

Cahiers pour l'histoire du CNRS 9

Auteur(s) : CNRS

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

158 Fichier(s)

Les relations du document

Ce document n'a pas de relation indiquée avec un autre document du projet.□

Citer cette page

CNRS, Cahiers pour l'histoire du CNRS 9, 1990

Valérie Burgos, Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS)

Consulté le 15/10/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/ComiteHistoireCNRS/items/show/185>

Présentation

Date(s)1990

Genreperiodique

Mentions légalesFiche : Comité pour l'histoire du CNRS ; projet EMAN Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Editeur de la ficheValérie Burgos, Comité pour l'histoire du CNRS & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-Sorbonne Nouvelle-ENS)

Information générales

LangueFrançais

Collation24

Informations éditoriales

N° ISBN2-222-04503-7

N° ISSN1144-5785

Description & Analyse

Nombre de pages154

Notice créée par [Valérie Burgos](#) Notice créée le 05/10/2023 Dernière modification le 17/11/2023

**CAHIERS
POUR L'HISTOIRE DU CNRS
1939-1989**

1990-9

**ÉDITIONS DU CENTRE NATIONAL
DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
15, quai Anatole France – 75700 PARIS**

CAHIERS POUR L'HISTOIRE DU CNRS

Comité de Rédaction :

Madame Luce GIARD,
Monsieur Dominique JULIA,
Monsieur Jacques LAUTMAN,
Monsieur Dominique PESTRE,
Monsieur Antoine PROST,
Madame Claire SALOMON-BAYET

Secrétariat de Rédaction :

Jean-François PICARD, Gérard DARMON

Toute correspondance et manuscrits doivent être adressés à Jean-François PICARD, Centre de Recherches Historiques, 54 boulevard Raspail, 75006 Paris.

Ventes au numéro :

A la librairie du CNRS, 295, rue Saint Jacques, 75005 Paris,
tél. : (1) 46.34.79.09

Par correspondance : Presses du CNRS, 20-22, rue Saint-Amand,
75015 Paris, tél. : (1) 45.33.16.00 – Télex : 200 356 F

Le numéro : 70 F

© Centre National de la Recherche Scientifique, Paris 1990
ISBN 2-222-04503-7

SOMMAIRE

Les réformes du CNRS, 1959-1966 par <i>Antoine Prost</i>	7
La linguistique au CNRS, 1939-1949 par <i>Jean-Claude Chevalier</i>	39
L'archéologie au CNRS : origines et mise en place par <i>Evelyne et Jean Gran-Aymerich</i>	81
La fondation française pour l'étude des problèmes humains et l'organisation de la recherche en sciences sociales en France par <i>Alain Drouard</i>	107
Le Palais de la Découverte, 1934-1937 : culture scientifique et professionnalisation de la recherche par <i>Jacqueline Eidelman</i>	127



Antoine Prost
Université Paris I

Les réformes du CNRS (1959-1966)

Dans l'histoire de la recherche scientifique en France, l'avènement de la V^e République constitue une date majeure. On peut ici, pour une fois, utiliser à bon droit la notion souvent galvaudée de « tournant » : il s'agit bien, en effet, d'un moment charnière où s'infléchit pour une dizaine d'années la politique gouvernementale. Les réalisations du nouveau régime ne contrastent pas seulement avec l'inaction ou l'impuissance du précédent. La recherche scientifique se voit reconnaître une importance majeure dans le progrès économique et social du pays. Bien plus, aux yeux du Général de Gaulle, elle est indispensable à l'indépendance et à la grandeur nationales. Il ne suffit donc pas de lui accorder des moyens humains et matériels massivement accrus : elle doit faire l'objet d'une action publique volontaire, délibérée et méthodique. C'est une véritable politique de la recherche scientifique et technique qui apparaît alors.

Les moyens de cette politique n'existaient pas. Ils sont mis en place à la fin de novembre 1958, avec la création du Comité interministériel de la recherche scientifique et technique (CIRST), du Comité consultatif de la recherche scientifique et technique (CCRST) et d'un « délégué général » à la recherche scientifique et technique, chargé en principe du secrétariat du CCRST et du CIRST¹. Il s'agissait d'une structure légère de pure coordination entre les ministères concernés², mais qui présentait l'avantage de n'indisposer personne. Son originalité consistait à associer étroitement à la définition de la politique de recherche une douzaine de scientifiques de premier plan qui constituaient le CCRST et siégeaient au Comité interministériel avec les ministres responsables d'organismes de recherche. Avec la création, un an plus tard, du Fonds national de développement de la science, la nouvelle structure devait en outre recevoir les moyens de ses ambitions. Les personnalités choisies aussitôt pour remplir ces fonctions, les « douze sages » du CCRST et le délégué général,

1. La structure générale (Comité interministériel, Comité consultatif, Délégué général) fait l'objet du décret du 28 novembre 1958. Le délégué général et les douze sages sont nommés par décrets du lendemain. Sur cette réforme, voir notre article, « Les origines de la politique de la recherche en France (1939-1958) », *Cahiers pour l'histoire du CNRS*, 1988-1, p. 41-62.

2. Un premier projet, plus ambitieux, de Haut commissaire à la recherche, doté de pouvoirs plus étendus, avait été écarté.

Pierre Piganiol, avaient pour la plupart milité depuis plusieurs années en faveur d'une coordination nationale de l'ensemble de la recherche française, tant fondamentale qu'appliquée, et elles avaient insisté sans relâche sur la nécessité d'un effort accru dans ce domaine. Des hommes comme A. Lichnérowicz, P. Aigrain, Ch. Sadron, P. Germain, J. Bernard, l'historien L. Chevalier, l'agronome R. Dumont, le P.D.G de la CSF, M. Ponte, le directeur de l'Institut du radium et de la fondation Curie, R. Latarjet, le directeur industriel du CEA, P. Taranger, celui du centre de recherche des Charbonnages, M. Letort ou F. Trombe avaient pour la plupart participé au colloque de Caen ou au Conseil supérieur de la recherche scientifique et du progrès technique de Longchambon³. Conscients de l'importance et de l'ampleur de la tâche qui leur était confiée, ils l'abordaient avec hardiesse et hauteur de vues, résolus à relever une sorte de défi : ils tenaient à prouver que le gouvernement avait eu raison de confier à des scientifiques la responsabilité de proposer la politique de recherche.

La création de cette nouvelle structure modifiait profondément la place du CNRS dans le dispositif français de recherche. Certes, celui-ci n'avait jamais pu exercer véritablement, sauf à la faveur de la mobilisation de 1939, la fonction de coordination d'ensemble que les textes fondateurs lui avaient attribuée et que les textes ultérieurs avaient confirmée. En ce sens, la création de la DGRST ne lui retirait rien. Mais elle faisait de lui un organisme parmi d'autres. Le déposséder d'une mission supérieure de coordination, toute théorique il est vrai, n'aurait pas été grave si ce n'avait été le soumettre à la coordination, effective cette fois, d'un organe qui lui était étranger.

Or le nouvel organisme entendait bien exercer pleinement sa mission. Les douze sages vont se pencher sur les demandes de crédits du CNRS comme sur celles des autres organismes, pour assurer la cohérence globale de ce qui va constituer l'enveloppe-recherche. Ils vont examiner les statuts du personnel. Ils vont même s'interroger sur la place du CNRS dans l'ensemble du dispositif français de recherche, sur ses statuts et sur ceux de ses laboratoires. Comme la mise en place de cette structure centrale de recherche correspond à la volonté politique de développer la recherche, les moyens attribués aux laboratoires vont connaître une croissance spectaculaire. La morphologie du CNRS s'en trouvera modifiée, comme ses rapports avec l'ensemble universitaire. S'ouvre ainsi, pour le CNRS, une période de profonde transformation et de réformes majeures.

3. Des douze sages, cinq figurent sur les listes du colloque de Caen (1956) : P. Aigrain, A. Lichnérowicz, Ch. Sadron, J. Bernard, M. Ponte, auxquels il faut ajouter P. Piganiol. Sadron, Lichnérowicz, Ponte, Letort et Piganiol avaient appartenu au CSRSPT.

I. – LA RÉFORME DE 1959

1. *Le projet des sages et son échec*

A peine installé, le CCRST se met au travail. Ses réunions se succèdent à un rythme hebdomadaire et semblent passionnantes. Il ne s'agit de rien moins, en effet, que de remodeler l'ensemble des structures de recherche.

Deux thèses s'affrontent dès le départ. Au vrai, elles sont aussi anciennes que le CNRS lui-même et elles s'étaient déjà opposées lors du colloque de Caen, en 1956. La première est défendue, en 1959 comme alors, par le directeur du Centre de recherches sur les macromolécules du CNRS à Strasbourg, Ch. Sadron, dont l'avis pèse d'autant plus qu'on avait pensé à lui pour le poste de Haut-commissaire à la recherche, dans la perspective d'une structure politique plus forte que celle en définitive adoptée. Le principal avocat de la seconde est A. Lichnérowicz, avec son prestige de professeur au Collège de France et son autorité de principal responsable du mouvement de scientifiques issu du colloque de Caen.

Pour Ch. Sadron, la recherche

ne peut plus, eu égard au développement des connaissances et des moyens, se développer seulement par l'effort d'individus séparés. Son épanouissement suppose l'organisation d'équipes œuvrant dans des complexes puissamment outillés, plus semblables par leur structure à des usines qu'à ces laboratoires traditionnels dont l'image est restée si chère à tant d'entre nous... La Recherche Scientifique doit donc être organisée en tant que telle et constituer, pour ceux qui la servent, une profession, tout comme dans le cas des autres grandes activités nationales.

Pour lui, les laboratoires extérieurs constituent des tentatives très intéressantes de réalisation de ces « usines de recherche » dont il affirme la nécessité. Il en tire une distinction forte d'une part entre recherche appliquée et recherche fondamentale, et d'autre part, au sein de celle-ci, entre un secteur indépendant, universitaire, qui pourrait regrouper ses laboratoires de chaires en instituts, et un secteur orienté, composé de gros laboratoires de 30 à 40 chercheurs permanents, soit, avec les techniciens et les administratifs, une centaine de personnes. Le problème majeur est alors à ses yeux la précarité du statut des chercheurs : l'absence de carrières au sein du CNRS fait qu'à peine formés dans un laboratoire, les chercheurs le quittent pour l'université ou l'industrie. Les usines de recherche demandent des équipes stables de chercheurs⁴.

4. « Recherche scientifique, université et CNRS », par Charles Sadron. Document tiré le 9 décembre 1958. AN 81/401, carton 58, liasse 141 (on abrégera par la suite ces références en donnant le numéro du carton et celui de la liasse : 58/141), réf. 1/CCR1. Une première version des thèses de Ch. Sadron avait été constituée par sa contribution au colloque de Caen.

Pour A. Lichnérowicz⁵, dans tous les pays du monde, en Amérique comme en Russie, la recherche scientifique fondamentale est l'oeuvre des universités. En France, il constate l'absence d'universités véritables. Il n'y a, dit-il, que des «super-lycées». Il faut donc créer des universités scientifiques dont il détaille le projet, reprenant les thèses du colloque de Caen, avec des «recteurs d'université» élus pour trois ans, une organisation interne en départements d'enseignement et instituts de recherche dirigés collectivement par les professeurs, un enseignement de propédeutique donné dans des collèges extérieurs aux universités mais contrôlés par elles, et des personnels administratifs et techniciens de statut privé.

Ces deux conceptions relèvent de deux préoccupations différentes, plutôt qu'elles ne s'opposent. D'un côté, un chimiste, à la tête d'un gros laboratoire expérimental entretenant des liens étroits avec l'industrie. De l'autre, un mathématicien en qui les universitaires attachés à la rénovation des facultés des sciences reconnaissent leur figure de proue. Mais ces points de vue divergents commandent des prises de position antagonistes. Tandis qu'A. Lichnérowicz propose de créer un ministère des Universités et de la Recherche séparé de l'Education nationale, Ch. Sadron voudrait un ministère de la Recherche scientifique séparant la recherche de l'enseignement, fût-il supérieur, de crainte que l'urgence des besoins d'enseignement ne nuise à la recherche. Il lui semble mauvais de séparer le supérieur du secondaire et du primaire d'une part, et la recherche fondamentale de la recherche appliquée d'autre part. Tandis que Lichnérowicz est partisan de titulariser les chercheurs comme fonctionnaires, pour faciliter les passages de la recherche à l'université, Sadron souhaite donner aux chercheurs un statut de contractuels analogue à celui des ingénieurs du CEA⁶.

Animée par ces deux thèses radicales, la discussion des douze progresse rapidement. C'est qu'un accord général existe pour admettre la distinction, dans la recherche fondamentale, de deux secteurs : un secteur libre, qui est par essence universitaire, financé par des crédits attribués automatiquement et également à tous les professeurs, et un secteur orienté, constitué de centres de recherches spécialisés, proches des «usines de recherche» de Ch. Sadron. Le CNRS, dans cette perspective, reçoit évidemment une vocation éminente dans le secteur orienté.

Or le CNRS de 1958 est encore un organisme de petite taille, comme le montre le tableau 1 (page suivante). Un peu plus de 3 000 chercheurs⁷, 3 000 techniciens, un budget de 107 millions de francs lourds (hors personnel), c'est en apparence beaucoup, mais ces chiffres masquent une réalité très contrastée. En fait, il n'y a pas un mais deux CNRS à cette époque. D'un côté, l'on trouve un CNRS qui fonctionne comme une agence de ressources pour les universités : c'est le CNRS du Comité national, celui qui recrute les chercheurs et les affecte, huit fois sur dix,

5. «Remarques sur les structures de la recherche fondamentale», *ibidem*, réf. 16/CCR7.

6. AN 81/401, 54/121, compte-rendu analytique sommaire du CCRST, 7 janvier 1959 et lettre de Ch. Sadron au président du CCRST, M. Letort, du 12 janvier 1959, AN 81/401, 58/143.

7. Un autre document (*ibidem*, n° 405/CC3) donne, pour l'année scolaire 1958-59, non compris les candidats docteurs-ingénieurs (112), 2 979 chercheurs.

ainsi qu'une petite moitié des techniciens, à des laboratoires de faculté⁸. De l'autre, existe un CNRS organe de recherche, avec ses laboratoires propres, qui absorbent la majorité des crédits de fonctionnement et les deux-tiers de ceux d'équipement, et qui bénéficient d'un rapport techniciens-chercheurs beaucoup plus favorable.

Ces deux réalités ne présentent aucune unité. Le Comité national ne discute pas des laboratoires propres du CNRS, car il estime que cela regarde exclusivement le Directeur général et ses adjoints. Inversement, le Directeur-général n'a pratiquement pas les moyens de recruter des chercheurs pour ses laboratoires : les universitaires qui peuplent les sections du Comité national recrutent comme attachés de recherche les étudiants qui préparent leur thèse sous leur direction et ils les affectent à leurs laboratoires.

Tableau 1
Effectifs et budgets du CNRS, 1953-1960

	1953	1956	1957	1958	1959	1960
Chercheurs	2 350	2 840	2 990	3 125	3 215	3 300
Techniciens	1 920	2 460	2 735	3 010	3 085	3 733
Administratifs	136	136	136	145	145	145
Total personnel	4 406	5 436	5 861	6 280	6 355	7 178
Fonctionnement	4 024	5 664	6 407	7 456	105,62	142,31
Équipement (C.P.)	240	1 629	2 401	3 250	60,00	105,90
Total crédits (M. Fr)	4 264	7 293	8 808	10 706	165,62	248,21

Source : AN 87/323, carton 3, liasse 4, doc. n° 481/CC3.

Cette dichotomie évidente inquiétait le Syndicat national des chercheurs scientifiques, le SNCS. « Le Comité national doit, par ses sections, contrôler activement la marche des instituts du CNRS, ce qu'il ne fait pas actuellement », affirme-t-il dans une note remise au CCRST dès décembre 1958⁹. Il critique les instituts de troisième cycle des facultés des sciences, comme ceux qui se créent à Orsay, car il estime le CNRS mieux organisé pour les gérer et il souhaite que les chercheurs du CNRS participent à part entière aux enseignements de troisième cycle. Bref, il y a là un problème incontestable.

Le CCRST s'en saisit dès ses premières séances. Par opposition aux facultés des sciences, où la recherche doit être libre, au moins pour une part, la vocation du CNRS lui semble être de gérer la « recherche fondamentale orientée »¹⁰. Ch. Sadron propose de détacher les centres de recherche des organismes dont ils dépendent pour les rattacher à un

8. D'après *le Progrès scientifique*, n° 5, du 15 mai 1961, sur 3 125 chercheurs du CNRS, 440, soit 14,1 % étaient dans les laboratoires du CNRS et 1 525 techniciens sur 3 085, soit 49,4 %.

9. AN 81/401, 58/141, doc. 2/CCR2. Ce document est en fait le rapport de la Commission recherche du SNCS à un colloque organisé par l'UNEF. Il est publié intégralement dans *La Vie de la recherche scientifique*, décembre 1958, p. 8-13.

10. *Ibidem*, 54/121, doc. 31/CC/D.5, compte rendu synthétique de la réunion du comité restreint du CCRST, en date du 30 décembre 1958.

organisme unique, capable de définir une politique¹¹. Mais la recherche orientée ne saurait se limiter à quelques gros laboratoires. Plusieurs membres du CCRST, notamment P. Aigrain, soulignent la nécessité d'orienter une partie de la recherche universitaire¹². On aboutit ainsi à distinguer trois secteurs de recherche : un secteur entièrement libre, géré par la direction de l'enseignement supérieur, un secteur universitaire orienté, et un secteur de gros laboratoires, extérieurs aux facultés.

Quand il entreprend de faire la synthèse des débats, le Délégué général, P. Piganiol, conseillé par R. Poignant, propose en conséquence de faire éclater le CNRS en deux organismes, l'un chargé de la recherche universitaire orientée, l'autre des instituts nationaux de recherche. Ce sont là les grandes lignes du rapport qu'il expose au CCRST le 11 février 1959 et qui est discuté le 18, puis le 25¹³. Remanié et discuté de nouveau les 4 et 11 mars, ce projet aboutit au rapport du 8 avril, soumis le 23 au premier Comité interministériel de la recherche scientifique et technique.

La proposition des douze sages constituait une réforme radicale des structures de recherche. Il s'agissait d'abord de créer un Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, pour financer les recherches jugées prioritaires. En second lieu, le rapport proposait de créer un Office des instituts nationaux de recherche (OINR), rattaché directement au premier ministre, pour gérer administrativement et financièrement en fonction des impératifs de la politique scientifique certains centres du CNRS et certains des centres de recherche dépendant des ministères « techniques ». L'orientation scientifique de l'OINR serait assurée par la direction scientifique du Fonds. L'ensemble ainsi constitué permettrait de donner une impulsion cohérente à la recherche fondamentale et appliquée.

A côté de ce secteur orienté, le rapport affirmait la nécessité d'une recherche libre dans l'université. Mais, pour faciliter les regroupements de laboratoires et améliorer leur efficacité, voire pour les structurer en instituts indépendants, une impulsion semblait nécessaire, que la direction de l'enseignement supérieur n'était pas susceptible de donner. Les sages avaient donc envisagé un moment de fusionner le Comité national du CNRS et la direction de l'enseignement supérieur, mais ils y avaient

11. *Ibidem*, 54/121. Ch. Sadron formule cette proposition à la réunion du CCRST du 21 janvier 1959. Elle est au centre des discussions de la réunion du 4 février.

12. *Ibidem*, séance du 4 février : M. Aigrain « pense que la majorité de la recherche qui s'effectue dans les laboratoires de l'enseignement supérieur ne devrait pas être libre et, sur la question du Président, précise que cela lui semble nécessaire tant pour éviter la sclérose des laboratoires d'université que pour qu'ils puissent rendre service à la Nation ».

13. Le rapport de P. Piganiol, « La recherche scientifique dans la nation », doc. 64/CC.R.23 ainsi qu'un texte de P. Germain, « Remarques sur le rapport de M. Piganiol », doc. 77/CC.R.27, daté du 23 février 1959, se trouvent dans AN 81/401, 58/141. A la suite des discussions, le rapport de P. Piganiol connaît plusieurs versions successives, toutes conservées dans le même fonds : doc. 85/CC.R.36, du 23 mars, doc. 88/CC.R.37, du 7 avril, doc. 92/CC.R.40, du 8 avril, qui constitue la version définitive, soumise au Comité interministériel du 23 avril, sous le titre : « Rapport sur les structures de la recherche fondamentale et le recrutement des chercheurs ». Il arrive que des membres du CCRST parlent de ce texte comme du rapport de M. Poignant (le 8 avril 1959 par exemple). Les comptes rendus des réunions du CCRST, identifiées ici par leur date, se trouvent dans AN 81/401, 54/121.

renoncé pour maintenir une dualité de financements et pour éviter le risque de confusion entre les priorités d'enseignement et celles de recherche. Ils proposaient, en revanche, de créer un Centre de la recherche scientifique universitaire (CRSU), pour gérer les instituts universitaires indépendants, encourager les formes collectives de recherche et financer les publications scientifiques et les colloques. Ainsi conçu, le CRSU relayait intégralement le CNRS dans tous les aspects de sa mission envers l'université.

La réforme proposée par le CCRST était ambitieuse et tout à fait adaptée aux réalités de l'époque. Certes, elle faisait éclater le CNRS en deux structures, l'OINR d'une part, le CRSU de l'autre, mais cette division régissait déjà en fait l'action quotidienne du CNRS. Elle permettait de regrouper dans une structure unifiée, capable d'orienter effectivement les recherches, les grands laboratoires créés soit par le CNRS soit par divers départements ministériels, créant ainsi l'instrument d'une véritable politique de recherche. Elle permettait d'autre part, alors que la direction de l'enseignement supérieur semblait incapable de définir une politique scientifique, de mettre au service des universités à la fois des moyens accrus et une compétence d'évaluation et d'orientation. Elle correspondait enfin au climat des débuts de la Ve République : c'est par de telles grandes réformes que le nouveau régime entendait manifester, par contraste avec l'impuissance de la IVe, son dynamisme et son audace modernisatrice.

Le projet des douze sages n'aboutit pourtant pas. Le Comité interministériel, qui se réunit sous la présidence du Premier ministre, Michel Debré, avec la participation effective de tous les ministres concernés, le 23 avril 1959, s'il affirme la nécessité d'un développement de la recherche qui implique un effort budgétaire et un statut des chercheurs, ne conclut ni sur la création du Fonds de développement de la recherche¹⁴, ni sur les structures de la recherche. L'hostilité du SNCS à la réforme n'a guère compté ici¹⁵. En revanche, les propositions du CCRST se sont heurtées au front unanime des ministres. Celui de l'Éducation nationale, P. Bouloche, ne pouvait approuver une réforme qui concernait directement le secteur dont il avait la charge et qui avait été élaborée en dehors de lui et de ses services. Il refuse la dissociation de l'enseignement et de la recherche et pense qu'il vaut mieux améliorer le CNRS que de créer de nouveaux organismes. Les autres ministres concernés (Armées, Agriculture, Santé, Industrie), s'opposent évidem-

14. Cette question sera réglée par l'arbitrage du premier ministre. Au cours de la réunion du CCRST du 6 mai 1959, un coup de téléphone du cabinet du ministre d'État, L. Jacquinot, atteste l'hostilité de celui-ci, à cette date, à la création d'un Fonds. Une simple ligne budgétaire lui paraît suffisante (doc. 116/CC/D.60, AN 81/401, 54/121). A la séance du 27 mai (doc. 162/CC/D 82), on signale que Piganiol a vu de Gaulle, Jacquinot et P. Racine, le directeur de cabinet de M. Debré, plus favorables au Fonds. D'après le témoignage de P. Piganiol à l'Institut Charles de Gaulle, c'est M. Debré et P. Racine qui ont emporté la décision.

15. L'hostilité du SNCS à ce projet, « élaboré en secret » et qui casse le CNRS s'exprime trop tardivement, par pneumatique adressé à P. Piganiol le 23 avril (AN 81/401, 58/142, doc. 98/CC.R.43), pour avoir eu quelque effet. Les délibérations des douze semblent, en effet, avoir été très discrètes, car rien n'en transpire dans l'organe du SNCS avant le n° 20 de *La vie de la recherche scientifique* d'avril-mai 1959, où figure, sous forme de communiqué, le texte de ce pneumatique de protestation.

ment à une réforme qui leur retirerait en fait le contrôle des organismes de recherche placés sous leur tutelle. Ils soutiennent donc la position de P. Bouloche : mieux vaut améliorer ce qui existe que de tout changer. Devant ces résistances, M. Debré conclut à la nécessité d'étudier une réorganisation du CNRS et diverses formules de coordination des instituts et programmes de recherche.

C'était l'échec du projet des sages. L'affaire, bien conçue, avait été mal conduite. Les propositions du CCRST constituaient un ensemble cohérent et elles étaient adaptées à la fois aux objectifs et aux réalités du moment. Il n'était donc pas déraisonnable d'espérer qu'elles aboutissent. Mais, pour triompher des résistances parfaitement prévisibles des divers ministères, une longue préparation aurait été indispensable. Il aurait fallu arriver à la réunion du Comité interministériel assuré du soutien, ou du moins de la neutralité, de ministres comme celui de l'Éducation nationale. L'approche purement « technocratique » des experts qu'étaient les membres du CCRST aurait dû s'accompagner d'une démarche plus « politique ». C'était, pour partie, la rançon de l'inexpérience et la leçon ne sera pas oubliée. L'occasion était cependant perdue, et définitivement, d'une réorganisation d'ensemble des structures de recherche françaises.

2. Les décrets de décembre 1959

Dès lors qu'une réforme radicale du CNRS était exclue, on ne pouvait envisager que des améliorations ou des retouches à ses statuts. Les sages se mettent aussitôt à l'œuvre et ils discutent avec le Directeur du CNRS, J. Coulomb, dès le 29 avril, du rôle que pourrait jouer le Comité national dans la planification de la recherche. Ils envisagent de l'ouvrir à des membres extérieurs, ce qui ne semble pas poser de problème si ceux-ci ne votent pas sur les questions de personnes. Ils étudient un dosage des membres des sections du Comité national comprenant des membres nommés par le Premier ministre¹⁶. Ils se penchent ensuite sur la question du statut des personnels, dossier extrêmement technique dans l'étude duquel R. Poignant joue un rôle capital.

Le CCRST ne tient pourtant pas ici le rôle décisif. Ses relations avec le ministre d'État chargé de la recherche, Jacquinot, se dégradent et ses réunions s'espacent¹⁷ : il se réunit quatre fois seulement entre la rentrée et la fin de l'année 1959. De même, ses relations avec le ministre de l'Éducation nationale semblent difficiles : un sous-comité comprenant P. Aigrain, P. Germain et A. Lichnérowicz est créé pour étudier le fonctionnement du CNRS et la liaison entre le CNRS et l'université¹⁸. Les

16. AN 81/401, 54/121, doc. 161/CC.D.81.

17. *Ibidem*, réunion du 23 septembre 1959, doc. 164/CC.D.84 : « M. Germain demande à M. le Président s'il est utile que le Comité Consultatif organise une nouvelle séance avant d'y avoir été invité par M. Jacquinot ». L'origine du conflit est une intervention du CCRST à propos du sursis des chercheurs.

18. *Ibidem*, réunion du 11 novembre 1959, doc. 171/CC.D.91.

textes de décembre 1959 sont bien examinés par les douze, mais ils sont préparés ailleurs : pour l'essentiel, au CNRS¹⁹, qui discute directement - et âprement - avec les Finances.

Au terme de ce processus, le Journal officiel du 15 décembre 1959 publie un ensemble de huit décrets, tous datés du 9 décembre, qui donnent au CNRS ses nouveaux statuts. L'organisation d'ensemble n'en est pas bouleversée : le CNRS reste, comme par le passé, « administré par un Conseil d'administration et par un directeur assisté de directeurs-adjoints » (art. 3 du décret n° 59-1398), dont le nombre n'est pas explicitement fixé, mais qui continuent à être deux. À côté de ces instances exécutives, « l'activité scientifique du Centre est déterminée par un comité national de la recherche scientifique », dont un directoire « assure » l'application des délibérations (art. 4).

Les changements interviennent à plusieurs niveaux. En premier lieu, ils concernent les missions du CNRS. L'article 2 du décret portant organisation générale le charge « de développer, orienter et coordonner les recherches scientifiques de tous ordres et d'analyser pour le Gouvernement d'une manière permanente la conjoncture scientifique ». La mission de coordination générale ne disparaît donc pas, ce qui surprend, car elle redouble la mission même de la DGRST. On peut y voir une satisfaction, fût-elle de pure forme, pour un CNRS inquiet de la constitution en dehors de lui d'une véritable instance de politique scientifique²⁰. En revanche, la mission d'analyse de la conjoncture scientifique qui fait son apparition est une intégration du CNRS dans le nouveau dispositif de recherche. C'est une façon d'utiliser la compétence, l'expertise des sections du comité national, pour dessiner un cadre général dans lequel inscrire la politique de recherche. Le délégué général, P. Piganiol, s'était d'ailleurs soucie de la rédaction par le CNRS d'un rapport de conjoncture scientifique avant même la publication du décret. Dès janvier 1959 le directeur-général s'était adressé aux sections du comité national pour leur demander de préciser les besoins de chaque discipline et envisager leur développement, ce qui plaçait dans une perspective dynamique la réforme prévisible. Chaque section avait alors nommé trois ou quatre rapporteurs, dont l'examen ne devait pas se limiter au CNRS. Discutés à la session de printemps et adoptés à celle d'automne, ces textes fournissent la matière des deux fascicules du premier Rapport de conjoncture, publiés en novembre 1959.

Le second changement concerne l'ouverture du CNRS. Il s'agit de permettre « la représentation des scientifiques, techniciens ou économistes extérieurs à l'Éducation nationale » (art. 7 du décret n° 59-1399 relatif au fonctionnement du CNRS). Pour cela, la composition des sections du comité national est modifiée. Aux quinze membres qui les composaient antérieurement, cinq nommés par le ministre de l'Éducation nationale et

19. Une note de P. Lelong, datée du 20 février 1961 (AN 81/401, 59/146, doc. 29/CC2/D28) nous apprend « qu'au sein de la Commission qui a élaboré en 1959 un nouveau statut du CNRS, la direction de l'Enseignement supérieur avait négligé de se faire représenter ». L'affirmation est à retenir, car P. Lelong était à l'époque conseiller scientifique du Général de Gaulle et il était donc bien placé pour connaître de tels détails.

20. D'après le témoignage de P. Piganiol au séminaire d'histoire du CNRS, celui-ci ne prévenait pas la direction du CNRS quand il allait rendre visite à l'un des laboratoires du CNRS.

dix (six A et quatre B) élus par un collège électoral où ne figurent plus, cette fois, les assistants des facultés, s'ajoutent maintenant, « dans la limite de cinq, des membres nommés par le Premier ministre avec l'accord du ministre de l'Éducation nationale ».

Cet élargissement se retrouve dans les autres instances. Le directoire, qui comprenait douze membres : le directeur, ses deux adjoints, trois membres nommés et six membres élus du comité national, passe à vingt-sept membres : le directeur, ses deux adjoints, et vingt-quatre membres du comité national, dont six nommés par le ministre de l'Éducation nationale, douze élus en fait par le comité national et six nommés par le Premier ministre (art. 15). Enfin, le conseil d'administration qui était composé des trois directeurs, de dix membres de droit et des neuf représentants du comité national au sein du directoire, est constitué désormais des trois directeurs, de treize membres de droit et de « douze personnes élues par le directoire du centre dans son sein, trois d'entre elles étant obligatoirement choisies parmi les membres nommés par le premier ministre » (art. 1er).

Par delà l'ouverture recherchée, cet ensemble de retouches statutaires modifiait l'équilibre des pouvoirs au sein du CNRS. Le CNRS des années cinquante était un parlement de la science : parlant au nom du comité national dont il émanait, le directoire jouait un rôle majeur. En doublant de taille, il s'affaiblit, d'autant que la structure intermédiaire des groupes de sections disparaît. Dans le régime statutaire de 1948-49, en effet, les trente-et-une sections du comité national constituaient treize groupes, dotés chacun d'un comité permanent comprenant un président, les présidents des sections du groupe et trois personnalités du groupe nommées par le directeur. Ces comités permanents étaient dotés de vrais pouvoirs, et le directoire était généralement composé de présidents de groupe. Il constituait donc un exécutif d'une légitimité indiscutable. La suppression des groupes atomise le comité national et affaiblit le directoire qui d'ailleurs en réclame le rétablissement²¹. Le rôle de la direction s'en trouve du fait même accru. Ce n'est pas un bouleversement, mais l'inflexion est sensible.

Si l'on excepte le décret n° 59-1397, qui crée le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique, les autres décrets de 1959 concernent les statuts des chercheurs et des techniciens. Ils constituent une étape majeure dans l'évolution du CNRS.

Depuis plusieurs années, en effet, tous ceux qui s'intéressaient à la politique de recherche en France dénonçaient le sort fait aux chercheurs. La commission du Plan lui avait consacré une sous-commission et son rapport, rendu en novembre 1954, réclamait déjà un statut de contractuel pour eux. Le colloque de Caen leur avait consacré son point cinq. C'est qu'en effet, à la différence et des chercheurs de l'ORSTOM ou de l'INRA, qui étaient fonctionnaires, et de ceux du CEA ou de l'ONERA, qui étaient des contractuels rémunérés dans des conditions proches du secteur privé et cotisaient à la caisse de retraite des cadres du privé,

²¹. Séance de conjoncture du directoire, 15-16 avril 1964, AN 86/369, carton 48.

l'AGIRC, les chercheurs du CNRS cumulaient les désavantages et du secteur public et du secteur privé. N'étant pas fonctionnaires, ils ne bénéficiaient pas de la sécurité de l'emploi et du régime de retraite du secteur public. Mais ils étaient rémunérés conformément aux normes du secteur public, c'est à dire à des niveaux sensiblement inférieurs à ceux du secteur privé, et ils étaient rattachés pour leur retraite à l'Institut de prévoyance des agents contractuels et temporaires de l'Etat (IPACTE), dont le régime était bien moins favorable que celui de l'AGIRC²². Ils étaient donc perdants sur tous les tableaux, même si la création en 1957 d'une prime de recherche pouvant atteindre 20 % du traitement avait constitué une première compensation.

Il en résultait une très grande instabilité des chercheurs. Le problème de l'époque n'est pas d'inciter les chercheurs à quitter le CNRS, mais de les y retenir. Plus de 300 le quittent en 1959 pour des postes universitaires ou des laboratoires industriels. L'impossibilité de conserver de jeunes chercheurs dans ses équipes constitue alors l'un des problèmes majeurs pour un directeur de laboratoire comme Ch. Sadron. De fait, la moitié environ des professeurs des facultés des sciences ont fait leur thèse comme chercheurs dans une formation du CNRS, qu'ils ont quittée pour prendre leur chaire. Bref, il y avait là une crise grave, du moins pour les partisans d'une recherche liée aux applications industrielles et durablement orientée en fonction des besoins de l'économie.

Deux réponses étaient concevables. La fonctionnarisation des chercheurs était la moins coûteuse pour les finances publiques et certains membres du CCRST, comme A. Lichnérowicz, y inclinaient par souci de faciliter les rapprochements entre le CNRS et les facultés des sciences.

Dès le départ, au contraire, des hommes comme Latarjet, Aigrain ou Sadron considéraient que la titularisation des chercheurs constituait un non-sens²³. Au sein du comité des douze, ils l'avaient emporté et l'un des avantages du projet d'Office des instituts nationaux de recherche consistait précisément à supprimer tout obstacle juridique à l'octroi au personnel de ces instituts d'un régime de contractuels de droit privé analogue à celui du CEA. Le rapport du 8 avril concluait cependant, avec prudence, que les deux solutions devaient être combinées, chacune répondant à un besoin distinct.

De fait, la solution la plus simple consistait à titulariser les chercheurs confirmés, et à améliorer le statut de contractuel des chercheurs débutants. Concrètement, cela signifiait conserver en bas de la hiérarchie du CNRS, des attachés et des chargés de recherche (AR et CR) contractuels et à titulariser les maîtres et les directeurs de recherche (MR et DR). Mais les Finances mettent leur veto à la titularisation des MR et DR, et le CNRS est obligé d'accepter un compromis qui subordonne la

22. Voir notamment l'exposé de J. Coulomb à la séance du CCRST du 28 janvier 1959, les projets envoyés par lui à la DGRST (AN 81/401, 58/141, doc. 81/CCR/32 et 82/CCR/33), l'exposé de R. Poignant à la séance du CCRST du 11 février et les études de F. Trombe (AN 81/401, 58/141, doc. 90 bis/CCR 39 bis et 58/142, doc. 127/CC/R 58 du 2 juin 1959).

23. Voir les débats du CCRST du 7 janvier et de la 21^e séance du 25 février, où Ch. Sadron demande explicitement que les chercheurs n'aient pas la garantie de l'emploi, *loc. cit.*

titularisation à l'adjonction de fonctions administratives aux fonctions proprement scientifiques²⁴. Pour les autres chercheurs, les Finances acceptent un statut de contractuels de droit public. C'est la solution qu'entérine le comité interministériel du 28 juillet²⁵.

On comprend mieux, dans ces conditions, l'apparente complexité des textes du 9 décembre 1959. Un premier décret (n° 59-1400) régit l'ensemble du personnel chercheur, en reprenant la hiérarchie en vigueur (stagiaires pendant deux ans, AR nommés pour deux ans renouvelables deux fois, CR, MR et DR) et en l'alignant pour le montant des traitements sur celle de l'enseignement supérieur (assistants, chefs de travaux²⁶, maîtres de conférences et professeurs). Bien que ce statut soit extrêmement précis en ce qui concerne les conditions de recrutement, de nomination, de promotion, de mise à disposition et de sanction, comme le serait un statut de fonctionnaires, il demeure un statut de contractuels. Deux autres décrets (n°s 59-1403 et 59-1404) créent d'autre part deux corps de fonctionnaires pour permettre de titulariser respectivement certains DR et certains MR. Le premier crée des «directeurs scientifiques», alignés sur les professeurs de l'enseignement supérieur, et le second, des «sous-directeurs d'institut de recherche» et des «directeurs de laboratoire de recherche», alignés sur les maîtres de conférences. Pour éviter tout gonflement automatique de ces deux corps de fonctionnaires, les décrets stipulent que le nombre d'emplois est fixé chaque année par la loi de finances. La titularisation était donc strictement limitée. Enfin, un dernier décret (n° 59-1405) fixait le statut des personnels techniques et administratifs, eux aussi contractuels, en laissant à la direction du CNRS une assez large latitude d'action pour lui permettre de régler les problèmes difficiles que lui posait, dans certains secteurs, la concurrence du privé.

Au total, il y avait là une remise en ordre générale, extrêmement technique, de tous les statuts des personnels du CNRS, tant chercheurs que techniciens et administratifs. Le fait le plus lourd de conséquences était l'organisation des carrières des chercheurs. Désormais, l'attaché de recherche qui passait chargé de recherche voyait s'ouvrir devant lui la perspective d'accéder normalement au grade de maître de recherche, voire de directeur de recherche, sur proposition de la section du comité national dont il dépendait. A l'intérieur de chaque grade, il était assuré au moins de promotions d'échelon à l'ancienneté. C'était certes un statut de contractuel, et les problèmes de retraites n'étaient pas encore totalement réglés, mais la différence avec la fonction publique étaient faibles.

24. C'est ce que disent P. Piganiol et R. Poignant au CCRST lors de sa réunion du 22 juillet 1959 (doc. 169/CC/D.89, *loc. cit.*). La phase centrale des discussions avec les finances se situe en juillet, ce qui n'a rien d'étonnant puisque c'est le moment où s'élabore le budget de 1960. Voir, outre les documents déjà cités *supra*, note 1, deux notes de R. Poignant sur ce sujet, l'une à l'attention du ministre d'Etat, en date du 18 juillet, présentant les observations du CCRST aux propositions du ministère des Finances du 8 juillet (doc. 149/CC/R.71), l'autre en date du 27 juillet, à l'attention des membres du CCRST (doc. 156/CC/R.73), toutes deux dans AN 81/401, 58/142.

25. Voir la réunion du CCRST du 27 juillet, doc. 170/CC/D.90, *loc. cit.*

26. Les maîtres-assistants ont été créés par le décret du 26 septembre 1960 seulement.

II. - L'ÉVOLUTION DU CNRS DE 1959 A 1966

1. Une croissance sans précédent

Les débuts de la Ve République sont, pour la recherche, des années fastes. La prise de conscience de l'importance de la recherche dans le développement national entraîne un effort budgétaire sans précédent. L'enveloppe-recherche estimée en 1959 est déjà en hausse de 41 % sur 1958. En 1960, elle progresse de 62 % sur 1959, et de 15 % en 1961. La loi de programme de mai 1961, dotant le Fonds de développement de la recherche scientifique et technique de 350 millions pour cinq ans lui donne une impulsion supplémentaire. Elle gagne 25 % en 1962, 24 % en 1963, 35,6 % en 1964. Puis le rythme de croissance se ralentit, passant à 10 % en 1965 et 8,6 % en 1966, comme le montre le tableau 2 :

Tableau 2
Evolution de l'enveloppe-recherche 1958-1966
(fonctionnement et équipements (C.P.) en millions de F)

	1958	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
Fonctionnement	116,3	164,0	237,0	303,4	390,9	517,8	671,6	737,8	825,9
Équipement	60,1	84,9	165,9	159,3	188,0	201,1	303,0	335,6	337,9
TOTAL	176,4	248,9	402,9	462,7	578,8	718,9	974,6	1 073,4	1 163,8
Indice Croissance annuelle (%)	71	100	162	186	233	289	392	431	468
		41	62	15	25	24	35,6	10	8,6

Source : Supplément au n° 89, octobre 1965, du *Progrès scientifique* : « Crédits de recherche 1958-1966 ».

Certes, cet effort budgétaire bénéficie d'abord aux secteurs prioritaires du moment, notamment à la recherche spatiale. Mais il permet d'abonder de façon substantielle le budget du CNRS, dont les crédits de fonctionnement, qui incluent les traitements du personnel, quadruplent entre 1959 et 1966. Les dépenses d'équipement sont plus variables, suivant les années. Elles atteignent cependant des montants cumulés appréciables, comme le montre le tableau 3.

Chaque année, les créations de postes sont appréciables : 750 en 1961, 908 en 1962. Les seules créations de postes de chercheurs s'élèvent à 100 en 1959, 170 en 1960, 125 en 1961, 421 en 1962, 350 en 1963, soit 1166 postes en cinq ans, ce qui représente plus du tiers de l'effectif total des chercheurs à la veille de cette croissance spectaculaire. Mais la progression du nombre des postes de techniciens est plus rapide encore, car la direction du CNRS se fixe pour objectif de disposer de deux

techniciens par chercheur. Au total, l'effectif du CNRS s'inscrit en 1963 de 57,6 % en progrès sur celui de 1958, et de 97,5 % en 1966. C'est dire qu'il a pratiquement doublé en huit ans.

Tableau 3
Effectifs et budgets du CNRS 1959-1966

	1959	1960	1961	1962	1963	1964	1965	1966
<i>Chercheurs</i>	3 125	3 300	3 480	3 780	4 130	4 492		
<i>Techniciens</i>	3 085	3 733	4 282	4 882	5 595	6 307		
<i>Administratifs</i>	145	145	179	186	175	175		
Effectif total	6 355	7 178	7 941	8 848	9 900	10 974	11 500	12 403
<i>Fonctionnement</i>	105,6	142,3	176,6	210,6	271,8	338,4	376,9	416,8
<i>Équipement (CP)</i>	60,0	105,9	70,0	85,0	40,7	70,0	70,2	90,0
Budget total	165,6	248,2	246,6	295,6	312,5	408,4	447,1	506,8
<i>Enseignement sup.</i>								
<i>Fonctionnement</i>	23,4	40,5	58,2	88,4	121,1	160,2	165,5	184,0
<i>Équipement (CP)</i>		42,8	45,5	20,0	48,3	70,0	64,9	64,4
Budget total		83,3	103,7	108,4	169,4	230,2	230,4	248,4

Notes : mêmes notes que tableau 1 et supplément au n° 89, octobre 1965 du *Progrès scientifique*, « Crédits de recherche 1958-1966 ».

Cette évolution s'accompagne d'une amélioration de la pyramide des emplois. En 1958, sur les 3000 chercheurs du CNRS, les CR, MR et DR ne représentaient que 29 % du total²⁷. En 1964, sur un effectif total accru de plus de moitié, ils en constituaient 35,6 %, soit un bon tiers²⁸. La notion de carrière des chercheurs commençait à prendre forme.

Paradoxalement, ces années fastes posent pourtant au CNRS des problèmes plus aigus que les années difficiles de la IV^e République. C'est qu'en effet, aux temps de la pénurie, le CNRS, relativement protégé, bénéficiait en quelque sorte d'une rente de situation. Les années de croissance la lui font perdre, car elles bénéficient également, sinon davantage, aux autres institutions de recherche, et d'abord à l'enseignement supérieur, avec qui les relations deviennent très difficiles.

2. Le CNRS et l'enseignement supérieur

Ainsi que le montrent les chiffres du tableau 3, ci-dessus, les budgets de l'enseignement supérieur enregistrent, eux aussi, une forte croissance. Les chiffres relatifs aux crédits de fonctionnement ne sont pas comparables, car ceux de l'enseignement supérieur ne comprennent pas les traitements. Il reste que, pour assurer le fonctionnement de leurs laboratoires, les facultés des sciences disposent de sommes fortement accrues, triples en 1963 et quadruples en 1964 de ce qu'elles étaient en 1960, où elles étaient déjà en hausse de 73 % sur 1959. Quant aux crédits d'équipement,

27. Rapport du CCRST en date du 8 avril 1959, déjà cité.

28. Audition de M. Jacquinet, Directeur général du CNRS, réunion du CCRST du 10 avril 1964, AN 81/401, 54/126, doc. 534/CC3.

ils atteignent ou dépassent en 1963 et 1964 ceux du CNRS. Encore ne s'agit-il là que de la partie émergée de l'iceberg : ces années fastes sont des années d'expansion universitaire. L'Education nationale construit de nouvelles facultés, sur des campus où elles trouvent l'espace qui fait défaut aux anciennes dans le centre des villes. Elle crée de nouvelles universités, à Reims, Rouen, Nantes, Tours etc... Les budgets de construction explosent. En 1962, 285,7 millions sont affectés à la construction de nouvelles facultés, et 64 à leur équipement. Or ces sommes servent pour plus de moitié à créer des laboratoires de recherche²⁹.

Du coup, une situation de concurrence objective succède à la complémentarité qui caractérisait les années 1950. Certes, la création de la faculté d'Orsay à partir de 1954 avait constitué une première alerte : 12 millions avaient été inscrits au budget de l'enseignement supérieur pour des recherches de physique nucléaire et un corps de collaborateurs techniques, aux rémunérations alignées sur celles du CEA, avait été créé. Mais, en dehors de ce cas exceptionnel, le CNRS disposait, avant les réformes de 1959, des moyens qui manquaient à l'enseignement supérieur, tandis que celui-ci offrait aux chercheurs de celui-là les carrières que leur institution ne pouvait leur assurer. Mais voici que l'enseignement supérieur reçoit de gros moyens tandis que le CNRS peut offrir à ses chercheurs des possibilités de carrière. Une note de B. Vodar au CCRST³⁰ souligne ce fait nouveau :

Il est donc encore trop tôt pour parler de l'existence d'une véritable carrière au CNRS, mais d'ores et déjà le jeune chercheur peut apercevoir un espoir d'une situation honorable sinon très brillante au sommet de la hiérarchie, et il n'est pas impossible qu'il quittera moins volontiers le CNRS et qu'ainsi le problème de la concurrence des carrières deviendra de plus en plus important.

Au même moment, le directeur du CNRS remarque³¹ :

Aucune difficulté ne s'est présentée jusqu'au moment où la croissance des crédits de l'enseignement supérieur a amené cette direction à entreprendre des actions identiques à celles du CNRS.

Chacune des deux institutions peut désormais se passer de l'autre.

Entre le CNRS et la direction des enseignements supérieurs s'instaure donc une rivalité que le comité des sages constate pour la déplorer. Elle est aggravée par la personnalité du Directeur de l'enseignement supérieur, L. Capdecombe, qui ne collabore pas avec le CCRST. Dans leur séance du 3 mai 1960, plusieurs sages, dont A. Lichnérowicz et P. Aigrain, déplorent le fait que l'enseignement supérieur ne communique pas d'informations³². La séance du 14 octobre est tout entière consacrée aux relations entre le CNRS et les universités³³. Autrefois, les deux directeurs, Dupouy et Donzelot, s'entendaient. Aujourd'hui, aucune coordination

29. Dans le cadre de la mission de Chalendar, l'inspecteur des finances G. Verdeil (note du 16 juillet 1962, AN 77/321-323, liasse 894), donne l'exemple du programme pédagogique de la nouvelle faculté des sciences de Montpellier où, sur un total de 41 568 m², 24 050, soit près de 60 %, sont prévus pour des services de recherche.

30. AN 81/401, 60/147, doc. 10/CC2/R1, janvier 1961.

31. Lors de son audition par le CCRST dans sa séance du 14 avril 1961, AN 81/401, 54/123, doc. 49/CC2/D 44.

32. AN 81/401, 54/122, doc. 237/CC/D 142.

33. *Ibidem*, doc. 240/CC/D 145.

n'existe entre les programmes de développement des deux institutions. Il n'y a même pas connaissance des projets des uns par les autres. Les critiques se concentrent sur l'enseignement supérieur : P. Germain souligne qu'il n'organise aucune consultation sur la répartition de ses crédits. Ch. Sadron estime que 80 % des laboratoires du CNRS étant dirigés par des professeurs de faculté et 80 % des chercheurs universitaires étant payés par le CNRS, «l'enseignement supérieur ne devrait pas avoir de politique de recherche autonome».

La crise s'aggrave dans l'hiver 1960-61. Le Président du CCRST, M. Ponte, voit le ministre délégué à la Recherche, P. Guillaumat, qui «ne voit aucun inconvénient à ce que le Comité demande au Directeur de l'Enseignement supérieur et au Directeur du CNRS de venir exposer leurs plans»³⁴. Dans le cadre du IVe Plan, «la situation est à ce point confuse que l'enseignement supérieur propose les mêmes créations» de laboratoires ou d'instituts de recherche que le CNRS³⁵. M. Ponte voit J. Coulomb, qui était venu devant le CCRST au début de janvier³⁶, au sujet de ce qui devient «un problème aigu»³⁷. C'est qu'en effet, pour le ministre de l'Éducation nationale, il s'agit là d'une affaire interne au ministère, qui ne regarde pas le CCRST³⁸.

Deux réunions ont alors lieu, le 14 et le 17 avril 1961, auxquelles participent les deux directeurs, R. Poignant et Gérard Antoine, alors membre du cabinet du ministre de l'Éducation nationale. Elles permettent d'aboutir à un accord pour les créations de laboratoires que le CNRS et la direction de l'enseignement supérieur proposent au Plan. En principe, reviennent au CNRS les laboratoires dotés de très gros crédits, abritant un personnel du CNRS et orientés vers l'extérieur ou correspondant à des recherches exceptionnelles. Les laboratoires de l'enseignement supérieur doivent fonctionner avec du personnel universitaire, de moindres crédits, et leurs recherches être plus directement liées à l'enseignement. Le laboratoire de physique nucléaire d'Orsay devrait relever à la fois du CNRS et de la nouvelle faculté des sciences³⁹.

Cet arbitrage difficile ne résoud pas le problème. Alors que J. Coulomb n'a fait aucune difficulté pour venir s'expliquer devant les sages, le directeur de l'enseignement supérieur, L. Capdecombe, est extrêmement réticent⁴⁰. Son audition, prévue le 28 avril, doit être reportée⁴¹. Finalement, il ne vient pas. Les rapports demeurent mauvais entre le CCRST et la direction de l'enseignement supérieur. Au printemps de 1962, lors de la préparation du budget 1963, P. Aigrain, qui rapporte sur le budget de l'enseignement supérieur, déplore que les informations sur

34. *Ibidem*, réunion du 18 novembre 1960, doc. 241/CC/D, 146.

35. A. Giraud, «Note sur les relations CNRS/Université», du 24 février 1961, AN 81/401, 59/146, doc. 33/CC2/R5. Voir aussi la réunion du CCRST du 10 février 1961, *ibid.*, 54/123, doc. 28/CC2/D 27.

36. *Ibidem*, réunion du 3 janvier 1961, doc. 26/CC2/D 15.

37. *Ibidem*, réunion du 24 février 1961, doc. 33/CC2/D 15.

38. C'est ce que dit P. Aigrain à la réunion du CCRST du 14 avril 1961, *ibidem*, doc. 48/CC2/D 44.

39. AN 81/401, 59/146, lettre du ministre de l'Éducation nationale au Délégué général à la recherche scientifique et technique en date du 18 avril 1961, doc. 49/CC2/D 45.

40. AN 81/401, 54/123, réunion du CCRST du 21 avril 1961, doc. 50/CC2/D 46.

41. *Ibidem*, doc. 61/CC2/D 54.

la répartition des crédits fassent largement défaut et que la méthode de répartition de ces crédits soit largement arbitraire. Il propose même d'inscrire ces crédits au compte du CNRS. A. Giraud

*estime anormal que le Ministre de l'Education Nationale ne fournisse pas, pour les crédits qui lui ont été attribués, des comptes rendus d'utilisation suffisamment précis en fin d'exercice. Dans ces conditions, il devient impossible de soumettre ces nouvelles demandes à un examen attentif*⁴².

Un document ultérieur, élaboré par la mission de Chalendar⁴³, revient sur l'absence de coopération entre le CNRS et l'enseignement supérieur, pour constater que la volonté en semble « aujourd'hui faire défaut, au moins du côté de la rue de Grenelle » :

Les deux organismes vivent côte à côte en s'ignorant l'un l'autre et en pratiquant chacun leur politique de leur côté. Le CNRS n'est pas consulté sur la répartition entre les facultés des crédits d'investissements ou de fonctionnement de recherches distribués par le Ministère et il ne semble même pas qu'il en soit informé.

Il y avait là un problème évident et grave, qui préoccupait légitimement les responsables de la recherche. Il fut examiné attentivement en 1962-1963, avec l'ensemble du fonctionnement du CNRS et des facultés des sciences, par la mission de Chalendar.

3. La mission de Chalendar et ses suites immédiates

En février 1962, le chef du service de l'Inspection générale des Finances, après avoir pris contact avec les trois ministres des Armées, de l'Education nationale et de l'Industrie, décidait de créer trois missions d'inspection bilatérales sur les budgets de recherche de ces trois ministères. Cette initiative semble avoir avorté en ce qui concerne les Armées. En revanche, elle a abouti pour les deux autres ministères.

Pour l'Education nationale, les deux inspecteurs des finances qui composaient la mission, avec un inspecteur général de l'Education nationale, étaient deux personnalités de premier plan, J. de Chalendar et G. Verdeil. Ils se mirent au travail rapidement et étaient en mesure de présenter, dès juillet 1962, deux rapports incisifs, le premier, intitulé : « Quelques suggestions en vue de permettre au CNRS de rester un établissement jeune, ouvert et dynamique »⁴⁴, le second : « Note sur certains des problèmes posés par la répartition des crédits du Centre National de

42. *Ibidem*, 54/124, réunion du 17 avril 1962, doc. 216/CC2. Cet avis est rappelé lors de la réunion du 14 décembre 1962, doc. 297/CC2.

43. Nous reviendrons sur le rapport de Chalendar. Le texte cité ci-dessous est extrait d'une première ébauche de ce texte, adressée à R. Poignant par M. de Chalendar (ex. n° 25, lettre d'envoi signée mais non datée), que la critique interne permet de dater de la fin de 1962 et que nous avons retrouvée dans AN 87/323, 12/1. La version définitive du rapport sera beaucoup moins détaillée et argumentée sur le chapitre des relations entre le CNRS et l'enseignement supérieur.

44. Cette note de 24 p. ronéogr. sous le double sceau du ministère des Finances et de celui de l'Education nationale, datée du 12 juillet 1962, est de J. de Chalendar. Elle se trouve dans AN 77/321-323, liasse 894, ainsi que dans AN 81/401, 60/149, où elle figure sous la référence 249/CC2.

la Recherche Scientifique»⁴⁵. Sans attendre la remise du rapport final, qui interviendra seulement en août 1963, le CCRST consacre sa réunion du 6 juillet 1962 à entendre J. de Chalendar⁴⁶.

La mission de Chalendar représente une étape importante dans l'histoire du CNRS. Il s'agissait, en effet, d'un véritable «audit externe», qui portait sur cette institution un jugement d'ensemble élogieux :

La bonne réputation dont jouit le CNRS auprès des chercheurs ne tient pas à l'existence d'une réglementation moins rigide que celle des facultés; elle s'explique par la qualité de la gestion administrative et des hommes qui en sont chargés.

Il n'en soulevait pas moins des problèmes dont le CNRS n'avait pas conscience, ou dont il ne parlait pas.

Le premier de ces problèmes concerne les sections du comité national. Dès la publication du statut de 1959, leur composition avait fait l'objet d'une double critique, à laquelle il avait été entendu qu'on ferait droit après les élections, pour ne pas paralyser la vie du CNRS en ajournant celles-ci. D'une part, l'exclusion des assistants du corps électoral semblait discriminatoire aux intéressés et à la plupart des professeurs de faculté sous les ordres desquels ils travaillaient et qui peuplaient les instances du CNRS : les attachés de recherche, qui étaient électeurs, n'étaient pas plus avancés dans leurs recherches, en général, que les assistants. D'autre part, la confusion dans chacun des deux collèges A et B des personnels du CNRS et de ceux de l'enseignement supérieur, beaucoup plus nombreux, risquait de rendre négligeable le poids des chercheurs du CNRS dans les commissions, ce que ceux-ci pouvaient difficilement accepter puisque ces commissions décidaient de leur avancement. Les élections avaient confirmé ces craintes : 18 chercheurs en tout et pour tout auraient été élus⁴⁷.

La direction du CNRS, conformément à ses engagements, avait prévu de modifier le décret électoral, et, en accord avec le CCRST, elle avait décidé d'élargir le corps électoral aux assistants en fonctions depuis plus de deux ans et moins de dix ans : l'exclusion des assistants durant leur deux premières années de service était dictée par symétrie avec les stagiaires du CNRS, qui n'étaient pas électeurs : quant aux assistants qui n'auraient pas réussi à devenir maîtres-assistants au bout de dix ans, ils étaient difficiles à défendre. D'autre part, pour assurer la représentation des chercheurs dans les sections du comité national, les syndicats demandaient la création, à chaque niveau hiérarchique, A et B, de deux collèges distincts, l'un pour les membres de l'enseignement supérieur, l'autre pour les chercheurs du CNRS. L'administration et le CCRST avaient préféré retenir une proposition de R. Poignant, qui augmentait

45. Cette note, établie par G. Verdeil, datée du 16 juillet, comporte 13 feuillets ronéographiés. Elle figure dans AN 77/321-323, liasse 894.

46. AN 81/401, 54/124, doc. 243/CC2. J. de Chalendar participe de nouveau à la réunion du CCRST du 20 juillet (doc. 250/CC2).

47. Selon la note de B. Vodar de janvier 1961, déjà citée.

le nombre de sièges respectivement de six à sept et de quatre à cinq, pour réserver, dans le collège B, deux sièges aux chercheurs du CNRS⁴⁸.

La mission de Chalendar soulève une tout autre question : celle des mandarins à vie. Plusieurs dispositions du décret de 1959 tendaient, en effet, à perpétuer le pouvoir de grands notables universitaires. Les membres de l'Institut étaient éligibles à vie. J. de Chalendar note que dix des sections de sciences exactes et neuf des sections de sciences humaines sont présidées par des membres de l'Institut. Il propose une limite d'âge de 70 ans. Il note d'autre part un trop faible renouvellement des sections. Pour les 19 sections de sciences exactes, 138 membres en sont au moins à leur troisième mandat, 68 à leur second, et 172 seulement à leur premier mandat. Pour éviter de pérenniser le pouvoir des mêmes personnalités scientifiques, J. de Chalendar propose de limiter à deux le nombre de mandats consécutifs, comme membre élu ou nommé. Enfin, il estime trop rigide le système des sections : la liste des sections devrait relever non du décret statutaire mais d'un simple arrêté⁴⁹.

L'ensemble de ces suggestions fut en définitive retenu, à l'exception de la limite d'âge imposée aux membres de l'Institut, qui parut sans doute sacrilège, bien qu'on ne voie pas exactement par quel mécanisme scientifique l'habit vert immuniserait contre la sénescence. Le décret du 7 octobre 1964 imposa à tous les membres du comité national, sauf eux, une limite d'âge, d'ailleurs bienveillante, de 70 ans au 1^{er} janvier de l'année d'entrée en fonctions, qui leur permettait en fait de siéger jusqu'à 74 ans. Il interdit d'accomplir plus de deux mandats consécutifs comme membre élu ou nommé et de présider une section du comité national pendant deux mandats consécutifs. Il reprit en outre les suggestions de R. Poignant en ce qui concerne la composition des collèges électoraux et les sièges réservés aux chercheurs du CNRS. La liste des sections était renvoyée à un arrêté ministériel⁵⁰.

4. Les nouveaux modes d'intervention du CNRS

La seconde série de questions soulevées par J. de Chalendar dès juillet 1962 concernait la gestion de ses laboratoires propres par le CNRS et la répartition des tâches entre lui et l'enseignement supérieur. Ce n'étaient pas des questions neuves, mais il les éclairait d'un jour nouveau. Il parlait des différences de dotation entre laboratoires relevant de l'une et de l'autre institution, analysées par G. Verdeil⁵¹ : en 1962, les labo-

48. Nous ne rentrons pas ici dans le détail de l'élaboration de ces propositions. On pourra se reporter notamment à une proposition du CCRST, AN 81/401, 59/146, doc. 39/CC2/D 32, discutée dans la séance du 10 mars (54/123, doc. 37/CC2/D 34), aux déclarations de J. Coulomb lors de la réunion du CCRST du 14 avril (54/123, doc. 45/CC2/D 44), à la discussion d'une lettre du ministre de l'Éducation nationale sur ce sujet, lors du CCRST du 17 février 1962 (54/124, doc. 172/CC2), et aux discussions du CCRST du 20 juillet 1962 (54/124, doc. 250/CC2), où sont prises en compte les premières idées de la mission de Chalendar.

49. Note du 12 juillet 1962, déjà citée.

50. La composition du Conseil d'administration était en outre légèrement modifiée (un membre de droit en plus), pour y introduire le secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale, le directeur général de la pédagogie remplaçant celui de l'enseignement technique.

51. Note du 16 juillet 1962, déjà citée.

ratoires propres absorbaient 62 % des crédits de fonctionnement du CNRS et les deux-tiers de ses crédits d'équipement, la moitié des techniciens et 17 % seulement des chercheurs. Du coup, un chercheur disposait en moyenne de quatre techniciens et de près de 100 000 F de crédits de matériel dans les laboratoires du CNRS, contre un demi technicien et moins de 20 000 F de crédits seulement dans ceux des facultés.

Cette situation résultait évidemment du partage des attributions entre le directeur du CNRS et le comité national, mais la croissance rapide de l'enseignement supérieur risquait de l'aggraver⁵² :

Il n'en sera que plus difficile d'augmenter le nombre de chercheurs affectés aux laboratoires propres du CNRS et peut-être de maintenir le nombre des techniciens qui y travaillent. Pour toutes ces raisons, il semble probable que la proportion des crédits du CNRS réservés à ses laboratoires tendra à diminuer dans l'avenir.

J. de Chalendar suggérait donc dans sa note de supprimer les laboratoires dont l'intérêt scientifique diminuait, de concentrer les moyens du CNRS sur les disciplines d'avant-garde et sur des installations très importantes et onéreuses et de grouper géographiquement ses laboratoires pour pouvoir les doter de services communs, y compris administratifs, rentables. Comme le comité consultatif l'avait déjà demandé, il proposait en outre que les comités de direction des laboratoires comprennent essentiellement des représentants des sections du comité national.

Pour les universités, J. de Chalendar rejoignait une opinion déjà formulée à plusieurs reprises par les douze. Il demandait à la direction de l'enseignement supérieur de répartir entre les facultés «selon des critères objectifs et sur une base géographique» des crédits «représentant au moins un minimum vital». Le CNRS n'aurait plus alors à intervenir que dans deux cas. D'une part il pourrait corriger des erreurs ou des lacunes de cette attribution globale, mais pour des sommes limitées et à titre exceptionnel. D'autre part,

il ne devrait pas hésiter à renforcer très sensiblement les moyens mis à la disposition d'un laboratoire lorsque la section compétente estime que ses recherches présentent un intérêt scientifique exceptionnel, concernent une discipline de pointe peu enseignée puisque trop nouvelle et de ce fait risquent d'être relativement sacrifiée (sic) dans la répartition « objective » des crédits de la direction de l'enseignement supérieur.

Enfin, il conseillait de créer des subventions spéciales pour encourager le regroupement des chercheurs en équipes pluridisciplinaires ou l'étude d'un même problème par plusieurs équipes, comme le CNRS l'avait déjà demandé.

Ces réflexions nourrissent l'action du CNRS. Pressenti pour succéder à J. Coulomb, P. Jacquinet part en vacances avec le « rapport » de Chalendar⁵³ comme base de réflexion. Sa nomination à la direction générale, par décret du 31 octobre 1962, s'inscrit donc dans une volonté de nor-

52. Nous suivons, pour tout ce développement, la note de J. de Chalendar déjà citée, en date du 12 juillet 1962.

53. C'est ce qu'il déclare dans l'interview réalisée dans le cadre du programme d'histoire du CNRS. Compte-tenu des dates, ce qu'il appelle « rapport » de Chalendar ne peut être que la note du 12 juillet 1962, amplement citée ci-dessus.

malisation des rapports entre le CNRS et l'enseignement supérieur. D'autant que le directeur de l'enseignement supérieur va être lui aussi remplacé : par décret du 8 octobre 1963, le recteur Davril est nommé directeur des enseignements supérieurs.

P. Jacquinot met très rapidement en oeuvre de nouvelles formes d'intervention du CNRS. A l'imitation des actions concertées de la DGRST, le directoire avait créé une structure spéciale pour étudier des « problèmes » privilégiés par le comité national⁵⁴. Il s'agissait de lutter contre la dispersion des crédits en incitant à se coordonner des chercheurs qui travaillaient dans des domaines voisins, parfois sans se connaître. Pour ne pas être accusés de prendre aux laboratoires existants les crédits nécessaires à ces nouvelles actions, J. Coulomb et G. Gabriel avaient obtenu un crédit spécial sur lequel ils avaient ainsi financé en 1963 trente « recherches coopératives sur programme » ou RCP⁵⁵.

En 1964, P. Jacquinot imagine les laboratoires associés⁵⁶. Cette formule reprenait la recommandation de Chalendar citée plus haut. Elle visait d'abord à rendre plus cohérente l'intervention du comité national.

Au lieu d'examiner successivement, pour un même laboratoire universitaire, des demandes de moyens matériels, puis de postes de chercheurs, ou de techniciens, ce qui interdisait de prendre une vue d'ensemble de son activité scientifique et de ses besoins, la discussion sur l'association fournirait l'occasion d'une évaluation d'ensemble et d'une programmation des moyens nécessaires. L'association étant décidée pour une période de cinq années, l'occasion reviendrait de procéder périodiquement à de tels bilans : le concours apporté par le CNRS aux laboratoires universitaires procéderait ainsi suivant des méthodes analogues à celles en vigueur pour les laboratoires propres, et le premier nom des laboratoires associés fut d'ailleurs laboratoires propres prime : LP'.

La formule présentait un second avantage : elle permettait de dépasser les rivalités entre l'enseignement supérieur et le CNRS dont la préparation du Plan avait été le champ clos. Le laboratoire associé substituait la collaboration à l'affrontement. Un échange entre l'ancien et le nouveau directeur du CNRS au directoire d'avril 1964 résume assez bien les enjeux de la réforme :

M. Coulomb précise qu'à son sens, l'action du CNRS ne doit pas se substituer à l'Enseignement supérieur pour ce qui est du fonctionnement régulier des laboratoires. Le CNRS doit intervenir pour attribuer des moyens spécialisés et exceptionnels. Il est à craindre évidemment que les Doyens n'attribuent plus rien aux Laboratoires associés. Le système est excellent si existe un fonds de base suffisant.

M. Jacquinot partage ce point de vue. L'aide du CNRS doit être sélective et spécialisée, elle doit se situer au-dessus d'un certain « minimum vital ».

M. Coulomb ajoute qu'il faut alors en même temps organiser le « minimum vital » (...)

54. Séance spéciale du directoire, le 28 juin 1962, CNRS, *Rapport d'activité 1961-1962*, p. 55.

55. Liste des RCP dans le *Rapport d'activité 1962-1963*, p. 24-26.

56. Ainsi qu'il résulte de sa déclaration devant le CCRST, lors de sa réunion du 10 avril 1964, AN 81/401, 54/126, doc. 490/CC3.

Revenant à l'idée de « minimum vital », M. Gabriel suggère que les contrats soient tripartites et prévoient l'engagement du Doyen de la Faculté d'attribuer au laboratoire associé un certain minimum fixé pour la période considérée⁵⁷.

Une convention en bonne et dûe forme, précisant les engagements respectifs de la faculté et du CNRS évitait évidemment que les Doyens n'attribuent plus rien aux laboratoires associés et permettait au CNRS d'être sûr que son aide servirait à l'achat de matériels précis et non à régler les factures de fluides, entretenir les bâtiments ou financer la recherche courante. L'idée du laboratoire associé permettait à la fois de rendre plus globale et plus cohérente l'évaluation des formations soutenues par le CNRS et d'établir sur des bases stables et contractuelles la coopération du CNRS et les facultés des sciences.

Il fallut dix-huit mois pour faire aboutir cette innovation. Le directoire d'avril 1964 se conclut par la mise en place d'un groupe de travail. Le 27 octobre suivant, P. Jacquinet apporte des précisions au Conseil d'administration : les LA ne feront appel à aucune augmentation spécifique du budget du CNRS; les conventions, d'une durée de quatre ans, seront soumises au comité national de même que leur renouvellement; le directeur pourra ne pas retenir un contrat accepté par le comité national. La formule semble au point.

Elle ne l'est pas, car la direction de l'enseignement supérieur n'a pas encore arrêté, de son côté, toutes les dispositions nécessaires à sa mise en oeuvre par les facultés. Le directoire du 30 mars 1965 décide donc que le système n'entrera en vigueur qu'au premier janvier 1966. 206 dossiers sont présentés à la session d'automne 1965 du comité national. 60 sont retenus et financés à compter de janvier 1966⁵⁸. C'était un succès. A tel point qu'il fallut bientôt ajouter, aux laboratoires associés, les équipes de recherche associées ou ERA pour les formations de moindre importance. Le nombre important de personnes qui revendiquent aujourd'hui la paternité de ces nouvelles formes d'intervention atteste la popularité dont elles ont aussitôt bénéficié.

Les années 1964-1966 voient d'autres réformes des méthodes de gestion et d'action du CNRS. C'est l'essai, en 1964, d'un classement des sections en trois catégories, inégalement prioritaires. C'est, un peu plus tard, une redéfinition des sections visant à en améliorer l'équilibre : il en résultera un nouveau découpage en 34 sections, entériné par le conseil d'administration du 18 décembre 1965 et l'arrêté du 24 février 1966. C'est enfin, moins apparente, mais peut-être plus décisive, la réforme des modes de gestion des laboratoires adoptée par le directoire du 21 juin 1966⁵⁹. Un conseil de laboratoire est créé au sein de chaque laboratoire pour « pallier les inconvénients de certaines directions trop autoritaires ou plus exactement trop solitaires » (P. Jacquinet); les comités de direction sont élargis à des personnalités extérieures et à des représentants du comité national; il s'y ajoute l'instauration du « tourniquet », c'est à dire de l'examen tous les cinq ans, par le comité national, de l'orientation et de l'activité de chaque laboratoire. Cette procédure permettait

57. Séance de conjoncture des 15-16 avril 1964, p. 23. AN 86/369, carton 48.

58. CNRS, *Rapport d'activité 1964-1965*, p. 9.

59. AN 86/369, carton 31.

d'envisager soit la suppression, soit le changement de direction, soit la reconduction pure et simple du laboratoire. Les années suivantes voient, en effet, la fermeture d'un certain nombre de « vieux » laboratoires et la réorientation de certains autres.

L'impact de la mission de Chalendar sur l'évolution du CNRS a donc été à la fois important et rapide. Mais les effets immédiats ne sont pas les seuls. Le rapport remis en août 1963 est le point de départ d'une réflexion plus large qui conduit à des réformes d'une autre ampleur.

III. – LA REFORME DE 1966

1. L'élaboration

La création des RCP et des LA, et les réformes des modes de gestion du CNRS ont été l'oeuvre du CNRS lui-même. Le directoire, le conseil d'administration, le directeur général ont été à l'origine de ces mesures. Au contraire, la réforme statutaire de 1966 vient du dehors : elle est imposée au CNRS, de l'extérieur, par ses instances de tutelle et par le pouvoir politique. Le contraste est marqué entre ces deux faces d'un même processus d'adaptation du CNRS aux conditions nouvelles créées par sa croissance.

A l'origine de la réforme statutaire de 1966, le CCRST joue un rôle capital. Depuis sa création, le comité des sages avait été régulièrement renouvelé par moitié tous les deux ans, si bien qu'aucun des sages de 1959 ne siégeait plus en 1963-1964. A l'époque, il comprenait notamment le mathématicien P. Lelong, qui avait été le conseiller du général de Gaulle pour les questions de recherche en 1959-60, le physicien A. Blanc-Lapierre, l'astronome J.-F. Denisse, un ancien secrétaire du syndicat national des chercheurs scientifiques. A. Giraud, alors directeur de l'Institut français du Pétrole, un autre polytechnicien, B. Delapalme, y jouaient également un rôle important, ainsi que le docteur Gessain, R. Fauvert, C. Thibault, et B. Vodar.

Le CCRST pose la question de l'évolution statutaire du CNRS en février 1964⁶⁰, et il l'évoque à plusieurs reprises dans les mois qui suivent⁶¹, mais c'est seulement à partir de septembre qu'il la met véritablement à l'étude. Dans le cadre de la préparation d'un comité interministériel sur les structures de la recherche, initialement prévu pour décembre, le président du CCRST, A. Blanc-Lapierre propose d'étudier en priorité trois problèmes, dont le second est le rôle de l'Education

60. Réunion du 21 février 1964, AN 81/401, 54/126, doc. 490/CC3, où les douze ont vraisemblablement en mains une courte note de 3 pages sur le sujet (62/153, doc. 476/CC3), un extrait des statuts de 1959 (doc. 478/CC3) et des graphiques retraçant l'évolution des budgets et des emplois (doc. 480/CC3).

61. Voir notamment une note de R. Poignant (62/154, doc. 562/CC3, du 10 mai 1964), et la réunion du CCRST du 22 mai (54/126, doc. 573/CC3). A cette date, le problème d'une réforme du CNRS reste cependant un problème parmi d'autres.

nationale dans la recherche fondamentale. Un groupe de travail composé de C. Thibault, J.-F. Denisse et P. Lelong se charge de ce thème. Les rapports successifs de J.-F. Denisse au nom de ce groupe et les débats du CCRST auxquels ils donnent lieu permettent de suivre l'élaboration des propositions soumises finalement au comité interministériel du 12 mars 1965.

Telle qu'elle s'engage, la réflexion du groupe de J.-F. Denisse et du CCRST est dominée par le refus de deux solutions extrêmes et la recherche d'une voie moyenne.

Le premier comité des sages avait proposé au problème des rapports entre le CNRS et l'enseignement supérieur une solution radicale : la séparation. Le projet d'office des instituts nationaux de recherche liait étroitement la recherche des grands laboratoires du CNRS ou d'autres instituts aux applications techniques ou industrielles, la séparant clairement des universités.

A l'opposé, le CCRST est saisi, en novembre 1964, d'une proposition non moins radicale de R. Poignant, tendant à la fusion du CNRS et de la direction de l'enseignement supérieur⁶². Les arguments invoqués ne manquent pas de force. D'une part les missions du CNRS et des facultés sont largement identiques pour la recherche, et leur imbrication réciproque est un fait. La création envisagée de comités scientifiques à la direction de l'enseignement supérieur risque de faire double emploi avec les sections du comité national. D'autre part, une administration unique faciliterait à la fois l'interpénétration des carrières et la régionalisation de la politique de recherche. Enfin il serait bon d'étendre aux universités la souplesse de gestion du CNRS. R. Poignant propose donc de modifier l'organisation du ministère de l'Éducation nationale en créant une Direction générale de l'enseignement supérieur et de la recherche, coiffant une direction des enseignements et une direction de la recherche qui engloberait le CNRS et gérerait tous les crédits de recherche. C'était faire du CNRS la direction de la recherche universitaire.

Cette proposition ne reçoit qu'un accueil mitigé. A. Blanc-Lapierre évoque aussitôt l'éventualité d'une troisième solution, que préfère également son prédécesseur à la présidence du CCRST, P. Lelong. Leur argument est la crainte, naturelle pour ces professeurs qui connaissent les facultés des sciences, de voir la recherche sacrifiée à l'enseignement :

La mission d'enseignement étant politiquement plus pressante, la tâche de recherche risquerait d'en souffrir si elle n'était pas représentée auprès du ministre de façon autonome. M. Lelong estime que cette dualité au niveau de la représentation est infiniment précieuse et qu'il faut la conserver.

C'est dans cette perspective que s'engage le groupe animé par J.-F. Denisse⁶³. L'idée centrale est de renforcer le rôle du CNRS comme promoteur de la recherche de pointe. Pour cela, J.-F. Denisse propose de le décharger des tâches permanentes d'administration, confiées à l'enseignement supérieur, et de lui donner les moyens propres à une force d'in-

62. AN 81/401, 54/126, réunion du 6 novembre 1964, doc. 600/CC3.

63. Trois rapports successifs de J.-F. Denisse permettent de suivre l'évolution de sa réflexion : doc. 601/CC3 du 12 novembre 1964, doc. 611/CC3 du 8 décembre, conservés dans AN 81/401, 62/155 et doc. 622/CC3, s.d. (distribué le 5 janvier 1965), *ibid.* 63/156.

tervention. Il est ainsi conduit à proposer de classer les laboratoires en trois types : les laboratoires de faculté, relevant complètement de l'enseignement supérieur, les laboratoires associés, gérés par l'enseignement supérieur pour leur fonctionnement courant mais disposant de crédits spécialisés du CNRS, et les laboratoires du CNRS proprement dits, pour lesquels il demande des statuts analogues à ceux du CEA ou du CNES.

La discussion⁶⁴ se centre sur les différences entre laboratoires. Très vite, un accord se réalise autour des deux cas extrêmes. En bas de l'échelle, il est clair que les professeurs de faculté doivent disposer de laboratoires dotés d'un minimum vital, qu'on fixe à 50 000 francs : ce sont les laboratoires « de faculté »⁶⁵ ou « de maîtrise »⁶⁶, ou « de chaire »⁶⁷, que l'on finira par appeler « laboratoires universitaires »⁶⁸. En principe, ils ne relèvent pas du CNRS, sauf convention sur programme et ils ne sont pas spécialisés. A l'autre extrémité de l'échelle, la nécessité s'impose de quelques très gros laboratoires dotés d'un statut spécial d'établissement de recherche, plus proche du statut d'établissement public industriel et commercial que de celui d'établissement public administratif. Ces établissements d'un type nouveau, « nécessairement de grandes dimensions », disposant de moyens matériels et administratifs « de type quasi-industriel »⁶⁹, jouissant de la même autonomie financière que le CNRS lui-même puisque leur budget en constituerait un budget annexe, sont en somme la traduction concrète des « usines de recherche » préconisées par Ch. Sadron depuis le colloque de Caen.

Tout le problème est celui des laboratoires intermédiaires, où l'on sent bien qu'il faut partager les tâches entre le CNRS et l'enseignement supérieur. J.-F. Denisse envisageait, dans son premier rapport, que ce soient tous des laboratoires associés, recevant du CNRS des crédits spécialisés, mais gérés pour leur fonctionnement de base par la direction de l'enseignement supérieur, afin de décharger le CNRS de leur gestion courante. Cette solution se heurte au scepticisme de P. Lelong d'une part, qui ne croit guère en la possibilité pour le CNRS de devenir une force d'intervention, d'autre part aux réticences d'A. Blanc-Lapierre et B. Vodar envers la gestion par l'enseignement supérieur de trop nombreux laboratoires : ils craignent que cela n'aboutisse à soustraire des sommes trop importantes à toute orientation. Le débat conduit donc à joindre aux laboratoires de chaire les laboratoires associés ou « laboratoires de chaire conventionnés » pour constituer le premier type de laboratoires, qu'il est logique de nommer « universitaires » puisque leur trait distinctif est d'être gérés par l'enseignement supérieur. Le type intermédiaire est alors constitué exclusivement par les laboratoires du CNRS.

Ce schéma général est exposé à la réunion du CCRST du 18 décembre 1964, réunion un peu exceptionnelle puisque le CCRST est renouvelé et que les nouveaux membres siègent en même temps que les anciens.

64. Elle s'engage sur le premier rapport à la réunion du CCRST du 13 novembre 1964 et se poursuit dans celle du 27 (AN 81/401, 54/126, doc. 602/CC3 et 606/CC3).

65. Terme du premier rapport de J.-F. Denisse.

66. Terme utilisé dans la réunion du 27 novembre 1964.

67. Terme du second rapport de J.-F. Denisse.

68. A partir de la réunion du CCRST du 11 décembre 1964 (*ibid.* doc. 614/CC3).

69. Troisième rapport, *loc. cit.*

Assurer la continuité de la réflexion s'impose en effet. Curieusement, les membres sortants semblent moins chaleureux que les membres nouveaux. Si E. Wolff, juge « tout à fait remarquable » le rapport de J.-F. Denisse, P. Lelong et A. Giraud, sortants eux aussi, restent sceptiques sur l'autonomie des « instituts autonomes du CNRS ». Inversement, deux nouveaux membres, G. Ourisson et R. Chabbal appuient le rapport. Il y a là pour une part solidarité de génération, pour une autre, cohérence soigneusement préparée : R. Chabbal avait été constamment associé au travail du groupe de J.-F. Denisse⁷⁰.

Le CCRST renouvelé poursuit donc l'étude de la réforme en s'inspirant des mêmes principes. Le cadre général est désormais bien en place. Le rapport définitif du 28 janvier 1965⁷¹ en précise les conséquences. Simultanément, une commission se met en place au ministère de l'Éducation nationale, avec le secrétaire général du ministère, P. Laurent, le directeur de l'enseignement supérieur, celui du CNRS, J. de Chalendar, un fonctionnaire de la DGRST (M. Ducher), J.-F. Denisse, des représentants des Finances et des membres du cabinet⁷². Le comité interministériel du 12 mars prend les décisions de principe, dont la mise en forme est assurée par cette commission. Les textes réglementaires qui en résultent sont examinés au CCRST du 21 septembre⁷³ et aboutissent aux décrets du 31 mars 1966.

Le rôle du CNRS dans l'élaboration de cette réforme qui modifie profondément sa structure s'avère ainsi très faible, pour ne pas dire nul. Certes, le directeur général participe à la commission Laurent, et des hommes comme J.-F. Denisse sont assez liés au CNRS. Mais les instances statutaires du CNRS ne sont pas intervenues activement dans ce processus. Elles ont été tenues informées : P. Laurent, notamment, est venu exposer au conseil d'administration du 5 juillet 1965 les grandes lignes des mesures envisagées. Mais son intervention est explicitement présentée par le président, R. Odent, comme une pure information :

étant bien entendu que c'est une communication qu'il nous fait, que ce n'est pas à nous à parler, à se charger de voter ou de ne pas voter un projet de réforme.

Et, après son exposé il le remercie en précisant qu'il

ne voit pas de discussion sur ce point parce que ce n'est pas de notre compétence⁷⁴.

Il est clair que le CNRS lui-même n'a été à l'origine ni de propositions ni de contre-propositions. Il a été réformé : il ne s'est pas réformé lui-même. Il est l'objet, non le sujet de la réforme de 1966.

70. Réunion du CCRST en date du 18 décembre 1964, AN 81/401, 54/126, doc. 620/CC3.

71. *Ibid.* 62/155, doc. 640/CC3. Un « schéma des mesures proposées par le CCRST », non daté, mais de peu postérieur à ce rapport (doc. 646/CC3), le résume.

72. Nous l'apprenons lors de la réunion du CCRST du 26 mars 1965, où il est dit qu'elle fonctionne depuis deux à trois mois (*ibid.* 55/127, doc. 656/CC3).

73. *Ibid.*, doc. 716/CC3.

74. AN 86/369, carton 10, minutes du compte-rendu de la séance du conseil d'administration du lundi 5 juillet 1965, p. 23 et 30. Le président demande ensuite s'il y a des questions à poser au secrétaire général du ministère, « étant entendu qu'il ne peut s'agir que de questions ou d'éclaircissements ».

2. Les décrets de 1966

L'idée centrale de la réforme de 1966 consistait à renforcer le rôle du CNRS dans la recherche fondamentale de pointe. L'une des principales mesures envisagées en ce sens avait été de créer, pour le CNRS, un nouveau type d'établissement public, l'établissement de recherche, plus proche par sa souplesse de l'établissement à caractère industriel et commercial que de l'établissement administratif. Le rapport, devant l'obstacle de cette création juridique, s'était borné à réclamer pour le CNRS le statut d'EPIC, arguant du fait qu'il avait été déjà adopté pour le CNES. Mais il avait imaginé en outre de doter du même statut quelques grands instituts de recherche, qu'il appelait instituts autonomes du CNRS car ils devaient bénéficier, avec ce statut, de l'autonomie comptable et de l'autonomie dans le recrutement du personnel technique. Leurs budgets devaient constituer des budgets annexes du CNRS et leurs directeurs être nommés par arrêté ministériel pour une durée de cinq ans.

Le comité interministériel ne suivit pas les sages et écarta l'éventualité de doter le CNRS du statut d'EPIC⁷⁵. Il se borna sur ce point à prescrire un assouplissement des règles du contrôle financier, avec le remplacement d'un contrôle a priori par un contrôle a posteriori. Au conseil de juillet 1965, P. Laurent présente comme des décisions acquises la suppression du contrôle préalable et des mesures d'assouplissement financier, comme la possibilité de décentraliser la gestion des ressources affectées, et la création d'une « ligne souple » au budget, c'est à dire d'une ligne dont les crédits pourraient être engagés sans visa préalable pour couvrir des actions spécifiques. En fait, ces décisions restèrent vœux pieux, à l'exception de la création d'une « ligne souple » au budget de 1966. Le nouveau décret statutaire de 1966 prévoit bien la possibilité de déroger aux contrôles financiers en vigueur⁷⁶, mais cette disposition resta lettre morte, du moins pour l'ensemble du CNRS.

En revanche, les douze eurent gain de cause pour les instituts autonomes. Le comité interministériel avait pris position en faveur d'instituts,

dotés des règles administratives et financières les plus souples dans les domaines où la recherche ne peut être menée à bien qu'avec des moyens quasi-industriels demandant une souplesse de gestion particulière, plus grande que celle accordée à l'ensemble du CNRS, ou lorsque l'activité de ces Instituts sera susceptible de leur procurer des ressources autres que budgétaires.

En juillet 1965, P. Laurent précise l'intention : il ne s'agit pas de transformer le CNRS en une « collection d'instituts nationaux », mais, sur quelques points déterminés exigeant des moyens semi-industriels de fonc-

75. Nous n'avons pas le procès-verbal du comité interministériel, mais ses décisions sont citées dans une note de G. Ducher en date du 3 février 1966, qui compare terme à terme les projets de décrets aux décisions du CIRST (AN 81/401, 63/157, doc. 751/CC3). Le CIRST formule son avis sur les projets de décrets (*ibid.*, doc. 757/CC3) dans sa séance du 4 février (*ibid.*, 55/128, doc. 756/CC3).

76. Décret n° 66-187 du 31 mars 1966 portant modification du décret (...) relatif à l'organisation générale du CNRS : « Des dérogations pourront être apportées aux règlements pris pour fixer les règles générales d'administration et les contrôles financiers édictés pour les établissements publics de caractère administratif dotés de l'autonomie financière auxquels est soumis le CNRS ».

tionnement et de gestion, de doter le CNRS d'un moyen d'intervention mieux adapté. L'intérêt des instituts nationaux envisagés n'est pas alors de bénéficier de règles financières différentes de celles du CNRS, puisqu'il semble alors acquis qu'elles seront assouplies, mais de constituer des unités de gestion autonomes, dotées d'un budget propre, annexé à celui du CNRS. En fait, le décret statutaire de 1966 se borne à prévoir que des «instituts nationaux du CNRS» pourront prendre en charge un ou plusieurs laboratoires existants ou à créer ainsi que des organismes qui étaient auparavant indépendants du CNRS. Ces instituts nationaux doivent être créés par décret, au terme d'une procédure complexe, et comme leur décret de création doit déterminer les règles administratives et financières qui leur sont propres, il leur est possible de bénéficier de règles financières plus souples que celles du CNRS lui-même.

Au moment de l'élaboration de ce texte, on prévoyait que deux grands instituts, l'un de physique nucléaire, l'autre d'astronomie, devraient commencer à fonctionner au premier janvier 1967. La loi du 3 janvier 1967 créa bien deux instituts de recherche directement rattachés au Premier ministre, le CNEXO et l'IRIA, et un institut «auprès du CNRS», l'ANVAR (Agence nationale pour la valorisation de la recherche), mais la création de l'Institut national d'Astronomie et de géophysique ne fut réalisée qu'à l'automne de 1967 et l'Institut national de physique nucléaire et de physique des particules dût attendre 1971⁷⁷. Ces instituts nationaux bénéficient effectivement d'une plus grande souplesse de gestion : ils peuvent engager des dépenses sur leurs ressources propres sans autorisation préalable du contrôleur financier et même rémunérer du personnel sur ces ressources. L'idée d'instituts autonomes du CNRS a donc bien fini par prendre corps, mais elle n'a eu que des applications limitées.

Pour renforcer le rôle du CNRS dans l'orientation de la recherche fondamentale, la seconde idée-force du comité consultatif avait été d'en renforcer la direction. Cette suggestion émanait de J. de Chalendar qui, dans son rapport d'août 1963, mais non dans sa note de juillet 1962, proposait de nommer un troisième directeur général adjoint scientifique et d'adjoindre à la direction un conseiller administratif et financier permanent d'un rang élevé, «à moins qu'il ne faille aller plus loin encore et prévoir (...) une direction bicéphale avec un Président scientifique et un Directeur administratif et financier» (p. 40).

Cette idée reparaît à la fin des discussions de 1964. Elle est absente des deux premiers rapports de J.-F. Denisse. C'est seulement le 11 décembre 1964 que celui-ci propose aux sages d'étoffer la direction du CNRS avec un directeur général adjoint administratif et un conseil scientifique vraiment actif, de 7 ou 8 membres, dont 2 ou 3 à temps plein. Il ne s'agit pas seulement d'en relever le «standing», comme il le dit alors⁷⁸, mais de répondre au septicisme de certains sages comme P. Lelong sur la capacité d'intervention du CNRS. Son troisième rapport⁷⁹ va plus loin encore en ce sens et envisage, autour du directeur général, un cabinet scientifique de 10 à 15 membres, dont certains, directeurs adjoints, à

77. Décret n° 71-279 du 14 avril 1971.

78. AN 81/401, 54/126, doc. 614/CC3.

79. Celui du 5 janvier 1965, doc. 622/CC3 déjà cité.

temps plein, pour des tâches de politique scientifique et de représentation du directeur-général. Il propose en outre la nomination d'un directeur général adjoint administratif de haut rang. Mais cette formule paraît un peu lâche et l'on préfère la resserrer avec l'idée d'un comité de direction réunissant le directeur général, le directeur administratif et les directeurs scientifiques à plein temps⁸⁰. Bien que certains membres du CCRST comme J. Chabbal craignent, de façon prémonitoire, qu'un directeur administratif stable n'ait finalement plus de pouvoir que le directeur général trop souvent renouvelé, cette formule est retenue par le rapport final du CCRST et adoptée par le comité interministériel. La création d'un directeur administratif et financier semble alors notamment la concession nécessaire pour faire admettre au budget une organisation financière dérogatoire⁸¹. Les postes nécessaires à l'application de ces mesures sont créés au budget de 1966.

Les décrets du 31 mars 1966 modifient donc profondément l'administration du CNRS. Elle est assurée, selon le décret statutaire,

par un conseil d'administration et par un directeur général assisté d'un directeur administratif et financier et d'un collège de directeurs scientifiques. La réunion, sous la présidence du directeur général, du directeur administratif et financier et des directeurs scientifiques constitue le comité de direction.

Un second décret⁸² attribue au directeur administratif et financier, dont la nomination n'exige pas une proposition du directeur général, des compétences très larges. Il ne reçoit pas seulement délégation de signature, mais de pouvoir, pour de nombreux actes administratifs. Une diarchie était ainsi instituée, dont les difficultés devaient apparaître une dizaine d'années plus tard. Quant aux directeurs scientifiques, nommés sur proposition du directeur général, tous à plein temps, ils constituaient un véritable état-major scientifique auquel le directeur général pouvait accorder de très larges pouvoirs, à l'exception de fonctions de direction ou de gestion de service au sein du CNRS ou d'un de ses instituts. Ces précisions, comme l'institution du comité de direction, constituaient des précautions, sinon des garanties, contre le risque qui avait été clairement aperçu de « découper le CNRS en secteurs qui deviendraient la propriété administrative de tel ou tel membre d'un collège »⁸³.

Renforcer de la sorte la direction du CNRS était modifier l'équilibre interne de ses diverses instances. Face au comité national, les directeurs scientifiques, choisis en raison de leur compétence, disposant de tout leur temps, placés par leur fonction même en possession d'informations multiples sur l'évolution des disciplines, pourraient préconiser des politiques scientifiques nouvelles. Les RCP et les procédures d'association leur fournissant les moyens de mettre en oeuvre ces politiques, l'initiative changeait de camp.

80. C'est ce qui est exposé au CCRST du 15 janvier 1965, *ibid.* 55/127, doc. 632/CC3.

81. Voir l'exposé de P. Laurent au conseil d'administration du CNRS du 5 juillet 1965, *loc. cit.*, p. 27.

82. Décret n° 66-188 du 31 mars 1966 (...) relatif au fonctionnement du CNRS.

83. P. Laurent au conseil d'administration du 5 juillet 1965, en réponse à une question de P. Naville, *loc. cit.*, p. 31.

D'autant que la direction du CNRS saisit l'occasion de la réforme de 1966 pour apporter quelques retouches, qui n'avaient pas fait l'objet de décisions du comité interministériel, à la composition du conseil d'administration. Il fallait bien y faire une place au directeur administratif et financier, comme au secrétaire général du ministère de l'Éducation nationale. Mais les modifications vont plus loin : le conseil d'administration siège au minimum cinq fois par an, dont au moins une fois en formation plénière pour le budget. Apparaît donc une formation restreinte de seize membres seulement, dont six élus par le directoire⁸⁴, qui comprend toujours vingt-sept membres. Si l'on se souvient que, dans le statut de 1949, le directoire comprenait douze membres et le conseil d'administration vingt-deux, le déplacement du pouvoir est sensible.

La réforme de 1966 achève ainsi l'évolution commencée en 1959. Elle ne se contente pas de renforcer la direction du CNRS en créant un directeur administratif et financier, des directeurs scientifiques à temps plein et un comité de direction. Elle resserre en outre le conseil d'administration. Au sein du CNRS, le pouvoir passe du directoire élu à la direction.

Avant 1959, le pouvoir au sein du CNRS était avant tout entre les mains du directoire, émanation du comité national, mais celui-ci avait concédé au directeur un domaine réservé : les laboratoires propres. Un système institutionnel caractérisé par la prépondérance du comité national élu s'accompagnait d'une structure duale de la politique scientifique effective.

Sur ces deux plans, les années 1959-1966 sont celles d'un retournement. La création des RCP et celle des laboratoires associés fait apparaître, entre les laboratoires propres et le simple octroi de moyens à des universitaires, des formes d'intervention intermédiaires où les avis du comité national préparent les décisions de la direction. Les sections du comité national sont désormais représentées dans les comités de direction des laboratoires propres. Et le premier institut national du CNRS créé, l'INAG, a pour conseil scientifique la section correspondante du comité national. La dichotomie ancienne s'estompe. Mais, simultanément, le pouvoir se déplace du comité national et du directoire au conseil d'administration resserré et à la direction renforcée. La prépondérance passe des élus de la communauté scientifique aux directeurs nommés : l'exécutif l'emporte sur une représentation populaire affaiblie et morcelée.

Restait un troisième problème que la réforme de 1966 prétendait résoudre. Au vrai, il était à la fois initial et fondamental et la réforme avait été entreprise pour le régler : c'était le problème des rapports entre l'enseignement supérieur et le CNRS.

Sur ce point, dès lors que les solutions radicales, la séparation préconisée par le premier CCRST avec la création de l'office des instituts nationaux de recherche, et la fusion préconisée par R. Poignant étaient écartées, on ne pouvait aboutir qu'à des compromis, c'est à dire à des demi-mesures. Tous les rapports successifs soulignent la nécessité d'un partage des tâches et d'une étroite coordination. Au CNRS revient toute

84. Deux de celles-ci doivent être choisies parmi les personnalités nommées par le premier ministre.

la recherche soumise préalablement à des choix sélectifs, à l'enseignement supérieur, la recherche « non spécialisée a priori »⁸⁵. Encore faut-il une instance pour faire respecter cette répartition, sinon la tentation sera grande pour l'enseignement supérieur de développer ses propres laboratoires spécialisés.

Le rapport du CCRST et le comité interministériel de mars 1965 avaient adopté, pour assurer la coordination de l'enseignement supérieur et du CNRS, l'idée d'un « Comité de Coordination placé au niveau administratif le plus élevé du Ministère de l'Éducation Nationale »⁸⁶. Aussi un troisième décret du 31 mars 1966 (n° 66-189) crée-t-il au ministère un comité de coordination de la recherche scientifique. L'absence du terme « technique » dans l'intitulé de ce comité souligne que son domaine de compétence se limite à la recherche fondamentale universitaire. Il est présidé par le ministre, vice-présidé par le secrétaire général du ministère et comprend, outre le directeur du CNRS et celui de l'enseignement supérieur, le directeur administratif et financier du CNRS et le délégué général à la recherche scientifique et technique.

En principe, la création du comité de coordination réglait le problème des rapports entre le CNRS et l'enseignement supérieur en instituant, au plus haut niveau, une instance d'arbitrage. Mais, si la compétence du comité était large, son avis n'était pas juridiquement requis pour les créations de laboratoires du CNRS ou des facultés. L'efficacité du dispositif dépendait de la vigilance de son président. Étant données les occupations des ministres, elle supposait un secrétaire général du ministère décidé à réunir le comité et à lui soumettre les décisions. C'était donc, pour un problème ancien, durable et permanent, une solution bien précaire.

Le contraste entre la légèreté de la structure de coordination et la force des réformes apportées au CNRS mérite réflexion. Pourquoi des réformateurs aussi audacieux, dans une réforme aussi mûrement réfléchie, ont-ils laissé subsister entre les organismes de recherche scientifique fondamentale dépendant de l'Éducation nationale une dualité de structure lourde de problèmes récurrents ?

A cette question, la force égale des partenaires-adversaires administratifs en présence apporte une première réponse. La direction de l'enseignement supérieur, dirigée en 1966 par Pierre Aigrain, et le CNRS de Pierre Jacquinet constituent deux organismes forts et prestigieux, avec de gros budgets, des administrations structurées, des réseaux de relation dans la technocratie politico-administrative également ramifiés. Pour trancher en faveur de l'un, il aurait fallu que l'autre soit plus faible. Comme ils font jeu égal, ils sauvegardent l'un et l'autre leur intégrité.

Cette raison n'est pourtant pas pleinement satisfaisante. En effet, la solution de R. Poignant, qui consistait à faire du CNRS la direction de la recherche du ministère de l'Éducation nationale, aurait formellement respecté l'intégrité de la direction de l'enseignement supérieur, tout en mettant fin à la concurrence. Si les douze sages l'ont écartée, sans la

85. C'est l'expression finalement retenue par le rapport du CCRST du 28 janvier 1965 déjà cité.

86. Décision du CIRST citée par la note de G. Ducher déjà citée (doc. 751/CC3).

discuter longuement, c'est sans doute parce qu'ils étaient en majorité des universitaires.

On ne remarque pas assez, en effet, que la rivalité du CNRS et de l'enseignement supérieur, si elle pose un redoutable problème du point de vue de la politique scientifique et du meilleur usage des deniers publics, fait parfaitement l'affaire des universitaires. La dualité des pouvoirs garantit la liberté des acteurs. Là où les politiques et le budget s'inquiètent de doubles emplois, ils voient deux sources de financement alternatives : l'une peut s'ouvrir, si l'autre se ferme. Deux sûretés valent mieux qu'une, dit le proverbe. Ainsi pensent-ils. Fondamentalement, la communauté scientifique, puisque c'est ainsi que les universitaires nomment le groupe imaginaire où ils nient leur individualisme, ne veut pas d'une véritable coordination entre le CNRS et l'enseignement supérieur. Un haut fonctionnaire, comme R. Poignant, pouvait la proposer. Il aurait été paradoxal que les plus prestigieux représentants de la communauté universitaire préconisent une réforme aussi radicale et aussi contraire aux aspirations de leurs pairs.

Pour régler durablement le problème des rapports entre l'enseignement supérieur et le CNRS, il aurait fallu d'abord convaincre les universitaires qu'ils y avaient intérêt. Entreprise de longue haleine, qui serait allée à l'encontre des mentalités autant que des traditions. Les responsables de 1966 eussent-ils été décidés à l'entreprendre, que les événements de 1968 auraient sans doute ruiné leurs efforts.

Jean-Claude Chevalier
Université Paris 7
CNRS URA 381

La linguistique au CNRS, 1939-1949

I. L'INSTITUTION

Le titre de cette contribution unit deux variables particulièrement instables, une variable métalinguistique et une variable institutionnelle. Si l'alliance de la « grammaire », science des lettres et de leur assemblage, et de la « philologie », science des textes, a semblé, pendant des siècles, relativement stable, l'intervention des termes « linguiste » et « linguistique » – et de la discipline qu'ils fondent dans le premier tiers du XIX^e siècle –, est venue singulièrement perturber le jeu. On opposera alors la « linguistique », science des formes et des systèmes, visant à la constitution de règles et de lois générales, à la « philologie », science des textes, de leur genèse et de leurs valeurs, liée à l'histoire des civilisations¹. Il est rare qu'un linguiste ne soit pas, peu ou prou, philologue et qu'un philologue ne soit pas linguiste, à un moment ou un autre de leurs carrières, selon les théories construites, les domaines retenus et les institutions fréquentées : mais cette jonction est pleine d'obstacles². Lors que dans les années 80, une section 42 fut consacrée par le CNRS à ces disciplines, elle fut intitulée, pour esquiver la difficulté, « Sciences du langage », dénomination ample et jugée aussitôt trop ample par des linguistes comme Ant. Culioli qui n'ont cessé de protester qu'il s'agissait d'un abus plus politique que scientifique.

Le problème est particulièrement ressenti au CNRS, puisque cette organisation repose sur une division en comités et commissions, dotés de pouvoirs importants de propositions, dont la répartition ne cessera d'être remise en cause, dévoilant les tensions du système. Divisions d'autant plus sensibles qu'elles doivent répondre à des critères scientifiques, puisque chaque Commission est constamment tenue de définir les orientations et finalités de la discipline, mais aussi à des critères institutionnels puis-

1. Voir p. ex. Hovelacque, A., *La linguistique*, Reinwald, Paris, 1876.

2. Voir Chevalier, J. C., « Le métier de linguiste. Les problèmes du modèle français » à paraître dans *Dictionnaire des idées linguistiques*, III, éd. par S. Auroux, Mardaga, Bruxelles (à paraître).

qu'elles ont dans leurs attributions des moyens à réclamer, des personnels à recruter, des carrières à régenter.

Les premiers textes montrent des législateurs sensibles au problème, puisqu'avec une extrême prudence, ils tentent d'assouplir au maximum le dispositif et autorisent à l'avance toutes sortes de remaniements. De l'arrêté du 7 mai 1939, «organisant les Comités spécialisés du Centre national de la Recherche scientifique appliquée», on reproduira les deux premiers paragraphes :

« Art. 1^{er}. Les Comités spécialisés prévus à l'article II du décret du 10 septembre 1938 organisant le Centre national de la Recherche scientifique appliquée ont pour rôle de procéder, sur la demande du directeur du Centre, à l'étude d'un groupe de problèmes scientifiques connexes ou envisagés d'un point de vue déterminé et à l'étude des voies à utiliser pour faire progresser une recherche ou un groupe de recherches.

Art. 2. En fonction des problèmes soumis au Centre national de la recherche appliquée, le ministre de l'Éducation nationale, sur proposition du directeur du Centre, et éventuellement après avis de la section permanente du Haut comité de coordination des recherches scientifiques, décide la création ou la suppression d'un Comité spécialisé et nomme les membres qui la composent. »

Cinquante ans plus tard, un ancien Directeur pour les Sciences-humaines (1955-1963), le linguiste Michel Lejeune atteste que ces possibilités ont été exploitées³, en sorte que les comités ont été largement remaniés : souplesse due aux mutations des forces en présence, mais aussi à la jeunesse d'une institution qui n'est pas écrasée par une vénérable tradition :

« A un certain moment, il était dans le vent de retoucher le « sectionnement » du Comité national. J'en avais moi-même fait l'expérience : certaines commissions fonctionnaient mal, c'était naturellement en partie la faute des personnes, mais c'était aussi parce que le domaine de leurs compétences était mal équilibré. (...) Au fil des ans, on a multiplié les commissions. Je l'ai fait moi-même modérément. Mais à changer trop souvent les choses, on déconcerte les gens. Les chercheurs risquent de se trouver devant un Comité national qui ne sera jamais le même d'une fois sur l'autre, comme ces malheureux adolescents qui subissent une réforme du bac chaque année. »

Aux problèmes inhérents à l'articulation de la linguistique et de la philologie et à la modification de leurs contenus s'en ajoutera un nouveau : dans le développement des Sciences humaines, dès le moment même de la création du CNRS, l'expansion de la linguistique est particulièrement spectaculaire. D'une part, sur le plan théorique, la linguistique apparaît très tôt comme la mieux organisée des sciences humaines, surtout quand on considère la phonétique et la phonologie, instaurée par Jakobson et le Cercle linguistique de Prague : dans les années 40, de jeunes chercheurs, comme Claude Lévi-Strauss⁴, lui reconnaissent un rôle pilote et prennent ses modèles pour modèle. Entreprise d'innovation qui

3. Entretien de M. Lejeune avec El. Pradoura.

4. Comme dans les célèbres *Structures élémentaires de la parenté*, publiées aux PUF, Paris, 1949.

valorise les chercheurs qui s'y attachent. D'autre part, la linguistique entre rapidement comme composante essentielle dans la pratique de plusieurs disciplines neuves, d'un grand poids social, comme la traduction automatique, les banques terminologiques, l'apprentissage accéléré des langues naturelles, etc.

Or en France, le champ est régi par des notables, très peu nombreux et généralement âgés, souvent du seul fait qu'ils sont le représentant unique de la discipline. Ils sont presque toujours professeurs à la Sorbonne ou au Collège de France (ou à l'École des Langues orientales). Ils sont divisés entre philologues du français qui privilégient l'histoire, les textes et la société et linguistes dits souvent comparatistes, chez qui latin, grec et sanscrit ont valeur dominante, animés de préoccupations de type philologique comme l'évolution des formes (prééminence accordée à l'histoire) et l'analyse des discours socialisés (une recherche qui a subi fortement l'influence de la sociologie positiviste). Ferdinand Brunot a régi les premiers pendant cinquante ans, jusqu'en 1935 : Antoine Meillet a été le pape des seconds, jouissant d'une renommée internationale, jusqu'à sa mort, en 1936⁵ : en 1939, ce sont leurs élèves, Charles Bruneau et Joseph Vendryes, professeurs à la Sorbonne, qui assurent la continuité.

La discipline est donc déchirée par des courants très différents et très inégalement représentés dans les cercles dirigeants, ce qui ne favorise pas l'instauration d'une politique dynamique dans laquelle la collectivité – française et internationale – se reconnaîtrait.

A la formation du CNRS, en 1939, l'organisation du Comité, représentatif des langues, ne diffère pas sensiblement, dans son principe, de celle de son prédécesseur, la 7^e Section dite « Sciences historiques et philologiques » du Conseil supérieur de la Recherche scientifique, créé le 11 avril 1933 et qui s'est réuni trois fois jusqu'en 1939, en séance plénière tout au moins, car les Commissions ont travaillé de façon active. Il vaut la peine de reproduire ici la liste des membres de la Section IX, dite « Philologie », installée en 1940.

Pdt. Joseph Vendryes, V. Pdt. Paul Mazon. Secrétaire : Mario Roques.
Membres élus : J. Vendryes, M. Roques, J. Thomas et M. J. Durry,
A. Ernout, A. Tonnelat, P. Pelliot, P. Mazon.
Nommés : P. Bertaux, R. Jasinsky, J. Deny, A. Mazon, L. Renou,
E. Vermeil.

Par l'arrêté du 31 janvier 1942 était nommée au CNRS une Commission consultative. Commission 9, dénommée « Philologie et histoire littéraire », elle comprenait les personnalités suivantes : C. Brunel, J. Deny, A. Ernout, E. Faral, P. Hazard, A. Lhironnelle, P. Mazon, M. Roques, J. Thomas, J. Vendryes⁶.

Ces deux tableaux éveillent quelques remarques :

1. Les deux Comités sont en grande partie des comités de notables : membres de l'Institut, professeurs au Collège de France ou à la Sorbonne.

5. Pour Brunot, voir Chevalier, J.C., « F. Brunot » in *Les Lieux de Mémoire*, éd. par P. Nora, Gallimard, Paris (à paraître) et pour Meillet, voir « Antoine Meillet et la linguistique de son temps », n° spécial, *HEL*, X, 2, 1988, Presses universitaires de Vincennes.

6. Voir Pradoura, E., *Les sciences humaines au CNRS de leur mise en place au début de leur développement*, Programme « Histoire du CNRS », document de travail, 1987.

Une des rares exceptions, M. J. Durry, disparaît en 1942, frappée par les lois raciales de Vichy.

2. Le terme de Philologie semble un hyperonyme suffisant pour représenter les sciences du langage et inclure le successeur d'A. Meillet. L'arrêté de 1942 explicitera ce terme avec la mention « Littérature », qui forme donc avec la « Philologie » un couple présentable. Il faudra attendre 1945 pour trouver explicitement employé le terme « Linguistique ».

3. Dans la ligne traditionnelle des Facultés françaises, élus et nommés sont les spécialistes d'une discipline déterminée : le latin avec Ernout, le grec avec P. Mazon, le slave avec A. Mazon, l'indianisme avec P. Pelliot et L. Renou, etc. Réflexions théoriques, ensembles interdisciplinaires semblent manquer de nécessité.

Ces Commissions présentent un ensemble relativement disparate, correspondant aux divisions des Facultés à cette époque. C'est dire que la recherche est modelée sur les cursus universitaires de l'enseignement. Il s'agit de groupes très restreints, représentant des ensembles eux-mêmes très restreints : on ne s'étonnera pas que ces Commissions se soient senties capables de traiter de tous les problèmes : en atteste une intervention de Mario Roques dans une réunion de travail du 13 octobre 1944 :

« N'oubliez pas que, dans l'ancien fonctionnement, le comité commun qui faisait tout à la fois s'occupait non seulement des bourses, mais des chargés de recherche. »⁷

Les tâches de la Commission sont en effet multiples si l'on se réfère à un organigramme du CNRS, non daté, à situer entre 1942 et 1944. Il fixe les attributions du CNRS : et, par là, celles des Commissions :

1) Assurer « le fonctionnement de quelques laboratoires ou services présentant un caractère général ».

2) Mettre des crédits « à la disposition de toutes les variétés de recherches entreprises et poursuivies dans les laboratoires qui existent déjà ailleurs, soit dans les Universités, soit dans divers organismes publics ou privés ».

3) Mettre à la disposition des savants une main d'œuvre d'« aides-techniques ».

4) Subventionner des appareils, impressions d'ouvrages, missions, etc. Mais il est, en outre, précisé que « le Centre attribue à des boursiers, chargés, maîtres et directeurs de recherches des allocations qui leur permettent de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille tout en consacrant leur activité à des recherches désintéressées. » Le nombre des chercheurs recrutés n'a jamais pu être très élevé, puisque le nombre total des personnels n'excédait pas 600 en 1944 : ils ne disposaient que d'« allocations ».

Pour l'alinéa 1, le fonctionnement de Centres de recherche, la linguistique a tenu une place très remarquable dans les Sciences humaines grâce à la personnalité et au prestige et aux relations politiques de Mario Roques, ancien normalien devenu professeur au Collège de France, membre de l'Institut depuis 1933. Or, dès 1933, cet esprit aigu et imaginatif

7. Archives du CNRS, Dossier 800 284/205.

a conçu plusieurs entreprises de « Grands travaux publics littéraires » : un « Projet et programme d'un Inventaire général de la Langue française » et un « Projet Programme d'un service national et international de reproduction de documents uniques ».⁸

Ces projets répondent aux désirs de technicité d'une époque qui tente de surmonter la grande Crise de 1930, en même temps qu'ils semblent susceptibles d'apporter des ressources à des chômeurs intellectuels, nombreux alors. Mais ils répondent aussi à deux autres idées qui jouent leur rôle dans le développement de la linguistique : la nécessité de travailler en équipe en disposant d'un matériel sûr et étalonné, les possibilités ouvertes par des compilations systématiquement menées et facilement accessibles.

L'Inventaire général de la Langue française existe dès 1936 et, porté par son fondateur, continuera très longtemps pour se fondre dans les activités du Trésor de Nancy. Chaque année, on le verra apparaître dans les rapports, couplé à l'*Institut de Recherche et d'Histoire des textes*, créé par un député historien, Félix Gras, à qui succèdera, après la mort de celui-ci au combat, en 1940, sa collaboratrice Mlle Vieillard. Quelques caractéristiques :

1) *L'Inventaire* est logé chez son fondateur, M. Roques, et le sera longtemps.

C'est un des traits de l'amateurisme et du mécénat – à petite échelle – qui caractérise la recherche française. Trait signalé comme assez fréquent par le rapport de 1955 qui note la présence dans le corps de bataille du CNRS d'« appartements bourgeois transformés pour certaines sciences humaines ».

On retrouvera le même phénomène pour des laboratoires aussi importants que ceux de Nina Catach ou de Jacqueline Thomas. (HESO et LACITO).

2) Le personnel est peu nombreux (il passe exceptionnellement de 3 à 6 de 1950 à 1955 et ce fait est noté comme remarquable). Il fonctionne surtout avec des vacations qui ne favorisent pas un travail régulier et systématique. Après la guerre, Charles Bruneau confiera souvent le dépouillement à des candidats à l'agrégation : et le CNRS sera ainsi attiré, une fois de plus, dans le tourbillon des exigences universitaires. Malgré l'affirmation constamment répétée : « Aucun titre universitaire n'est indispensable, mais il faut être en mesure de prouver que l'on a la préparation nécessaire pour pouvoir utilement aborder les travaux que l'on envisage. » (CNRS, 3 ff dactyl. 1942-44 ?).⁹

3) *L'Inventaire* est l'œuvre d'un homme seul, fidèle à une méthode des fiches qui le situe dans la ligne de Littré : selon la tradition française, l'objectif visé est le dictionnaire de la langue littéraire : les possibilités de reclassement n'élargissent pas sensiblement le cadre : « Le travail de classement par auteur, de cotation et de reproduction de fiches établies, se poursuit aussi rapidement que le permet le nombre de réviseurs et classeurs, mais l'IGLF est prêt, en gardant toujours pour le classement

8. Pradoura E., 1987, p. 11.

9. Archives, même dossier.

alphabétique par auteurs un jeu de toutes les fiches de dépouillement, à commencer un classement d'un autre jeu de fiches par périodes, par exemple pour la période romantique ou pour la fin du XIXe siècle, ce qui constituerait déjà à l'état manuscrit des éléments importants de dictionnaire historique».¹⁰

Ce positivisme à la française irrite un découvreur comme Haudricourt : un tel travail évite les vocabulaires techniques, leurs rapports avec les autres vocabulaires et avec les choses, la possibilité de définir des systèmes de correspondance : c'est déjà périmé en 1945 : «Il était de son époque. C'est la fiche qui est l'essentiel : après, on se croit sauvé avec un ordinateur. L'inventaire élémentaire n'est pas fait. C'est mal foutu.»¹¹

* *
*

Dès le 1^{er} septembre 1944, F. Joliot affirme, devant un groupe restreint de savants, qu'il faut envisager «une réorganisation complète de la Recherche scientifique en France et de la structure du CNRS.» L'élément essentiel serait un Comité directeur d'environ 150 personnalités – dont un Directoire présidé par Joliot serait l'organe exécutif –, «subdivisé en sous-comités correspondant aux diverses disciplines de la Recherche scientifique et comprenant chacun une demi-douzaine de membres. «Le rôle essentiel des sous-comités – qui se réuniraient chaque semaine-devrait être de nature purement scientifique, et s'étendrait au recrutement des travailleurs, à leur perfectionnement, à leur documentation, à la répartition des travaux et à l'exécution des recherches, à l'examen de leurs progrès et à la création de centres de recherches nouveaux.»¹²

Le système prévu était très souple puisque des groupes de travail pourraient s'adjoindre d'autres membres, à leur convenance (et par exemple des membres des autres Sous-Comités). L'essentiel était que les membres soient «d'esprit jeune» (terme prudent qui allait être bien utile dans la suite) et désireux de collaborer à l'œuvre commune.

Une attention particulière était portée à la formation des jeunes chercheurs, soit dans le cadre du CNRS soit dans le cadre des Facultés. Le chercheur ne devait pas être le solliciteur d'une bourse, mais partie d'un contrat avec l'état, payé correctement en échange d'une activité primordiale du point de vue national : tout devait donc être fait pour assurer sa compétence.

Les plus hautes autorités scientifiques étaient les garantes du système : ainsi, les membres de l'Institut, selon leur spécialité, faisaient de droit partie du Comité directeur.

Le 6 octobre, première réunion de sept groupes restreints répondant au titre de «Sciences de l'homme» (corrigé en «Sciences humaines»), sous la direction de Joliot¹³. En «Philologie et Linguistique», à des membres vétérans (A. Mazon, P. Pelliot, M. Roques et E. Tonnelat) s'ajoutent

10. Rapport au CNRS, 1955.

11. Entretien d'A. G. Haudricourt avec J. C. Chevalier et E. Pradoura.

12. Archives CNRS, même référence.

13. Archives CNRS, même référence.

Charles Bruneau, successeur de F. Brunot à la Sorbonne et surtout Marcel Cohen qui va jouer un rôle décisif : spécialiste des langues sémitiques, il est largement ouvert aux interprétations sociologiques : il n'est pas seulement jeune d'esprit, mais aussi plus jeune que beaucoup de ses confrères des Sciences humaines, puisqu'il atteint tout juste la soixantaine : enfin c'est un militant du PCF, pourchassé pendant la guerre et qui se sent à son aise avec la direction du CNRS. On notera que trois autres sections peuvent intéresser les linguistes : « Anthropologie et ethnologie » (avec J. Soustelle, G. Valois, etc.), « Psychologie » (avec H. Pieron, H. Wallon et P. Guillaume), « Histoire et archéologie » (avec G. Bourgin, L. Febvre et A. Renaudet).

Le discours de Joliot marque l'importance accordée au futur grand Comité directeur et les ambitions nouvelles qui lui sont fixées. La discussion qui s'ensuit fait clairement ressortir que débats institutionnels et enjeux théoriques s'impliquent.

Il est d'abord souligné par Joliot que les Comités ne seront pas seulement chargés de distribuer bourses et crédits de matériels et de livres, mais seront une organisation collective qui se dotera d'un plan pour un an. Ce qui implique que les Comités soient étoffés, mais aussi que soient isolées des commissions de bourses plus restreintes, indépendantes et de caractère consultatif. Ainsi est dégagé le champ pour un grand projet d'ensemble :

1) Les chercheurs sont des professionnels, recevant une formation approfondie : formation et travaux seront suivis pour chacun d'eux par trois parrains. Conception qui met en cause le rôle des Facultés, dont les carences dans le domaine de la recherche sont soulignées. Ce problème qui va être mis très vite à l'ordre du jour reviendra incessamment dans les réunions des comités nationaux. Dès cette réunion-là est envisagée la possibilité de décongestionner Paris en privilégiant certains centres provinciaux.

2) L'organisation de la recherche est liée au développement du pays.

« Nous avons à organiser, dit Joliot, dans les domaines où nous sommes compétents, la recherche et à la développer en tenant compte à chaque instant de la situation du pays ».

Déclaration qui implique plusieurs questions : quelle est la place de ce qu'on hésite encore à appeler les « sciences humaines » dans le développement du pays et, en 1944, dans la reconstruction de la France ? Mais aussi, doit-on considérer que les découpages du domaine dans les Facultés fournissent un organigramme efficace qui serait comme un « cerveau » animant, en tout ou en partie, l'« organisme » de la France ?

3) Les comités devront, pour l'instant, être recrutés par cooptation : on remet à plus tard l'organisation d'élections : mais sans que Joliot en soit trop troublé. Car, « finalement, estime-t-il, cela reviendra au même : nous sommes très peu nombreux. » Ce n'est pas seulement une décision d'urgence, c'est aussi une pétition de base : il s'agit de savants reconnus par leurs pairs, comme le sont les Académiciens dont la présence s'impose ici : ils seront les garants d'une organisation rationnelle du savoir : en définissant leurs affinités, ils définissent par là même un champ d'action pour une discipline.

Cette assimilation du mandarinat et de la compétence scientifique que pratique Joliot ne va pas sans rencontrer des problèmes socio-économiques, comme on le verra bientôt : dans l'immédiat, elle soulève une grosse difficulté : comment les vingt savants qui constituent la réunion du 6 vont-ils délimiter les savoirs pour baliser les domaines des futurs Comités ? Tout le monde est d'accord qu'il faut les distinguer des sections des Facultés, configurées par la tradition et les besoins de l'enseignement : mais on ne s'accorde guère sur les regroupements que souhaite avec vivacité M. Cohen; et Joliot, irrité, craint qu'on en vienne à « faire autant de comités directeurs spécialisés que de sujets ». Et, en effet, intervenir sur les limites des domaines et leurs interconnexions revient à discuter du contenu des sciences et de leurs finalités : et à mettre en cause les domaines des patrons et leurs limites.

On retiendra ici particulièrement plusieurs points de l'argumentation présentée par Mario Roques :

1) Si l'on prend l'*histoire* comme point de repère, on va faire d'une section créée sous ce nom un bric-à-brac confus, car « dans presque toutes nos disciplines, il y a une partie historique ». Il faut associer aspect historique et aspect théorique si l'on veut ordonner un champ raisonnable.

2) Certains envisagent de supprimer l'histoire littéraire, sous prétexte que « littéraire » est antinomique de « scientifique ». Ce serait une analyse superficielle, car l'histoire littéraire bien conçue constitue un maillage interdisciplinaire :

« Considérez l'histoire littéraire comme un fragment de l'histoire sociale, c'est une manifestation de l'activité humaine qui comporte des recherches qui vont d'une part à la recherche esthétique qui peut être une recherche – les philosophes ne me démentiront pas –, d'autre part à la recherche des moyens d'expression : c'est indissociable de l'histoire littéraire, cela et nous arrivons à une forme de la psychologie, à une forme de la linguistique, c'est indissociable de la psychologie dont on peut contester le caractère scientifique, puisqu'il s'agit surtout d'un ensemble de techniques, mais le rapprochement de ces techniques prend tout de même un aspect scientifique dans bien des cas. » Et il ajoute qu'éliminer l'histoire littéraire reviendrait « à rejeter hors de la recherche [comme le faisait Perrin pour les sciences juridiques] des aspects artistiques de l'activité humaine ».

Habile plaidoyer qui sollicite la solidarité des sciences humaines, qui sollicite plus fortement le tout puissant Marcel Cohen, apôtre d'une histoire sociale des langues, mais aussi vue théorique profonde qui questionne la place de la société dans les sciences humaines et, de façon encore plus incisive, dans les sciences dures dites naturelles. Est-il une science qui se puisse dire féconde sans prendre en compte l'interprétation des activités humaines ?

3) Il faut donc réfléchir sur la consistance des domaines pour juger de la validité de telle ou telle insertion. Mais la consistance peut souffrir non seulement du plus, mais aussi du moins. Et il faut bien constater que le système universitaire français qui multiplie sans vergogne la redondance n'est pas capable de répondre à d'évidentes carences. Ch. Bruveau en donne pour exemple l'abandon du folklore et Marcel Cohen

l'exemple plus grave de la description des parlers (enquêtes et atlas) dont la faiblesse bloque l'étude de la variation des langages et interdit la constitution d'une analyse sociale du français :

« Nous avons en perspective, par l'initiative de M. Dauzat, la révision (sic) de la linguistique de la France : voilà une grande œuvre collective dont l'utilité n'est pas contestable et actuellement cela n'est pas organisé. Ce n'est organisé que par une initiative privée et qui se heurte à de très grandes difficultés, faute de personnel. »

La solution doit venir des Comités du CNRS : qu'ils prennent l'initiative d'entreprises collectives, là où ce sera nécessaire et qu'ils prévoient les moyens nécessaires en hommes et en matériel :

« Je l'ai essayé petitement dans un petit coin, dit Mario Roques évoquant l'*Inventaire*, mais il faudrait que nous pensions à cela nous aussi : ne pas distribuer simplement à la demande, mais faire nous-mêmes des demandes en apportant les hommes qui pourront y répondre. » Proposition appuyée par Marcel Cohen qui appelle le temps où un CNRS puissant pourra obtenir les moyens indispensables :

« Le jour où nous serons unanimes et (sic) nous aurons l'appoint suffisant par le fait que ce sera la recherche avec toute sa masse qui demandera les choses et le jour où nous aurons une puissance suffisante pour demander les crédits voulus, on pourra organiser l'Atlas linguistique de la France ».

Sous son aspect bénin, le problème des Atlas soulève des questions de fond.

— Une telle entreprise réclame la constitution d'équipes réparties sur tout le territoire et un encadrement solide. Or la dialectologie ne fait pas partie des cursus universitaires. Lorsque Charles Bruneau, lui-même spécialiste des patois d'Ardenne, prend la succession de F. Brunot à la Sorbonne (chaire d'Histoire de la langue), celui-ci lui déclare : « Vous êtes maintenant à la Sorbonne. Laissez les patois et occupez-vous de stylistique littéraire. » Par voie de conséquence, la discipline n'est pas recherchée par ceux qui possèdent des titres universitaires élevés. Albert Dauzat qui a lancé en 1939 un grand projet d'Atlas régionaux n'est ni normalien ni agrégé¹⁴

— Cette recherche appelle un grand effort de théorisation (pour lequel Gillieron n'a apporté que quelques éléments) et un appel aux disciplines voisines (comme, en Suisse, viennent de le montrer Jud et Jaberg)¹⁵ : l'ethnologie, la science des techniques, etc. Pour fournir des concepts théoriques, le philologue spécialiste des textes est très mal armé : et, d'autre part, il n'a pas l'habitude des rencontres entre spécialistes de diverses disciplines. Souvent isolé dans sa Faculté, absorbé par ses

14. Pour plus de détails, voir la Partie II, 3 de cet article et aussi Chevalier, J. C. et Encrevé, P. « La création de revues dans les années 60 : matériaux pour l'histoire récente de la linguistique en France », in *Vers une histoire sociale de la linguistique, Langue française*, 63, 1984, Larousse, Paris. Enfin Chevalier, J. C. « Storia sociale della linguistica. A proposito di un'inchiesta : principi e metodi » in *Prospettive di storia della linguistica*, a cura di Lia Formigari e Franco Lo Piparo, Ed. Riuniti, 1988.

15. Voir infra, « Le point de vue des utilisateurs », 3, note 5.

tâches d'enseignant, il n'a ni la possibilité ni même l'envie d'établir des relations avec des spécialistes d'autres disciplines.

Même s'il s'intéresse à ces recherches, le philologue a donc tendance à les marginaliser en les considérant comme des occupations d'appoint.

— Ce phénomène de marginalisation est d'autant plus remarquable que beaucoup de jeunes professeurs de lycée, agrégés de grammaire, sont encore familiers des patois et disposent donc d'atouts favorables. Mais c'est l'organisation d'ensemble de l'Université qui bloque un développement que semblent pourtant souhaiter plusieurs mandarins philologues.

— Entreprise qui semble donc chimérique tant que le CNRS ne sera pas inscrit dans un flux économique et social adéquat : l'établissement doit répondre à un plan de travail et disposer de personnels spécialisés : Mario Roques : « Vos laboratoires, si étendue que soit la compétence du directeur de laboratoire, se dirigent vers deux, trois questions à un moment donné et puis, cela change après. Il faudrait que nous puissions faire cela, nous, avec nos chercheurs avec nos boursiers. Il ne faut pas, je crois, que nous les laissions se disperser trop... »

C'est encore ici rencontrer l'écueil des Facultés qui ne forment pas de chercheurs et n'ont pas de plan de travail. C'est toujours Mario Roques : « Vous parliez très justement de la nécessité de faire venir les jeunes et de respecter les plus vieux en les mettant un peu à l'écart. Je vois bien que les jeunes, on pourra les faire venir, je n'en vois pas beaucoup dans chacune de nos disciplines. »

La solution, c'est bien sûr de les payer honorablement et chacun en est d'accord; mais aussi de les former, car la Faculté ne le fait pas. Elle est tout entière tournée vers la préparation des licences et des agrégations

Les projets de Joliot qui placent les jeunes dans des laboratoires français et étrangers enflamment les philologues : reprenant, 80 ans après, les efforts des jeunes Turcs, G. Paris et P. Meyer, qui avaient abouti à la création des Hautes Etudes (1868), Mario Roques souhaite une telle extension, capitale pour le CNRS : « [Le projet de Joliot], c'est une école des Hautes Etudes et je suis content de la voir dotée de cette partie qui est quelquefois abandonnée à l'école des Hautes Etudes, la partie générale, la partie de débrouillement général : c'est une école des Hautes Etudes plus méthodique. » Et il attend la création d'un organe de liaison qui, pour la formation, conjointrait la Faculté, le Collège, les Hautes Etudes et le CNRS. Dans le même esprit de collégialité et de formation, Joliot souhaitera même, quelques mois plus tard, que les chercheurs passent l'agrégation pour affiner leurs capacités d'enseignement et, éventuellement, en faire bénéficier les lycées.¹⁶

Pour assurer cet effort de collégialité aux résonances de collectivisme, les deux hommes, Marcel Cohen et Mario Roques, viennent constamment relayer Joliot; ils idéalisent : le jeune chercheur est entraîné à la pratique dans les labos français et étrangers, il s'instruit dans les manuels qu'ont écrit pour lui des chercheurs expérimentés, mais à son tour, il coopère avec les collaborateurs techniques et rapidement les di-

16. Archives CNRS, Réunion des Sciences humaines. Exposé de Fréd. Joliot-Curie, 7 juin 1945.

rige. «C'est la reprise de l'admirable Mutuelle» dit Mario Roques. Conception neuve du fonctionnement de groupes de travail, pilotés par des instances éclairées, où l'on verrait se rencontrer, attelés aux mêmes tâches, des chercheurs qui seraient enseignants et des enseignants qui seraient chercheurs. Cadre de réflexion du moins qui met en place une problématique pour cinquante ans. Reproduisons ici les paroles de Marcel Cohen, pour en conclure sur cette réunion :

«Il serait légitime avant même qu'ils soient capables de cet enseignement de la recherche dont nous parle M. Joliot qu'on leur demande quelque chose, en raison de la subvention qu'on leur donne : il serait légitime qu'on leur demande une petite partie de leur temps sous une forme à déterminer pour la participation aux travaux des gens qu'ils coudoient. On pourrait peut-être leur demander, sans les empêcher du tout de faire leurs recherches particulières, de prendre part à la vie commune du laboratoire et nous entendons aussi bien pour les sciences humaines que pour les autres sciences».

La convocation le 13 octobre de vingt-six représentants des sciences humaines porte comme ordre du jour : «Organisation des Comités directeurs des différentes disciplines relatives aux sciences humaines». ¹⁷ Le débat, mené par M. Jamati tournera encore une fois autour des frontières qui permettront de délimiter les domaines des futures Commissions. Deux préoccupations essentielles : regrouper les disciplines autour des axes des «sciences sociales» : définir les bases d'un travail collectif, ce qui implique des regroupements de «chercheurs» : comme le dit M. Roques, «il n'est pas nécessaire que tout cela reste entre universitaires en place».

Un test, parmi d'autres : le folklore, qui intéresse certaines disciplines comme la linguistique, parce qu'il induit une étude du «récit parlé», mais aussi l'ethnologie, parce qu'il est une manifestation d'art populaire. Le désir de regroupements, la reviviscence théorique des sciences sociales conduisent à redonner vigueur à des recherches délaissées. En témoigne cet échange :

«M. Le Braz (sic). Il y a toute une partie du folklore qui intéresse l'histoire des religions.

M. Mario Roques. Tout à l'heure, je le mettais dans les sciences sociales, j'avais tort pour certaines parties et raison pour d'autres : le folklore, au sens propre du terme, les croyances réelles matérielles, ce n'est pas tout à fait une science sociale, cela se rapproche de l'anthropologie.

M. Cohen. Actuellement, ceux qui ne veulent plus s'appeler nos folkloristes s'occupent spécialement des techniques.

M. Mario Roques. Oui, Cohen, nous en avons besoin, vous et moi pour le lexique, étant entendu qu'on fera à ce groupe de disciplines une place qu'il n'a jamais eue, soit chez vous, soit chez Le Braz, soit chez nous.»

Lorsqu'il s'agit de constituer le Comité, on fait appel aux anciens élus des sections du Conseil supérieur de la recherche scientifique, comme J. Vendryes, P. Mazon ou M. J. Durry, parce qu'élus, ils représentent la communauté, mais on évoque aussi les différentes activités du domaine, les nouvelles tendances (Cohen citera ici E. Benveniste, «une

17. Archives CNRS, même référence.

de nos jeunes forces les plus marquantes»). Enfin, un parti pris de généralisation et de regroupements, comme le montre cette intervention de Mario Roques (bonne raison aussi pour éliminer Dauzat) : «Dauzat présente un grand intérêt pour les enquêtes, il est plus intéressant comme directeur de son enquête que comme directeur des enquêtes des autres : en tout cas, ce qu'il représente comme directeur d'enquête linguistique possible, Bruneau le représente moins précisément et plus largement. Il s'agit d'avoir des gens qui représentent un peu largement les enquêtes plus que des gens représentant une recherche définie et limitée. Dans ces conditions, nous pourrions proposer à M. Wallon la liste ainsi faite : dans l'ordre, Marcel Cohen, Mazon (André), Pelliot, Roques, Tonnelat, Bruneau et Vendryès, Jean Thomas, Ernoult et Mme Durry.» Proposition qui éveille chez Marcel Cohen un désir – enfin! – de clarification :

«On pourrait par la suite séparer philologie et linguistique».

Ces discussions montrent que des ténors comme Mario Roques ou Marcel Cohen ont bien compris le rôle que les nouvelles autorités vont assigner aux Comités, rôle que définit vigoureusement l'Exposé des Motifs de l'Avant-Projet de Réorganisation du CNRS, avant-projet daté du 21 octobre 1944 :

«Comités directeurs. Leur rôle.»

Le principe de la nouvelle organisation est de confier à des groupes de spécialistes la responsabilité de la recherche dans chaque discipline : il ne s'agit plus, pour ces groupes, de donner seulement des conseils au Directeur du Centre sur des projets isolés ou même sur un plan issu occasionnellement d'un ou de plusieurs cerveaux : leur rôle (et c'est ce qui, à notre sens, marque le caractère révolutionnaire de cette conception) est de diriger effectivement les recherches de leur ressort.

A cet effet, le Comité directeur de chaque discipline fera, et tiendra à jour, le bilan des questions en cours ou à envisager pour satisfaire aux nécessités nationales, et celui des moyens d'action existant en laboratoires, matériel et «hommes» : il en résultera un plan systématique de recherches dont il suivra l'exécution. La réussite d'une recherche ne se commande pas et le Comité directeur ne peut en être rendu responsable : mais il le sera de la compétence avec laquelle le plan aura été bâti, de la conscience et de la vigueur avec laquelle les études seront menées : il le sera aussi de l'opportunité et de la qualité des organisations réalisées : le maintien ou le remplacement de ses membres sanctionnera l'utilité de leur action.»

Dès le début, linguistes et philologues tentent de mettre en œuvre ce programme multidirectionnel. On en prendra trois entreprises pour exemples : un plan d'études, élaboré en 1945, l'enquête pour le développement des recherches dans les Facultés, les délibérations du Comité «Linguistique et philologie» et de ses Commissions.

1) Plan sommaire des recherches de sciences humaines.

Ce document anonyme dactylographié de 10 feuillets est annoté M. Cohen, mars 1945. Il décrit les dix versées disciplines (Préhistoire et archéologie, Epigraphie et paléographie, Philologie, Histoire, pour le passé, Anthropologie et démographie, psychologie, linguistique descriptive,

Ethnographie et géographie humaine, droit, économie, pour le présent) : cette description est de caractère incitatif, puisqu'elle analyse les principes de la recherche et en inventorie les possibilités de réalisations. Une part privilégiée est faite aux études de langage. Plusieurs points importants sont soulignés :

— Tout d'abord qu'il n'est de science que du général : la seule généralisation des faits conduit à des lois, mais la collecte dispersée des faits et la réflexion pure sont utiles et servent aussi bien à l'enseignement qu'aux applications pratiques, applications qui seront énumérées à la fin de chaque évocation de démarche théorique. Il est noté que des disciplines entières sont vouées à la recherche des lois, opposées à d'autres qui se vouent à la collecte patiente, mais non systématique des faits : ainsi en est-il de la Linguistique et de la Philologie : « Théoriquement, il est important de distinguer dans l'étude des faits humains ce qui peut aboutir à des formules générales ou lois et ce qui reste dispersé et inorganique, ce qui est matière de sens véritable et ce qui reste dans le domaine de l'érudition ou du raisonnement. Ainsi, on distinguera, par exemple, la sociologie de l'histoire descriptive, on opposera la linguistique à la philologie. On devra tenir compte de ces distinctions dans l'organisation de la recherche théorique et de l'enseignement.

Mais la perspective est différente pour l'organisation pratique des recherches : les sciences se servent des données des disciplines d'érudition. La collecte de ces données se fait avec des méthodes scrupuleuses, telles que ceux qui s'en occupent méritent le nom de savants. C'est à bon droit que, du moment qu'il ne s'agit pas d'enseignement de faits acquis, mais de recherches neuves, on parle de sciences historiques, philologiques, économiques, etc. ».

L'ordre est donc : collecte des données, mise en œuvre des données/applications.

— Ensuite qu'il n'est pas de science de l'homme qui ne soit sociale, en sorte qu'on pourrait les rattacher toutes à la sociologie, mais cette catégorie est trop générale, il vaut mieux distinguer les sciences par des traits spécifiques comme : évolution, structure et interrelations :

« Comme l'étude est celle de l'homme en société, on pourrait tout grouper sous le titre de sociologie, en distinguant différentes branches de celle-ci. Mais vu l'autonomie de fait des disciplines et les méthodes en partie différentes qui peuvent s'y appliquer, il vaut mieux séparer.

En général, des travaux d'élaboration ardu sont à prévoir pour reconnaître des évolutions, des traits généraux de structure, des causes de changements, des interrelations.

1) Psychologie. Etude de l'évolution qui mène des premiers actes conscients à l'usage étendu de la réflexion et à l'élaboration de la science en général.

2) Linguistique. Etude de l'évolution générale des langues. [Ici la main de M. Cohen a interjeté au crayon : Linguistique historique. Grammaire comparée. Tableau des *Langues du Monde*]. Recherches des faits généraux de structure. Relations des faits de langue avec d'autres faits sociaux.

3) Sociologie. Etude de l'évolution générale des sociétés et des causes de transformation.»

Selon ces principes sont détaillés les points forts de chaque discipline. Une page est consacrée à la philologie qui traite des exigences de l'établissement des textes. Exposé classique, dans la ligne de ce que souhaitaient les éditeurs du XIXe siècle, qui repose essentiellement sur l'identification et l'interprétation des variables, les fameuses « fautes » des copistes. La partie « Linguistique » est plus pugnace, plus ouverte. Le rédacteur souhaite un développement des appareils de phonétique, particulièrement utiles aux « explorateurs en campagne », une extension des enquêtes et l'achèvement des Atlas régionaux qui permettrait de constituer une vraie « géographie linguistique », des compilations de vocabulaire, résultats d'enquêtes et de dépouillements. Dans un cadre moderne, l'utilité d'un grand nombre de données maîtrisées par des appareils sophistiqués est partout soulignée : soulignée aussi la nécessité de créer des équipes de travail et de majorer considérablement les crédits. Enfin est notée la multiplication des applications pratiques pour de tels investissements, d'une amélioration de l'enseignement des langues à la constitution d'« une bonne langue internationale ». Ainsi était dressé pour le pays un grand programme d'action qui soulignait la rentabilité pratique des sciences humaines et particulièrement celle des investissements linguistiques. Le développement d'après 50 est tout entier inscrit là : ne manquent que les hommes dont il faut aussi se préoccuper.

2) Les Comités vont donc déployer dans les débuts une intense activité, portant autant sur la définition des principes que sur le développement des moyens en personnel et en matériel de travail. Cette activité prend très souvent la forme de Commissions, plus souples, à la fois réduites et transversales, qui peuvent traiter largement de problèmes particuliers. Une réunion générale des Sciences humaines, tenue le 28 juillet 1945, dont le com pte rendu a été conservé permettra d'en voir le fonctionnement.

On y fait l'inventaire des trente commissions scientifiques déjà en fonctionnement. Marcel Cohen signale l'existence d'une commission de *toponymie* :

« Il y a une Commission concernant les sciences humaines qui fonctionne déjà et ceci sans que nous ayons été consultés. A la suite d'une initiative individuelle, c'est la commission de *toponymie* qui a été demandée par M. Dauzat et il s'est constitué une commission dont font partie Mario Roques - qui fait partie de la commission de philologie et linguistique et M. Samaran. »

Marcel Cohen en imagine le fonctionnement interdisciplinaire :

« Pour la *toponymie*, il est tout à fait normal qu'on adjoigne à ce qui a été fait un toponymiste spécialisé dans la géographie linguistique, quelqu'un qui fasse de la philologie en général et un archiviste s'occupant des anciens documents, par conséquent des anciens lieux de France, et l'on pourrait concevoir qu'on adjoigne encore un géographe faisant de la géographie actuelle. »

On pourrait, à la limite, concevoir que toute commission serait interdisciplinaire, car « toute question importante au point de vue scientifique doit déborder le cadre d'un de nos comités. » Et ainsi apparaîtrait avec plus de netteté le lien entre les élaborations théoriques spécialisées et les procédures d'application.

Souci des applications qui conduit les Comités à s'intéresser prioritairement aux problèmes posés par la fin de la guerre, l'occupation, la perspective d'un traité de paix. Et à proposer conjointement, par la bouche de M. Cohen « une commission de bibliothèques au sens large de livres et périodiques et une autre commission de psychologie et de rééducation ».

Cette dernière commission est tenue pour primordiale par M. Cohen, pour un « problème crucial » par Rivet. Comme l'a déjà remarqué Joliot en d'autres occasions, les Américains ont sur ce terrain des effectifs considérables : le CNRS, sous la conduite des psychologues, doit montrer son efficacité, en Allemagne même. Pour animer cette commission, Cohen propose les noms de L. Lavelle, H. Wallon, H. Pierron et E. Millard, Paul Rivet y ajoute celui de Dauzat.

Trois mois plus tard, le 31 octobre 1945, une Commission des Langues et civilisations rassemble M. Cohen, R. Delavignette, Ch. Robequain, J. Vendryes, à l'École de la France d'Outre-Mer. Au milieu des problèmes du traité de paix, elle s'ouvre à l'Afrique et émet deux vœux :

1^{er} Vœu. « Quelles que soient les solutions adoptées par les traités de paix en matière de découpages territoriaux et de transferts de population, il est nécessaire que des articles précis interdisent toute oppression linguistique (Par exemple, il faut éviter toute interdiction pour des ressortissants d'un pays quelconque de correspondre par lettres dans leur langue maternelle) ».

2^e Vœu. « Dans certains territoires comme les régions africaines dépourvues de langues anciennement écrites, il y aurait lieu de faire un choix judicieux de quelques langues de communication et d'en encourager l'usage écrit (Ex. : le haoussa, déjà très employé par l'administration anglaise). Pour ces langues, des chaires d'enseignement devraient être créées en quantité suffisante d'abord dans les territoires intéressés, ensuite dans les métropoles. »

3) Matériel et personnel.

En 1945, quand on parle matériel en Sciences humaines, on parle livres. Le développement des machines est encore largement programmatique. Le Comité, dans sa séance du 28 juillet a prévu de confier à P. Rivet la responsabilité d'une Commission « Bibliothèques » qui se chargera en particulier d'obtenir des livres et revues de l'Allemagne au titre des réparations. Mais, dès le 27 avril, se réunissait à la Direction générale des Relations culturelles un important groupe de travail intitulé « Comité de choix » qui, sous la responsabilité d'H. Laugier et M. J. Durry rassemblait vingt-deux personnalités qui vont de G. Bachelard, L. Febvre, Ch. Picard, P. Rivet à G. Duhamel, M. Leenhardt, P. Renouvin, sans compter les inévitables M. Roques et M. Cohen. Le projet est à la fois ambitieux et méthodique. H. Laugier voudrait appeler ce groupe « Comité de création », « d'imagination constructive ». « Nous rêverions que de ces

réunions pût sortir un vaste rapport d'ensemble qui fût la synthèse des rapports des trois sections : sciences, lettres et sciences humaines, et de toutes les sous-sections que chacun de ces groupes jugera nécessaire d'organiser. Ce rapport ferait comme l'inventaire, dans tous les domaines, des instruments de culture dont l'absence se fait cruellement sentir et dont la création, trop lourde pour l'initiative personnelle, vous paraîtra nécessiter une initiative, un appui gouvernemental.»

C'est aux Comités, dit Laugier, qu'il appartient de fixer les manques, de définir des projets, «un vaste projet d'ensemble pour lequel nous n'aurons jamais assez d'ambition, jamais assez d'imagination, un projet qui soit un grand cri d'alarme.» M. Roques avec la juvénilité entreprenante qui est toujours la sienne aimerait qu'on monte des équipes de travail :

«Entre la question commerciale et la question culturelle, il y a une troisième question qu'il faut bien considérer. Nous avons oublié de parler des auteurs. Il faudrait engager ces derniers à faire du travail qui ne fût pas tout à fait du travail de librairie et qui ne fût pas non plus de la recherche personnelle. Il faudrait veiller à la composition des équipes de fabrication des manuels».

C'est dire que le CNRS et les Comités entendent développer et amplifier le rôle qu'ont joué tout au long du XIXe s. depuis Guizot et jusqu'au XXe les différentes Commissions ministérielles gérant les crédits de l'Etat. Avec les moyens et les ambitions du milieu du XXe siècle.¹⁸ Le lien entre les Académies et le CNRS est établi par les membres de l'Institut qui figurent dans les Comités : mais l'initiative passe au CNRS. Trois Commissions sont formées l'une des Lettres, rassemblant treize membres, universitaires comme G. Cohen, R. Pommier, etc., des critiques comme Et. Lalou ou A. Rousseaux, des écrivains comme G. Duhamel, P. Eluard et L. Aragon, sous l'autorité de Mario Roques : une autre des Sciences avec P. Langevin, F. Joliot-Curie, G. Roussy etc. sous l'autorité de H. Piéron : une dernière des Sciences humaines rassemblant, sous l'autorité de P. Renouvin, vingt et un membres, de H. Piéron et P. Renouvin à L. Febvre, M. Leenhardt et M. Roques, triadique lieu de croisements comme les aime la communauté scientifique des années 45, où Linguistique et Philologie apparaissent à la fois divisées ici entre deux Commissions et incarnées dans la personne emblématique de Mario Roques.

S'il est un autre rôle des anciennes Commissions ministérielles dont s'empare le CNRS, c'est celui de mentor des Sociétés savantes. Comme le marque un rapport de L. Febvre, c'est au CNRS que les Sociétés savantes s'adressent pour faire éditer leurs travaux. Là où autrefois, le Ministère et les Académies s'unissaient, – avec l'aide de l'Université à partir de 1852 (du ministère Fortoul) –, le CNRS devient un partenaire obligé.

Le rapport de L. Febvre propose en effet non seulement qu'un Commissaire, désigné par le centre, établisse un rapport sur toute publication pour laquelle est demandée une subvention, mais encourage une fédération des sociétés qui permettra d'envisager des publications

18. Voir Chevalier, J. C., «Le métier de linguiste. Les problèmes du modèle français», ici même note 2 et Theis, L., «Guizot et les institutions de mémoire», in *Les lieux de mémoire*, II, 2, éd. par P. Nora, 1986, Gallimard, Paris.

communes : et enfin, pour ce faire, L. Febvre demande que le CNRS établisse la liste des Universitaires susceptibles d'exercer ce poste de Commissaire. Regroupements, systématisations, inventaires des compétences, tous ces traits de la nouvelle organisation sont ceux-là même qui donnent pouvoir et autorité au CNRS.

Ordonnateur des plans de la recherche, le CNRS intervient dans la vie des Universités puisque c'est bien de là que provient le vivier de la jeunesse : il réclame qu'elles forment des chercheurs en plus grand nombre et de meilleure qualité. A la réunion du 8 juillet 1945, le latiniste Jean Bayet, professeur à la Sorbonne, alors directeur de l'Enseignement supérieur, marquant le manque dramatique de chercheurs, demande un plan d'ensemble de renforcement du Supérieur. Répondant à l'appel, Marcel Cohen lance une grande enquête auprès des enseignants du Supérieur. Les résultats de l'enquête sont consignés dès le 22 août 45. Il en résulte que Linguistique et philologie figurent parmi les besoins prioritaires. L'enquête dévoile qu'il faut créer, de toute urgence, des chaires de Linguistique historique et linguistique générale et aussi de phonétique, à Paris, qu'il faut rétablir une chaire de Langue française du Moyen Age. Et un peu partout des chaires de philologie classique.

Eternel problème de l'Université française. Tous les projets viennent s'inscrire dans le même cercle vicieux : des maîtres en trop petit nombre n'engendrent que de rares chercheurs risquant les aléas de la succession, aléas réduits si l'héritier dispose d'un gros capital universitaire, aléas insurmontables dans les autres cas. Le chercheur potentiel est alors happé par les sécurités de l'enseignement dans les lycées et collèges. Système qui n'en finit pas de se perpétuer, favorisé par les structures d'une féodalité toute puissante.

Faute d'être appuyé par les Facultés, le CNRS doit, dès le début, ranger au nombre de ses activités, la formation des jeunes chercheurs. Cette ambition est soulignée dans l'Ordonnance datée du 2 novembre 1945 :

« Les attributions du Centre (...) comportent une disposition nouvelle lui donnant mission d'organiser un enseignement préparatoire à la recherche ».

Pendant de longues années, ce dispositif ne concernera que les laboratoires scientifiques. Les Sciences humaines sont à peu près entièrement régies par les Facultés qui voient dans le CNRS un support aux travaux qu'elles entreprennent.



Le Compte rendu de l'activité du Centre national de la Recherche scientifique, de septembre 1944 à octobre 1945, mince fascicule dactylographié est le premier d'une longue série : les rapports seront de plus en plus importants, particulièrement quand il s'agira d'apporter une contribution à l'élaboration des divers Plans nationaux. Sans triomphalisme, mais avec le clair sentiment qu'une étape décisive a été franchie, le *Compte rendu* résume les diverses orientations : la formation métho-

dique de jeunes chercheurs dont il faudrait multiplier le nombre par quatre, le soutien et le développement des laboratoires, la jonction de la recherche théorique et de la recherche appliquée, la participation d'abord à l'effort de guerre, puis aux problèmes posés par l'occupation de l'Allemagne. Il résume aussi les traits de l'organisation mise en place, dont la pièce essentielle est ce « Comité national de la Recherche scientifique », représentation des savants à qui est confié le rôle décisif d'organiser la recherche et les émanations de ce Comité, des Commissions plus spécialisées, au besoin transversales, centrées sur une activité scientifiquement déterminée. Un Directeur, un Directeur adjoint et un Directoire en sont l'élément agissant : quinze membres en 1946 dont, pour les Sciences humaines, L. Febvre, G. Le Bras et H. Wallon. Le Conseil d'Administration gère l'ensemble des organismes de recherche et d'administration. Outre la Direction et de hauts fonctionnaires, le Conseil de 1945 comprend quatre savants et techniciens : F. Perrin, P. Langevin et R. de Vitry, Mario Roques représentant les Sciences humaines. Cette haute administration s'appuie sur un corps de chercheurs dont les responsables se préoccupent d'asseoir la situation (on ne parle plus de bourses, mais de salaires). Pour les Sciences humaines, le dispositif comprend quelques chercheurs et deux laboratoires : l'« Inventaire » et l'IRHT. Au Directoire du 18 juillet 1946, le Directeur Teissier proposera de remplacer le poste de Secrétaire général par un deuxième poste de Directeur adjoint qui serait attribué aux Sciences humaines.

Les Labos vont être rapidement multipliés et il est paradoxal que la demande de Dauzat de création d'un centre des Atlas ait été repoussée. Car on voit naître plusieurs organismes qui intéressent indirectement les linguistes et philologues. Le plus notable est le *Centre d'études sociologiques* que dirigera plus tard J. Stoetzel, créé dès 1946. Dès le début, M. Cohen figure à l'affiche des « Cours et conférences » au titre de la « Sociologie du langage ». C'est aussi en 1946 que le jeune A. Leroi-Gourhan demande hardiment la création de deux centres de « formation ethnologique et préhistorique » : c'est encore en 1946 que sont réunis les labos de Perès et de Couffignal sous le nom de « Blaise Pascal », ensemble qui, une dizaine d'années plus tard, sera si hospitalier aux linguistes voués aux analyses formelles de la langue. Ce qui s'esquisse, c'est un ensemble de lieux de recherche qui offrira des sites favorables aux nouveaux mouvements scientifiques.

Concurremment, on note un développement régulier du personnel, soit des chercheurs dont la carrière est modelée sur celle des universitaires par le décret du 12 août 1945 (stagiaires, attachés, chargés, directeurs) soit des aides-techniques dont les salaires sont calculés en fonction des salaires du privé, distorsion qui reflète les deux sollicitations du CNRS. La note du 1er juin 1948 sur le développement des recherches dans les Sciences humaines fait état de 600 chercheurs en 1944, 1 000 en octobre 1945, 1 400 en octobre 1946.

1949 est une année déterminante, puisqu'elle légitime les modes d'action et de fonctionnement du CNRS. Le décret du 11 juin 1949 a pour objet la « Réorganisation du CNRS ». Il fixe le recrutement et les tâches de chacun, la composition du corps électoral et sa répartition en sections, la composition du Comité national élu pour six ans qui comprend 2/3

de membres élus et 1/3 de membres nommés sur propositions du Directeur du Centre.

L'*Annuaire du CNRS* de 1949, « demandé depuis longtemps », dresse pour la première fois un tableau détaillé du Centre. Il suffit de le comparer avec le *Rapport sur la Gestion du CNRS de 1944 à 1948* pour saisir que maintenant le CNRS est une entreprise assurée de son fonctionnement et qui n'attend plus que la confirmation de la loi.

Le « Comité des Etudes Philologiques, Littéraires et musicales » réuni avec ses collègues le 2 juin 1948 à la Sorbonne en séance plénière s'est encore étoffé en 49. Il comprend 16 membres en 1948, 25 en 1949, sous l'appellation de « Etudes linguistiques et philologiques. Etudes littéraires et musicales ». Les vingt-cinq membres sont tous professeurs, quatorze de la Faculté des Lettres (la Sorbonne a un pouvoir exclusif), six du Collège de France, deux de l'EPHE, trois des Langues Orientales. On relève les noms de Ch. Bruneau (français), P. Chantraine (grec), M. Cohen (langues sémitiques et sociologie du langage), A. Ernout (latin), P. Fouché (phonétique), Mossé (anglais), M. Roques (romanistique), J. Vendryes (comparatisme), éventail typique des universitaires notables d'après la guerre.

Les Laboratoires sont réduits aux inévitables IGLF de Roques et IRHT de Mlle Vieillard, le premier continuant à vivre petitement, tandis que le second décolle : l'IGLF s'est vu attribuer un crédit de 600 000 francs pour un effectif de trois personnes et 94 803 francs de matériel, l'IRHT a un crédit de 5 408 987 francs pour un effectif de vingt personnes. Les vacations, frais de missions, etc. se rapportent essentiellement aux Atlas : on les encourage, sans leur accorder une organisation centrale. Enfin, dans la liste des treize colloques, on ne relève rien qui, jusqu'en 1949, ait concerné la linguistique ou la philologie.

L'*Annuaire* comporte la liste complète des chercheurs, arrêtée en 1948. Cinquante et un relèvent de la Commission « Etudes linguistiques, etc. », jouissant de statuts très différents : chargés, attachés, ou stagiaires de recherche, disposant d'une allocation entière ou partielle.

Mis à part quelques chargés très anciens, six chercheurs ont été recrutés en 44, deux en 45, quinze en 46 et quatorze en 47. Pour ceux qui ont joué un rôle en grammaire et linguistique, on relève parmi les chargés les noms de P. Imbs (grammaire médiévale) et J. Beaujeu (grammaire latine), parmi les attachés ceux de Y. Lefèvre (latin), G. Lazard (iranien), P. Nauton (Atlas) et A. Haudricourt (Extrême-Orient), parmi les stagiaires ceux de J. Tubiana (langues africaines), O. Nandris (roumain) et A. J. Greimas (lexicologie). Un spectre relativement large pour cette petite troupe, encore que dominant les études classiques : français et latin. Il reflète l'équilibre du Comité et, de façon plus générale, l'équilibre des enseignants parisiens. Mais il s'agit évidemment d'individus travaillant chacun dans son domaine.

Ces chercheurs vont être régis par le nouveau Comité. Une nouveauté est annoncée pour celui qui régit linguistes et philologues : une partition ordonnée comme suit. A l'intérieur de la classe des Sciences humaines (Sections VII à XIII), la IXe Section dénommée « Etudes linguistiques, philologiques, littéraires et musicales » sera divisée en : Linguistique et

Philologie classiques/Linguistique et philologie non classiques/Études littéraires et musicales, ce qui permet de distinguer les philologues liés à la littérature, les philologues inscrits dans le comparatisme classique, dominant dans les Facultés... et les autres.

Pour les modes d'action, le Directeur Teissier en a dessiné les grandes lignes, le 2 juin 1948, au nom du Comité national :

1) Les crédits de recherche du CNRS devraient être concentrés sur le Centre même, au lieu d'être dispersés dans les Facultés, musées, le Museum, l'Institut Pasteur, etc. Il appartient à ces organismes de s'assurer un financement de recherche propre au lieu de considérer le CNRS comme un soutien à leur action. Teissier demande l'autonomie dans une légitime solidarité et souhaite la création d'un organisme fédérateur, un « Conseil supérieur de la Recherche scientifique et technique ».

2) Il est essentiel que le CNRS développe des activités raisonnées dans le cadre d'un plan doté de finalités et de moyens : Laboratoires, missions et éditions.

3) Tous doivent comprendre quel rôle essentiel jouent les Sciences humaines dans cet ensemble, pourquoi elle mobilisent une part de plus en plus grande des activités et des crédits du CNRS. Teissier fait partie de ces scientifiques qui prétendent depuis 44 qu'isoler les Sciences humaines, c'est en réalité isoler et stériliser les sciences de la nature.

4) Le CNRS reste partie prenante dans le domaine des applications de la science. Une science ne prend sa signification que dans les technologies d'exploitation.

* * *

S'il est certain que Linguistique et Philologie ont joué un rôle marqué dans le développement du CNRS et, particulièrement, dans les Sciences humaines, on le doit à la personnalité de deux chercheurs de premier plan, dotés d'une personnalité hors mesure et de relations très étendues, surtout chez les politiques : Mario Roques et Marcel Cohen. Ils sont présents dans des réunions décisives qu'au besoin ils provoquent, ils savent infléchir le cours des décisions. Mais on le doit aussi à la force novatrice d'une discipline, soulignée dès 1945 dans les réunions du CNRS. Cent ans avant, dans les années 1860, les Philologues ont déjà joué ce rôle d'Avant-garde. En 1945, la nouveauté est plutôt du côté des linguistes théoriciens, les philologues qui détiennent le pouvoir dans les Facultés jouant parfois un rôle ambigu.

Cette discordance n'est sans doute pas pour peu dans la faible organisation des sciences du langage au CNRS : un laboratoire, l'Inventaire, à la fois précurseur et artisanal, au mauvais sens du terme, une poignée de chercheurs, agrégés, souvent normaliens et surtout préoccupés de finir une thèse qui leur donnera un poste en Faculté, cohabitant avec des aérolithes comme A. J. Greimas, lithuanien venu passer une licence à Grenoble avant d'étudier le lexique à Paris ou A. G. Haudricourt qui a transporté en linguistique les démarches d'une science de la génétique acquise à l'Agro. Ces étrangetés attestent que la machinerie CNRS n'est pas seulement remontée par les Facultés : elle présente, dans le désordre,

des éléments d'innovation. Il appartiendra aux responsables, dans les années d'après 49, de les développer et de leur donner consistance.

Pour le moment, le mouvement est encore très timide. Joliot et Teissier ont donné le pouvoir aux mandarins parisiens, généralement âgés et peu familiers des aventures. On pourrait s'étonner de ce manque de hardiesse dans une époque où tout semblait possible. Mais la première raison est que le domaine des sciences humaines, réduit à des individus très peu nombreux et à ceux qui attendent leur poste, ne comporte pas de solutions de rechange, d'équipes contestatrices. La deuxième raison est que ces Directeurs scientifiques, tout pénétrés de l'importance de l'Académie des Sciences, de l'excellence des promotions, ne sont aucunement tentés de remettre en cause les rapports de pouvoirs. Le système des Académies soviétiques qui leur sert de modèle ne pouvait que les encourager dans cette voie qui identifie hauts postes universitaires et degré élevé de savoir. Il faudra des événements socio-économiques considérables pour développer les éléments d'innovation et tenter de transformer le CNRS en machine ouverte.

Principaux acteurs

Charles Bruneau. 1883-1969.
Clovis Brunel. 1884-1971.
Marcel Cohen. 1884-1974.
Albert Dauzat. 1877-1955.
Jean Dénys. 1879-1963.
Alfred Ernout. 1879-1973.
Edmond Faral. 1882-1958.
Lucien Febvre. 1878-1956.
J. Frédéric Joliot-Curie. 1900-1958.
Paul Hazard. 1878-1944.
André Leroi-Gourhan. 1911-1986
André Mazon. 1881-1967.
Paul Mazon. 1874-1955.
Paul Pelliot. 1878-1945.
Louis Renou. 1896-1966.
Paul Rivet. 1876-1958.
Mario Roques. 1875-1961.
Ernest Tonnelat. 1877-1948.
Edmond Vermeil. 1878-1964.
Joseph Vendryes. 1875-1960.



Ce premier exposé visait à reconstituer le développement de la linguistique et de la philologie au CNRS, de 1939 à 1949, d'après des documents d'archive. C'était un essai d'histoire institutionnelle qui s'appuyait sur les textes et documents officiels, sur les déclarations des principaux responsables dans des réunions fondatrices.

Dans un deuxième exposé on se déplacera du côté des utilisateurs, de ceux qui, jeunes alors, essaient de se situer dans le CNRS pour développer leur recherche selon la conception qu'ils se font de cette fondation. C'est l'image du champ (théorie et institution) qu'ils dessinent qui nous a intéressé. Nous avons tenté de suivre au plus près le style même de leurs déclarations et de leurs proclamations dans la mesure même où il était l'indice des relations qu'ils entretenaient avec lui. Nous avons aussi suscité, évidemment, des développements sur les probabilités qu'offrait le CNRS à un jeune chercheur, sur l'aide qu'il en attendait, sur la carrière qu'il en espérait.

Nous avons questionné deux personnalités remarquables par leur importance scientifique et par le rôle qu'elles ont joué très tôt dans les institutions de recherche : A. G. Haudricourt qui obtenait une mission dès 1933, G. Lazard qui obtenait des subsides à la Libération. Mais nous nous sommes aussi attachés à une personnalité curieuse, connue dès le début du siècle, le dialectologue A. Dauzat : nous avons relu ses déclarations, mais nous avons surtout interrogé ceux qui jeunes alors, se déclaraient ses disciples. Personnalité significative, car à la fois reconnue et refoulée par le CNRS. Etude qui nous a permis d'aborder un problème non trivial : le rôle de la légitimation et de l'innovation individuelle dans l'extension d'un domaine.

II. LE POINT DE VUE DES UTILISATEURS

1. André G. Haudricourt (né en 1911)

«A l'Agro, j'avais un idéal tout différent de mes camarades de promotion. Leur mentalité était pour moi incompréhensible : s'abrutir deux années durant pour obtenir les Eaux et Forêts afin d'être payé le reste de sa vie à ne rien faire me paraissait immoral. Je pensais que je n'avais pas le droit de ne m'occuper que de choses amusantes même si cela pouvait me faire gagner ma vie : cela me paraissait injuste vis-à-vis de ceux qui peinaient pour vivre.»

A. -G. Haudricourt et P. Dibie, *Les pieds sur terre*, 19).

A l'Institut agronomique où il est l'élève en génétique du professeur V. Ducomet¹⁹, Haudricourt entend des conférences du généticien soviétique N. I. Vavilov : peu après sa sortie de l'École, en 1933, il obtient une mission pour Leningrad pour travailler dans les services de Vavilov. Il se souvient qu'il a été appuyé par Marcel Mauss dont il suivait les Cours au Collège de France et affecté par une «Commission des missions»²⁰ :

«J'ai juste la photocopie d'une lettre que le professeur Ducomet avait envoyée au Directeur de l'Enseignement supérieur, c'était M. Cavalier.

19. L'essentiel des productions du Professeur Ducomet concerne la culture des pommes de terre.

20. Sans doute la Caisse nationale des Sciences.

Or il se trouvait que M. Cavalier avait été collègue de M. Ducomet et était un ami de Marcel Mauss également. J'avais donc deux patrons à m'appuyer auprès de M. Cavalier. Mais je ne sais pas comment fonctionnait cette Commission».

Béate ignorance du débutant : il lui suffisait de savoir que la Commission des Missions lui attribuait 8 000 francs pour la première année et 4 000 francs pour la seconde. Avant son départ, il tente d'apprendre le russe : c'est la première rencontre avec les langues lointaines : «Je suis tombé sur un bouquin d'Antoine Meillet qui était un bouquin sur le slave commun : comment une langue aussi baroque pouvait-elle exister ?»

Séjour passionnant pour tout ce qu'il rencontre et découvre : mais enfin il faut rentrer :

«Rentré de Russie, j'étais chômeur naturellement et puis j'ai été envoyé en sana.»

Un chômeur occupé pourtant qui exploite les acquis de sa mission en URSS, l'instruction formidable qu'il en a tirée, les prestiges d'une expédition au travers d'un pays qui fascinait :

«Les Russes, en ce moment-là, c'étaient des anthropophages».

Il publie, dès 1936, des traductions de travaux russes de Vavilov, Kholodny, Bukasov, etc.²¹. Il développe ses recherches sur l'histoire des techniques, prenant en compte l'Orient et l'Extrême-Orient et publie un article aux *Annales*, «De l'origine de l'attelage moderne», avec une Préface de Marc Bloch²². Le jeu des langues sert de critère distinctif dans l'histoire des techniques, l'évolution des choses conduit à identifier les systèmes de mots.

En outre, il raconte son voyage : les récits de l'aventure scientifique et politique attirent linguistes, historiens, philosophes, sur fond de révolution :

«Marcel Cohen savait que j'étais allé en URSS et, quand je suis revenu, il était là pour m'entendre parler de Vavilov. Il y avait également Charles Parain, qui n'a jamais eu de poste universitaire. C'était un normalien qui avait fait un peu d'égyptologie, un peu de tout. A la Libération, Parain est resté en rade, Marc Bloch étant mort.»

Les rencontres de ce type se faisaient dans des cercles comme le «Cercle de la Russie neuve»²³. Mais elles ne nourrissaient pas le conférencier et il fallait gagner sa vie, en prenant du poids universitaire et, pour commencer, en passant des certificats de licence. Dans son souvenir, Haudricourt se revoit peu doué pour ce genre d'exercice :

«J'ai raté plus d'examens que j'en ai passés (avec succès).» Briguant un certificat de physiologie, il sera rebuté par H. Laugier : pour un certificat de phonétique, il sera refusé deux fois par le professeur de Sor-

21. A partir de 1936, il collabore essentiellement à la *Revue de botanique appliquée et d'agriculture tropicale*, dirigée par le Professeur Auguste Chevalier.

22. *Annales d'histoire économique et sociale*, 1936, t. 8, 515-522.

23. Le Cercle publiait un *Bulletin Documents de la Russie neuve* (Association pour l'étude de la culture soviétique). Le Document n 2 série 3, du 31 janvier 1939, est une livraison de quinze pages, signées Charles Parain, traitant du développement des céréales en URSS : Vavilov, Lyssenko, Staline, etc. y sont abondamment cités.

bonne, Pierre Fouché – qui sera toujours persuadé de son incapacité – et par son aide, Mlle Durand. Le monde dans lequel il opérait et l'Institut de phonétique étaient deux univers opaques et étanches l'un à l'autre :

« J'ai été refusé. Marcel Cohen m'a retenu en me disant : c'est autre chose. Je n'ai pas fait de phonologie. Je l'avais inventée par moi-même. J'avais appliqué aux langues ce que j'appliquais aux instruments agricoles, à savoir une fonction. C'était pour moi fonctionnel et un phénomène social. » Méthode et disposition d'esprit qui rendaient rebelle aux harangues de Sorbonne :

« J'avais acheté le bouquin du maître de Fouché, Maurice Grammont et je me suis aperçu que ces gens ne connaissaient pas le premier mot de la méthode scientifique. »

Il est refoulé de la Sorbonne et de l'Institut de phonétique, mais accepté par des linguistes qui définissent des voies nouvelles : soutenu, par Marcel Cohen et Jean Cantineau, il publie des exposés de méthode, appuyés par des exemples de langue, dans les *Travaux du Cercle de Linguistique de Prague* en 1939 et dans le *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris*, article dans lequel il se fonde explicitement sur les travaux de Martinet²⁴.

Pour gagner sa vie, il lui reste à œuvrer dans le domaine qui lui a donné les titres les plus valorisés : la recherche génétique. La prébende est modeste, mais relativement sûre : en 1938, il était misérablement vacataire : il raconte comment il trouve mieux : « Marc Bloch avait mis une préface élogieuse à mon premier article, je vais le voir : « Est-ce que je peux continuer à faire de l'histoire des techniques, de l'histoire de l'agriculture ? » – « Mon pauvre ami, je n'ai aucun pouvoir au CNRS. » Le CNRS était fondé : la guerre est arrivée. Auguste Chevalier avait besoin de moi, puisqu'il avait un périodique : il s'y faisait des résumés de travaux anglais, russes. Pour me payer, il me fait entrer au CNRS : le CNRS, ça servait aux mandarins pour payer leurs collaborateurs. Je suis entré comme stagiaire »²⁵.

Assuré de quelques subsides, même modestes, Haudricourt fait surtout de la linguistique. Il a chez lui la bibliothèque que lui a confiée Marcel Cohen, poursuivi par les lois raciales de Vichy : « J'avais ramené toute la bibliothèque de Marcel Cohen chez moi. Puisque je suis au CNRS, je pourrai faire de la linguistique et non de la botanique ».

C'est que l'époque et les habitudes universitaires françaises se prêtent peu aux expériences spécifiques sur le terrain qui intéressaient seules Haudricourt. Il n'a guère envie de constituer des « herbiers », comme son patron Auguste Chevalier :

« Chevalier faisait ça sur herbier. Les plantes, il faut les cultiver, il faut les croiser pour faire de la génétique. C'était en retard de quarante ans, de cinquante ans sur les pays étrangers. »

24. Respectivement « Quelques principes de phonologie historique » et « Méthode pour obtenir des lois concrètes en linguistique générale », *BSL*, XL.

25. Auguste Chevalier, né en 1873, est crédité d'une grosse bibliographie concernant les plantes exotiques : café, caoutchouc, coton, fikongo, etc.

Il préfère classer les formes linguistiques qui ressortissent à un emploi vivant : il peut appliquer les méthodes qu'il utilise en agronomie et dans l'histoire des techniques. L'histoire des plantes l'a, depuis plusieurs années, mis au contact des langues d'Orient : il élargit son savoir :

« Sous l'occupation, j'ai fait les Langues O, le siamois, la seule langue dont l'orthographe indique l'accent, le thai²⁶. (A la Libération), le professeur, François Martini, un métis franco-khmer, trouve un poste de colonel. Martinet voulait que je le remplace : Mario Roques n'a pas voulu. Il a préféré M. Gaspardone pour qui ça faisait un pied pour entrer au Collège de France²⁷ ».

Echec donc. En outre, selon une décision que viennent de prendre les nouvelles Commissions issues de la Libération, Haudricourt se voit attribuer comme parrain un professeur biologiste de la Sorbonne tenu pour antique, Louis Blaringhem²⁸. La goutte d'eau blaringhienne fait déborder le vase d'amertume. Haudricourt cherche à se faire reconnaître comme linguiste :

« Comme en linguistique j'avais raté les examens de phonétique avec Fouché, Fouché à la Commission a dit : « Qu'est-ce qu'il vient faire là ? Il a de quoi vivre, ses parents sont propriétaires ». Madame Plin, qui était le gardien du trésor du CNRS et qui avait été nommée par Joliot m'a convoqué pour me demander si j'avais de quoi vivre, pourquoi je venais mendier au CNRS : « Madame, mon père est mort. C'est ma mère qui a la rente. Moi, je suis chômeur. » Il fallait être chômeur. Le CNRS était un truc de bienfaisance pour étudiants pauvres. C'était après la guerre. C'était la mentalité. » Marcel Cohen le sauve :

« Cohen, étant de la Commission, s'est porté garant que je valais quel que chose. J'ai été affecté aux Hautes-Etudes à Marcel Cohen. »²⁹

Il entreprend avec Martinet un Diplôme des Hautes-Etudes qui avait valeur de licence. Il appliquera à cette étude un dispositif théorique auquel il tient : « On ne peut pas étudier quelque chose sans étudier l'ensemble du système ». Il s'entend bien avec Martinet qui, grâce à Vendryès, a eu un poste aux Hautes-Etudes quand Oscar Bloch est mort, en 1937. Mais, encore une fois, il va se heurter à Mario Roques qui n'a pas les mêmes conceptions que lui sur les rapports du tout et de la partie :

« Je risque le Diplôme des Hautes-Etudes. Martinet qui n'avait pas d'auditeurs était tout content. J'ai pris le cas des patois romans. Très peu d'enquêtes, une ou deux. J'ai fait un classement phonologique des patois gallo-romans et ensuite l'explication des patois actuels. Puis j'ai eu un problème avec Mario Roques. Pour Dauzat, qui était aussi rappor-

26. « Les mots, ainsi que ceux cités à propos des consonnes initiales, sont extraits d'un *Dictionnaire comparatif des dialectes thai*, manuscrit qui nous a valu le prix de l'Association des Anciens élèves de l'École orientale » in *Journal asiatique*, « Les phonèmes et le vocabulaire du thai commun », 1948, p. 207, note 1.

27. Émile Gaspardone, spécialiste de l'Histoire d'Extrême-Orient, est nommé, le 29 août 1946, au Collège de France professeur titulaire de la chaire d'histoire et philologie indo-chinoises.

28. Louis Blaringhem, né en 1878, était spécialiste du maïs et des problèmes d'hérédité.

29. Marcel Cohen, né en 1884, était spécialiste des langues sémitiques : il avait écrit un *Traité de la langue amharique*, Institut d'ethnologie, Paris, 1936.

teur, Mario Roques était le grand homme, un membre de l'Institut. Il n'a pas insisté.»³⁰

Refus donc qui va être déterminant pour sa carrière :

« Quand mon Diplôme a été refusé, la Commission m'a fait dire que, si je voulais rester au CNRS, je ne m'occupe plus des langues romanes. A moi l'Asie et le reste. J'ai donc continué à être payé au CNRS, sauf quand j'ai été à l'École française d'Extrême-Orient. Là, j'ai été détaché. »

En 1947, Martinet part pour occuper un poste à New York, à Columbia. Pour placer Haudricourt, il met la pédale douce. Sa tactique, il l'explique à Haudricourt :

« On fait ça d'une façon privée. Je vous cède la moitié de mon salaire. Vous faites cours à ma place ». Je commence avec lui jusqu'au mois de janvier : en janvier, il part en Amérique. Roques m'a expulsé. Je pars avec une dizaine d'auditeurs. Je sais qu'il y a des salles libres aux Langues O. Je prévient monsieur Deny, le Directeur, qui me demande gentiment d'aller ailleurs. »

Sur la demande de Paul Lévy, il est affecté à l'École d'Extrême-Orient et s'embarque pour Hanoï en avril 1948. Il y passera à peu près un an et, malade, sera rapatrié à Marseille. De là, il réintègre le CNRS, avec pour parrains André Martinet et le sinologue Paul Demiéville.

En 1949, le statut du CNRS sort, les élections sont organisées.

La situation d'Haudricourt en sera confortée, car il sera membre de Commission : « D'abord, ils avaient voulu me mettre dans l'orientalisme. Je réclame la linguistique. Nous étions très peu. Surtout des professeurs d'Université. Mon vote était toujours très important, car les universitaires étaient presque toujours des A et il y avait très peu d'universitaires B. Au bout de quel que années, on nous a passé des dossiers comme à des grands. Le jour où j'ai pu faire rentrer Jacqueline Thomas, on a pu les coincer³¹. Les linguistes qui ne s'occupaient pas de langues universitaires restaient au CNRS, alors que ceux qui s'occupaient de langues universitaires passaient leur thèse pour entrer dans le Supérieur. »

Pendant quinze ans, de 1933 à 1949, Haudricourt a réussi à survivre malgré de multiples échecs, en utilisant les possibilités de l'institution, malgré le poids écrasant du pouvoir mandarinal – qui tend à faire prévaloir la tradition dans le cadre de la discipline. A survivre – et à construire une œuvre. Il est vrai que son titre d'ingénieur agronome lui donne d'incontestables possibilités de manœuvre. Il n'en reste pas moins qu'il faut au responsable d'une telle aventure non seulement des qualités intellectuelles qui lui valent l'appui des maîtres, comme M. Cohen, M. Mauss, M. Bloch et A. Martinet, mais aussi de remarquables qualités de ténacité et d'adaptation. Finalement, cette position de déséquilibre permanent entre les domaines, entre les organes institutionnels le contraint de se situer constamment dans le mouvement contemporain et de choisir des démarches qui sont aussi des démarches modernes de transition et d'anticipation.

30. Cette recherche devait aboutir à la publication de A. G. Haudricourt et Alphonse G. Juillard, *Essai pour une étude structurale du phonétisme français*, Paris, Klincksieck, 1949.

31. Spécialiste des Langues africaines, fondateur du LACITO.

Et le paradoxe, c'est que ce savant oblique se retrouve installé en patron :

« Sous la pression de mes « élèves », j'ai dû passer une thèse nouveau régime (sur articles déjà publiés) en 1971 », installé dans une institution et dans des organismes où il est proclamé que l'efficacité naît de l'organisation. Alors « on ne peut rien faire d'individuel », dit Haudricourt.

* *
*

Cet exposé est un montage réalisé à partir d'une entrevue entre A.G. Haudricourt d'une part et Elisabeth Pradoura et Jean-Claude Chevalier d'autre part : entrevue réalisée au domicile d'Haudricourt et qui a duré environ une heure et demie. L'exposé vise à reconstituer les rapports établis entre Haudricourt et l'Institution universitaire, spécialement le CNRS. Il vise aussi à garder la générosité et l'humeur, la liberté de vagabondage de la parole d'Haudricourt. Pour un exposé plus articulé et plus détaillé de la « carrière » de ce savant, on se reportera à :

A. G. Haudricourt, Pascal Dibie, *Les pieds sur terre*, éd. A. M. Métailié, Paris, 1987.

Ce dernier ouvrage présente une Bibliographie détaillée, classée selon les thèmes. Pour une Bibliographie exhaustive, on se reportera à :

Langues et Technique. Nature et Société. Pub. par Jacq. M. C. Thomas et Lucien Bernot en l'honneur d'A. G. Haudricourt, 1972, Klincksieck, Paris.

Southeast Asian Linguistic Studies presented to André G. Haudricourt, ed. by Suriya Ratanakul et David Thomas, Mahidol University, Bangkok, 1985.

2. Gilbert Lazard (né en 1920)

« Je m'intéressais à la linguistique, pas du tout à la Perse. » (Entretien avec J.C. Chevalier)

JCC. Pourquoi avez-vous fait de l'iranien ? A l'Ecole normale ?

GL. Je m'intéressais à la linguistique, pas du tout à la Perse ou à rien de semblable. Au lycée, j'ai fait du sanscrit, de l'esperanto : tout le monde a fait ça. Quand je suis entré à l'Ecole [normale : Ulm], en 1941 – j'avais été mobilisé en 40 dans les Chantiers de jeunesse – à l'Ecole donc, fin 41, j'étais déjà licencié. C'était trop tard pour déposer un Diplôme : j'ai préparé un Certificat de linguistique générale avec le père Vendryès. En 42, j'ai présenté un Diplôme de grec, avec Chantraine. En 43, les lois raciales m'empêchaient de concourir à l'agrégation : je me suis cherché une spécialité, j'ai commencé un tour des professeurs de langues orientales pour faire autre chose que du français, du latin ou du grec.

JCC. C'était une démarche originale.

GL. Si vous voulez. J'avais envie de tenter autre chose. Pendant une semaine, je faisais du thai, pendant une semaine du malgache, pendant une autre semaine je ne sais pas quoi. J'allais voir les profs. J'ai rencontré Sauvageot – tiens, qui vient justement de mourir : c'était le spécialiste des langues finno-ougriennes. Il m'a dit : « Mon pauvre ami, qu'est-ce que vous voulez : Il n'y a qu'un poste. Je l'occupe. Je suis encore jeune. Alors bon, vous »...

JCC. Mais Jean Perrot s'est lancé...

GL. C'était un peu plus tard. Et puis je vous rappelle que sa thèse était une thèse de latin. Il a mené les deux activités de front. En tout cas, j'ai été découragé. Je me suis tourné vers Gaspardone qui était professeur de vietnamien ou quelque chose comme cela. Il m'a dit : « Quel âge avez-vous ? » – « Vingt-trois ans ». – « C'est trop tard pour commencer le chinois. »

Alors Vendryès m'a dit : « Faites des langues africaines ». Pendant un certain temps, j'ai suivi les cours de Liliás Homburger : c'était un phénomène. J'étais assis côte à côte avec Léopold Sédar Senghor. J'en parle avec le professeur de Langues africaines aux Langues O, Labouret. C'était donc en 1943 : « Mais mon pauvre ami, aucun avenir. L'Empire français, c'est fini. » Sans commentaire. Moi, j'étais docile. Je n'étais pas spécialement ambitieux. On criait : « Il ne faut pas faire ça ». Je ne le faisais pas. Je ne m'acharnais pas.

JCC. Le problème que vous soulevez, c'est celui de la rareté des postes.

La guerre de 14-18 avait déjà montré le côté catastrophique de la raréfaction française. Quand un spécialiste était tué au front, c'était le plus souvent toute une discipline qui disparaissait.

GL. Oui, ma démarche n'était pas déraisonnable : j'avais besoin d'un filet : dans ces langues, généralement il y avait un unique poste. Avec le CNRS, ça a changé. En fin de course, j'ai hésité plusieurs mois entre le berbère et le persan, parce que aussi bien Basset que Massé m'avaient accueilli favorablement. Bien sûr, j'étais un des élèves chéris de Liliás Homburger, mais ce qu'elle exposait était incompréhensible : c'était décourageant. Je ne comprenais rien. Basset n'avait pas plus de successeur que d'élève. Finalement, j'ai choisi le persan : c'était de l'indo-européen, je me sentais mieux introduit. C'est Galand qui a pris ma suite pour le berbère, un peu plus tard : et un peu plus tard aussi, Perrot a pris le finno-ougrien. Bazin avait déjà retenu le turc. C'est Vendryès qui l'avait dirigé là.

JCC. Ils étaient normaliens ?

GL. Oui, Bazin de la promotion 39 et Galand de la promotion 41.

JCC. En somme, l'Ecole normale avait lancé une OPA sur les langues plus ou moins exotiques.

GL. Vendryès y était pour beaucoup. Il poussait les gens, il les orientait, dans la grande tradition de Meillet.

Je me suis donc mis au persan en avril 43 et pendant trois mois j'ai mis le paquet. Et puis j'ai pris le maquis et je suis revenu fin 45, pour me consacrer entièrement à l'agrégation. Et je suis reçu à la session spéciale de 46.

Je reviens à la recherche. J'ai d'abord été collaborateur technique à mi-temps de Marcel Cohen pour préparer les *Langues du Monde*³². J'étais payé par le CNRS. Je succédais dans cette fonction à G. Belbenoit : après moi, il y a eu Caquot et puis Perrot. Et en 47, Marcel Cohen m'a fait passer dans le cadre des chercheurs. Je n'étais pas encore chercheur, à vrai dire, je devais commencer une thèse. A l'époque on rentrait au CNRS, même sans avoir rien commencé.

JCC. Mais, où, comment avez-vous connu Cohen ?

GL. Je n'en sais plus rien. Après la guerre. J'étais dans une situation bizarre, pris entre Cohen et Benveniste qui ne s'aimaient pas. On a prétendu que Benveniste avait été pour quel que chose dans l'échec de Cohen au Collège de France. Cohen était mon Directeur au CNRS quand j'ai été nommé attaché et Benveniste était mon Directeur de thèse. Mais je dois dire que ces deux hommes qui n'étaient pas d'accord entre eux m'ont tous les deux aidé : je n'ai jamais souffert de leur inimitié. Au CNRS, j'ai eu, en outre, Roques comme parrain. Il était à mon jury d'agrégation : c'était lui le président.

JCC. Quel était votre traitement ?

GL. Ce n'était sûrement pas un traitement d'agrégé. Je vivais très modestement et j'étais tout à fait indifférent, à l'époque, à ces questions d'argent.

J'ai été attaché au CNRS, un an, en 47-48 : et, en 48, je suis parti en Iran, comme pensionnaire de l'Institut franco-iranien, premier pensionnaire, dépendant des Affaires étrangères. J'étais payé au rabais par les Affaires étrangères.

JCC. Moins qu'un agrégé.

GL. Beaucoup moins certainement, parce que je n'étais pas là-bas pour enseigner. Les agrégés, ça coûtait trop cher. J'étais payé à un tarif de licencié. Quand, trois ans après, je suis revenu, j'ai été réintégré comme attaché et, deux ou trois ans, plus tard j'ai eu un rappel parce qu'on m'a aligné sur un traitement d'agrégé. En 53, je m'inquiétais davantage de mes droits : j'étais marié et j'avais un enfant. J'ai été nommé chargé et cette fois j'avais un traitement d'agrégé³³. J'ai été au Syndicat qui était le Syndicat unifié de la Recherche et de l'Enseignement supérieur. J'ai été membre d'une Commission CNRS à partir des élections de 1953. Jusque là personne n'était trop au courant. Il n'y avait pas de campagne.

32. Meillet, Antoine et Cohen, Marcel *Les Langues du Monde*, par un groupe de linguistes sous la direction de -, Champion, Paris, 1924. M. Cohen préparait une nouvelle version qui devait paraître en 1952 aux éditions du CNRS.

33. Le détachement au CNRS, temps libre pour la thèse et généralement début d'une carrière dans le Supérieur, était avidement recherché, dût-il entraîner des pertes financières sensées. Il était « octroyé » par les patrons de la thèse, avec d'autant plus de facilité quand ceux-ci figuraient dans les Comités CNRS.

Témoignage de R. Ricatte, professeur émérite à l'Un. Paris-VII (normalien - Ulm, agrégé) : « C'est J. Pommier qui m'a fait entrer au CNRS, d'octobre 1946 à juin 1949, pour mes recherches thésardes sur les Goncourts. Malheureusement, le cher Maître, bon historien, mais piètre philologue, ignorait la différence entre les préfixes *at-et dé-*, de sorte que je suis resté en trois ans *attaché* de recherches, et non *détaché*, ce qui m'aurait permis de toucher mon traitement d'agrégé, alors qu'avec l'autre préfixe, j'en touchais tout juste la moitié ; M. J. Durry, qui s'était chargé de ma thèse secondaire, est intervenue en vain auprès de Mario Roques. »

En 53, le Syndicat a décidé de présenter des candidats dans chaque Commission et de faire campagne et c'est ainsi que j'ai figuré dans la Commission « Langues et civilisations non classiques ».

Je suis donc resté au CNRS comme chargé jusqu'en 1958, date à laquelle j'ai été nommé professeur aux Langues O.



La carrière de Gilbert Lazard a certes été troublée par la guerre et les persécutions raciales. Mais le capital de départ (élève de l'École normale supérieure) est si élevé que l'inscription à un niveau remarquable de la recherche va de soi et n'offre aucune espèce de difficulté.

Les postes sont rares et il suffit seulement de trouver une case vide dans laquelle le succès est assuré : d'autant plus assuré que l'autorité légitime, en l'espèce Vendryès, membre de l'Institut, héritier de Meillet, pilote l'entreprise : d'autant plus assuré qu'aucune espèce de concurrence n'est prévue. Et comme, en outre, Gilbert Lazard est un très grand chercheur, la carrière se déroule sans problème.

Le rôle du CNRS est ici élémentaire, mais suffisant. Il assure la couverture des quelques actions entreprises par la Faculté. Pour les intéressés les bénéfices immédiats sont minces, mais d'importants bénéfices ultérieurs sont quasi-assurés : il suffit d'attendre la disparition du maître de la spécialité qui tient la chaire et la discipline. Le boursier, sauf accident, est assuré de la succession, d'autant plus assuré que l'institution l'a choisi en fonction de son capital initial.

La création d'un corps de chercheurs, à partir de 1949, nantis de carrières organisées, assurés de créations de postes continues que l'on peut briguer quel que soit le capital initial, construit un marché beaucoup plus largement ouvert. Un marché de professionnels qui va conduire à des rivalités, à la formation d'équipes et à la nécessité d'inventer des organismes nouveaux pour gérer le champ.



L'exposé résulte d'un entretien entre Jean-Claude Chevalier et Gilbert Lazard au domicile de ce dernier en 1989. Il reproduit le fil de la conversation, au prix de quelques coupures.

Gilbert Lazard, professeur émérite à l'Université Paris-III, est tenu pour l'un des meilleurs spécialistes de l'iranien. Il a soutenu deux thèses : *La langue des plus anciens monuments de la prose persane*, Klincksieck, Paris, 1963.

Les premiers poètes persans, IXe et Xe siècles, Librairie d'Amérique et d'Orient, Paris, 1964.

3. Les Atlas linguistiques et le CNRS *L'entreprise d'Albert Dauzat. (1877-1955)*

« Dans l'œuvre de redressement auquel tous les français doivent collaborer, il est nécessaire de nous retremper à nos sources, de prendre plus clairement conscience de nos traditions. De ces traditions, la langue est la plus précieuse et la plus vitale. »

Albert Dauzat, (*Le Français moderne*, octobre 1940).

S'il est un domaine qui semble devoir attirer l'attention des responsables d'une recherche scientifique en linguistique, c'est bien celui des Atlas régionaux. Pour son intérêt linguistique d'abord : l'étude attentive des patois permet, à partir d'observations, de construire ou de critiquer des théories sur le terrain, de construire ou de critiquer des théories sur les mutations phonétiques et sémantiques, sur les constitutions de système, sur les frontières linguistiques, etc.; en outre, toute enquête doit conduire à examiner les rapports entre les mots et les choses et à déterminer le poids respectif des uns et des autres : elle intéresse donc les folkloristes, les ethnologues, les spécialistes de l'histoire des techniques, etc. Pour les problèmes d'institution qu'il implique ensuite : toute enquête conduit à multiplier les points d'examen – et donc les enquêteurs – pour des confrontations indispensables à toute conclusion un peu ferme : elle aboutit à publier des atlas, comportant des cartes détaillées et nombreuses dont le coût est élevé pour une clientèle de spécialistes peu nombreux et généralement peu fortunés. La Communauté doit intervenir, comme elle le fit pour Gillieron dont l'Atlas fut distribué gratuitement sur subventions du Ministère.

Aussi à plusieurs moments cruciaux du développement de la linguistiques, des voix autorisées et légitimes ont réclamé un vaste programme d'établissement d'Atlas linguistiques. Ainsi au premier Congrès des Linguistes à la Haye, en 1928, Meillet demande la constitution d'Atlas pour tous les pays³⁴ : dans les discussions fondatrices du CNRS, en 1944-45, Cohen et Roques mettent comme première nécessité la production d'Atlas régionaux³⁵. On s'attend donc qu'un effort prioritaire leur soit accordé, de façon d'autant plus urgente qu'en certains points les patois évoluent très vite et parfois même disparaissent. Cet effort prioritaire ne sera pas engagé et il vaut la peine d'apprécier les rapports de force et l'organisation de l'institution qui justifient une politique apparemment bizarre. Nous nous situerons du côté des dialectologues partie au débat et tenterons d'organiser leurs points de vue.

Quand Oscar Bloch, titulaire d'une chaire de dialectologie aux Hautes Etudes présente, dans une conférence de 1935³⁶, la dialectologie gallo-romane, c'est pour se plaindre en premier lieu du discrédit qui pèse sur ces études, fleurant toujours plus ou moins le fumier cam pagnard et la faible compétence des érudits provinciaux qui en ont longtemps fait la

34. in A. Dauzat, « Un nouvel Atlas linguistique de la France », *FM*, 1939, 2, d'Artrey, Paris.

35. Cf. supra, p. 46-48.

36. O. Bloch, « La dialectologie gallo-romane », Conférences de l'Institut de Linguistique, 1935.

fortune – et l'assurent toujours. Certes, Gillieron et son enquêteur Edmont³⁷ ont montré, par des recherches spectaculaires, ce que rapporte aux linguistes la patience des dialectologues, certes Jud et Jaberg, dans leur plus récent *Atlas de l'Italie et de la Suisse méridionale*³⁸, ce qu'apportait « le sens précis des mots recueillis, éclairés par des dessins et des photographies », Gauchat qui sera tenu pour exemplaire par W. Labov a dégagé les hypothèses qu'éveillait la non-homogénéité des parlars³⁹, Ch. Bruneau, en 1913, a détruit des vues conventionnelles sur la place des frontières linguistiques, champ de réflexions où l'on retrouvera Haudricourt. Mais, en 1935, en France, maîtres et enquêteurs ne se pressent guère à recueillir les traits de patois, les cours de dialectologie sont presque inconnus dans les Facultés. Bloch en tire des conclusions désabusées sur ce champ en déshérence. Et pourtant, note-t-il « il reste un champ immense à explorer ».

C'est Albert Dauzat, collègue de Bloch aux Hautes Etudes qui relève un flambeau un peu brasillant. Dans le n° 2 du *Français moderne* de 1939, il expose un grand dessein : « Un nouvel Atlas linguistique de la France ». Il énumère les aspects positifs de l'entreprise. Certes, l'activité est maigre, certes ce sont surtout des étrangers qui enquêtent en France : un italien pour la Corse⁴⁰, des allemands de Francfort pour l'Alsace-Lorraine, des belges pour la Wallonie, mais des dépouillements sont en cours en Bretagne et dans le Sud-Ouest : des enquêtes préliminaires sont lancées en Bourgogne, en Lorraine, en Champagne et dans le Forez. Il espère mobiliser Paris et les Facultés de province. Enfin il met au service du projet la revue qu'il dirige, le *Français moderne*, qui assurera les relais. Ultime argument, qui n'est pas explicité, mais qui semble bien à l'horizon : en 1939, on est en train de créer le CNRS, d'évoquer des projets, de reprendre des centres de recherche, comme l'« Office de la Langue française », fondé en 1936. Dauzat peut rêver. Et il n'est pas impossible qu'il cherche à prendre de vitesse Martinet qui pense à un Atlas phonologique pour la France (voir Annexe p. 79).

Le projet est pourtant moins solide que le prétend son auteur. Et d'abord par la faible représentativité de Dauzat, dans un milieu si sensible aux titres et à la hiérarchie. Ce polygraphe a un capital universitaire très faible : il n'est ni normalien ni agrégé. On l'évaluera bien au moment de sa mort, en 1955, à 78 ans. Le même numéro de la *Revue de linguistique romane*, savante revue internationale du domaine, consacre trois pages serrées, signées M. Roques, à la disparition de L. Terracher, grand notable universitaire, normalien, agrégé, ancien secrétaire général du Ministère sous Vichy : et dix lignes anonymes et dédaigneusement bienveillantes à Dauzat⁴¹. Il est professeur aux Hautes Etudes, mais son pou-

37. Gillieron J. et Edmont E., *Atlas linguistique de la France*, 37 fasc., 1902-1912, Paris.

38. Jaberg K. und Jud J., *Sprach und Sachatlas Italiens und des Südschweiz*, 1-VI, Zofingen, Ringier C, 1928-1935.

39. Voir Gauchat L., Jeanjaquet J., Tappolet E., *Glossaire des patois de la Suisse romande*, t. 1, 1924-33, t. 2, 1934-1954, t. 3, 1960, t. 4, 1967, Neuchâtel-Paris.

40. Bottiglioni, G., *Atlante linguistico etnografico italiano della Corsica*, Stab. tip. de l'« Italia dialettale », Pisa, 1938.

41. *Revue de Linguistique romane*, T. XIX, Droz, Paris, 1955, p. 291.

On notera que le *Grand Dictionnaire encyclopédique Larousse*, 1985, consacre un gros article à DAUZAT et ignore TERRACHER.

voir y est très limité. Preuve en est donnée quand est débattue la succession d'Oscar Bloch (mort en 1937) aux mêmes Hautes Etudes. Dans un article amer du *Français moderne*⁴², Dauzat déplore la disparition de la chaire qu'occupait Bloch « Dialectologie de la langue romane » à laquelle auraient pu candidater Ant. Duraffour, P. Fouché, G. Millardet. Dauzat ne peut proposer ses services qu'à titre de supplément bénévole et réduit. Mais rien sur l'arrivée de Martinet nommé en ce lieu et sur ce qu'il pourrait apporter de neuf à la structuration et à la théorisation des résultats des enquêtes. Non que Dauzat méconnaisse les mérites de Martinet, puisqu'il publie de lui au *Français moderne*, en 1938, un important article de vulgarisation théorique⁴³. Mais tout se passe comme si une vitre opaque séparait les linguistes théoriciens, rattachés au Cercle de Prague et le groupe que fréquente Dauzat. Quant au *Français moderne*, il est certain que la revue accueille les textes d'excellents grammairiens de tous horizons, dans la mouvance française, mais elle passe pour un organe de vulgarisation assez lâche qui s'évade peu des cantons de la philologie française pour s'adresser surtout aux professeurs des lycées et collèges et aux élites provinciales, là où se fera précisément le recrutement des enquêteurs des Atlas.

Ce dispositif explique peut-être que le projet de 1939 présente un profil bas, tant par le cadre institutionnel que pour le plan de financement : on utilisera les ressources du bord. Il est prévu douze Atlas régionaux, placés chacun sous l'égide d'une Faculté (et d'un professeur de Faculté qui utilisera ses étudiants) :

« Les frais (minimes) des enquêtes pourront être assurés en partie par les Universités, qui devront encourager les étudiants à préparer des travaux dialectologiques pour le DES et le Doctorat. »

Quant au projet, il est présenté comme une suite revue, corrigée et étendue de l'Atlas de Gillieron. Le questionnaire est repris de Gillieron, avec quelques suppressions et extensions (généralement de caractère ethnologique, visant les mots techniques) : les points d'étude serviront de point de départ, mais seront multipliés par trois. Il est en outre prévu une liaison avec les folkloristes. Les premiers livres de dialectologie de Dauzat s'étagent de 1897 jusqu'à sa thèse de 1906 sur la Basse-Auvergne, époque même de la sortie des Atlas de Gillieron. Il en sera encore étroitement solidaire en 1939⁴⁴.

Le *Français moderne* tiendra désormais les lecteurs régulièrement au courant des progrès des études préliminaires et des enquêtes : des listes des principaux enquêteurs sont publiées, qui comportent un grand nombre de professeurs de lycées et de collèges dès 1939, R. Lorient, J. Babin, J. Pignon, Ch. Rostaing, Ch. Camproux, souvent agrégés et non-normaliens (J. Mazaleyrat qui interviendra quelques années plus tard est

42. A. D. « L'enseignement de la dialectologie et de la géographie phonétique continue », *FM*, VI, 1, 1938.

43. A. M., « La phonologie », *FM*, VI, 2, 1938 et la critique de M. Grammont, « La néophonologie », *FM*, VI, 3, 1938.

44. A. D., *Etude linguistique sur la Basse-Auvergne. Phonétique historique du patois de Vauzelles*, Préf. Ant. Thomas, F. Alcan, Paris, 1897.

A. D., *Essai de méthodologie linguistique dans le domaine des langues et des patois romans*, Thèse, Champion, Paris, 1906.

normalien Ulm, mais pas agrégé). Sont sollicités aussi des professeurs de Faculté, Ch. Bruneau et P. Fouché et aussi A. Millardet, pour Paris, Ant. Duraffour, P. Porteau, Aug. Brun, pour la province et l'abbé P. Gardette qui n'est pas encore Recteur de l'Université catholique de Lyon. Dauzat souligne la nécessité que soient prévus des enquêteurs indigènes, tant pour des raisons phonétiques que pour des raisons sociologiques. Beaucoup des professeurs de lycée le sont : et les étudiants – ou les amis – feront l'appoint.

La livraison de rentrée du *Français moderne*, en octobre 40, après la défaite donne à l'entreprise une coloration idéologique : elle l'inscrit dans la vieille tradition de la philologie française, patriotique et agreste : « Dans l'œuvre de redressement à laquelle tous les français doivent collaborer, il est nécessaire de nous retremper à nos sources, de prendre plus clairement conscience de nos traditions. De ces traditions, la langue est l'une des plus précieuses et des plus vitales. »

Le CNRS va intervenir, mais très discrètement. Tant qu'on est au stade des pré-enquêtes, le bénévolat est la règle parce qu'à l'époque les frais de déplacement et de matériel sont très peu élevés. Dauzat ne s'engage pas beaucoup en écrivant pour 1941 :

« Les moyens financiers sont assurés pour l'année présente »⁴⁵.

Si l'on retrouve dans les archives du CNRS quelques rares mentions de vacations rangées sous l'intitulé « Atlas », elles doivent surtout servir à couvrir quelques déplacements. Dauzat, autant qu'il le peut, réunit les collaborateurs disponibles autour de lui aux Hautes Etudes et il entreprend lui-même plusieurs voyages en province. L'un le conduit dans le Massif central, à Clermont-Ferrand, où il réunit Hoepffner, Porteau et Straka, en 1942 : Terracher est venu en voisin, de son bureau de Vichy⁴⁶ : un autre le mènera à Nice, où il recrute le jeune A. Guillerrou qui se cherche ait un sujet de thèse⁴⁷. D'autres encore. Dans le n° 1 du *Français moderne* de 1948, il remercie le CNRS, la Commission de Philologie et Mario Roques d'avoir payé ses frais de déplacement pendant l'Occupation. Parfois aussi, l'air de du CNRS est morale : quand après la Libération, les enquêteurs solliciteront une essence rare, le CNRS appuiera les démarches, sans grand succès, il est vrai : « Les préfectures, en dehors de ceux du Sud-Ouest, ont opposé la force d'inertie aux demandes, même appuyées par le Centre de la Recherche⁴⁸ »

Le paradoxe est que les premiers travaux importants viennent de chercheurs qui travaillent à l'écart : P. Gardette et J. Ségué. Ségué, alors professeur au Collège de St-Gaudens, Dauzat se l'associe en 1943⁴⁹ : mais Ségué a déjà bien avancé. Quant à l'abbé Gardette, c'est un élève de Duraffour, cad. de l'école suisse. S. Pop mettait Gardette bien au-dessus de Dauzat : mais Gardette n'était pas prêt non plus aux confrontations théoriques. Il était sous l'influence de Duraffour qui, dans ses cours de

45. *FM*, IX, 1941, 1.

46. *FM*, X, 1942, 3.

47. *FM*, XI, 1943, 3.

48. *FM*, XIV, 1946, 2.

49. Dès 1935, Jean Ségué soutenait une maîtrise intitulée *Phonétique historique des dialectes du Bas-Comminges*. Voir *Hommage à Jean Ségué*, Annales de l'Université Toulouse-Le Mirail, Nlle Série T. XIV, 1978.

Grenoble, répétait, au témoignage de Greimas, étudiant lui aussi à Grenoble avant la guerre, que Troubetzkoy était « un con, un type dans le genre Ch. Chaplin »⁵⁰. En 1941, P. Gardette soutient à Grenoble ses deux thèses : *La géographie phonétique du Forez* et *la Géographie morphologique du Forez*.

Dauzat s'agite beaucoup, il ramasse quelques maigres vacances au CNRS, sollicite les faibles ressources des Facultés. Il profite de la moindre occasion : ainsi la présence de Straka à Clermont-Ferrand permet quelques études expérimentales au Laboratoire. Enfin, la Libération vient et, derechef, les rêves de Dauzat reprennent, il se met dans le vent : « Le *FM* s'honore de n'avoir fait aucune concession à l'occupant. »⁵¹

Mais dans les réunions de 44 au CNRS, si le nom de Dauzat est souvent prononcé, si l'intérêt des Atlas est souligné, jamais il ne fera partie de ces groupes de grands notables.

Il n'en présente pas moins son entreprise des Atlas, en 1945, pour être prise en charge par le CNRS. Les Centres de Roques et de Mille Vieillard sont perpétués, le CNRS crée des ensembles comme l'Institut de Sociologie. Dauzat pense compter sur l'appui de Joliot qui a reconnu l'intérêt d'un vaste projet (constitution d'un Centre des Atlas, de répertoires de noms de lieux-dits, de rivières, de familles, etc.). Refus de la Commission de Philologie qui avance un ensemble de mauvaises raisons ; l'essentielle : Mario Roques estime que les capacités de Dauzat ne vont pas au-delà d'une recherche particulière. Celui-ci en dit toute son amertume dans le *FM*, 1946, 3. Une seule fiche de consolation : le projet est partiellement renfloué par le Directoire, par « les historiens, les linguistes et les psychologues », dit Dauzat qui feront créer un petit « Centre d'études et de recherches sous la responsabilité d'Albert Dauzat » : « Un secrétaire m'est accordé pour grouper dans un local les documents épars, dresser un plan de campagne méthodique et préparer les fichiers ». Curieuse situation : Dauzat s'accroche aux philologues notables qui ne veulent pas de lui et ignore Martinet : il est vrai que celui-ci a aussi des difficultés avec les mêmes notables.

Et pourtant, les enquêtes avancent : témoignage sur l'équipe lyonnaise : « Les enquêtes ont été faites entre 1945 et 1947 par des étudiants ou de jeunes chercheurs non rémunérés pour ce travail, chacun enquêtant dans la zone située le plus souvent dans sa région d'origine afin d'avoir une meilleure connaissance du terrain et de diminuer les frais d'enquêtes. Les enquêtes ont bénéficié d'une petite aide du CNRS (montant non gardé en archives), mais l'essentiel des frais a été supporté par les enquêteurs ou par Mgr Gardette lui-même. »⁵²

En témoignent aussi les articles du *FM* : en 47, ceux de Pignon pour le Poitou, de Bonnafous pour le Quercy, de l'abbé Lalanne pour les

50. Né en 1906, l'abbé Gardette était donc alors âgé de trente-cinq ans. Sur le témoignage de Greimas et son interprétation, voir Chevalier J. C. et Encrevé P., « La création de revues dans les années 60 », *Langue française*, 1984, 63, p. 69, Larousse, Paris.

51. *FM*, 1944, 3.

52. Lettre de J. B. Marin, Institut Pierre-Gardette, Lyon, du 28. 06. 89.

Landes. Dans le *Français moderne*, I de 1948, J. Bouzet, F. Lechanteur et R. Lorient rendront compte de leurs enquêtes dans le Béarn, la Basse Normandie et la Picardie.⁵³

Entreprises toujours retardées par les besoins matériels et les bricolages : l'impression dont le coût est très élevé à cause des cartes bien sûr, semble poser des problèmes insurmontables, surtout quand « les modestes crédits affectés à nos enquêtes » sont encore rognés, comme c'est le cas en 1947. Toutes les enquêtes s'en ressentent. Quand l'abbé Lalanne a fini son secteur des Landes et rédigé les cartes, l'impression est sacrifiée :

« Les frais d'impression étant trop élevés pour notre modeste budget, nous avons fait ronéotyper ce travail. Il est en vente chez l'auteur. »⁵⁴ La publication du premier nouveau grand Atlas, celui du Lyonnais dépend du dévouement de l'équipe et des bienfaits des autorités catholiques, comme le rappelle encore J. T. Martin :

« Les volumes 1 (1950), 2 (1952), 3 (1956) ont été publiés par les soins de l'Institut de Linguistique romane de l'Université catholique de Lyon, avec une aide du CNRS (montant non conservé en archive), mais essentiellement avec des souscriptions et une avance de Mgr Gardette lui-même. La calligraphie a été faite par Mlle Malapert sur son temps de secrétariat. »

Quand vient le temps où l'atlas gascon est presque terminé, les cartes dressées, la plaie d'argent continue d'irriter :

« Les enquêtes de l'Atlas gascon auraient pu être terminées cette année si nous avions disposé des crédits nécessaires. »⁵⁵

La plaie de temps n'est pas moins cruelle. Tout détachement serait le bienvenu : celui du seul abbé Nauton montre bien le privilège :

« L'Atlas de M. Nauton (enquêteur qui est libre presque toute l'année) sera prêt avant le nôtre, écrit Dauzat, car M. Mazaleyrat et moi ne disposons que de quelques semaines par an. »⁵⁶

L'impression des enquêteurs, celle surtout que laisse filtrer Dauzat dans le *Français moderne* est qu'ils ne disposent presque que de leurs seules forces et de celles des Centres auxquels ils sont rattachés. L'aide du CNRS n'est pourtant pas tout à fait négligeable. En 44, Dauzat reçoit 10 000 francs et, en 47, 38 000 francs pour l'achèvement du glossaire des parlers d'Aunis et de Saintonge. Mais c'est surtout les enquêtes du Nouvel Atlas qui sont encouragées. Tout d'abord, Dauzat dispose d'un Secrétariat qui est catalogué « Aide-Technique » dans le répertoire des techniciens. Il lui est en outre attribué 25 000 francs comme vacations pour assurer sa direction. Ensuite s'écoule un flux régulier de crédits de missions : Dauzat lui-même touche 10 000 francs en 45 et 67 500 en 47, Mgr Gardette 15 000 en 45, 70 500 en 46, 52 800 en 47 : et aussi les

53. Respectivement *FM*, XV, 1947, 1 et *FMe* XVI, 1948, 1.

54. *FM*, XVII, 1949, 2. Th. Lalanne, *L'indépendance des aires linguistiques en Gascogne*, Introduction d'Albert Dauzat, 1949, 1er fascicule, chez l'auteur.

55. *FM*, XVIII, 4, 1950. J. Séguay, *Atlas linguistique et ethnographique de la Gascogne*, Préfacé par Albert Dauzat, vol. 1, Institut d'études méridionales de la Faculté des Lettres, Toulouse, 1954.

56. *FM*, XX, 1, 1952. J. Mazaleyrat était à l'époque assistant à la Sorbonne : en 1954, il sera nommé à la Faculté de Clermont-Ferrand.

membres de son groupe : 11 400 francs pour Mlle Gaillard en 45, et autant pour Mme Écoffier, 7 000 la même année pour l'abbé Girodet et 22 500 en 1947. L'abbé Nauton qui aura le privilège d'être nommé « attaché » du CNRS en 47 a déjà touché 2 000 francs en 44, 10 000 en 45, 14 000 en 46 et 16 200 en 47. Le gros va donc à l'équipe formée autour de Mgr Gardette. Mais il y aura encore 5 000 francs en 46 pour Lechanteur (Normandie) et 8 000 et 15 000 en 44 et 46 pour R. Lorient (Picardie). C'est peu, très peu (195 000 F en trois ans pour l'équipe lyonnaise) : ce n'est pas rien.⁵⁷

On comprend que les instructions de la Commission CNRS soient respectueusement enregistrées :

« Pour répondre aux desiderata formulés à la Commission du Centre de la Recherche scientifique, nous avons décidé, Mgr Gardette et moi, d'augmenter la superficie prévue pour les Atlas linguistiques en préparation, en laissant des aires suffisantes pour les Atlas à venir. »⁵⁸

Situation ambiguë. Certes les activités et les publications se développent, les articles, mais surtout les Atlas vont sortir les uns après les autres (celui de Gardette, puis de Séguy, puis celui de P. Nauton). Cependant, il faut sans cesse demander de l'argent, au coup par coup, aux Facultés, au CNRS, aux Conseils généraux même :

« Le Conseil général du Haut Rhin a refusé une subvention pour l'Atlas linguistique de l'Alsace, présentée par la Faculté de Strasbourg. »⁵⁹ Il faut aussi improviser la méthode et le choix des concepts, car, hormis les rares réunions avec Dauzat, il n'existe aucun séminaire, aucun lieu d'échanges théoriques qui mettrait en rapport les enquêteurs avec les chercheurs et théoriciens des domaines voisins. Si le *Français moderne* publie régulièrement les échos des enquêtes, on ne trouve pas d'article engageant des débats théoriques. Un seul article est assez révélateur, signé Dauzat, et intitulé « Structuralisme et doctrinalisme », en 1953. L'auteur y marque sa défiance de tout système, de ce qu'il appelle le doctrinalisme, dans lequel il loge et les phonologues et Brøndal et Hjelmslev et Guillaume. Jean Stefanini, dans son grand article de 1959, « Le système et les faits en linguistique »⁶⁰ aura bien raison de rappeler que « les français laissent à d'autres le soin des grands débats théoriques ». Cette pétition des philologues prenant pour du positivisme un culte du fait qui exclue les organisations systématiques et les débats d'idées correspond à la désorganisation institutionnelle.

Les philologues n'éprouvent pas un besoin particulier d'échanger des idées et ils n'ont donc pas besoin de Centres ou Instituts qui seraient les cerveaux d'une entreprise neuve.

Quand en 1955 Dauzat meurt, Mario Roques se substitue à lui et prend le pouvoir aux Atlas. Il a alors 80 ans. Sous couvert de M. Lejeune, alors Directeur-adjoint du CNRS, il convoque un « Colloque national sur la Constitution des Atlas » qui se tient au CNRS les 25 et 26 novembre

57. Tous ces chiffres sont extraits de l'*Annuaire* 1949 du CNRS aux chapitres « Vacances », « Subventions pour impressions », « Missions ».

58. *FM*, XX, 2, 1952.

59. *FM*, XXII, 1, 1954.

60. Respectivement *FM*, XXI, 4, 1953 et *FM*, XXVII, 1, 1957.

1955. Sont convoqués des membres réguliers de l'entreprise Dauzat : Ch. Bruneau, P. Dubuisson, Mgr Gardette, P. Lorient, G. Massignon, l'abbé Nauton, Cl. Regnier, Ch. Rostaing, J. Ségué à qui sont ajoutés M. F. Lecoy « Professeur au Collège de France, Directeur d'Études à l'École des Hautes Études » et « M. le Doyen P. Leroux ». M. Roques ouvre la réunion et déclare : « Il s'agit de reprendre, dans le cadre d'une organisation d'ensemble, l'établissement des Atlas linguistiques régionaux en vue de constituer l'Atlas linguistique de la France 1960. Le CNRS serait disposé à prendre à sa charge l'organisation générale de la constitution de ces Atlas, la rémunération des enquêteurs et les frais de publication. Nous sommes réunis pour établir un programme et fixer un terme. La première question est de voir ce que l'on peut faire pour que les différentes enquêtes soient jointives. Les questions que nous devons nous poser ensuite sont les suivantes : Aurons-nous des enquêteurs ? Ces enquêteurs seront-ils comparables ? Recevront-ils une formation spéciale ? Qui pourrions-nous trouver : Que leur demanderons-nous ? Quels questionnaires utiliserons-nous ? »⁶¹

En réalité, quand on lit le compte rendu du Colloque, peu de choses sont changées : et même le charmant – et compétent – Charles Bruneau « souhaite qu'une certaine liberté soit laissée au chef d'équipe dans le choix de son questionnaire ». L'éternel refrain sur la nécessité de former des jeunes est repris, mais sans que soient proposées des solutions précises. Le problème des méthodes n'est pas abordé.

Ce qui est changé, c'est qu'avec la présence de notables « légitimes », l'entreprise est endossée par le CNRS qui accordera un soutien régulier et des crédits. La création d'une RCP, en 1968, officialisera une telle reconnaissance. Les efforts des équipes en reçoivent une incontestable assurance. Xavier Ravier qui entre à cette époque dans l'équipe de J. Ségué en garde un très vif souvenir :

« A partir de 1956, changement complet de méthode. Un nouveau questionnaire est alors élaboré, comportant de manière massive, une partie intégralement consacrée à la morphologie et à la morphosyntaxe (...). Les relevés de l'enquête complémentaire de l'A. L. G. ont été réalisés intégralement au magnétophone : je remettais à Ségué les bandes magnétiques et il les transcrivait dès que possible. C'est surtout à l'époque complémentaire que le CNRS s'est fortement impliqué (p. ex., achat de magnétophones, création d'un poste d'ITA que j'ai occupé quelques années avant de passer dans le cadre des chercheurs, etc. »⁶².

Légitimation donc, ressources assurées qui permettront d'envisager d'un cœur plus serein la publication des Atlas, qui permettront aussi l'utilisation des magnétophones qui deviennent ailleurs – comme dans l'enquête de Gougenheim sur le « Français élémentaire » – d'un usage courant. Mais les processus d'identification et d'interprétation engagés depuis 1939 tendent à rester les mêmes dans les réseaux constitués.

Et pourtant l'horizon du savoir change. L'enquête pilotée par Dauzat était franco-française et s'écartait peu, fidélité d'un vieil homme isolé,

61. Compte rendu du Colloque national n° 13 sur La constitution des Atlas linguistiques français CNRS 5e Bureau (communiqué par Mlle P. Dubuisson).

62. Lettre de Xavier Ravier, du 11. 07. 89.

du programme fixé par Gillieron, même si le côté ethnologique était développé. Mais, autour de cette même année 1955, deux groupements internationaux vont développer leur influence.

A partir de 1951, deux congrès de la Société de Linguistique romane, à Liège (1951) et à Barcelone (1953) relancent cette Association et remettent en route une publication régulière de la revue, la *Revue de Linguistique romane*. Sous la présidence du trio : M. Roques, J. Orr et W. von Wartburg, un bureau très « brillant » réunissait Terracher, Gardette, Bruneau et Straka. En 1956, l'Association regroupe 436 membres, « tous ceux qui s'intéressent aux études de linguistique romane », comme le dit Straka dans son rapport. Les sommaires de la revue rassemblent les meilleurs spécialistes français et étrangers du domaine, de Henry et Baldinger à Väinänen et Tuaille. Les possibilités de réflexion et de discussion s'élargissent pour les dialectologues qui ont une voix importante au chapitre.⁶³

A la même époque, en 1952, S. Pop fonde, avec le concours de l'Université catholique de Louvain, le « Centre international de Dialectologie générale »⁶⁴. On y retrouve le même souci de rassembler des collaborateurs « prestigieux » (179 chercheurs du premier rang ont promis leur concours) pour organiser des confrontations, mais aussi nourrir une revue qui sera l'illustration de mouvements d'idées internationaux. Cette revue sera *Orbis*, « Bulletin international de documentation linguistique », sis à Louvain.

Double fondation caractéristique de besoins ressentis à l'intérieur d'un mouvement considérable de la linguistique. Le problème sera de savoir si l'ensemble des philologues français, déjà fortement engagés dans la confection des Atlas régionaux seront capables de – ou disposés à – modifier profondément les lignes de force de leur entreprise.

* *
*

De l'évolution de cette aventure méritoire, plus ou moins marginalisée par les instances d'un CNRS qui, avec le temps, finira par y investir beaucoup, quelques traits à dégager :

1. Dauzat avait d'indéniables qualités d'organisateur et d'animateur. Mario Roques a un sens très aigu des problèmes. Mais, quand l'entreprise démarre, puis cherche à se développer, ils sont âgés ou très âgés et conditionnés par un milieu qu'ils n'ont aucun intérêt à affronter. Tous les deux sont accrochés à un pouvoir solitaire, même si, vers la fin, Dauzat se repose en bonne part sur Séguy. Mais, quand Dauzat meurt, à 78 ans, Roques, qui en a 80, met la main sur la direction et organise lui-même réunions et convocations.

2 Les domaines que régissent les deux hommes sont hiérarchisés et fermés aux influences extérieures.

63. *Revue de Linguistique romane*, XX, 1956, Droz, Paris.

64. Voir Sever Pop, « Le Centre international de Dialectologie générale », *Orbis*, I, 1, 1959, p. 7-9.

• *hiérarchisés*. Les faibles titres de Dauzat ne lui permettent pas de figurer dans les cercles dominants non plus que de recruter des élèves prestigieux. Les normaliens de la rue d'Ulm se partagent les pays d'Orient, agrégés et licenciés provinciaux reçoivent en lot les provinces françaises.

Jusqu'à sa mort Roques garde une influence considérable : tout projet n'a de chances de prospérer que s'il a son aval.

• *fermés*. Les voix discordantes sont discrètement éliminées. Comme le dit Haudricourt du Directeur des Langues O : « Il me conseilla gentiment d'aller ailleurs ». On ne casse pas le chercheur gênant, on le pousse dans une autre salle. Pour ne citer que ceux qui auraient pu théoriser fortement les analyses des Atlas, Haudricourt est dérivé vers l'Extrême-Orient, Martinet s'en va, plus ou moins de lui-même, à New York, attiré par un projet mirifique... et un poste à Columbia.

Procédures subtiles qu'on ne saurait dire d'exclusion ou de censure, puisque Dauzat, en 1938, publie dans le *Français moderne* un article de vulgarisation théorique, signé Martinet, qui entraînera une réponse incompréhensive du vieux Grammont. Il s'agit plutôt de mise à l'écart.

3. La distinction Linguistique/Philologie, marquée aussi bien dans les carrières que dans les théories offre à ces procédures une double voie providentielle qui autorise tous les doubles jeux. D'où les manipulateurs sortent perdants, eux et les leurs. La philologie, discipline dominante dans les Facultés, élimine les intrus de la linguistique et par ce geste même se ferme de toute possibilité de fécondation. Le développement du CNRS avec ses commissions, ses équipes, ses crédits contribuera à faire fonctionner des contre-pouvoirs à ce pouvoir-là.

Sources

A la base de ce développement concernant les Atlas de la France, les différents articles publiés par A. Dauzat dans la revue le *Français moderne* dont il était directeur. Le premier est l'article intitulé « Un nouvel Atlas linguistique de la France » (1939, 2), le dernier « Où en sont nos Atlas linguistiques » (1955, 1).

On a aussi utilisé :

- Sever Pop, *La dialectologie*, 1, 1950, Louvain.
- P. Gardette, « L'Atlas linguistique du Lyonnais », in *Vox romanica*, 1946-1947, p. 384-387.
- Mario Roques, « L'Atlas linguistique de la France » in *Orbis*, 1952, 1, 1, p. 237-244, Louvain.
- *Revue de Linguistique romane*, 1954, XVIII, « Vie de la Société de Linguistique romane », p. 126-127, Klincksieck, Paris.
- « Les Parlers régionaux », n° dirigé par A. Lerond, *Langue française*, 1973, 18, Larousse, Paris.

Nous avons bénéficié d'entretiens sur le sujet avec A. G. Haudricourt et Marie-Rose Simoni-Aurembou. Nous avons échangé des correspondances avec J.B. Martin - qui rapportait le témoignage de Mlle Malapert (Lyon) -, l'abbé G. Guillaume (Angers), Xavier Ravier (Toulouse), G. Straka (Clermont-Ferrand et Strasbourg), G. Tuaillon (Grenoble), P. Dubuisson (CNRS).

De l'entretien avec Marie Rose Simoni-Aurembou, Directeur de recherches au CNRS, nous tirons un échange de remarques avec P. Encrevé, professeur à l'Université Paris-VIII, situé en Annexe. M. R. S. A. est responsable de l'Atlas linguistique et ethnographique de l'Île-de-France Orléanais, Perche, Touraine. Editions du CNRS, 1974, 1978, 1991. Elle a été présidente de la Section 42 du CNRS « Sciences du langage » de 1983 à 1986. P. Encrevé a soutenu une thèse de 3e Cycle, sous la direction d'A. Martinet (1967), *Problèmes de bilinguisme dialectal : la situation linguistique à Foussais* et une thèse d'Etat, sous la direction de J.C. Chevalier, *La liaison avec et sans enchaînement. Phonologie tridimensionnelle et usages du français*. Le Seuil, Paris, 1988.

Annexe

Entretien avec Marie-Rose Simoni-Aurembou

MRSA. Ce n'étaient pas des élèves de Dauzat. P. Gardette a été formé par Duraffour, c'était l'Ecole suisse : et Séguy a été formé à Toulouse.

S. Pop n'aimait pas Dauzat et il aimait beaucoup Gardette : il a des mots sur les « chercheurs en pantoufles qui dirigent la recherche de leur cabinet » qui sont faits pour Dauzat.

PE. Une chose me trouble. L'Association internationale pour les études phonologiques a eu son congrès à Copenhague en 36 et c'était la dernière fois où Troubetzkoy était présent et là il a été décidé que serait lancé un projet d'Atlas européen : et Martinet était chargé de l'Atlas phonologique français (note 1). Je voudrais savoir si Dauzat lance son appel, en 39, parce qu'il sait que les phonologues font un Atlas et pour le contrecarrer. ... ; car, ce qui est clair, c'est que quand l'entreprise s'est développée en 45 et que le CNRS a été sollicité, Martinet a été écarté, alors qu'il avait eu une idée tout à fait défendable.

MRSA. C'est senti comme une entreprise différente.

PE. Il y a eu la guerre, Troubetzkoy est mort. Mais quand en 1936, Troubetzkoy et Martinet décident cela, pour Dauzat, c'étaient des gens qui avaient le vent en poupe. On le savait, qu'ils commençaient à prendre toute la place. La dialectologie était complètement effondrée en France. Est-ce que ce n'est pas parce qu'ils voient l'Atlas phonologique débarquer qu'ils se disent : « C'est le moment d'y aller » ? Et, après la guerre, Martinet a dû quitter la France. Il n'a pas pu faire de terrain. Mais aux États-Unis, il n'a eu de cesse de faire faire du terrain, puisqu'il y a mis aussitôt Weinreich, lequel était le fils de Max, qui faisait des Atlas linguistiques. Martinet n'a jamais perdu de vue l'idée qu'il fallait faire des Atlas.

MRSA. Mais il n'a jamais fait l'Atlas en France. Il n'avait pas une équipe. Dans son projet, Dauzat présente une carte avec des noms de responsables. Le responsable, c'est un professeur – d'Université –, de haut niveau et l'enquêteur, c'est un simple « pékin ». Dauzat distingue bien le responsable qui dirige de son cabinet et l'enquêteur qui va sur le terrain, lui.

PE. Tout à fait le contraire de ce qu'a voulu faire Martinet. Il voulait des phonologues sur le terrain.

MRSA. L'enquêteur était qualifié, mais ce n'était pas un professeur d'Université de haut rang. A l'usage, il y a eu resserrement : le Directeur est devenu enquêteur. Finalement, ce sont des travaux collectifs : ainsi du Lyonnais et de la Gascogne qui se sont faits tout seuls. Tout le monde a participé. C'était des équipes très soudées et Gardette a fait du terrain, autant que chacun de ses enquêteurs.

Séguy aussi. Les étudiants étaient bénévoles : certains sont devenus docteurs d'État.

PE. Le problème, c'était celui de la formation. Duraffour était en détestation de tout ce qui était la linguistique moderne. Dès le début, on peut être sûr que les atlas vont être séparés de la linguistique théorisante. Et le structuralisme était la seule théorie dont on disposait à l'époque. L'école suisse va disparaître aussi, faute de combattants. L'étonnant est que en France qui est un des lieux où la linguistique moderne prend, il va y avoir une dichotomie totale entre les recherches de terrain et les analyses théoriques.»

Note 1. Voir A. Martinet, *La prononciation du français contemporain*, Droz, Paris, 1945 et particulièrement l'Introduction qui commence ainsi : «L'Association internationale pour les études phonologiques, réunie en séance plénière à l'Université de Copenhague à l'occasion du Congrès de Linguistique tenu dans cette ville en août 1936, avait fixé comme l'occupation la plus urgente la constitution d'un atlas phonologique des parlers d'Europe. A chaque section nationale de l'Association était dévolu le soin d'établir le système phonologique des divers idiomes parlés sur le territoire des parlers respectifs. (...) L'activité de la Société française fut, au cours de l'année scolaire 1938-1939, surtout consacrée à la rédaction d'un projet de questionnaire phonologique pour l'étude des parlers de France. Ce questionnaire, rédigé par l'auteur de ces lignes, et modifié sur plusieurs points au cours de séances, fut expérimenté...»
Voir aussi dans le *Proceedings of the Third International Congress of Phonetic Sciences, Ghent, 1938*, Phonetic Laboratory, 1939, p. 499, le texte intitulé «Summary of the paper sent in by Prof. Prince N. Trubetzkoy, Zur Phonologischen Geographie des Welt», que la mort empêcha le maître de prononcer.

Evelyne Gran-Aymerich
Ministère de l'Éducation Nationale
Jean Gran-Aymerich
CNRS

L'archéologie au CNRS : origine et mise en place

INTRODUCTION

Si l'on considère l'histoire du CNRS dans son ensemble, et plus particulièrement le domaine des sciences humaines, on est frappé par le statut privilégié dont bénéficie l'archéologie, sinon en 1939, date de création du Centre, du moins à partir de 1941. C'est alors en effet que sont promulguées les «lois Carcopino», du nom de l'historien-archéologue devenu Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale du gouvernement de Vichy, et que s'organise un véritable service archéologique, placé, ainsi que les fouilles en France et à l'étranger, sous l'autorité et la responsabilité des XVe et XVIe commissions du CNRS.

De plus, la nouvelle institution, coordonnatrice de la science en France, assure en archéologie non seulement l'administration mais aussi la publication des travaux, par le truchement de la revue *Gallia*, qui, de l'avis de Charles Jacob, directeur du CNRS entre 1940 et 1944, est, ainsi que le travail des deux commissions archéologiques, un modèle de ce que devrait être l'activité d'ensemble du CNRS (Arch. Nat. 800 284, liasse 48, 18 mars 1943).

On ne saurait trouver l'explication d'une telle situation dans le seul fait qu'un archéologue ait été chargé du secrétariat d'État à l'Éducation Nationale en 1941-42, ou dans la personnalité exceptionnelle d'Albert Grenier, fondateur de *Gallia*. Les raisons sont multiples et anciennes et tiennent à l'histoire même de l'archéologie depuis les origines de son institutionnalisation en France, au début du XIXe s, et plus précisément à partir de 1830, quand F. Guizot met en place la Commission des Monuments Historiques. Il faut cependant distinguer entre les différents domaines de la discipline, archéologie classique et orientale d'une part

– qui se développent de façon continue depuis 1846, date de fondation de la première Ecole française d'archéologie à l'étranger (Athènes), et sont bien représentées à l'Université et au Musée du Louvre – et d'autre part archéologie métropolitaine et préhistoire.

En ce qui concerne l'archéologie métropolitaine, elle prend son essor sous Napoléon III, qui décide de la création, en 1867, du Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye. En 1939, pourtant, le développement de l'archéologie métropolitaine est bien moindre et sa situation beaucoup moins prestigieuse que ceux de notre archéologie à l'étranger.

Quant à la préhistoire, si, depuis l'âpre bataille de l'évolution et la difficile reconnaissance de la « science préhistorique » à l'Exposition universelle de 1867, elle a été illustrée par de nombreuses et sensationnelles découvertes et nourrie des travaux de personnalités de premier plan, elle ne parvient pas à trouver une place à l'Université et se développe en dehors d'elle (ainsi le prince de Monaco assurera-t-il la création de l'Institut de Paléontologie humaine). Ce n'est qu'en 1929 que l'enseignement officiel de la préhistoire est mis en place au Collège de France par Henri Breuil, qui contribuera grandement à sa défense au sein du CNRS à partir de 1945.

Quel que soit le degré de développement des différents domaines de l'archéologie, le constat que faisait, en 1848, Ernest Renan dans son « *Avenir de la science* » reste valable dans les années trente de notre siècle : des institutions existent mais elles disposent de moyens beaucoup trop modestes et ne parviennent pas à assurer une collaboration étroite et suivie. La nécessité de créer le « corps de chercheurs » que Renan appelait de ses vœux se fait de plus en plus impérieuse, aussi bien pour les disciplines peu représentées à l'Université (archéologie métropolitaine et préhistoire) que pour celles qui ont déjà amorcé leur institutionnalisation (archéologie classique, orientale...).

Dans « la longue marche vers un Centre de la Recherche Scientifique » (Picard-Pradoura 1988), le début du XXe siècle marque une étape importante avec l'apparition de nouvelles institutions; cependant, il faut attendre 1930 pour que soient clairement énoncés les problèmes et élaborées des solutions : l'archéologie alors, conçue comme l'une des sciences humaines, dont la réalité est enfin reconnue, s'insère dans le mouvement général d'organisation de la science au sein d'un centre coordonnateur.

Par-delà les conflits qui opposent archéologues issus des Ecoles françaises à l'étranger et préhistoriens, le consensus s'établit sur l'exigence d'une organisation de l'archéologie en France : c'est ainsi que J. Carcopino, archéologue classique, et R. Vaufrey, préhistorien, élaborent l'un et l'autre, sans se consulter, en 1941, le même projet d'un service archéologique.

En 1939, la création du CNRS, sans résoudre immédiatement les antagonismes entre spécialistes de l'archéologie, ni mettre fin au développement inégal des disciplines, offre cependant un cadre institutionnel commun à « toutes » les archéologies, prépondérantes ou non. Le handicap des disciplines peu ou pas représentées à l'Université s'en trouve en par-

tie compensé, et l'on assiste, entre 1941 et 1948, au développement spectaculaire de l'archéologie métropolitaine d'abord (entre 1941 et 1944) puis à celui de la préhistoire (à partir de 1945).

I. - LES EFFORTS D'ORGANISATION ET DE COORDINATION DES RECHERCHES, 1830-1930

Dans la quête des origines des cadres institutionnels que la création du CNRS fournit à l'archéologie, l'on reconnaît aisément le premier jalon planté en 1830 par François Guizot, historien et ministre de l'Instruction Publique, quand il fonde la commission des Monuments Historiques et le poste d'Inspecteur Général, d'abord confié à Ludovic Vitet, auquel succèdera Prosper Mérimée (Verdier 1936).

En 1834, F. Guizot met en place le Comité des Travaux Historiques (puis « et scientifiques » CTHS) qui, jusqu'à la création de la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique en 1935, abritera longtemps avec l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et les Ecoles françaises à l'étranger, la recherche en archéologie.

En 1837 apparaît le Comité des Arts et Monuments, dont le « *Bulletin Archéologique* » permet, de 1838 à 1848, en relation avec les sociétés savantes locales, de « recueillir, examiner et publier s'il y a lieu, tous les documents inédits importants et qui offrent un caractère historique » (Guizot 1835, 5). On poursuit ainsi une « véritable statistique monumentale de la France ».

Si ces premières institutions à caractère historique et archéologique font honneur à la mémoire de F. Guizot et matérialisent son souci du patrimoine, très gravement compromis en 1830, il convient cependant de souligner que l'année même où se constitue le Comité des Travaux Historiques (1834), naît la « Société française pour la conservation des monuments nationaux » (devenue ensuite Société française d'archéologie), à l'initiative d'Arcisse de Caumont (1802-1872), fondateur de la Société des Antiquaires de Normandie (1823) et auteur d'un Cours d'antiquités « qui fit dans l'étude de l'archéologie nationale une véritable révolution » (Hardel 1854).

Dès 1829, Arcisse de Caumont, qui parcourait la France entière pour réunir les éléments de son cours d'antiquités, avait convaincu plusieurs sociétés savantes et de nombreux archéologues de l'Ouest et du Nord de se réunir « pour réclamer près du Ministre de l'Intérieur contre les décisions municipales qui devaient entraîner la démolition d'un certain nombre de monuments précieux » (Hardel 1854). Les Congrès archéologiques de France, que la Société d'Arcisse de Caumont instaure l'année même de sa fondation (1834), se réunissent chaque année dans une ville différente. Ces réunions assurent la sensibilisation aux problèmes du patrimoine et à l'archéologie, et jouent un rôle très important de coordination entre les sociétés savantes (Deshoulières 1935).



Il apparaît clairement que l'homme d'Etat, Guizot, a suivi les initiatives d'un particulier, Arcisse de Caumont, et que les institutions officielles (les Comités) étaient créées d'après l'expérience d'associations privées : les institutions archéologiques s'ébauchent donc dans un climat de concurrence entre Etat et Sociétés savantes.

Tout au long du XIX^{ème}, et jusqu'aux premières années d'existence du CNRS, cette tension entre sphères privée et publique se maintiendra, malgré l'affaiblissement indéniable des sociétés savantes de province après 1914-18; Albert Grenier, fondateur de la revue du CNRS, *Gallia*, ne se fixe-t-il pas les mêmes objectifs que F. Guizot : diffuser et coordonner tous les travaux archéologiques qu'ils soient le fait d'amateurs ou de professionnels ? En 1943, comme en 1830, le rapport des institutions avec les sociétés savantes reste au premier plan des préoccupations.

Les comités de F. Guizot prendront différentes formes au cours des années et se perpétueront, accomplissant une tâche considérable (Charmes 1886). A partir de 1883, la section archéologique du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques publie un « *Bulletin archéologique* », mais, faute de crédits suffisants et de personnel spécialisé, l'archéologie reste à l'arrière-plan des activités des comités.

L'archéologie métropolitaine recevra une impulsion nouvelle de Napoléon III, soucieux de donner une ferme assise historique à son régime et préoccupé de mener à son terme une « *Vie de César* » qu'il a entrepris d'écrire. Des fouilles sont inaugurées à Alésia, à Gergovie et à Bibracte sur le Mont Beuvray, hauts-lieux de l'épopée julienne autant que gauloise. En 1867, on inaugure le Musée des Antiquités Nationales à Saint-Germain-en-Laye; la direction en est confiée à Alexandre Bertrand, issu de l'Ecole Normale Supérieure, ancien membre de l'Ecole d'Athènes, qui, en 1882, assurera le premier cours d'« archéologie nationale » à l'Ecole du Louvre. L'archéologie métropolitaine reçoit donc assez tôt dans ce XIX^e s. un début d'institutionnalisation. Il faut cependant reconnaître qu'elle n'a qu'une place secondaire dans les préoccupations des ministres de l'instruction publique qui se succèdent jusqu'en 1939, et que les crédits consacrés à l'archéologie sont alloués en priorité aux « missionnaires » envoyés aux quatre coins du monde et aux Ecoles françaises implantées à l'étranger. Avant que l'Ecole d'Athènes ne soit constituée en 1846, le Service des Missions de l'instruction Publique, créé en 1842, et maintenu jusqu'en 1935, date à laquelle il est « absorbé » par la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique, assure la présence de savants français dans cet Orient, qui aux yeux des Européens, détient la source de notre propre civilisation, et qu'explorent déjà archéologues anglais et allemands. Dans un contexte de concurrence politique entre les trois grandes puissances européennes en Méditerranée, on établit la première Ecole française à Athènes, conçue d'abord comme un foyer culturel destiné à asseoir l'influence française en Grèce face à celle de l'Angleterre.

Grâce au Service des Missions, les anciens pensionnaires de l'Ecole d'Athènes, revenus en France, peuvent poursuivre leurs recherches en Grèce et dans le bassin méditerranéen : c'est ainsi que Léon Heuzey, avant de devenir le premier conservateur des antiquités orientales au Louvre, accomplit une mission en Macédoine, que G. Perrot parcourt l'Asie

Mineure et qu'E. Renan inaugure les fouilles en Phénicie. Ces missions ont un retentissement considérable puisque les monuments et les inscriptions recueillis figureront dans l'éphémère Musée Napoléon III, ouvert en 1862 avec la collection Campana, et bénéficient de son formidable succès. Ces missions au Proche-Orient marquent une étape décisive dans l'essor de l'archéologie française.

La défaite devant la Prusse en 1870 stimulera la modernisation de l'enseignement et de la recherche en France, et en particulier la création de nouvelles institutions archéologiques : ainsi, en 1872, l'Ecole de Rome est-elle organisée, avec le souci proclamé de défendre en Italie l'archéologie française contre l'allemande.

Les Ecoles d'Athènes et de Rome, créations du Ministère de l'Instruction Publique, sont placées sous l'autorité scientifique de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres à laquelle sont soumis les mémoires des «Athéniens» et «Romains». La véritable «révolution» que provoque Léon Heuzey, Georges Perrot, Albert Dumont entre 1855 et 1865 à l'Ecole d'Athènes, orientant de façon décisive l'institution vers les recherches archéologiques, entraîne aussi l'évolution de l'Académie, où les archéologues des Ecoles françaises à l'étranger vont les uns après les autres entrer, lui communiquant leur goût et leur souci de la recherche en archéologie. En Egypte, à la veille de la mort d'Auguste Mariette (1881), est fondée l'Ecole d'archéologie orientale du Caire (aujourd'hui l'IFAO : Institut français d'archéologie orientale), dont Gaston Maspero, membre de l'Institut, assurera la direction. En Afrique du Nord, domaine privilégié des membres de l'Ecole française de Rome, qui ont de graves difficultés pour fouiller en Italie, la Tunisie dispose, dès 1884, d'un Service des Antiquités, organisé par R. de Coudray La Blanchère, ancien «Romain», tout comme Stéphane Gsell, qui dotera l'Algérie d'une inspection des Antiquités, créée en 1900, puis complétée en 1923.

Plus tard, quand, au lendemain de la Première guerre mondiale, la Syrie et le Liban seront placés sous mandat français, un Service d'Antiquités y sera organisé par le Général Gouraud et patronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : René Dussaud et Edmond Pottier, tous deux conservateurs au Louvre et membres de l'Institut, sont à l'origine du Service des Antiquités de Syrie et de l'Ecole française d'archéologie de Jérusalem et suscitent au sein de l'Académie la création d'une commission de Syrie-Palestine. En Espagne, après une longue période de gestation, la Casa Velazquez est inaugurée en 1928.

Les Ecoles françaises d'archéologie qui jalonnent le bassin méditerranéen sont, jusqu'en 1939, les seuls véritables centres de recherche, et leurs membres peuvent être considérés comme les premiers chercheurs de notre histoire scientifique. L'Académie des inscriptions et Belles-Lettres, qui en a la responsabilité et dont font partie la plupart des anciens de Rome, Athènes, Le Caire, Jérusalem ou Madrid, apparaît comme l'instigatrice de la recherche archéologique par la création de nouvelles institutions sur le modèle de la première d'entre elles, Athènes, et l'organisation de Services des Antiquités en Méditerranée occidentale et orientale.

Dans les années 30 de notre siècle, l'archéologie française à l'étranger fait excellente figure face à la science allemande qui, tout au long

du XIXe s. et jusqu'à la Seconde guerre mondiale, constitue la référence obligée : les recherches dans les domaines classique et oriental sont actives, et de véritables services des Antiquités fonctionnent en Afrique du Nord et au Proche-Orient.

Si l'on évoque, en comparaison, la situation en France, on ne manque pas d'être surpris. Certes, après 1870, dans la perspective de redressement national, une profonde réforme de l'Université est engagée et l'on crée alors les premières chaires d'archéologie, pour G. Perrot à la Sorbonne en 1877 et la même année à Bordeaux pour Maxime Collignon. En 1883, M. Collignon, devenu titulaire de la chaire d'archéologie en Sorbonne, fonde un véritable institut, pourvu d'un matériel photographique et surtout d'une salle de moulages, conçue comme un musée pédagogique, où les étudiants s'initient à la recherche. Albert Dumont, ancien membre de l'École d'Athènes et fondateur de l'École de Rome, a été nommé Directeur de l'Enseignement supérieur en 1879 et concourt à mettre en place la « Nouvelle Sorbonne » en s'inspirant du modèle universitaire allemand : il ouvre laboratoires et bibliothèques et inaugure des enseignements nouveaux. C'est lui qui, en 1884, confie à E. Cartailhac un enseignement de préhistoire à la Faculté des Lettres de Toulouse. Il faut souligner à ce propos que cette initiative restera exceptionnelle, la première véritable chaire de préhistoire n'étant créée qu'en 1954, à Toulouse précisément, pour L. R. Nougier. En 1904, la fondation de la Société française des fouilles archéologiques, placée sous la présidence d'E. Babelon, conservateur du Cabinet des Médailles, permet l'ouverture de chantiers importants en France et à l'étranger : la Société subventionne par exemple les travaux du trophée d'Auguste à La Turbie, des thermes romains du Vieil-Evreux, les fouilles d'Alise-Sainte-Reine (Alésia) ou de Saint-Bertrand-Comminges (Grenier 1931; Blanchet 1934). Tous ces sites seront pris en charge, à partir de 1941, par la XV^e commission du CNRS. Le Bulletin publie les conférences organisées par la Société française des fouilles archéologiques, dont A. Grenier prévoit, en 1931, qu'elle « promet de devenir un organe important du travail archéologique en France » (Grenier 1931).

Mais en ce qui concerne la conservation du patrimoine archéologique en France et la réglementation des fouilles, la situation n'est pas loin d'être catastrophique : aucune loi, pas de service des antiquités en France avant 1941. Et pourtant, la prise de conscience est réelle et relativement précoce, puisqu'en 1910 deux projets de lois sont déposés au Sénat (Delage 1911, Reinach 1910, id. 1911). Cette tentative pour imposer une réglementation des fouilles échouera malgré l'énergie que les archéologues mettent depuis 1880 à dénoncer le lamentable état de notre patrimoine préhistorique, celtique et gallo-romain.

En 1879, Jules Ferry avait constitué la sous-commission des monuments mégalithiques (Commission des Monuments Historiques), et on avait entrepris la liste des dolmens et menhirs (Hubert 1910, id. 1914). La Loi du 30 mars 1887, « sur les monuments historiques » permettait leur classement, mais on interprétait le mot « monument » dans un sens trop restreint : les grottes préhistoriques n'en faisaient pas partie. La Loi du 21 avril 1906 concerne la « protection des sites et monuments naturels de caractère artistique », permet le classement de camps romains et cel-

tiques ou du rocher de Solutré, mais ne concerne en rien les fouilles. Les sites préhistoriques surtout souffraient du pillage et du vandalisme. Le scandale atteint son paroxysme en 1910 quand éclate l'affaire Hauser : cet antiquaire suisse avait fouillé pour son propre compte et sans autorisation en Dordogne et avait impunément vendu en Allemagne deux squelettes du quaternaire. Salomon Reinach, conservateur en chef du Musée de Saint-Germain-en-Laye, préoccupé de la situation des monuments archéologiques en France, suggère à son frère, Théodore Reinach, le dépôt au Sénat de deux projets de lois touchant l'archéologie.

Le projet du 25 octobre 1910 porte sur « les fouilles intéressant l'archéologie et la paléontologie ». Celui du 11 novembre 1910 envisage la « conservation des monuments et objets ayant un intérêt historique ou artistique ». Ces projets étaient très novateurs, en particulier sur le point du classement d'office des « terrains qui renferment des stations ou des gisements préhistoriques ». Il faut cependant souligner qu'on n'y envisage pas l'organisation d'un service archéologique.

Devant la résistance des préhistoriens, en particulier de la Société Préhistorique Française, et la levée de boucliers des Sociétés savantes, malgré une nouvelle présentation, on finit par renoncer et l'on se contenta de la loi du 31 décembre 1913, présentée par le sénateur Audiffred, sur les Monuments historiques : les stations et gisements préhistoriques sont inclus et, s'il n'est pas question des fouilles, on a cependant le souci de donner à l'Etat certains moyens de protéger le patrimoine historique, artistique et archéologique, et d'en hâter l'inventaire (Hubert 1914). La Loi du 10 juillet 1914 porte création de la Caisse des Monuments Historiques et Préhistoriques, qui a la charge de recueillir et de gérer les fonds « mis à la disposition du Ministère des Beaux-Arts, en vue de l'acquisition, la conservation des immeubles et meubles classés » (Verdier 1936). La guerre de 1914-18 met fin aux tentatives de réglementation.

Aux termes de la Loi du 31 décembre 1913, la protection des monuments préhistoriques et la surveillance des fouilles étaient assurées par la 2e section (sous-commission des monuments préhistoriques) de la Commission des Monuments Historiques, créée en 1909. Les préhistoriens de la section se partagent la tâche, mais rapidement submergés et découragés, ils s'avèrent impuissants à améliorer la situation. Seuls Henri Hubert, conservateur au Musée de Saint-Germain-en-Laye et Louis Capitan, professeur au Collège de France, restent actifs, mais disparaissent trop tôt (Hubert en 1927, Capitan en 1929) pour assurer la continuité de la tâche entreprise (Vaufrey 1932, Hubert 1914).

Pourtant, un projet de création de postes d'inspecteurs des Monuments Historiques pour la préhistoire, conçu par H. Hubert, est repris en 1930 par Paul Léon, Directeur général des Beaux Arts, qui approuve la proposition. Faute de crédits, on en restera aux vœux pieux, mais retenons cette date de 1930 comme décisive : la crise de l'archéologie métropolitaine est patente et de plus en plus nombreux sont ceux, y compris à la tête des institutions existantes, qui réclament des remèdes d'urgence. L'absence de lois sur les fouilles et d'organisation cohérente de l'archéologie en France, sont ressenties comme aberrantes et intolérables, non seulement si l'on se réfère à la situation des autres pays d'Europe déjà pourvus de structures et de réglementations, mais surtout si

l'on pense à ce qui a été créé en Méditerranée, dans les régions contrôlées par la France. En ces débuts des années trente, on est conscient qu'on ne peut maintenir le déséquilibre entre une archéologie à l'étranger, prestigieuse et fermement assise sur des institutions qui assurent aux archéologues une place de premier plan, aux côtés des historiens et des philologues, dans l'Enseignement supérieur ou au sein de la Caisse des Recherches scientifiques, et l'archéologie métropolitaine (préhistoire, protohistoire et période gallo-romaine), peu ou pas institutionnalisée, quasiment dépourvue de moyens et de personnels de recherche. En 1930, l'archéologie s'est affirmée comme discipline distincte de l'histoire et s'est fait reconnaître comme « science »; elle est donc placée en première ligne dans la lutte pour la reconnaissance des « sciences humaines » qui se joue alors et trouve un début de résolution par la création de la Caisse Nationale des Sciences et des Lettres. Alors qu'en 1901 la Caisse des Recherches Scientifiques ne concerne que les sciences exactes, la création en son sein de la IVe section, chargée de soutenir la publication des oeuvres « d'ordre juridique, littéraire, *archéologique* et historique » marque en 1921 une étape décisive puisque les disciplines concernées sont implicitement associées à la recherche et à la science. Savoir que 80 % des crédits alloués à la IVe section, allaient aux philologues, historiens et archéologues (Dumoulin 1985) permet de mieux comprendre la place que ces disciplines devaient prendre au CNRS parmi les sciences humaines. L'archéologie, qui se définit comme science et a acquis une place privilégiée dans l'enseignement supérieur, partage avec les sciences exactes les mêmes exigences d'organisation globale.

II. - L'ARCHÉOLOGIE DANS LE MOUVEMENT GÉNÉRAL D'ORGANISATION ET DE COORDINATION DE LA SCIENCE, 1930-1939

La date de 1930 est, dans l'histoire de l'organisation de la science en France, un moment crucial : en même temps que Jean Perrin, physicien de renom, conçoit un plan d'organisation de la recherche scientifique (Perrin 1930), se constitue la Caisse Nationale des Sciences, composée de deux comités scientifiques distincts, l'un pour les sciences mathématiques ou expérimentales et l'autre pour les sciences « humaines », ce terme, utilisé pour la première fois, marquant l'admission des « Lettres » dans la recherche scientifique (Dumoulin 1985; Pradoura 1987).

En 1933, la volonté d'organiser la recherche inspire à Jean Perrin le projet d'un Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique où sont privilégiées les sciences exactes. La notion de « sciences humaines » est alors encore fragile et leurs représentants doivent se battre pour leur pleine reconnaissance. C'est ainsi qu'Albert Coville, membre de l'Institut, directeur honoraire de l'Enseignement Supérieur, réclame la constitution au sein du Conseil de deux divisions, l'une pour les sciences positives et l'autre pour les sciences humaines (Pradoura 1987). Coville

proteste aussi contre la composition du corps électoral limité aux seuls « professeurs de faculté, maîtres de conférence, titulaires d'un enseignement dans un grand établissement et chercheurs de la Caisse Nationale des Sciences » (Lettre à J. Cavalier du 6 mai 1933, citée par Dumoulin 1985, 368).

A. Coville va plus loin dans l'élargissement du corps électoral et propose « d'inclure dans la liste, les chargés de cours dont l'enseignement des sciences désintéressées est en marge des enseignements classiques ». Le terme « sciences désintéressées » est illustré par deux exemples emblématiques pour nous : ceux des cours d'histoire d'A. Piganiol en Sorbonne, et du séminaire de Ch. Virolleaud à l'École Pratique des Hautes Études. Historien de Rome, le premier est assez sensible à l'archéologie pour dresser en 1941 un bilan des fouilles menées en Gaule (Piganiol 1941). Le second, Ch. Virolleaud, ancien directeur des Antiquités de Syrie, assure, à l'institut d'Art et d'Archéologie, un cours sur l'Art et la civilisation de la Syrie antique et, à l'École Pratique des Hautes Études (Section des sciences religieuses), une conférence sur la religion des Phéniciens. A. Coville plaide également pour que soient représentés au Conseil de la Recherche Scientifique les directeurs et les pensionnaires des Ecoles françaises à l'étranger. Dans la défense des sciences humaines, c'est l'histoire antique et l'archéologie qu'on choisit de mettre en valeur, témoignant ainsi de la place privilégiée qu'elles occupent dans l'Enseignement Supérieur et de la pression qu'exercent historiens et archéologues pour s'insérer dans les structures de la recherche.

Une initiative prise en 1933, par certains membres de la Société d'Études Latines, confirme cette approche de la situation. Alors que René Vaufray, directeur du laboratoire de Paléontologie du quaternaire à l'Institut de Paléontologie humaine, qui, devenu maître de recherche au CNRS, siégera à la XVe commission à partir de 1941, fait un sombre bilan de la préhistoire en France (Vaufray 1932) et réclame l'organisation d'un service des Antiquités, Eugène Albertini, ancien membre de l'École de Rome et de Madrid, professeur au Collège de France et directeur des Antiquités d'Algérie, présente à la Société des Études Latines un projet de Service des Antiquités, le 11 février 1933. Jérôme Carcopino, qui portera l'entreprise à son terme, et Albert Grenier, fondateur en 1943 de *Gallia* et membre de la XVe commission du CNRS, sont présents. Tout en isolant le cas des antiquités préhistoriques qui, à ses yeux, bénéficient d'une structure institutionnelle, en l'occurrence la sous-commission des monuments préhistoriques à la Commission des monuments historiques et des Beaux-Arts (créée en 1909), Eugène Albertini réclame pour l'archéologie métropolitaine la création de postes d'archéologues professionnels rémunérés selon les mêmes critères que les universitaires. Il souligne le besoin urgent de crédits supplémentaires pour les fouilles et la publication. En mars 1933, un texte de vœux est rédigé et adressé au Directeur des Beaux-Arts, Bollaert : Jérôme Carcopino avait fait admettre le bénévolat pour les inspecteurs d'antiquités, cherchant à éviter le principal écueil auquel pouvait se heurter le projet, le coût de sa mise en place.

On obtient, par décret du 13 avril 1933, la création d'une cinquième section à la commission des monuments historiques, celle des « fouilles

et antiquités classiques». Ses membres sont désignés par le Ministre de l'Éducation Nationale et parmi eux l'on remarque Camille Jullian, professeur au Collège de France dans la chaire d'Histoire et Antiquités Nationales, Albert Grenier et Jérôme Carcopino, tous trois anciens membres de l'École française de Rome.

Ces historiens-archéologues qui élaborent en 1933 l'embryon de service archéologique mis en place par l'un d'eux en 1941 ont tous la conscience aigüe que le retard accusé par l'archéologie métropolitaine doit être comblé. Leurs carrières respectives témoignent de leurs efforts dans ce sens : leur doyen, Camille Jullian, titulaire depuis 1905 de la chaire « Histoire et Antiquités Nationales » au Collège de France, est avant tout l'historien de la Gaule, celui qui intitule sa leçon inaugurale « Plaidoyer pour la préhistoire » (Jullian 1930), l'instaurant comme pro-légomène à notre histoire nationale. Il introduit ainsi pour la première fois la préhistoire au Collège de France (Laming-Empeire 1964), longtemps avant son entrée officielle, en 1929, avec l'abbé Breuil. Lorsqu'en 1916, C. Jullian confie à A. Grenier le soin de poursuivre le « Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine » laissé inachevé par J. Déchelette, c'est convaincu qu'« il fallait songer à reconstituer le patrimoine archéologique de la Gaule ». A. Grenier, qui, en 1936, succède à son maître dans la chaire d'Antiquités Nationales au Collège de France, a ouvert son oeuvre scientifique en 1906 par « une étude de la civilisation gallo-romaine dans une province gauloise » (Grenier 1906); son séjour à l'École française de Rome et ses recherches sur *Bologne villanovienne et étrusque* (Paris 1912), bien loin de le détacher de l'archéologie métropolitaine, renforceront sa conviction qu'archéologie protohistorique et archéologie classique sont indissolublement liées. De retour en France et avec l'aide de C. Jullian, il obtient la création de la première chaire d'antiquités gallo-romaines et rhénanes, qu'il occupe jusqu'en 1936 à Strasbourg.

C. Jullian et A. Grenier sont donc des artisans de l'institutionnalisation de l'archéologie métropolitaine et, lorsque la science en France s'organise et que des structures coordonnatrices naissent, ils sont tout prêts à agir pour que la « science archéologique » y trouve sa place.

Eugène Albertini et Jérôme Carcopino, qui, l'un, par la Direction des Antiquités en Algérie, et l'autre, par celle de l'École française de Rome, ont l'expérience de la gestion de l'archéologie, fournissent les modèles sur lesquels fonder un véritable service archéologique en France.

En ces années d'immédiat avant-guerre, cruciales pour l'organisation de la recherche en France, alors qu'on est tenté de placer les priorités ailleurs que dans l'archéologie, archéologues, amateurs et professionnels, ne négligent aucune occasion de rappeler la nécessité d'une réforme profonde. En 1934, le centenaire conjoint du Service française d'archéologie, créé par F. Guizot et de la Société française d'archéologie, fondée par Arcisse de Caumont, célèbre lors du 97^{ème} Congrès archéologique de France (Paris 1935), témoigne de la collaboration entre la société savante et les représentants des institutions d'État. A partir de 1897, le ministre de l'Instruction publique avait délégué un archéologue aux congrès annuels de la Société, ainsi A. Héron de Villefosse, membre de l'Institut, conservateur au Louvre. Au congrès du centenaire de 1934,

les archéologues professionnels interviennent en grand nombre, entre autres l'abbé Breuil, professeur au Collège de France pour la préhistoire, Albert Grenier, professeur à Strasbourg, et R. Lantier, conservateur à Saint-Germain-en-Laye, pour la protohistoire ou Adrien Blanchet, président de la section archéologique du Comité de Travaux Historiques et Scientifiques pour la période gallo-romaine. Tous appartiendront aux commissions et comités du CNRS. Ainsi, la Société française d'archéologie, fondée alors que les institutions archéologiques n'existaient pas, a non seulement provoqué leur apparition (les comités de Guizot), mais, par son dynamisme et son sérieux, s'est imposée comme leur égale : sur le territoire national, on ne peut compter sans elle, et les archéologues professionnels, s'ils veulent faire évoluer l'archéologie en France, doivent s'assurer la collaboration des amateurs. La création du CNRS infléchira de façon décisive les rapports entre institutions publiques et sociétés savantes privées et parachèvera la professionnalisation de l'archéologie métropolitaine et de la préhistoire.

A ce congrès de 1934, Raymond Lantier, dans son exposé, « *Un siècle d'archéologie protohistorique* » (Lantier 1934), rend hommage à l'oeuvre des sociétés savantes et des particuliers dans les provinces, tout en déplorant l'indifférence des « sphères officielles ». Il dresse un bilan sévère de la situation léguée par le XIX^e : « l'histoire de notre organisation administrative quant à la découverte et à la protection de nos antiquités préromaines est des plus instructives. Hésitations, brusques changements au gré d'incidents qu'une réglementation prévoyante eût suffi à empêcher, dualité d'organismes relevant de ministères différents (Beaux Arts et Instruction Publique), contacts difficiles à établir et à maintenir entre Comité central siégeant à Paris et ses correspondants résidant dans les départements, enfin médiocrité des ressources financières ». R. Lantier dénonce à la fois, le manque de cohérence des institutions centrales et le centralisme inefficace, deux défauts majeurs auxquels le CNRS devra porter remède.

Au moment où dans le domaine archéologique, les perspectives d'une organisation se dessinent, l'on crée, en 1935, la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique : cet organisme, qui, le premier porte le sigle CNRS, associe les missions de la Caisse des Recherches Scientifiques et de la Caisse Nationale des Sciences, absorbe les deux plus anciennes institutions d'incitation à la recherche, le Service des Missions et le Comité des Travaux historiques et scientifiques, et assure la cohésion de la recherche scientifique en France (Dumoulin 1985, 370).

Malgré la présence, à la réunion du conseil d'administration en mai 1937, de J. Carcopino (Pradoura 1987), et compte tenu des exigences de la défense nationale, la nouvelle Caisse ne semble pas disposée à accorder à l'archéologie la place dont elle jouissait jusque-là, et Albert Grenier réagit énergiquement au refus de crédits pour les fouilles à l'étranger : dans une lettre à Henri Laugier, futur directeur du CNRS, il soutient que les missions archéologiques à l'étranger « représentent un intérêt national, en ce moment plus que jamais » (Arch. Nat., CNRS, F¹⁷ 17465; cité par Dumoulin 1985, 371). À la veille de la seconde guerre mondiale, l'archéologie s'inscrit encore et toujours dans un contexte politique de concurrence avec l'Allemagne.

Lorsqu'en 1939 est créé le Centre National de la Recherche Scientifique et que l'archéologie, au côté des autres sciences humaines, y trouve sa place, c'est au terme d'un combat continu pour la reconnaissance, engagé dès 1830. Le processus d'institutionnalisation de la discipline archéologique est alors parachevé, même s'il reste à «inventer» au sein du CNRS, pour la préhistoire et l'archéologie métropolitaine, les structures de gestion et de recherche qui attendront 1941 pour voir le jour.

III. – L'ORGANISATION ET LE FONCTIONNEMENT DE L'ARCHÉOLOGIE AU SEIN DU CNRS 1939-1948

Par décret-loi du 19 octobre 1939, est créé le Centre National de la Recherche Scientifique, placé sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale et sous la direction de Jean Perrin.

Ce nouvel organisme remplace tous les services d'Etat non spécialisés de recherche fondamentale ou appliquée et se trouve chargé de la coordination des recherches à l'échelon national. Dans les dix premières années de fonctionnement du CNRS, il convient de distinguer deux périodes, définies par la césure de 1944, date de la Libération, et pour le CNRS, de sa réorganisation par F. Joliot-Curie.

Pour l'archéologie, alors que, de 1940 à 1944, on assiste au développement incontesté de l'archéologie métropolitaine et que se maintiennent les missions à l'étranger, la préhistoire, rattachée en 1944 à l'anthropologie et à l'ethnologie, prendra son essor dans le cadre des comités directeurs institués par Joliot-Curie, où pourront s'exprimer et agir des personnalités qui ne figuraient pas dans les commissions archéologiques du CNRS, mises en place en 1941.

III.1. La création d'un service d'archéologie métropolitaine et l'embryon d'une gestion d'ensemble de l'archéologie française au sein du CNRS (XV-XVI commissions), 1941-1944

En 1941, sous le gouvernement de Vichy, Jérôme Carcopino accepte le Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale, et organise l'archéologie au sein du CNRS. Ancien directeur de l'Ecole française de Rome, il a vu fonctionner les Services archéologiques italiens et a donc une expérience de l'administration de la recherche. Il trouve, dans le CNRS l'institution qui permettra enfin de réaliser les projets que, depuis le début du siècle, préhistoriens et archéologues classiques avaient élaborés, et

de combler le retard de la France sur les autres pays d'Europe en matière de protection du patrimoine archéologique et de législation des fouilles.

En effet, le 27 septembre 1941 paraît la première loi sur les fouilles, si longtemps attendue et si instamment réclamée par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres en août 1941 (CRAI 1941), et par René Vaufray, maître de recherches au CNRS, au nom des préhistoriens. Quand la loi est inscrite au J.O., l'article de R. Vaufray sur «L'organisation des recherches et des études préhistoriques», publié dans le numéro d'octobre de la *Revue scientifique*, est sous-pressé; il signale dans un post-scriptum incisif qui rappelle la rivalité des préhistoriens et des archéologues classiques, que la section de préhistoire de la Commission des Monuments historiques n'a pas été consultée.

La loi recevra de sévères critiques de la part de la plupart des membres de la Société Préhistorique française (Bulletin SPF 44-1947), qui la jugent trop dirigiste et restrictive, l'accusant de paralyser toutes les initiatives: la grande majorité des préhistoriens étaient en effet des archéologues bénévoles, des «amateurs» dont la loi risquait à terme d'entraver les activités. On verra quelles réponses le CNRS tentera de donner au problème des rapports entre amateurs et professionnels, entre sociétés savantes et institutions publiques, qui demeure crucial. Comme l'indique J. Carcopino lui-même (Carcopino 1953), il s'agit d'une loi de circonstance, faite pour se prémunir contre l'occupant qui explorait en toute liberté les sites d'Entremont (Aix-en-Provence), Cimiez (Nice), Carnac ou la côte normande à l'occasion de la construction du Mur de l'Atlantique et avait nommé un officier-archéologue, responsable de ces travaux.

La deuxième «loi Carcopino», du 21 janvier 1942 porte organisation du Service archéologique, esquissé en 1933 par les membres de la Société des Etudes Latines et largement inspirée du modèle bien rôdé en Italie depuis la fin du XIX^e s.

Deux commissions archéologiques sont créées au sein du CNRS, et placées sous l'autorité du Secrétariat d'Etat à l'Education Nationale: la XV^e, pour les «Fouilles archéologiques en France métropolitaine», est chargée de coordonner les divers organismes archéologiques, attribuer crédits et subventions, assurer enfin la publication rapide des résultats; cette commission sera remplacée en 1948 par le «Comité technique de la recherche archéologique en France» (qui deviendra par la suite Conseil supérieur de la recherche archéologique). La XVI^e commission créée en 1942 au CNRS étend son autorité sur les «Fouilles archéologiques hors de France» et doit assurer le fonctionnement des grandes missions lancées avant la création du CNRS. Le problème se pose en 1942 de leur rattachement soit au CNRS par le truchement de la XVI^e commission, soit à l'Enseignement supérieur, soit encore au Ministère des Affaires Etrangères. En juin 1942, la XVI^e Commission du CNRS est effectivement responsable des fouilles en Iran (mission permanente de Susiane), de la mission scientifique en Afghanistan et des fouilles en Asie Occidentale (Arch Nat 800 284, liasse 48, lettre du directeur du CNRS au directeur de l'Enseignement Supérieur du 27 mai et réponse du 26 juin). Quant à la commission de l'Institut français du Caire, elle reste à l'Enseignement supérieur, de même que la Commission de l'Afrique du Nord et la Commission archéologique de l'Indochine, qui dépendent du Comité des

Travaux historiques et scientifiques. Le CNRS n'a pas de mandat non plus pour les fouilles de Delphes, organisées par l'École d'Athènes et rattachées à la Direction de l'Enseignement Supérieur. Ces dernières exceptions faites, le CNRS, par sa XVI^e commission, doit assurer pour la première fois une coordination d'ensemble de toutes les actions françaises à l'étranger en matière d'archéologie. Le CNRS perdra ces prérogatives en 1945, lorsque les « fouilles archéologiques hors de France » seront définitivement transférées à la nouvelle « commission des fouilles » du Ministère des Affaires Étrangères. Le service archéologique mis en place par la « loi Carcopino » de janvier 1942, dépendant de la XV^e commission du CNRS, réunit les circonscriptions archéologiques définies sur le territoire métropolitain : 6 pour la préhistoire, 17 pour les antiquités celtiques, grecques et gallo-romaines.

A la tête de chaque circonscription, on place un Directeur des Antiquités, bénévole et nommé par le Secrétaire d'État à l'Éducation Nationale après avis de la Commission des Monuments Historiques. Les directeurs des antiquités sont chargés des relations avec les sociétés savantes et réfèrent de leurs travaux à la XV^e commission du CNRS qui accorde les permis de fouille. Le CNRS peut aussi, après accord avec la Commission des Monuments historiques, envoyer des boursiers ou des maîtres de recherche sur les chantiers de fouille. Le Directeur des antiquités est véritablement la cheville ouvrière du service archéologique, en ce qu'il permet d'établir, sur le terrain, des liens entre l'organe central et les sociétés savantes dans les provinces et assure la coordination des recherches en évitant l'écueil du centralisme excessif.

Albert Grenier explicite le rôle du directeur de circonscription : « Il lui faudra la collaboration des savants locaux. Loin de brider leur activité, la nouvelle organisation sollicite les initiatives particulières par l'intermédiaire de ce directeur régional » (« *Revue d'Études Anciennes* » 1942). C'était répondre aux craintes et aux critiques des préhistoriens et tenter de « normaliser » les rapports avec les sociétés savantes. Les directeurs des Antiquités sont pour la plupart choisis parmi les universitaires, et l'on voit ainsi s'accroître la professionnalisation de l'archéologie, à laquelle la plupart des préhistoriens s'opposent en tant qu'archéologues bénévoles, travaillant dans le cadre des sociétés savantes. En 1942, les plus prestigieux de ces archéologues « amateurs » figurent parmi les directeurs de circonscription, ainsi Denis Peyrony, instituteur et fouilleur des Eyzies, et Saint-Just Péquart, fouilleur du Mas d'Azil.

La loi de janvier 1942, par son article 6, fixe les rapports entre la XV^e commission du CNRS, le Service des monuments historiques et le Comité des Travaux historiques, maintenu malgré son intégration en 1935 à la Caisse Nationale de la Recherche Scientifique.

Pour les résultats d'ordre historique et scientifique, les directeurs de circonscription saisissent la section archéologique du Comité des Travaux historiques. En ce qui concerne la technique des travaux, la conservation, la restauration éventuelle, c'est à la Commission des Monuments historiques qu'ils doivent en référer. Après examen des rapports, la section archéologique du Comité des Travaux historiques et les 2^e et 5^e sections (Préhistoire et Antiquités classiques) de la Commission des Monuments historiques font toute proposition pour l'ouverture de chantiers de

fouilles, leur conduite et les restaurations éventuelles, à la XVe commission du CNRS, qui en saisit le Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale.

La XVème commission du CNRS, première instance immédiatement placée sous le secrétariat à l'Education Nationale, apparaît bien comme coordonnatrice des actions de deux administrations (Education Nationale et Beaux Arts) qui, jusque-là, s'occupaient séparément des questions archéologiques. La XVe commission fait intervenir d'une part, l'archéologue universitaire, qui désigne les sites à explorer, interprète les découvertes dans les fouilles, et d'autre part l'architecte des monuments historiques, chargé d'assumer l'ensemble des travaux de restauration et de conservation.

Si l'on examine les listes des membres des XVe et XVIe commissions du CNRS, on remarque tout d'abord le maintien des mêmes noms de 1942 à 1945 et au-delà, et l'on est frappé de la majorité écrasante des membres de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres et anciens pensionnaires des écoles françaises à l'étranger. C'est ainsi que l'on retrouve le nom de René Dussaud, secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et l'un des «pères fondateurs» de l'archéologie orientale, qui, pendant de nombreuses années, jouera un rôle de premier plan, appartenant à la fois à la XVe et à la XVIe commissions du CNRS. Charles Picard, directeur de l'Institut d'Art et d'Archéologie, occupe une place similaire et intervient très activement dans l'orientation des fouilles en métropole ou en Afrique du Nord (Tunisie).

La proportion d'archéologues orientalistes et classiques est très largement majoritaire, puisque, aux côtés de J. Carcopino, A. Grenier, P. Willeumier (chargé de cours à l'Université de Lyon, fouilleur du théâtre de Fourvières), on ne trouve qu'un protohistorien, Raymond Lantier, conservateur au Musée des Antiquités Nationales, mais également issu de la Casa Velazquez de Madrid, et un préhistorien, R. Vaufray, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine, institution privée créée par le Prince de Monaco.

Les rapports de force entre archéologie classique et orientale d'une part, et d'autre part archéologie métropolitaine et préhistoire, qui pré-existaient à la création du CNRS, se trouvent reproduits au sein de l'institution nouvelle. L'institutionnalisation de l'archéologie, qui se parachève grâce au CNRS, obéit aux principes qui s'étaient imposés dans la mise en place et l'essor de la discipline à l'Université. La situation s'infléchira à partir de 1944 en faveur de l'archéologie métropolitaine et de la préhistoire. Le nouvel organe de décision, qu'est le CNRS, ne se substitue pas aux institutions plus anciennes, puisque sont membres de droit des commissions, les représentants de l'Académie des Inscriptions et Belles lettres, du Comité des Travaux Historiques et Scientifiques, du Ministère des Beaux Arts et des Monuments Historiques. Le CNRS est bien, avant tout, une institution coordonnatrice, qui pour l'archéologie, met fin, pendant cette période de 1942-1944, à la disparité de services cloisonnés rattachés à des ministères différents.

Dans l'organisation de l'archéologie, le CNRS assure donc le fonctionnement d'un véritable service archéologique en France et administre les fouilles à l'étranger, mais se charge aussi de la publication des travaux effectués en métropole : en effet, en 1943, paraît le premier numéro de

la revue *Gallia*, fondée par A. Grenier, pour faire connaître « les fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine ». A cette époque, l'information est dispersée dans de nombreuses revues et l'actualité archéologique est difficile à saisir. Il n'existe jusque là en France, rien de comparable aux « *Notizie degli scavi* qui rapidement et de façon précise, renseignent sur les découvertes effectuées en Italie » (Lantier 1935). Quant au *Bulletin archéologique*, publié depuis 1883 par la section archéologique du Comité des Travaux Historiques, il ne saurait prétendre à la qualité de « répertoire des découvertes archéologiques » (Lantier 1935).

Albert Grenier, ancien membre de l'Ecole française de Rome, dont il est appelé à devenir directeur en 1945, connaît bien l'organisation de l'archéologie italienne et a pu en apprécier l'efficacité. Depuis 1923, il complète dans la *Revue des Etudes anciennes*, les notes d'archéologie gallo-romaine de Camille Jullian, par des « notes d'archéologie rhénane », tentant ainsi de faire la chronique de l'archéologie métropolitaine et de pallier l'absence d'un organe unique d'information.

Dès 1941, A. Grenier fait paraître à Macôn une collection intitulée « *Fouilles et documents d'archéologie antique en France* », qui, par la similitude du titre même, apparaît comme l'ancêtre de *Gallia*. Le rôle que fixe A. Grenier pour la revue *Gallia* est de publier le plus rapidement possible les documents bruts (cahiers de fouille, croquis, photographies) recueillis par les fouilleurs, amateurs ou professionnels, pour les faire connaître et servir aux recherches de l'ensemble de la communauté archéologique.

Dans les années trente et quarante, les fouilles étaient très souvent menées par des amateurs, simples particuliers ou membres de sociétés savantes, et l'on sent bien qu'à propos de *Gallia*, se pose, une fois de plus, le problème du rapport entre les institutions publiques et le secteur privé. Cependant, les forces en présence ont évolué, les sociétés savantes ayant perdu une grande part de leur rayonnement et l'archéologie officielle étant parvenue à l'institutionnalisation complète. En 1934, à l'occasion du Centenaire du Service des Monuments historiques et de la Société française d'archéologie, on avait déjà le sentiment d'un processus de fusion : en 1943, la Société des Antiquaires de Normandie, création d'Arcisse de Caumont, avant-coureuse de la Société française d'archéologie, sollicite des crédits pour publier des travaux d'archéologues amateurs. Grâce à la caution de R. Lantier et de R. Vaufrey, la XV^{ème} commission du CNRS accède à cette demande (Arch Nat 800 284, liasse 48, réunion de la XV^{ème} commission du 18 mars 1943). Cet exemple témoigne des difficultés que vivent les sociétés locales, réduites à se soumettre à l'autorité des archéologues professionnels pour faire connaître leurs travaux. Le problème est général et la situation si délicate, que Lucien Febvre, membre de la commission « Histoire » du CNRS, fait en 1945 « un rapport concernant l'aide aux sociétés savantes » (Arch Nat liasse 205). Il énonce très clairement l'attitude du CNRS qui, « en principe, ne refuse pas de soutenir les sociétés régionales ou locales dans l'embarras en les aidant à imprimer leurs publications ». Cependant, le Centre ne peut suffire aux demandes qui lui viennent de toutes parts. Les subventions pour publication seront octroyées après avis de la section

compétente du CNRS et sous contrôle d'un commissaire. Les sociétés sont de plus invitées à se fédérer pour faciliter la publication de revues régionales d'archéologie, qui se substitueront aux revues préexistantes, publiées par chaque société locale.

La dépendance des sociétés savantes vis à vis des institutions est rendue patente par la création du CNRS, qu'elles sollicitent mais dont elles reçoivent non seulement des crédits mais aussi des orientations et un contrôle. Les sociétés de province sont atteintes non seulement dans leurs publications mais également dans les musées qu'elles ont mis en place depuis le début du XIX^{ème} siècle et qu'elles ne parviennent plus à entretenir. Les membres de la XV^{ème} commission du CNRS s'inquiètent ainsi du sort du Musée de Mâcon, laissé à l'abandon faute de crédits (Arch Nat 800 284, liasse 48, séance du 13 juillet 1943). Jean Verrier, inspecteur général des Monuments Historiques, souligne à cette occasion, le droit de regard de la XV^e commission sur les musées archéologiques, et le préhistorien R. Vaufrey explicite clairement les enjeux, en déclarant : «on se prépare à prendre la haute main sur les musées de province».

Si l'on récapitule les travaux de fouille dont la XV^e commission du CNRS a la charge de 1942 à 1948, on saisit parfaitement ce même processus de dissolution de l'archéologie d'amateurs : les chantiers menés par des bénévoles passent progressivement sous le contrôle des professionnels, dans la mesure où les crédits que le CNRS peut attribuer le permettent. Ainsi, se pose le problème des chantiers de Senlis, ou de St. Rémy que la XV^e commission ne peut subventionner, et de celui de Gergovie, qui fonctionne essentiellement grâce à des ressources privées, même si un crédit de 30.000 frs. est accordé en 1943.

Les grands sites comme Alésia ou Gergovie, qui, depuis les travaux exécutés à l'initiative de Napoléon III, ont été explorés par des amateurs appartenant à des sociétés de province, passent à partir de 1942 sous la direction de professionnels, désignés par la XV^{ème} commission du CNRS : ainsi, à Gergovie, J.-J. Hatt, qui occupera la chaire d'archéologie nationale à Strasbourg, ou J. Toutain, membre de l'École française de Rome, inspecteur des Antiquités de Tunisie, à Alésia.

Lorsque, pour diverses raisons, insuffisance des crédits ou indiscutable qualité de l'amateur responsable du chantier, la XV^e commission ne peut immédiatement confier les sites à des professionnels, membres des Écoles françaises à l'étranger, professeurs d'université ou chercheurs au CNRS, elle leur confie des missions d'inspection ou de collaboration avec l'équipe en place. C'est le cas, par exemple, à Ensérune, exploré par l'abbé Cigale : Charles Picard demande l'envoi d'une mission qu'il assumera avec R. Lantier et F. Chamoux, ancien membre de l'École d'Athènes, qui y restera (séance du 18 mars 1943, Arch.Nat. 800 284, liasse 48).

Le cas d'Henri Rolland, archéologue amateur à la formation d'architecte, est tout à fait exemplaire : à Saint-Blaise, il fouille depuis 1935 sur ses propres deniers. La direction de ce chantier lui est conservée et, en 1942, il prend en charge le site de Glanum, à Saint-Rémy-de-Provence, où, depuis 1918, travaillait A. Formigé, architecte des Monuments historiques. H. Rolland publie dans le premier numéro de *Gallia*, en 1943 les résultats de ses travaux. D'abord «délégué» pour les Basses-Alpes,

Saint-Rémy et Saint-Blaise, H. Rolland sera, de 1956 à 1964, directeur de la circonscription de Provence Nord (Duval 1989).

Des sites de première importance sont donc conservés à des archéologues non professionnels, investis par ailleurs, parfois, d'un poste officiel dans la direction des circonscriptions mises en place par la loi de janvier 1942. Il convient de remarquer que l'unanimité sur ce point n'a pas été de règle, au sein de la XV^e commission du CNRS, et Charles Picard en particulier, se montre réticent à l'égard d'Henri Rolland : il faudra à ce dernier le soutien d'Albert Grenier pour continuer à assurer la direction des travaux de Saint Blaise et de Glanum (Arch Nat 800 284, liasse 48, réunion du 18 mars 1943).

Dans l'attribution des chantiers, les compétences des amateurs ne sont pas seules en cause : en ces années d'Occupation, la situation en France des membres des Ecoles d'Athènes et Rome est difficile. Leur donner la responsabilité de chantiers métropolitains c'est, comme le remarque J. Carcopino, « l'occasion de faire fonctionner cette fameuse école de Rome en ce moment » (XV^e Commission, séance du 13 juillet 1943). C'est aussi le moyen de reprendre à l'occupant des sites où il commence à s'installer : c'est le cas de Cimiez à Nice, exploré par les Italiens sous la direction de Nino Lamboglia, où l'on envoie Paul-Marie Duval, membre de l'Ecole de Rome (réfugiée à Avignon). Le site de Cimiez à Nice sera d'ailleurs l'enjeu de complexes rivalités, puisque P.-M. Duval, délégué par la XV^e commission du CNRS, doit affronter l'archéologue local Dorès de la Sarchère, et que les Beaux-Arts envoient Fernand Benoit, archiviste et fouilleur des Alyscamps d'Arles. Charles Picard lui-même, l'un des membres les plus actifs de la XV^e commission, justifie le choix d'un élève de l'Ecole de Rome en affirmant : « ce sont les seuls qui connaissent leur métier » (XV^e commission, séance du 13 juillet 1943).

Les procès-verbaux rédigés au cours des réunions de la XV^e commission du CNRS, entre 1942 et 1944, mettent en évidence le déséquilibre entre archéologie grecque et gallo-romaine d'une part et préhistoire d'autre part, représentée par le seul R. Vaufrey : il n'est question pour cette période d'aucun chantier préhistorique important et, même Denis Peyrony, se voit refuser un permis de fouille pour les Eyzies car « il convient de conserver (ce site) aux savants de l'avenir qui disposeront de connaissances et de moyens techniques supérieurs aux nôtres » (XV^e commission 20 mai 1944).

Pendant cette première période de développement de l'archéologie au CNRS, la situation, héritée du XIX^e et maintenue jusqu'en 1939, n'a que peu évolué : l'archéologie à l'étranger reste favorisée, en particulier par les crédits, tandis que l'archéologie métropolitaine bénéficie des efforts des Carcopino, Grenier, Lantier pour lui faire rattraper le retard considérable qu'elle accusait dans les années trente, mais au détriment de la préhistoire, dont les représentants, amateurs pour une large majorité, s'estiment brimés par les dispositions des « lois Carcopino » de 1941 et 1942. Les archéologues classiques gardent l'avantage sur les préhistoriens.

D'un point de vue global, et de l'aveu même de F. Joliot Curie quand il rend compte de l'activité du CNRS entre septembre 1944 et octobre

1945, « pendant la période d'Occupation, en dépit de nombreuses difficultés matérielles et morales... l'administration intérieure (du CNRS) a été bien réorganisée et certaines réalisations ont été faites dans les domaines de la recherche pure et appliquée ». Il donne alors les exemples des crédits pour les publications, dont *Gallia*, et pour les travaux archéologiques (Conférence du 16 janvier 1945 pour l'Association des travailleurs scientifiques, Arch. Nat. 800284, liasse 205).

III.2. Le redéploiement des compétences administratives et de recherche, 1944-1948

F. Joliot-Curie, nommé fin août 1944 à la tête du CNRS, réorganise l'institution dont la responsabilité lui échoit. Dans le souci d'une planification de la recherche, il établit un comité directeur où, « aux compétences du directeur et du directeur-adjoint », sont associées celles des membres d'un grand comité couvrant tous les domaines de la recherche pure et appliquée » (Arch. Nat. 800284, liasse 55, compte-rendu d'activité du CNRS 1944-1945).

Les grands domaines de la science sont divisés au CNRS, en spécialités. Lors de la première réunion du Comité directeur des Sciences humaines, le 6 octobre 1944 (Arch. Nat. 800284, liasse 205), F. Joliot-Curie affirme : « Il faut donner une grande importance à la province » et il fait preuve du même souci d'équilibre entre les services publics et privés. Dès l'exposé des orientations générales, les archéologues amateurs de province, membres d'associations privées, et les préhistoriens, quasiment absents de l'Université, pouvaient concevoir quelques espoirs d'amélioration de leur situation.

En octobre 1944, les sciences humaines sont réparties en 6 commissions pour l'attribution des bourses : histoire, archéologie, histoire de l'art, figurent ensemble dans l'une d'entre elles, et la préhistoire est associée à l'anthropologie et à l'ethnologie, dans la même commission où l'abbé Breuil, introducteur de la préhistoire au Collège de France et à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, figure aux côtés de Paul Rivet, directeur du Musée de l'Homme, et de Henri Vallois, directeur de l'Institut de Paléontologie humaine. Les commissions seront reproduites identiques pour constituer les comités-directeurs de 1945. La préhistoire, qui entre 1941 et 1944, était comprise dans l'ensemble des fouilles menées en France et était par conséquent concernée par la XV^{ème} commission du CNRS, est, à partir d'octobre 1944 et jusqu'à nos jours, associée à l'anthropologie et l'ethnologie. La cohabitation instaurée en 1942 entre archéologie celtique, grecque, gallo-romaine et préhistoire, au sein de la même commission des fouilles en France métropolitaine, exprimait l'un des pôles de l'alternative à laquelle la préhistoire a été soumise depuis 1850 jusqu'à la fin de la seconde guerre mondiale : très proche des sciences naturelles par ses méthodes, de l'anthropologie et de l'ethnologie par son objet, elle est, dans un premier temps (vers 1860), défendue par les représentants de ces sciences. Puis, quand s'opère la

mutation fondamentale de l'histoire, exprimée, par exemple, par Camille Jullian dans son «plaidoyer pour la préhistoire» au Collège de France en 1907, l'étude des temps et de l'homme primitifs s'intègre à l'histoire en ce qu'elle envisage l'évolution de l'humanité depuis les origines (Laming-Empeire 1964).

C'est dans cette perspective qu'en 1942, la préhistoire, au sein de la XV^{ème} commission du CNRS, fait partie intégrante de l'archéologie nationale. Le comité-directeur Anthropologie-Ethnologie qui, en 1945, abrite la préhistoire, semble à première vue constituer un considérable retour en arrière. Or, l'on assistera, à partir de ce moment, au développement considérable de la science préhistorique, dont on a le sentiment qu'elle ne pouvait s'épanouir lorsqu'elle partageait la même structure que les autres domaines de l'archéologie nationale. Une fois l'autonomie acquise vis à vis des autres formes de l'archéologie métropolitaine, l'association entre ethnologie-anthropologie et préhistoire s'avère entièrement fructueuse et, bien loin d'être passéiste, détermine l'évolution dans des directions très novatrices de cette discipline, qui rencontrait tant de difficultés à trouver sa place dans les institutions publiques.

Les autres domaines de l'archéologie sont représentés par le comité-directeur «Histoire, histoire de l'art, archéologie». Les sections du comité correspondent aux différentes spécialités : égyptologie, assyriologie etc. C. Picard assure la responsabilité de l'archéologie classique et A. Grenier celle de l'archéologie gallo-romaine, ce dernier conservant par ailleurs la direction de *Gallia*. Les XV^{ème} et XVI^{ème} commissions créées en 1942, sont maintenues et, jusqu'en 1945, assurent la gestion des fouilles en France et à l'étranger.

La XVI^{ème} commission, chargée des «fouilles hors de France», sera transférée, en 1945, du CNRS au Ministère des Affaires Etrangères dont émane la Commission des fouilles, cette passation de responsabilités ayant eu lieu à la demande du CNRS (Arch Nat 800 284, liasse 48). La séance inaugurale, tenue le 25 juillet 1945, est placée sous la présidence d'Henri Laugier, directeur du CNRS en 1939-40, devenu directeur général des Relations Culturelles au Ministère des Affaires Etrangères. On envisage le développement des fouilles déjà engagées par la France à l'étranger et celui de chantiers nouveaux, selon «un vaste plan d'extension avec des programmes pouvant s'étendre sur plusieurs années». Des sous-commissions sont constituées : la première intitulée «Préhistoire et Amérique» est placée sous la responsabilité de l'abbé Breuil; A. Leroi-Gourhan, entré au CNRS en 1939 et directeur intérimaire au Musée de l'Homme en 1945, en fait partie. Dans sa composition, cette sous-commission manifeste le même choix que le comité-directeur Anthropologie-Ethnologie du CNRS, puisque les ethnologues Lévi-Strauss, Rivet et Soustelle y appartiennent.

La sous-commission Athènes-Rome concerne la Grèce, l'Italie, la Tunisie et le Maroc; parmi d'autres membres, s'y retrouvent A. Grenier, directeur de l'Ecole française de Rome et responsable de l'archéologie gallo-romaine au sein du comité-directeur Histoire-Archéologie-Histoire de l'art du CNRS, Alfred Merlin et Charles Picard, qui, au CNRS, a la charge de l'archéologie classique.

Pour le Proche-Orient et l'Asie antérieure, René Dussaud maintient et amplifie l'impulsion que, depuis plusieurs décennies, il a imprimé à l'archéologie française dans cette région du monde et évoque la création d'un Institut Supérieur d'Archéologie à Beyrouth, réalisé en 1946, et dirigé par Henri Seyrig.

La commission des fouilles du Ministère des Affaires Etrangères manifeste, comme les comités du CNRS, une continuité remarquable avec les structures mises en place en 1942. Si la fin de la guerre a permis à l'abbé Breuil, de retour en France, d'occuper une place de premier plan dans l'illustration de la préhistoire, et si J. Carcopino, ministre du gouvernement de Vichy, est écarté des responsabilités, peu de changements sont intervenus dans la composition des instances dirigeantes de l'archéologie française.

Dans ce contexte de stabilité, il faut néanmoins souligner l'innovation déterminante que constitue le rattachement de la préhistoire à l'anthropologie et à l'ethnologie : le paysage de l'archéologie métropolitaine s'en trouve profondément modifié, la préhistoire apparaissant progressivement comme une discipline « de pointe ». Quant aux lois sur les fouilles, celle du 27 septembre 1941 est validée par décret du 13 septembre 1945, puis complétée par le décret des 21-22 avril 1947 sur les expertises d'objets. La loi du 21 janvier 1942 est annulée en 1945 et les circonscriptions archéologiques sont rédéfinies par l'arrêté du 19 novembre 1946. Les circonscriptions préhistoriques sont désormais au nombre de 12 (au lieu de 6 en 1942) et l'on compte 19 circonscriptions historiques au lieu de 17.

Un état des sciences humaines est dressé au CNRS par le comité-directeur lors de sa réunion du 28 juillet 1945 : les disciplines les plus déficitaires en laboratoires, sont l'anthropologie et la préhistoire; dans un contexte de reconstruction nationale défavorable au développement des sciences humaines, il est urgent d'élaborer un plan d'ensemble et de créer des chaires et laboratoires (Arch. Nat. 800 284, liasse 205). Le comité-directeur rédige le rapport du 28 août 1945, où figure la liste des chaires à créer à l'Université, au Collège de France et à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes.

La préoccupation dominante en ces premiers temps de post-guerre est celle de la préparation des chercheurs, et l'on souligne en mars 1945, que « le préhistorien et l'archéologue doivent être soigneusement préparés aux méthodes de relevé, prospection, fouille, enregistrement » (Arch Nat 800 284, liasse 205). Or, où les former, sinon dans le cadre de l'Université ou dans des centres à créer ?

Les besoins en sciences humaines, et plus spécialement en archéologie préhistorique et métropolitaine, sont en 1945 considérables et soulignés avec insistance. Il faut cependant attendre la nomination à la tête du CNRS de G. Teissier, le 6 février 1946, et surtout celle de G. Jamati comme directeur-adjoint des sciences humaines, pour que s'ouvre une période faste pour les sciences humaines, qui jouissent enfin de leur pleine reconnaissance et bénéficient de la création de nouveaux centres. Déjà, en 1943, au moment de la création de la revue *Gallia*, A. Grenier, R. Lantier et R. Vaufrey soulevaient la question de l'initiation aux techniques de fouille et suggéraient la publication de manuels inspirés

de ce qui existait déjà en Espagne ou en Angleterre (XV^{ème} commission, séance du 18 mars 1943, Arch. Nat. 800 284, liasse 48).

L'enseignement pratique de l'archéologie de terrain était alors inexistant et le seul chantier-école était celui d'Henri Rolland à Glanum, où il accueillait pendant un mois les futurs membres de l'École de Rome (Duval 1989). Le cas de la préhistoire est bien différent, et l'on assiste à partir de 1945 à une véritable éclosion d'initiatives déterminantes pour l'épanouissement de cette discipline. Dans un domaine où le chercheur ne dispose que de vestiges matériels à l'exclusion de textes, la maîtrise des techniques de fouille spécifiques est primordiale. Les préhistoriens en sont parfaitement conscients et, en 1947, la Société préhistorique française lance le projet de Centres Régionaux d'études préhistoriques, à l'initiative d'H. Breuil, L.R. Nougier et A. Leroi-Gourhan. C'est ainsi qu'est organisé le Centre de Documentation et de Recherches préhistoriques dont A. Leroi-Gourhan, maître de recherches au CNRS, est directeur. Ethnologue de formation, organisateur du Centre de formation aux recherches ethnologiques, collaborateur de Paul Rivet au Musée de l'Homme, A. Leroi-Gourhan opère « une véritable révolution des études préhistoriques, qu'il soumet à l'éclairage de l'anthropologie physique et de l'ethnologie », et avec l'abbé Breuil, concourt à donner à la préhistoire des institutions qui lui manquaient.

Le Centre de documentation et de Recherches préhistoriques comprend un service documentaire et une école de fouilles, le chantier dirigé par A. Leroi-Gourhan à Arcy-sur-Cure d'abord, puis à Pincevent. Les préhistoriens ont donc trouvé une réponse aux problèmes de la formation des chercheurs et ont opté pour le développement autonome de leur discipline dans des structures parallèles aux cadres fixés pour l'archéologie métropolitaine. La constitution, en 1958, d'un *Gallia-pré-histoire*, dirigé par A. Leroi-Gourhan, consacre l'heureuse issue du combat pour la reconnaissance, mais illustre aussi la volonté des préhistoriens de ne pas se tenir en dehors des institutions archéologiques créées au sein du CNRS. Ainsi, lorsque, en 1948, la XV^{ème} commission des fouilles en France métropolitaine laisse la place au Comité de la recherche archéologique en France, A. Leroi-Gourhan est certes le seul préhistorien à figurer parmi les membres du nouveau comité, dont tous les autres sont des archéologues classiques. R. Dussaud préside, assisté au secrétariat d'A. Grenier, P. Boyancé et P.-M. Duval. Le poids des archéologues classiques et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres n'a donc pas décliné depuis la création du CNRS, dix années plus tard, mais n'a pas enrayé le développement de la préhistoire française. La tâche de ce comité, est avant tout, scientifique, étude des données de fouille, liaison entre chercheurs et laboratoires, publication de *Gallia*.

L'administration des fouilles, qui entrait dans le cadre du Service des fouilles, mis en place en 1942, sous la responsabilité du CNRS (par la XV^{ème} commission), sera confiée dès, 1945, au Service des Monuments historiques. La Société française des fouilles archéologiques, rattachée à la Direction de l'architecture, réunit les directeurs de circonscriptions nommés à la suite du remaniement régi par l'arrêté du 19 novembre 1946, qui décident des permis de fouille et des crédits. En 1964, sera créé le Service des fouilles, dans le cadre du Ministère de la

Culture, fondé lui-même en 1959. Les «lois Carcopino», bien que suscitant encore aujourd'hui des critiques, comme au moment de leur parution, continuent à régir l'archéologie en France, avec les amendements qu'ont imposés, l'essor de l'exploration subaquatique ou l'entrée sur le marché des détecteurs de métaux («Le Monde» 1989). A partir de 1945 et de la réorganisation de F. Joliot-Curie, le CNRS, en matière d'archéologie, renonce à la gestion et à l'administration des fouilles pour concentrer toute son activité sur le travail scientifique. Alors qu'en 1939 les archéologues étaient peu nombreux et répartis dans des institutions multiples, le CNRS permet la constitution d'un véritable corps d'archéologues professionnels opérant sur le terrain, dans les laboratoires ou les musées. Le CNRS apparaît indiscutablement «comme l'instrument essentiel du développement de l'archéologie française» (Querrien-Schnapp 1984), non seulement pour les trente dernières années, mais depuis sa fondation, comme nous croyons l'avoir montré. En effet, c'est au sein du CNRS qu'est créé un véritable service archéologique qui assure la protection du patrimoine et organise les fouilles sur le sol métropolitain et à l'étranger, mettant fin pour un temps à la dispersion des tutelles et des responsabilités. Enfin, c'est bien par le CNRS que se parachève l'institutionnalisation de l'archéologie métropolitaine et que la préhistoire s'insère dans des structures officielles où elle peut se développer.

BIBLIOGRAPHIE

- Actes Paris 1934. *Centenaire du Service des Monuments Historiques et de la Société française d'Archéologie : Congrès Archéologique de France 97^e session tenue à Paris en 1934.*
- Albertini E., «Compte-rendu de séance» : *Revue des Etudes Latines* 11(1933).
- Albertini E., «Une démarche de la Société des Etudes Latines pour l'organisation d'un service des Antiquités» : *Revue des Etudes Latines* 12 (1933).
- Blanchard Y., «Modifications nécessaires à la réglementation des fouilles en France» : *Bulletin de la Société Préhistorique Française* 44 (1947), p. 33 ss.
- Blancpain F., «La création du CNRS : histoire d'une décision (1901-1939)» : «*Bulletin de l'Institut international d'administration publique*» 32 oct. 1974, p. 93 ss.
- Carcopino J. *Souvenirs de sept ans. 1937-1944*, Paris 1953.
- Charmes X. *Le Comité des Travaux historiques et scientifiques* (histoire et documents), Paris 1886.
- «Comptes Rendus de l'Académie des Inscriptions, 1941, p. 292, 306.
- Leroi-Gourhan A. Médaille d'Or du CNRS» : *Courrier du CNRS* 10
- Delage F. «La législation de l'archéologie» *La Grande Revue* 1911.
- Dumoulin O., «Les sciences humaines et la préhistoire du CNRS» *Revue française de sociologie*, 26.2 (avril-juin 1985), p. 353 ss.
- Duval N., «Henri Rolland. Le découvreur de Gianum» *Dossiers Histoire et Archéologie*, 140 (juill-août 1989), p. 78 ss.

Cahiers pour l'Histoire du CNRS

- « Un effort de 30 ans. Gallia et Gallia préhistoire », *Courrier du CNRS* 7 (janv. 1973).
- « Décret sur l'expertise d'objets », arrêté sur les circonscriptions archéologiques : *Gallia* 5.1 (1947), p. 228 ss.
- « Organisation de la recherche archéologique » : *Gallia* 6-1948 (1949), p. 288 ss.
- « Texte constitutif du Comité technique de la Recherche Archéologique en France » : *Gallia* 6.2-1948 (1950), p. 28
- Gran-Aymerich E. et J., « Camille Jullian » : *Archéologia* 184 (nov.1983), p. 79 ss.
- « Albert Dumont » : *Archéologia* 200 (mars 1985), p. 75 ss.
- « Henri Breuil » *Archéologia* 212 (avril 1986), p. 69 ss.
- « Charles Virolleaud » : *Archéologia* 226 (juill-août 1987), p. 71ss.
- « Albert Grenier » : *Archéologia* 228 (oct. 1987), p. 71 ss.
- « Jérôme Carcopino » : *Archéologia* 230 (déc. 1987), p. 71 ss.
- « Visions de la Gaule indépendante au XIXes.. Mythe historique et réalité archéologique » : *Le monde des images en Gaule. Colloque de la revue Caesarodunum* (Université de Tours) , Paris 1988.
- « La collection Campana en Italie, à Paris et dans les musées de province » : *Actes Montpellier 1988* » (sous presse).
- « L'institutionnalisation de l'archéologie française : les Ecoles d'Athènes, de Rome et de Madrid » : *Colloque SFHSHS, Paris 1989* » (sous-presse).
- Grenier A., *Manuel d'archéologie gallo-romaine, Introduction : « La tradition de l'archéologie gallo-romaine »* , Paris 1931.
- Les monuments antiques. Cent ans de conservation et de recherches* : Actes Paris 1934 t.1, p. 323 ss.
- Introduction au tome 1 : Fouilles et documents d'archéologie antique en France, Mâcon 1941.*
- « La loi sur les fouilles et la réglementation du Service archéologique en France » : *Revue des Etudes Anciennes* 44(1942), p. 100ss.
- « Les « lois Carcopino » sur les fouilles, institution de la XVème commission du CNRS » : *Gallia* 1 (1943).
- Guizot F., « « Rapports au Roi et pièces (arrêtés et lettres 1833-1835) » » : *Collection de Documents Inédits sur l'Histoire de France*, Paris 1835.
- Hubert, H. « La commission des monuments préhistoriques » : *L'Anthropologie* 21(1910), p. 321 ss et 25 (1914), p. 352 ss.
- Jullian C., « Au seuil de notre histoire, t.2, chp. 3, » *Leçon d'ouverture au Collège de France du 4.12.1907* », Paris 1930.
- Laming-Emperaire A., *Origines de l'archéologie préhistorique en France*, Paris 1964.
- Lantier R., *Un siècle d'archéologie protohistorique* : Actes Paris 1934
- « Conférence de presse de J. Lang sur le Patrimoine archéologique » : *Le Monde* 2 févr. 1989, p. 13.
- Perrin J. , *L'organisation de la recherche scientifique en France* Paris 1938.
- Picard J.F., Pradoura E., « La longue marche vers le CNRS 1901-1945 » : *Cahiers pour l'histoire du CNRS* 2 (1988) p. 7 ss.
- Piganiol A. , « Histoire Romaine » : *Revue Historique* (Bulletin critique 1,2 et 3), 191 (avr.-juin. 1941) p. 285 ss; 192 (oct.déc. 1941) p. 113 ss et 290 ss.

- Pradoura E., « Les sciences humaines au CNRS de leur mise en place au début de leur développement », Paris 1987 (archives CNRS).
- Querrien-A. Schnapp A., *Second rapport sur la politique de la recherche archéologique en France*, Paris 1984.
- Reinach S., « La question des fouilles » : *Revue Archéologique* 17 (1911), p. 155.
- Vaufrey R., « La protection des monuments préhistoriques en France » : *L'Anthropologie* 42 (1932), p. 323 ss.
« L'organisation des recherches et des études préhistoriques en France » : *Revue scientifique* 79 (oct. 1941), p. 483 ss.
- Verdier P., *Le Service des Monuments Historiques, Son histoire, organisation, administration, législation (1830-1934)*, Actes Paris 1934.



Alain Drouard
CNRS

La Fondation française pour l'étude des problèmes humains et l'organisation de la recherche en sciences sociales en France.

INTRODUCTION

Prix Nobel de médecine en 1912, auteur d'un best seller à retentissement mondial *L'homme, cet inconnu* paru en anglais et en français en 1935, Alexis Carrel assura pendant deux ans et demi environ – de 1942 à 1944 – en pleine guerre, dans la France occupée, les fonctions de Régent de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains.

Crée comme «*établissement public de l'Etat doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière*» par une loi du 17 novembre 1941, la Fondation française pour l'étude des problèmes humains «*dite Fondation Carrel*» s'était vu assigner une double mission : étudier «*sous tous les aspects (les) mesures propres à sauvegarder, améliorer et développer la population française*»¹ et «*synthétiser des efforts poursuivis en dehors d'elle ou dans son sein et développer la science de l'homme*»².

Que l'oubli et le discrédit aient recouvert à la Libération une création du gouvernement de Vichy ne doit pas surprendre. Mais plus de quarante ans après la guerre le temps n'est-il pas venu de chercher à définir la place et le rôle de cette institution originale et mal connue dans l'histoire des sciences sociales et humaines en France ?

Comment ne pas souligner d'emblée les dimensions de l'entreprise, l'intérêt de la démarche et de l'œuvre accomplie, la diversité de ses prolongements ?

En janvier 1944, les effectifs de la Fondation dépasseront deux cent cinquante personnes. Quant aux moyens mis à la disposition d'Alexis Carrel, qu'il suffise ici de mentionner un budget initial de quarante mil-

1. Loi du 14 janvier 1942, article 1.

2. *Cahiers de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains*, n 1, p. 9.

lions de francs (soit l'équivalent de 43 600 000 francs de 1987); des locaux et des laboratoires dispersés dans Paris et la région parisienne.

Tout en cherchant à développer l'esprit de synthèse et la « *pensée collective* » la Fondation a acclimaté en France des méthodes de recherche empirique et expérimentale – comme les enquêtes par sondage déjà pratiquées aux Etats-Unis – contribuant à réaliser ainsi ce que l'on pourrait appeler une « *greffe* » d'ordre méthodologique.

Compte-tenu de la brièveté de son existence officielle et des circonstances exceptionnelles de l'époque, l'œuvre scientifique est loin d'être négligeable : mentionnons les analyses démographiques de Robert Gessain, Paul Vincent, Jean Bourgeois, les études pionnières de Jean Sutter sur la nutrition, les travaux sur l'habitat de l'équipe de Jean Merlet, les enquêtes par sondage réalisées par l'équipe de Jean Stoetzel, les travaux et les publications du département de biosociologie dirigé par François Perroux sans oublier la grande enquête dite des cent mille enfants.

Enfin parmi les prolongements de la Fondation on citera en premier lieu l'Institut national d'études démographiques et avec lui la constitution d'un des pôles de recherche les plus actifs et les plus féconds dans le secteur des sciences sociales et humaines en France. En dehors de l'INED d'autres initiatives et d'autres réalisations relèvent de l'héritage de la Fondation : le lancement en 1947 par le Dr André Gros ancien vice-régent de la Fondation du groupe des « *conseillers de synthèse* »; la création conjointe dix ans plus tard par le Dr André Gros et Gaston Berger du groupe et de la revue *Prospective*; la grande enquête multidisciplinaire de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique (DGRST) sur Plozevet, entreprise en 1960 à l'initiative de Robert Gessain et de Jean Sutter; les Entretiens de Monaco sur les sciences humaines sans oublier la contribution d'anciens de la Fondation à la mise en place sur le plan national et international de la médecine du travail et l'impulsion donnée aux recherches ergonomiques.

Quand on aborde l'étude de la Fondation Carrel, on est d'emblée confronté à des discours et à des sources très différentes :

— Les textes officiels présentent la Fondation comme une institution scientifique spécialisée dans l'étude des problèmes de population et orientée vers la construction de la science de l'homme. Cette science dont l'édification suppose la conjonction d'une méthodologie de type expérimental et la synthèse de connaissances partielles devrait permettre de « *reconstruire* » l'homme et la société ébranlés par la crise des années trente qui, pour Carrel, était une crise de la civilisation.

A l'inverse du discours officiel, le discours privé d'Alexis Carrel notamment dans sa correspondance avec sa famille exprime des doutes sur la possibilité d'atteindre les objectifs qu'il s'était fixés et qui allaient bien au-delà de la production des connaissances puisqu'il cherchait à réaliser ce que Renan appelait une « *réforme intellectuelle et morale* ». En apprenant à des hommes jeunes à travailler ensemble, à coopérer, à faire œuvre commune le but était de préparer une petite élite à participer à

la direction du pays après la guerre. Dans cette perspective l'œuvre scientifique s'estompe au profit de la visée politique et éducative.

En troisième lieu les témoignages des anciens de la Fondation révèlent d'autres aspects de l'entreprise et permettent de poser une question essentielle : la Fondation a-t-elle été un creuset intellectuel et un des pôles de développement des sciences sociales et humaines en France ou seulement un organisme chargé de distribuer des bourses de recherche et des moyens de travail à des hommes et des femmes qui avaient des projets et des idées et les auraient réalisés avec ou sans Fondation?

Pour répondre, encore faut-il distinguer au moins deux catégories à l'intérieur du groupe des anciens. Manifestement pour un petit nombre d'entre eux mais un petit groupe qui compte le passage par la Fondation a représenté un temps fort de l'existence. L'apprentissage des méthodes de « *pensée collective* » et de nouvelles démarches empiriques et expérimentales ont été autant d'acquis qu'ils s'efforcèrent après la guerre de faire fructifier. Au nombre de ces anciens profondément marqués par la Fondation, il faut ranger Jean-Jacques Gillon, Robert Gessain, André Gros, Jacques Ménétrier, Jean Sutter ainsi que Jean Stoetzel et Alain Girard.

Et puis il y a les autres, la grande majorité, pour qui la Fondation n'a été qu'un moment ou un épisode sans signification particulière. Face à cette diversité de points de vue, on a cherché à combiner et à croiser une démarche de type historique reposant sur la critique des sources et des témoignages avec une perspective d'analyse sociologique impliquant la confrontation permanente des notions et des concepts comme par exemple celui d'institutionnalisation – aux données historiques.

Dans un premier temps on analysera le processus historique qui conduit à la création de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains avant d'examiner l'institution pendant la durée de son existence officielle (1942-1945). Enfin on s'interrogera sur l'héritage de la Fondation à la Libération et les conséquences de sa reprise par l'Institut national d'études démographiques.

1. – LA GENÈSE DE L'INSTITUTION

En un sens la Fondation est issue d'un livre d'Alexis Carrel *L'homme, cet inconnu* publié en 1935 en français et en anglais ou plus précisément du succès de ce livre. Succès extraordinaire (plus d'un million d'exemplaires en français, des dizaines de tirages aux Etats-Unis en quelques années, plus d'une vingtaine de traductions dans le monde entier). Succès durable puisque le livre continue de se vendre. Succès populaire enfin pour un livre qui ne se résume pas comme le disait Carrel parce qu'il est déjà le résumé de plusieurs livres et qui n'est ni un traité philosophique, ni un ouvrage scientifique classique, ni une œuvre de fiction.

Livre inclassable en tout cas comme l'a noté finement Jean Rostand :

« De ce grand découvreur, de ce subtil technicien, nous n'avions eu jusqu'à présent que des notes précises et sèches, des mémoires riches de faits et voici tout à coup qu'il se révèle philosophe, moraliste, voire prophète par un grand livre sur l'homme. Ouvrage étonnant qui ne ressemble à aucun autre, qui tient ensemble du traité, de l'essai, du pamphlet et du poème, qui fait penser à quelques discours sur la méthode où se retrouveraient en une synthèse savoureuse et inattendue Nietzsche et Renan, Auguste Comte et Brunetière, Bergson, le Professeur Grasset et Georges Duhamel »³.

Dans *L'homme, cet inconnu* Alexis Carrel a exposé à plusieurs reprises sa conception d'une science de l'homme qui serait « la synthèse des connaissances parcellaires » ; « le gigantesque amas de connaissances est disséminé dans les revues techniques, dans les traités, dans les cerveaux des savants. Chacun n'en possède qu'un fragment. Il faut à présent réunir ces parcelles en un tout et faire vivre ce tout dans l'esprit de quelques individus. Alors la science de l'homme deviendra féconde »⁴.

Parmi les disciplines s'occupant de l'homme, la médecine jouit aux yeux d'Alexis Carrel d'un statut privilégié qui doit lui permettre de regrouper et d'unifier les savoirs dispersés et morcelés : « Grâce à l'anatomie, à la physiologie, à la psychologie et à la pathologie, la médecine possède les bases essentielles de la connaissance de l'homme. Il lui serait facile d'élargir ses vues, d'embrasser outre le corps et la conscience, leurs relations avec le monde matériel et mental, de s'adjoindre la sociologie, de devenir par excellence la science de l'être humain »⁵.

Toutefois, l'objectif n'était pas seulement de favoriser la collaboration théorique des disciplines mais aussi leur regroupement dans des institutions de recherche nouvelles où un petit nombre de savants travailleraient ensemble sans programme préétabli à l'avance :

« Les questions qui intéressent des centaines de milliers d'individus et l'avenir de la civilisation ne peuvent être laissés sans réponses. Ces réponses doivent s'élaborer dans des instituts de recherche consacrés à la science de l'homme »⁶.

Dans un autre extrait du livre apparaît la notion de « problèmes humains »⁷ qui allait être reprise dans le nom même de la Fondation :

» Nous savons que la solution des problèmes humains est lente, qu'elle demande la vie de plusieurs générations de savants. Et qu'il y a besoin d'une institution capable de diriger de façon ininterrompue les recherches d'où dépend l'avenir de notre civilisation. Nous devons donc chercher le moyen de donner à l'humanité une sorte d'âme, de cerveau immortel qui intégrerait ses efforts et donnerait un but à sa marche errante. La création d'une telle institution constituerait un événement de

3. Jean Rostand, « L'homme, cet inconnu » : à propos du livre du Docteur Carrel in *Revue hebdomadaire*, n 46, 44^e année, Librairie Plon, 1935.

4. *L'homme, cet inconnu*, Paris, Plon, 1935, p. 343.

5. *Ibid.*, p. 345.

6. *Ibid.*, p. 351.

7. *Ibid.*, p. 353.

grande importance sociale. Ce foyer de pensée serait composé comme la Cour Suprême des Etats-Unis d'un petit nombre d'hommes.

Ces idées seront reprises et développées dans de nombreux projets d'institution rédigés de 1935 à 1939 et dans le fameux discours de Dartmouth Collège en 1937 sur « la construction des hommes civilisés », où certains voient les prémisses de la Fondation.

Toutes ces propositions s'éclairent si on les rapproche et les confronte aux autres réflexions et recherches contemporaines.

Dans un article intitulé « La Science de l'homme » publié en 1942 et dans sa correspondance Alexis Carrel cite le nom de Jean Coutrot, polytechnicien, fondateur du Centre polytechnicien d'études économiques et du Centre d'étude des problèmes humains⁸. Une chose est sûre la filiation comme l'emprunt par Carrel de la notion de problèmes humains. Les deux hommes avaient été mis en relation par André Missenard, polytechnicien avec Jean Coutrot, auteur d'un livre sur « L'homme et le climat » préfacé par Alexis Carrel et futur Vice-Régent de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains.

8. Le centre d'étude des problèmes humains réunissait à partir de 1936 autour de J. Coutrot, l'écrivain A. Huxley, l'historien R. Focillon, l'économiste G. Guillaume, H. Dubreuil, J. Ullmo, A. Sauvy, P. Teilhard de Chardin, S. Tchakhotine participèrent également aux réunions organisées à l'abbaye de Pontigny.

Les archives de J. Coutrot contiennent plusieurs lettres éclairant les relations entre A. Carrel et le Centre d'étude des problèmes humains, fondé par J. Coutrot, notamment une lettre d'A. Carrel à J. Coutrot datée du 26 Août 1939 et écrite à Saint-Gildas par Penvenan : « Cher Monsieur,

J'espère que vous avez continué cette année vos travaux si intéressants, et le développement du Centre pour l'étude des problèmes humains. Si vous avez publié de nouveaux articles, je vous serais reconnaissant de m'en envoyer des tirages à part. Car, je désire beaucoup suivre votre effort.

Veuillez bien recevoir, Monsieur, l'expression de mes meilleurs sentiments.»

Signé : A. Carrel

Dans sa réponse datée du 28 Août 1939, J. Coutrot déclarait :

« Je suis très heureux d'avoir de vos nouvelles. Bien entendu nous avons beaucoup travaillé au C.E.P. H. et je vous envoie sous pli séparé quelques unes de mes publications les plus récentes parmi les nôtres ou celles de nos amis. Nous aurons grand plaisir à recevoir également les vôtres ou mieux encore à vous voir quand vous traverserez Paris – ce qui arrivera certainement – En particulier nous pourrions vous communiquer la sténo de quelques unes des sessions plénières à Pontigny. Veuillez agréer, Mon cher Docteur, l'expression de nos plus sympathiques et « transhumanistes » sentiments (vous trouverez dans mes textes, l'explication de cet indispensable néologisme). »

Signé : J. Coutrot

Toutefois c'est A. Missenard qui a joué le rôle essentiel dans la relation entre A. Carrel et J. Coutrot. Entre 1937 et 1939, six lettres ont été adressées par A. Missenard à J. Coutrot :

- 1ère lettre : du 30 septembre 1937 où il est écrit : « j'ai parlé récemment de votre organisation avec le Docteur Carrel ».

- 2ème lettre : du 24 janvier 1938 – A. Missenard passe commande d'un exemplaire du Document n 1 du C.E.P. H. « Entretien sur les sciences de l'homme ».

- 3ème lettre : du 5 février 1938 – confirmant l'adhésion au C.E.P. H. en qualité de membre associé.

- 4ème lettre : du 17 août 1938 – « je trouve votre aimable lettre du 9 courant en rentrant de Bretagne où j'ai passé quelque temps avec le docteur Carrel à l'île St Gildas... A. Missenard s'excuse de ne pas pouvoir participer à la rencontre prévue à l'automne à Pontigny.

- 5ème lettre : du 5 juin 1939 – A. Missenard demande de recevoir les comptes-rendus des travaux du C.E.P. H.

- 6ème lettre : du 28 juin 1939 – ... « je déplore toujours que l'absence de temps ne me permette pas de participer directement à vos travaux, mais vous savez avec quel intérêt je les suis... »

A côté du Centre de Jean Coutrot, d'autres groupes de réflexion voyaient aussi dans les sciences sociales et humaines un recours possible contre la crise. Citons, entre autres, le Centre de Documentation Sociale de l'École Normale Supérieure fondé par Célestin Bouglé en 1920 où se retrouvaient à la fin des années trente Raymond Aron, Georges Friedmann, Jean Stoetzel, Robert Marjolin, Raymond Polin, le Centre de synthèse d'Henri Berr⁹, ou encore l'Institut de coopération intellectuelle dans le sillage de la S.D.N.¹⁰ sans oublier le Collège de sociologie fondé en 1938 et animé par Georges Bataille.

Toutefois, bien que des projets d'institut de l'homme aient été élaborés ou esquissés avant la guerre, il n'est pas douteux que la Fondation n'aurait pas vu le jour sans la défaite et la catastrophe du printemps 1940. En effet, l'effondrement de toutes les institutions et le vide intellectuel et moral qui en découlaient laissaient le champ libre à des initiatives comme celle de la Fondation qui, présentait en outre l'avantage

Même si A. Carrel et A. Missenard n'ont pas participé directement et personnellement aux entretiens qui furent organisés à partir de 1936 à l'abbaye de Pontigny et dont seul le premier a été publié sous le titre *d'Entretien sur les sciences humaines*, ils connaissaient le programme des recherches et des travaux qui y ont été conduits et qu'il est intéressant de rapprocher de celui de la Fondation. Qu'on en juge par cette *Introduction de quatre jours à une série de recherches collectives visant à étendre aux problèmes de l'homme - individuel et social - la connaissance solide que nous avons déjà de l'univers des choses* (du mercredi 29 juillet au dimanche 2 août).

Le développement des personnes humaines n'est plus aujourd'hui autonome ; de la première heure du jour à celle du sommeil, quand il est assiégé presque dans sa demeure par le déchaînement des techniques de suggestion : livres, presse, phono, radio, cinéma, télévision bientôt, au service de l'éducation, de la publicité, de la propagande. Ce déchaînement est anarchique dans les pays capitalistes où il vise à faire préférer telle marque de cigarettes ou des pâtes alimentaires à telle autre ; il est systématique dans les pays à dictature, où il vise à fabriquer des enfants, à déformer des hommes, conformément au schéma gouvernemental. Dans le premier cas il est absurde ; dans le second téméraire et dangereux...

Le déchaînement des techniques perturbe à chaque instant le développement de la personnalité, développement dont nous ignorons encore les lois car les sciences de l'homme qui lui donneraient le pouvoir sur lui-même ont un inquiétant retard par rapport aux sciences de la nature qui en trois siècles lui ont donné le pouvoir sur les choses. Ce décalage est à la source des déséquilibres contemporains. La première et la plus urgente des tâches semblerait donc être de rassembler les spécialistes des sciences et des activités humaines : biologie, physiologie, médecine, psychotechnique, philosophie, sociologie, industrie, économie politique etc... aujourd'hui presque toutes encore dans l'enfance et d'énoncer clairement avec leur concours le problème capital : puisque l'homme, après avoir transformé son milieu commence à pouvoir agir sur lui-même, et en fait agit, comment rendre cette action inoffensive et si possible féconde ? Puisque l'évolution de l'espèce l'a conduite jusqu'au niveau présent, comment peut-on en concentrant sur les problèmes humains nos pouvoirs tout neufs et sans cesse croissants, l'orienter et l'accélérer vers des types humains aussi supérieurs à nous que nous le sommes nous-mêmes aux hommes de Chelles et de Néandertal ?...

Cette liaison Carrel-Coutrot a alimenté - par la suite - toute une campagne sur le thème de la synarchie et certains sont allés jusqu'à faire de la Fondation l'un des instruments du complot synarchique.

9. On se reportera à l'article de Giuliana Gemelli « Communauté intellectuelle et stratégies institutionnelles ; Henri Berr et la fondation du Centre international de synthèse », *Revue de synthèse*, IV série, n 2 avril-juin 1987.

10. Fondé le 9 août 1925, l'Institut international de coopération intellectuelle eut - pendant la durée de son activité (1926-1946) trois directeurs successifs - J. Luchaire (1925-1931), H. Bonnet (1931-1944) et J.J. Mayoux (1945-1946). Il publia, entre autres, un bulletin intitulé d'abord *Bulletin de la Section d'information et de documentation de l'Institut* (1926-1928) puis *La coopération intellectuelle* (1931-1939), enfin *La coopération intellectuelle internationale*, 1945-1946.

de recouper par l'accent mis sur la sauvegarde et l'amélioration de la population les préoccupations natalistes et familiales du premier Vichy.

Sur les circonstances exactes de la naissance de la Fondation, force est de constater d'emblée la persistance de sérieuses divergences dans les récits des témoins et des acteurs. La question majeure qui se pose à ce propos pourrait être formulée de la manière suivante : Alexis Carrel a-t-il pris l'initiative de cette création¹¹ ou bien s'est-il laissé convaincre par des amis de tenter une telle aventure¹²? A ce stade des repères chronologiques sont indispensables.

Lorsque la Seconde Guerre mondiale éclate, Alexis Carrel qui se trouve en France décide d'y rester et de se mettre au service de son pays. Par l'intermédiaire du sénateur Pierre Even il prend contact avec le ministre de l'armement, Raoul Dautry et entre à son cabinet avec le titre de Haut conseiller technique chargé d'étudier les problèmes de transfusion sanguine. Grâce au soutien de Raoul Dautry, Carrel fait construire un laboratoire de recherche dans le parc de Garches. L'inauguration était prévue le 10 mai 1940 ! Carrel n'attend pas cette inauguration. Il repart aux Etats-Unis d'où, il reviendra une seconde fois en janvier 1941 en compagnie de M.J. Johnson, ancien dirigeant en France de l'American Volunteer Ambulance Corps, qui lui avait proposé quelque mois plus tôt de monter un hôpital mobile et qui cette fois apportait des vitamines aux populations éprouvées par la guerre. Or il est à noter que le deuxième retour d'Alexis Carrel se situe quelques semaines après l'arrivée à Vichy de l'Amiral Leahy, nouvel ambassadeur américain auprès du gouvernement du Maréchal Pétain. Les deux hommes se rencontrent à Vichy, avant que le 16 mars 1941 Alexis Carrel ne soit reçu par le Maréchal Pétain.

Venu apporter une aide à l'enfance malheureuse, Alexis Carrel poursuit sa mission d'observation dans les départements de la zone libre sans perdre de vue l'idée du retour aux Etats-Unis. L'intervention d'André Missenard, du Dr André Gros et du Dr Jacques Ménétrier se situerait précisément au moment où Alexis Carrel s'apprêtait à repartir. André Missenard a relaté de la manière suivante son intervention auprès d'A. Carrel :

« En mars 1941, j'appris son retour en France avec le Docteur Johnson, envoyé par le Président Roosevelt pour obtenir des autorités allemandes l'amélioration de la nutrition des enfants français. Après un bref séjour en Espagne, il arrivera à Vichy où je réussis à le joindre...

Je déclarais à Carrel qu'il était urgent d'étudier les causes de la défaillance française en portant les remèdes opportuns, ce qui était bien dans la ligne de la science de l'homme...

Carrel ne voulut pas m'entendre. Il avait repris une activité scientifique en Amérique. Sa place était retenue sur un « clipper » et il tenait à repartir avec Johnson. malgré mon insistance, je ne pus l'ébranler, mais

11. Comme l'affirme le Dr J.J. Gillon dans le chapitre consacré à la Fondation du volume d'*Hommage à J. Stœtzl*, op. cit. P: 259 : « C'est ainsi qu'arrivé en France, il milita pour la création d'un organisme multidisciplinaire inspiré de l'Aristote composite dont il avait fait mention dans la préface de la dernière édition américaine de *L'Homme, cet inconnu*.

12. Cette thèse est défendue notamment par André Missenard dans un chapitre inédit de ses *Mémoires* et dans un texte intitulé *Sombres souvenirs. La vérité sur le séjour d'Alexis Carrel en France de 1941 à 1944*, Journal de médecine de Lyon, juin 1980, p. 397 à 411.

je me proposais bien de l'entreprendre à nouveau à Paris où il devait venir voir Madame Carrel...

Finalement, Madame Carrel imagina de nous réunir à quatre dans l'île de St Gildas; elle-même, le Docteur, Dom Alexis Presse, Supérieur de l'Abbaye de Boquem qui avait une grande influence sur Carrel et moi-même. Nous convînmes tous trois que nous n'accepterions de quitter St Gildas qu'après l'avoir décidé. Entre temps nous avons pris contact avec les Docteurs Gros et Ménétrier qui connaissaient bien Carrel et abondaient dans notre sens...

Finalement, et de guerre lasse, il accepta à condition que le Gouvernement lui donnât les moyens de travail efficaces. Rentré à Paris, je prévins Gros et Ménétrier et nous prîmes les contacts nécessaires avec les personnes de notre connaissance au Gouvernement. C'est alors que fut envisagée la création de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains dont Carrel serait le Régent».

Ce témoignage recoupe celui du Dr Jacques Ménétrier, premier secrétaire général de la Fondation. Aux yeux de ce dernier, l'exemple de la médecine du travail qu'il avait lancée avec des hommes comme les Docteurs André Gros, René Barthe, Eck et que le Gouvernement allait reconnaître officiellement avait fait impression sur Alexis Carrel en lui révélant des possibilités d'action insoupçonnées. C'est à la suite de ces discussions et de ces rencontres que les premières démarches ont été effectuées auprès du Gouvernement de Vichy.

Ces témoignages illustrent le rôle primordial joué dans le lancement de la Fondation par un petit groupe d'hommes décidés et entreprenants. Jeunes encore – la plupart ont une trentaine d'années, ils sont médecins, médecins du travail, polytechniciens. Ils se connaissent pour avoir travaillé ou réfléchi ensemble dans le cadre de la médecine du travail naissante, ils ont même noué entre eux des liens d'amitié. Le Dr Jacques Ménétrier connaît Lehideux. André Missenard prend contact avec Yves Bouthillier, secrétaire d'Etat aux finances, bref, ils mettent à profit les relations qu'ils peuvent avoir au Gouvernement pour obtenir des moyens et vaincre les résistances que rencontre le projet, notamment de la part des milieux médicaux. L'immense prestige d'Alexis Carrel n'est pas de trop pour emporter la décision du gouvernement.

2. – L'EXISTENCE OFFICIELLE

La loi du 17 novembre 1941 crée et définit la Fondation «comme un établissement public de l'Etat, doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière». Dirigé par un «Régent», la Fondation recevait une subvention inscrite au budget du secrétariat d'Etat à la Famille et à la Santé et d'un montant initial de 40 millions de francs (un franc par Français et par an).

Sans décrire dans le détail l'organisation de la Fondation¹³, on rappellera seulement comme le fait le Dr Jean-Jacques Gillon que « l'unité opérationnelle de base était constituée par l'équipe. Initialement au nombre de seize, chacune d'elle était animée par un secrétaire général d'équipe.

Le Régent animait un Comité de Direction composé de six membres dont chacun était responsable en moyenne de trois équipes. Au Régent appartenait de fixer dans leurs grandes lignes et le cas échéant dans leurs détails les programmes de travail...

Il prescrivait la durée de leur exécution et l'ordre d'urgence de leur développement. Il lui revenait de trancher en cas d'incertitude d'attributions, entre départements et éventuellement services. Il dirigeait les modalités par lesquelles s'effectuait la synthèse des études poursuivies.

Dans la construction initiale, la Fondation était censée couvrir les domaines suivants : Biologie de lignée Natalité – Développement de l'enfance – Développement de la jeunesse – Habitat – Nutrition – Biotypologie – Psychophysiologie – Travail – Economie rurale – Production – Sociologie – Economie – Finances – Droit – Assurances.

En dépit de la brièveté de son existence (environ trois années), force est de constater que des orientations différentes ont prévalu successivement à la Fondation.

Pendant la période de mise en route – du début de l'année 1942 à septembre 1942 – les initiatives se multiplient sous l'impulsion du premier Secrétaire Général Jacques Ménétrier.

Les premières équipes se constituent sur le thème du Travail (équipe du Dr André Gros) et de la Nutrition (Dr Jean Sutter). Tant de problèmes matériels et humains doivent être réglés à la fois qu'il n'est pas possible d'échapper à une certaine improvisation.

Dès le début, la question du recrutement du personnel a soulevé des difficultés et révélé les contradictions de l'entreprise. En effet si Alexis Carrel avait souligné à plusieurs reprises la nécessité pour une institution scientifique de faire appel à des hommes de valeur – ajoutant que c'était là l'essentiel de sa tâche – les circonstances en décidèrent autrement. Que des centaines de milliers de Français soient prisonniers limitait déjà les possibilités de choix. Mais de plus Alexis Carrel a exprimé dans sa correspondance des réserves et des doutes sur les qualités intrinsèques de la population française. En pratique il laissa faire, s'en remettant à ses proches collaborateurs. Au lieu d'une sélection rigoureuse, la cooptation s'imposa comme procédure normale d'entrée à la Fondation. On devine la suite. Les vrais scientifiques ne dépassèrent jamais de l'avis de Carrel lui-même deux douzaines de personnes.

13. Du point de vue formel, l'organisation de la Fondation a été précisée par plusieurs textes successifs : la loi du 17 novembre 1941 créant la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, la loi du 14 janvier 1942 approuvant les statuts et fixant la dotation initiale de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains, l'arrêté du 11 mars 1942 relatif au budget de la Fondation, le décret du 5 juillet 1942 fixant le statut du personnel et enfin la décision sur l'organisation intérieure de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains en date du 23 février 1943, décision prise à l'initiative du nouveau Secrétaire Général F. Perroux. Après la démission de F. Perroux, l'organisation de la Fondation sera précisée dans une note du Régent de février 1944.

La deuxième période – de septembre 1942 à décembre 1943 – peut être appelée l'ère Perroux. En effet elle est dominée par la personnalité du nouveau secrétaire général, nommé en septembre 1942 en remplacement du Docteur Jacques Ménétrier. François Perroux, lyonnais, ancien fellow de la Fondation Rockefeller, professeur à la Faculté de Droit de Paris, veut mettre de l'ordre dans la maison. Son effort de rationalisation et d'organisation ne se limite pas au seul domaine de l'administration et de la gestion puisqu'il touche aussi les activités scientifiques et intellectuelles. Il fait adopter au début de 1943 un règlement intérieur et organise le travail des collaborateurs de la Fondation par le biais d'un dispositif d'ordres de mission. En outre le travail des équipes et de tous ceux qui coopèrent avec la Fondation devait donner lieu à la rédaction de fiches d'avancement destinées au Service de coordination.

Cette seconde période se conclut par une crise grave qui affecte l'édifice tout entier. A l'automne 1943, au retour d'un long séjour en Bretagne Alexis Carrel est alerté au sujet des transformations internes de la Fondation. François Perroux est accusé d'avoir pris le pouvoir et d'avoir voulu faire une Fondation Perroux. Affrontement inévitable de deux fortes personnalités? Opposition de deux conceptions de l'organisation du travail scientifique? Divergence d'appréciation de la situation nationale et internationale? Autant de facteurs qui s'entremêlent dans la démission et le départ de François Perroux suivi par celui de plusieurs membres de son Département.

Commence alors la troisième période de l'existence officielle de la Fondation – du début de l'année 1944 jusqu'à la suspension du Régent par Pasteur Valléry-Radot le 21 août 1944. La Fondation est réorganisée, les Départements supprimés ce qui fait dire qu'elle s'est « démocratisée » et la coordination de l'ensemble des activités est confiée au Dr Jean-Jacques Gillon, nommé Chef du Service de Liaison. Pour lutter contre la dispersion des équipes et constituer une meilleure intégration des activités le principe est admis d'une réunion régulière des directeurs d'équipe. Au cours de ces réunions un exposé était fait et suivi d'une discussion afin de permettre à chaque participant de connaître les points de vue et les travaux des autres.

Une dizaine de réunions se tiendront tout au long de l'année 1944 et au début de 1945. La Fondation voit sa notoriété croître en même temps que son activité.

3. – L'HÉRITAGE DE LA FONDATION CARREL

La suspension du Régent¹⁴ posait directement la question de la survie de la Fondation. Privée de son « patron », la Fondation n'avait pas été pour autant supprimée par le gouvernement de la Libération. Pendant de longs mois la situation devait rester confuse : en effet ni la communauté

14. En fait aucune poursuite n'a été engagée contre le Docteur Carrel qui a été accusé sans preuves. Carrel devait mourir à son domicile parisien le 5 novembre 1904.

scientifique tiraillée entre des projets concurrents ni le gouvernement ne savaient très bien quoi faire de la Fondation.

Les projets qui voient le jour à la Libération ne se comprennent que si on les replace dans le contexte des relations que Carrel a eues avec l'Université française et qui ont toujours été conflictuelles. Déjà bien avant la Première Guerre mondiale Alexis Carrel avait fustigé le système français des concours, dans les années vingt il n'avait pas été tendre pour les « pasteuriens ».

Aussi pendant la Seconde Guerre mondiale l'Université ne pouvait elle oublier les propos très durs qu'Alexis Carrel n'avait cessé de tenir à son égard et elle le lui avait fait savoir en adoptant une attitude sinon hostile, du moins distante et méfiante. Dans « l'establishment » médical parisien, en raison des rivalités entre Paris et la province, les origines lyonnaises d'Alexis Carrel étaient une raison suffisante de méfiance et d'hostilité. Sans même parler de Pasteur Valléry-Radot, engagé dans la Résistance, les « pasteuriens » n'étaient pas non plus prêts à pardonner les critiques adressées dans le passé à l'Institut. Une autre grande figure de la médecine, comme le professeur Robert Debré, se trouvait placée, du fait des circonstances, dans une position de retrait qui ne pouvait qu'engendrer ressentiment et hostilité, Alexis Carrel ayant les moyens de réaliser des projets qui lui étaient chers, comme celui d'un Centre de la mère et de l'enfant.

Tout cela n'empêche pas des collaborations ponctuelles ou exceptionnelles, mais, d'une manière générale, la prévention du monde universitaire ne devait pas se démentir. Quant au CNRS, dont la mission de coordination des recherches avait été officiellement proclamée par l'article 2 de la loi du 10 mars 1941, il ne pouvait manquer de voir dans la Fondation un organisme susceptible de le concurrencer. La présence de la Fondation au sein des laboratoires de Bellevue, ainsi que le projet de réquisition de l'Institut de biologie physico-chimique, où travaillaient des chercheurs du CNRS, étaient autant de motifs supplémentaires de ressentiment et d'animosité à l'égard d'une institution qui semblait jouir de toutes les faveurs et de tous les privilèges. Contemporaine de la Fondation, la création de l'Institut national d'hygiène (loi du 30 novembre 1941) devait encore accroître l'inquiétude du CNRS.

La menace ressentie par le CNRS devait conduire son directeur, le géologue Charles Jacob, à s'adresser le 3 mars 1942 très solennellement au Gouvernement pour lui demander de confirmer la mission de coordination qui venait de lui être reconnue : « Monsieur Charles Jacob a l'honneur de demander s'il est bien toujours dans les intentions du gouvernement que suivant les prescriptions de l'article 2 de la loi du 10 mars 1941, le Centre national de la recherche scientifique soit chargé de la coordination des recherches scientifiques de tous ordres à travers les différents départements ministériels.

« Réorganisé complètement avec ses comptes en retard régularisés, avec son budget 1942 approuvé dès le début de l'année, le Centre national fonctionne régulièrement. Il se documente tous les jours. Des demandes d'études lui affluent de la part des organismes les plus divers : ministères, corporation agricole, équipement national, industrie, etc... L'ordre tend à s'établir et petit à petit se nouent des collaborations solides et fécondes.

On commence à y voir clair et à pouvoir travailler au profit du pays. Le directeur a toutefois besoin d'être soutenu dans cette tâche qui doit être bien précisée auprès de tous. En particulier, il faudrait que ne s'individualisent pas trop les directions de recherche existant ailleurs et surtout que n'en naissent pas de nouvelles, indépendantes par exemple au Ministère des Colonies avec un appareil administratif compliqué. C'est essentiel si l'on veut sortir des désordres du passé. Le Centre est parfaitement outillé pour assurer toutes les liaisons nécessaires et aider en particulier l'effort colonial. Si l'on veut d'autres liaisons, le Centre est mieux que quiconque à même de le provoquer ».

L'intervention du CNRS auprès du gouvernement fut, semble-t-il, suivie d'effet puisque quelques jours plus tard, une circulaire sur la coordination des recherches scientifiques en date du 16 mars 1942 et signée par l'Amiral de la Flotte, ministre, vice-président du Conseil, François Darlan, et adressée à messieurs les ministres et secrétaires d'Etat réaffirmait la vocation du CNRS à coordonner « les recherches de science pure ou appliquée » et soumettait toute nouvelle création de centre de recherche à son autorisation préalable.

Si l'objectif de cette circulaire n'était pas d'empêcher la création de nouveaux organismes de recherche – ainsi fut par exemple créé, le 11 octobre 1943, l'Office de la recherche scientifique coloniale, futur ORSTOM – elle n'en manifeste pas moins clairement quelques-uns des enjeux liés à l'organisation de la recherche scientifique en France. Toutefois, les liens qui unissaient personnellement Charles Jacob et Félix-André Missenard – les deux hommes se connaissaient pour avoir appartenu au Centre national de la recherche appliquée – empêchèrent que la dégradation des relations entre le CNRS et la Fondation se poursuive et conduise à une véritable rupture. Au lieu de coopérer les deux organismes s'ignorèrent presque totalement.

Au mois de septembre 1944 un premier projet d'institution destinée à remplacer la Fondation est présenté par Pierre Girard, directeur de l'Institut de biologie physico-chimique, François Perroux et Serge Tchakhotine à plusieurs personnalités scientifiques. A Robert Debré et à Pasteur Valéry-Radot, conseiller auprès du ministre de la Santé Publique François Billoux, au Dr Tréfouel, directeur de l'Institut Pasteur, à Frédéric Joliot-Curie, directeur du CNRS aussi qu'à Henri Piéron il est demandé de faire connaître leur avis et leur opinion sur l'organisation d'une « Fondation de synthèse des sciences de l'homme ».

Après avoir dénoncé dans la Fondation française pour l'étude des problèmes humains « un organisme pseudo-scientifique » les auteurs du projet assigneront à la nouvelle Fondation un but dont le moins qu'on puisse dire est qu'il n'était guère nouveau ou original :

« 2. (Son) but est de faire progresser l'étude des sciences de l'homme dont le retard par rapport aux conquêtes des sciences exactes et de la technique est notoire ». A la lecture des « Principes généraux pour l'organisation de la Fondation française de synthèse des sciences de l'homme » le caractère vague et général du projet saute aux yeux.

«3. L'homme et son comportement individuel et collectif étant le facteur essentiel de la culture humaine, il importe d'être renseigné à fond sur les lois qui régissent son activité.

4. Il est évident que toutes les formes de l'activité humaine y compris les forces économiques, politiques et juridiques sont réglées par des lois qui restent à découvrir et à formuler.

5. C'est pourquoi la FFSSH se propose de refondre ces disciplines de vie collective en tirant de la biologie appliquée à l'homme les enseignements qui s'imposent..»

Il était prévu de créer des «Instituts d'Etude dans les diverses branches des Sciences de l'homme» et notamment.

- a) (un) groupe d'organisation générale
- b) (un) groupe de recherches biologiques
- c) (un)groupe de psychologie
- d) (un) groupe de sociologie
- e) (un) groupe de sciences appliquées

Tout indique en réalité que le but visé était la prise de contrôle de la Fondation Carrel, fondation qui serait maintenue, «sous un titre ou un autre» comme le dit Henri Piéron dans une lettre à Pierre Girard du 29 septembre 1944.

Pendant ce temps, à l'intérieur de la Fondation la diminution des effectifs s'accompagne d'une restructuration partielle des équipes. Le 2 février 1945, le comité de direction décide que les trois équipes s'occupant des problèmes de l'enfance et de l'adolescence : «la mère et l'enfant», «l'enfant scolaire» et «le développement de l'adolescence» ne formeraient plus qu'une seule équipe sous la direction du docteur Jean-Jacques Gillon. La sous-équipe «Démographie» dont le responsable est Paul Vincent a cessé de dépendre de l'équipe «population» pour être rattachée directement à celle de Jean Stoetzel.

Ensuite au printemps 1945, se constitue un syndicat du personnel régi par la loi de 1884 et qui regroupe soixante-douze membres de la Fondation. A la suite des élections du conseil d'administration, le conseil syndical de la Fondation est mis en place. Même si le syndicat ne pose pas d'emblée à la direction le problème de l'avenir de la Fondation, il manifeste par son existence même un attachement à l'institution qui ne pouvait être complètement ignoré des pouvoirs publics.

Enfin, les responsables de la Fondation, principalement le docteur André Gros, le docteur Jean-Jacques Gillon et Roger Petit vont s'efforcer d'assurer la survie de l'institution en multipliant les démarches et les interventions auprès du ministre de la Santé et des successeurs potentiels d'Alexis Carrel.

Le 31 Janvier 1945 le Secrétaire Général de la Fondation Roger Pel-tier propose au ministre de la Santé Publique de créer un «Institut fran-

çais de l'Homme et de la Population» afin dit-il « d'assurer le reclassement de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains dans le cadre de la légalité républicaine ».

Le projet se décreta qui accompagnait la lettre de Roger Peltier reprenait en tous points le schéma de la Fondation tel qu'il avait mis en place au début de 1944 (Comité de Direction Scientifique, Conseil d'administration, Haut Conseil Technique, Chef du service de liaison, Secrétaire Général).

Quant à l'exposé des motifs du projet de création de l'Institut il insistait sur la nécessité « d'améliorer », l'état de la population par le recours à « l'eudémogénique » (eugénique de la population).

Comment le Gouvernement allait-il réagir? Son embarras est grand. S'il est plein de suspicion à l'égard d'une institution accusée de collaboration, il ne peut, comme l'a rappelé Alfred Sauvy, mettre au chômage des fonctionnaires ni ignorer les problèmes de population dont s'est occupée la Fondation et qui font l'objet d'un consensus, aussi réel que limité, entre gaullistes et communistes.

Un représentant du Parti communiste français, Alfred Costes, a pris contact à la Libération avec la Fondation et, à la suite d'un entretien avec le docteur Jean-Jacques Gillon a compris l'intérêt de l'institution. Par ailleurs, le docteur Roumillac a pu intervenir auprès d'Ambroise Croizat. Au printemps 1945, le principe de continuité est acquis si l'on en croit la déclaration faite par le ministre de la santé communiste, François Billoux, lors des journées du Centre national de coordination des activités familiales les 6, 7 et 8 avril 1945, en présence de plusieurs membres de la Fondation. Celle-ci, représentée par le docteur Jean-Jacques Gillon, chef du service de liaison, avait été invitée par le docteur Monsaingeon, président du Centre et membre du comité de contrôle de la Fondation.

Que plusieurs membres de la Fondation aient pris la parole devant un ministre communiste doit être souligné et attesté en tout cas que l'on n'en était plus au rejet ou à la condamnation pure et simple. C'est ainsi que le docteur Bridgman, de l'équipe « garantie individuelle et collective », fit un exposé sur le thème « Une politique de santé à la campagne », M. Coutin, de l'équipe « Vie rurale, sur « L'émigration et l'installation de jeunes paysans »; Mlle Le Carpentier, de l'équipe « Enfance et adolescence » prit la parole sur le thème « Le service familial des jeunes filles ». M. Bertier, conseiller technique à la Fondation, participa aussi aux travaux.

On retiendra surtout la conclusion de ces journées telle qu'elle est mentionnée dans le Bulletin intérieur n° 2 : « Le congrès se termina par une improvisation de monsieur Billoux qui précisa tout d'abord que le gouvernement n'avait pas prétendu faire une œuvre intangible. Il décrivit en outre l'architecture nouvelle du ministère de la Santé qui comporte à côté des secteurs santé et protection et entraide sociale un secteur plus « humain » confié à M. Sauvy ».

« De même qu'un Institut national d'hygiène, nous devrions avoir un Institut national d'études démographiques qui rappelle chaque matin à tous les Français que nous avons besoin d'autres Français pour continuer

la France, qui pratique une politique raisonnée d'immigration, ou à tout le moins d'assimilation progressive d'éléments immigrés».

Alfred Sauvy a donné sa version des circonstances qui devaient le conduire à prendre la direction de l'INED. On retiendra qu'après avoir été nommé, au début d'avril 1945, secrétaire général à la Famille et à la Population, il s'était retrouvé sans poste le 10 octobre de la même année à la suite de la suppression par François Billoux du Secrétariat général à la Famille et à la Population. Bien que le Secrétariat général ait été rétabli quelque temps après à la faveur d'un remaniement du gouvernement, Alfred Sauvy n'était plus candidat mais, de ce fait, devait trouver un nouveau point de chute.

Ce qu'Alfred Sauvy ne précise pas c'est que plusieurs autres noms avaient circulé pour prendre la suite de la Fondation. Citons, au moins, ceux de Camille Soula et de Henri Laugier. Les négociations qui s'engagèrent au printemps entre gaullistes et communistes aboutirent à une solution grâce à la médiation du professeur Robert Debré.

Pédiatre de renommée internationale qui s'était trouvé, du fait des lois de Vichy sur les juifs et bien qu'il ait été déclaré « Aryen d'honneur », en position de retrait pendant la guerre, Robert Debré n'avait pu réaliser les projets qui lui tenaient à cœur, en particulier la création d'un Centre de la mère et de l'enfant. Le docteur Robert Gessain avait vainement tenté d'organiser une rencontre avec Alexis Carrel. Par contre, à la Libération, la position du professeur Robert Debré était devenue d'autant plus forte que l'on connaissait les liens de son fils Michel avec le général De Gaulle. Robert Debré pesa de tout son poids pour que l'héritage de la Fondation ne soit pas perdu. L'organisme étant jugé trop lourd, il fut décidé de le scinder et de confier à un Institut national d'études démographiques l'ensemble principalement constitué par l'équipe « Biologie de la lignée, population » (Dr Gessain, Paul Vincent) et l'équipe « Psychologie sociale » (Jean Stoetzel).

Parallèlement, les responsables de la Fondation élaboraient des plans et des perspectives d'avenir. Dans une note du 11 juillet 1945, le docteur Jean-Jacques Gillon avait esquissé un projet d'organisation interne du futur institut. Six sections différentes étaient prévues :

1. La section de la population était chargée d'étudier la population de la France (groupes français et groupes étrangers) suivant les méthodes que l'ethnologie, l'anthropologie et les autres sciences humaines mettent à notre disposition dans leur état d'avancement, et ne devait pas négliger de rassembler « certains éléments que ne peut atteindre la démographie quantitative ».

2. La section de psychologie sociale et de démographie quantitative « aura la responsabilité de l'exécution des enquêtes par sondage », effectuera en démographie quantitative des recherches propres, tout en assurant la documentation nécessaire en cette matière aux travaux des autres équipes.

3. La section d'études économiques, juridiques et législatives était chargée d'étudier « les mesures économiques, juridiques et législatives ayant un rapport direct avec les problèmes de population et de famille ».

4. La section de la mère et de l'enfant devrait réunir la documentation propre à fournir aux divers mouvements familiaux, aux œuvres d'enfance, aux ministères, les informations (la base technique) dans le but de faciliter le travail de la mère, d'assurer son éducation, d'améliorer les conditions de la naissance et du développement de l'enfant. Lui étaient rattachées les études sur la stérilité pathologique, l'hérédité, les milieux et les recherches sur l'hérédité.

5. La section de l'homme au travail rassemble la documentation sur l'homme au travail : « effectuera ou contrôlera l'exécution de certaines expériences sociales de caractère scientifique.; réadaptation des diminués physiques, services médico-sociaux ».

6. La section des conditions du milieu reprenait les sections habitat/nutrition.

Le projet du docteur Jean-Jacques Gillon ne fut que partiellement repris par Alfred Sauvy. Ce dernier avait entre temps aussi été sollicité par le comité de direction de la Fondation pour prendre la direction du nouvel organisme et avait posé comme condition de son acceptation la liberté de choisir ses collaborateurs. In extremis le docteur Jean Sutter fut rajouté à l'équipe initiale du nouvel Institut national d'études démographiques. Il devait ainsi abandonner ses recherches sur la nutrition et en entreprendre d'autres sur la « génétique des populations ». Il assurait aussi la continuité du courant de recherche représenté à la Fondation qui allait désormais s'appeler : étude des facteurs d'hérédité et de milieu et étude des relations entre le nombre et la qualité des populations (sections 6 et 7 de l'INED).

L'INED accueillit au titre de personnel chercheur venant de la Fondation : Mme Hélène Bergues; Mme Arlette Cailar; Louis Chevalier; Jean Daric; Maurice Daumas; Mme Madeleine Doré; Jacques Doublet; Alain Girard; Robert Gessain; Simone Lefèvre; Jean Stoetzel; Jean Sutter; Paul Vincent; Quand au personnel technique et administratif venant de la Fondation, Alain Girard en a dressé dans son « Histoire de l'INED » la liste suivante : Roger Peltier, Secrétaire Général, François Bouillaguet, Mme J. Chevallier, Mme B. Daniel, Roger Forestier-Guillet, Philippe Galland, Mme J. Gelly, Mme F. Gouasdoué, Marcel Grandblaise, Mme S. Grégoire, J.C. Langlois de Prailles, Andrée Laplace, Jacques Masse, Mme Nicole Rigaux, Jacques Voranger.

Au moment où se créait l'INED le CNRS exprimait de son côté sa volonté de reprendre l'héritage de la Fondation avec ce projet de Centre d'Etudes Scientifiques de l'Homme qui voit le jour en 1945. Sans doute à l'automne 1944, une commission d'études composée de MM. Wallon, Teissier, Grassé, Laugier et présidée par Frédéric Joliot-Curie avait elle été chargée de « fournir des suggestions au sujet des problèmes que pose la Fondation pour l'étude des problèmes humains ». Très vite l'accord se fit sur la reconnaissance de la science de l'homme comme « science fondamentale de toute l'organisation sociale » qui « comporte des applications à la santé publique, à l'hygiène préventive, à l'éducation nationale, à l'organisation du travail, à l'eugénique, aux problèmes de population nationaux et internationaux etc... »

La conséquence, on la devine :

«Les membres de la Commission sont donc d'accord pour que la Fondation soit conservée, autonome et largement dotée».

A condition d'être réorganisée et en particulier de «limiter son ambition à la recherche pure ou appliquée dans le domaine des sciences de l'homme ce qui voulait dire renoncer à appliquer les résultats de la recherche à l'activité de la nation, la Fondation qui s'appellerait « Centre d'Etudes et de recherches sur les Problèmes Humains » serait rattachée au Centre National de la Recherche Scientifique, « le Ministère de la Santé Publique déléguant un représentant effectivement directeur actif et non pas observateur seulement dans son Comité Directeur».

Les domaines et les thèmes de recherche prévus étaient les suivants : physiologie du travail et psychologie clinique, transmission héréditaire des caractères et influence du milieu humain et biotypologie; types-humains, tempéraments, prédispositions; orientation et sélection professionnelle; hygiène mentale, prophylaxie criminelle, délinquance; croissance, sénescence, âge physique et mental, activités professionnelles; psychobiologie de l'enfance, psychologie différentielle des aptitudes et des caractères suivant l'âge, le milieu social, les antécédents biologiques et pathologiques; problème de psychologie sociale, recherches médicales et statistiques sur les problèmes de population; recherches sur la nutrition en France et dans l'Empire.

Le Comité Directeur comprenait MM. Henri Wallon, Henri Laugier, Henri Piéron aussi qu'un représentant du Ministère de la Santé Publique et « un secrétaire Directeur général assurant l'exécution des recherches et la marche générale de Centre » (M. Bugnard).

Un autre document concernant la création du Centre d'Etudes Scientifiques de l'homme et daté du 15 octobre 1945 mentionne les quatre directions principales entre lesquelles l'activité du futur Centre devait se répartir :

- 1) Direction de psychophysiologie (professeur Piéron)
- 2) Direction de biométrie humaine (professeur H. Laugier)
- 3) Direction d'orientation professionnelle et de pédagogie (professeur Wallon)
- 4) Direction de biologie humaine (Professeur C. Soula).

Après une nouvelle réunion le 22 novembre 1945 consacrée à l'adoption de ce projet de budget (de 9 830 000 F) et aux questions de locaux, le Centre d'Etudes Scientifique de l'Homme était créé par arrêté le 4 décembre 1945. Toutefois cette création devait rester en pratique lettre morte : le Centre d'Etudes Scientifiques de l'Homme n'existera en fait que sur le papier!

CONCLUSION

A la Libération l'accord politique conclu au plan national sur les problèmes de population l'emporte sur la volonté du CNRS de reprendre l'héritage de la Fondation. Se substituant de plein droit à la Fondation française pour l'étude des problèmes humains (article 8 de l'ordonnance du 24 octobre 1945) l'Institut national d'études démographiques reprendra ses objectifs, ses missions, ses hommes et ses méthodes. Comme la Fondation l'INED est un institut de recherche « chargé d'étudier les problèmes démographiques sous tous leurs aspects » ainsi que « tous les moyens matériels et moraux susceptibles de contribuer à l'accroissement quantitatif et à l'amélioration qualitative de la population ». A l'instar de la Fondation le premier INED – celui d'Alfred Sauvy – se caractérise par la diversité des origines intellectuelles de ses membres qui apparaît au sommaire des deux premières années de la revue *Population*, revue officielle de l'Institut dont la création a été la première décision d'Alfred Sauvy : quatre polytechniciens comme le directeur, Paul Vincent, Jean Bourgeois-Pichat, Sully Lederman, Louis Henry; deux normaliens agrégés, le philosophe et psychologue social Jean Stoetzel et l'historien Louis Chevalier, un juriste Jacques Doublet, deux médecins l'un anthropologue Robert Gessain, l'autre ayant poursuivi des études de sciences, Jean Sutter, un ingénieur du travail Jean Daric, deux économistes Georges Letitnier, Bernard Quillon, un littéraire Alain Girard. Enfin l'INED fera sien les orientations de la Fondation : absence de doctrine préalable, démarche expérimentale, multidisciplinarité, production de connaissances et service du pays. Fort de ces principes l'INED ne se contentera pas de développer la démographie car la démographie y a été toujours comprise comme allant au delà de la pure démographie quantitative mais débordera largement le champ de la discipline. Alors que ni le CNRS ni l'Université ne seront en mesure d'apporter de réponses satisfaisantes aux demandes des pouvoirs publics l'INED réalisera quelques uns des travaux majeurs de sociologie sur la société française contemporaine que ce soit sur l'orientation ou la sélection des enfants d'âge scolaire, la vieillesse, la mobilité sociale, la réussite sociale, la famille, le mariage, le divorce.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. – Archives

- Fonds Carrel de l'Université de Georgetown (Etats-Unis)
- Archives nationales : cote 2 AG 78, cote 2 AG 75, dossier H; et F 60 609
- Archives J. Coutrot (inventaire établi par Mlle M.T. Chevignard)
- Archives du Dr J. J. Gillon, ancien Chef du Service de liaison de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains.
- Archives François Perroux.
- Archives Henri Piéron. Archives Nationales, 520 AP 13.

2. – Ouvrages et articles des membres de la Fondation

- Catalogue des œuvres publiées par Alexis Carrel établi par le Dr J. Sutter (in memoriam).
- Carrel (Dr Alexis).
 - L'homme, cet inconnu*, Paris, Plon, 1935, 400 p.
 - Man, the unknown*, New-York, Harper & Brother, 1935, 346 p.
 - «La fonction de la science dans la civilisation moderne», Conférence prononcée devant l'Université de Californie à Los Angeles en 1936.
 - «Le besoin d'une nouvelle connaissance de l'homme», Conférence prononcée devant l'Université d'Illinois à Champaigne (1937).
 - «La construction des hommes civilisés», Discours prononcé en 1937 à Dartmouth College, Hanover, New Hampshire, publié à Paris sous forme d'une plaquette composée, imprimée, brochée par les élèves du Collège technique Estienne à Paris, avril 1943.
 - La prière*, Paris, Plon, 1944, 35 p.
 - Voyage à Lourdes, suivi de Fragments de journal et de méditations*, Paris, Plon, 1949, 289 p.
 - Réflexions sur la conduite de la vie*, Plon, 1950, 289 p.
 - Jour après jour, 1893-1944*, Paris, Plon, 1956, 246 p.
- Gros (Dr André).
 - Le service médico-social d'une usine de métallurgie, installation et fonctionnement*, Bernard Frères, 1941, 60 p.
 - La reconstruction de l'homme*, Paris, Plon, 1956, 53 p.
- Gros (Dr André) et Ménétrier (Dr Jacques). *La médecine du travail*, Bernard Frères, 1941, 67 p.

Cahiers pour l'Histoire du CNRS

- Gillon (Dr Jean-Jacques).
«Vers un humanisme scientifique», *Cahiers de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains*, mars 1945, n 3, pp. 7-17.
- «L'approche multidisciplinaire», Extraits du *Concours Médical*, 1958, 15 p.
- «Historique et évolution de la médecine du travail», in *L'exercice de la médecine du travail*, Ed. Andlauer, Paris, Flammarion Médecine, 1ère éd., 1975.
- Problèmes posés par les handicapés en médecine du travail. *Encycl. Méd. Chir.* Paris, Intoxications, 16680 A-10, 3-1981.

— Ménétrier (Dr Jacques). *La vie collective*, Paris, Plon, 1947, 336 p.

— Missenard (André).

L'homme et le climat; préf. d'Alexis Carrel, Paris, Plon, 1940.

A la recherche du temps et du rythme, préf. d'Alexis Carrel, Paris, Plon, 1940.

Vers un homme meilleur par la science expérimentale de l'homme, Librairie Istra, 1968, 352 p.

3. – Ouvrages et articles sur la Fondation

- Drouard (Alain). «Les trois âges de la Fondation française pour l'étude des problèmes humains», *Population*, 6, 1983, p. 1017-1048.
- Drouard (Alain). *Alexis Carrel et la Fondation française pour l'étude des problèmes humains*, Thèse de doctorat d'Etat, Université de Paris IV, 1989, 3 volumes, 1130 p.
- Fabre-Luce (Alfred). *Journal de France, 1939-1944*, Genève, Ed. du Cheval ailé, 1946, 2 vol., 661 p.
- Gillon (Dr Jean-Jacques). «La Fondation française pour l'étude des problèmes humains» in : *Sciences et théorie de l'opinion publique. Hommage à Jean Stoetzel*, Actualités des Sciences Humaines, Retz, 1981, 316 p.
- Lindbergh (Charles A.). *Journal du temps de guerre*, Paris, A. Michel, 1973, 538 p.
- Sauvy (Alfred). «Politique de la famille et études démographiques depuis un demi siècle», *Economie et humanisme*, 251, Janvier-février 1980, p. 27-33
- Soupault (Dr Robert). *Alexis Carrel*, Paris, Les Sept couleurs, 1972, 297 p.

Jacqueline Eidelman
CNRS-PARIS V

Le Palais de la Découverte 1934-1937 : culture scientifique et professionnalisation de la recherche

« Au milieu des arbres et des bosquets, le Palais de la Découverte s'ouvre au public par un vaste entonnoir de cuivre. Une fois que le visiteur s'est engouffré dans la gueule du Minotaure, il lui semble pénétrer chez le Dr Caligari. Tout n'est que fulgurance, ombre et lumière. Guidé par des phares clignotants, le philistin navigue de Charybde en Scylla, tandis qu'au dessus de sa tête deux sphères se flagellent l'une l'autre d'une lanière crépitante et électrique. Les écueils sont autant de machines hérissées de pointes et constellées de problèmes que d'appareils fabuleux qui paraissent haleter ou geindre. Gigantesques ou minuscules, on les croirait tantôt forgés par des cyclopes, tantôt faits d'écumes et de cheveux de sirènes. Parfois d'acier, parfois de verre, ils distillent de leur flancs d'étranges liqueurs et quand on passe de salle en salle, d'étonnements en stupeurs, de visions planétaires, en curiosités rétrospectives, c'est avec joie qu'on pénètre dans ces grottes de repos au fond desquelles sont inscrits en formules algébriques ou en lettres romaines les mystères dévoilés. Adieu donc les crocodiles empaillés et les cornues du Dr. Faust ! Pour nous émerveiller, la science moderne a troqué le chapeau pointu de la vieille sorcellerie pour la blouse blanche du manipulateur. Elle joue avec la foudre et le tonnerre comme autrefois nos grands-pères avec leur bilboquet. Etrange et merveilleux spectacle qui fait bayer d'aise les ignorants et ravit les initiés. »

(A. Villeboeuf, *Gringoire*, 18/6/37)

S'il existe une coïncidence entre la formation d'un groupe social et la diffusion d'un type de culture¹, alors, le rôle du Palais de la Découverte, conçu par J. Perrin à l'occasion de l'Exposition Internationale de 1937, se circonscrit aisément : il enregistre la première émergence publique des chercheurs sur la voie de la professionnalisation et la première formalisation d'une culture scientifique qui leur est à la fois emblématique et légitimante².

1. Nous reprenons l'hypothèse de G. Duby, dans la discussion qui suivit sa communication « La vulgarisation des modèles culturels dans la société féodale » au Colloque *Niveaux de culture et groupe sociaux*, 7-9 mai 1966, Mouton, 1967.

2. Cf. J. Eidelman, *La création du Palais de la Découverte. Culture scientifique et professionnalisation de la recherche dans l'entre-deux guerres*, thèse unique sous la direction de V. Isambert-Jamati, Paris V - René Descartes, septembre 1988.

Nous n'entrerons pas, ici, dans le détail des circonstances de cette création lors de la préparation de l'Exposition. Rappelons simplement deux faits saillants. D'une part, les projets d'exposition de la science en rapport avec ses applications techniques et industrielles proposés soit par Jules-Louis Breton et le personnel de l'ONRI soit par les disciples de Le Chatelier conduits par L. Guillet (directeur de l'École Centrale) furent ou bien rejetés ou bien relégués dans les Pavillons Industriels : la principale commission de préfiguration³ chargée de définir la philosophie de l'Expo, avait, sans états d'âme, tranché l'alternative « ou l'Esprit Pur ou le Salon des Arts Ménagers »⁴ au profit du premier et par la même en faveur du projet de J. Perrin. D'autre part, les partisans, conduits par Hyppolite Ducos, du maintien d'une dépendance forte entre la Recherche et l'Université, figurée par le projet d'une Cité Descartes dont le Palais aurait été la figure de proue⁵, furent également éconduits : ici, la phrase sybilline de Perrin, « on peut être un grand savant et un mauvais chercheur » trouve sa parfaite illustration.

De ce double point de vue, l'Exposition constitue un observatoire privilégié des soubassements culturels aux options contradictoires de l'organisation de la recherche; elle livre la clé de la prévalence de l'idée d'une recherche pure et désolidarisée de l'enseignement au sein d'un réseau politique et culturel patiemment tissé par Jean Perrin; elle donne à voir un Palais de la Découverte, pièce d'oeuvre d'une stratégie de raliement aux motifs de la professionnalisation de la recherche qui aboutira à la création du CNRS.

Partant de ce que la nécessité sociale d'un nouveau musée des sciences dans la capitale fut reconnue dès l'hiver 1934-35⁶ - c'est à dire au moment même où le premier Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique commence à fonctionner -, nous restreindrons notre propos aux modalités pratiques de la transposition - proprement didactique - du CNRS en gestation à l'égard du public tout-venant. C'est dire que nous nous intéresserons aux acteurs qui conduisirent la réalisation du projet en ce qu'ils offrent une image fidèle de la mobilisation de la cité savante; que nous porterons notre attention sur le concept muséologique - « le laboratoire en activité » -, insistant principalement sur sa justification épistémologique en tant que dimension structurante et normative.

3. En l'occurrence celle de Synthèse et Coopération Intellectuelle présidée par H. de Jouvenel, puis par P. Valéry.

4. D. de Rougemont, « L'esprit n'a pas son Palais », *Esprit*, 1.10.1935.

5. H. Ducos, député, ancien ministre, rapporteur du budget de l'Instruction Publique et le projet de Cité Descartes dans le cadre de la Commission de l'Enseignement de l'Exposition, dont il était le président. cf. PV de la Commission de l'Enseignement à l'Exposition Internationale de 1937 du 14/2/1935, Archives Nationales, série F12.

6. Cf. PV. des réunions de la Commission des Sciences et du Palais des Eléments, puis de la Commission des Sciences et de Palais de la Découverte des 6/12/34, 10/1/35, 19/1/35, 2/2/35 et du Groupe de l'Expression de la Pensée du 24/6/35, Archives du Palais de la Découverte.

I. - MOBILISATION DE LA CITÉ SAVANTE DANS LA RÉALISATION D'UN NOUVEAU MUSÉE

Les premières réunions qui président à la naissance du Palais de la Découverte ont lieu pendant l'hiver 1934-1935. Au fur et à mesure que le projet se précise, puis devient une réalité, l'effectif des participants augmente. A l'aide de listes mises en circulation à quatre moments forts de la genèse du PD, nous avons pu établir leur nombre à 121⁷. Si ce recrutement ne s'effectue pas au hasard, quels sont, au-delà des simples contingences matérielles (un délai extrêmement réduit, un spécialiste incontournable), les critères précis qui régissent la cooptation ?

Sont-ils politiques ? La question est, selon nous, sinon subsidiaire, en tout état de cause moins déterminante que certaines analyses ne le donnent à penser⁸. Elles ne doit cependant pas être totalement ignorée. Qu'au début des années 30, J. Perrin s'efforçât de placer son projet d'Organisation de la Recherche Scientifique au de-là des clivages partisans en l'inscrivant dans un cadre épistémologique - une recherche pure sans considération d'aucun but pratique⁹ - à même de faire consensus chez une majorité de « savants », à la moitié de la décennie, il prit une coloration qu'il n'avait pas antérieurement et qui d'une certaine façon se trouva comme mise en emphase dans l'entreprise de popularisation des sciences que représentait le Palais de la Découverte. Aussi de l'hiver 1934 à l'été 1937, pourrait-on concevoir le ralliement de certaines personnalités scientifiques à la réalisation du musée, comme la transcription de différents épisodes de l'histoire du Front Populaire, et ce, en fonction de l'implication de plus en plus nette de Perrin dans les mouvements sociaux : l'éventail des participants, qui s'ouvre progressivement, pourrait bien être un des reflets de cette politique du Rassemblement Populaire dont J. Perrin devint une des figures symboliques dès lors qu'il appuyait la candidature de Rivet aux élections municipales de mai 1935 et prononçait, le 14 juillet 35, son célèbre discours du Vélodrome Buffalo. Mais dans cette période, où, pour reprendre les mots de G. Lefranc, « on était tout à la joie de l'union, tout à la fierté de voir réunis tant d'intellectuels

7. Mais aussi à partir d'autres documents, nous avons pu retrouver et dénombrer leurs collaborateurs directs (144) chargés de la mise au point des montages expérimentaux ou des démonstrations en public en nous appuyant sur les bulletins de paie, commandes de blouses, inventaire des laissez-passer, liste de catalogue distribués, listes de diplômes commémoratifs. Archives Nationales et Archives du PD. C'est donc au total 265 personnes qui ont participé activement à l'aventure du Palais de la Découverte de la fin 1934 à la fin 1937. Avec évidemment la restriction que nous avons pu en omettre involontairement quelques-uns. Ainsi, Mr Rose qui fut directeur du Palais dans les années 70, et qui figure sur une photographie de 1937 n'a été retrouvé dans aucun des documents comptables.

8. Nous nous inscrivons donc en faux contre certaines analyses qui conçoivent la création du PD uniquement sous l'angle d'une volonté politique émanant du gouvernement du Front Populaire.

9. cf. notamment J. Perrin, *Discours devant l'Union Rationaliste*, déc. 1935.

illustres et désintéressés»¹⁰, que Perrin fût nommé sous-secrétaire d'Etat à la Recherche Scientifique du gouvernement Blum, lors du remaniement de septembre 36, ne semble pas avoir entamé son crédit auprès de la majorité de ses pairs. En tout cas, s'il suscitait jalousies et rancoeurs, il était dans une position suffisamment assurée pour qu'elles ne s'expriment pas ouvertement et qu'on continue à rechercher son appui. C'est qu'en effet la même année, par le jeu du règlement de l'illustre compagnie, il avait été élu président de l'Académie des Sciences. En revanche, après la chute du Front Populaire et au début de la guerre, au moment des bilans dont le Rapport du Commissaire Général E. Labbé sur l'Exposition (paru en 1940) constitue le point d'orgue, on comprendra aussi pourquoi certains ne s'étaient point trop engagés dans une entreprise qui avait pu être assimilée à une opération de propagande politique. A l'aube de l'inauguration du Palais (24 mai 1937) le consensus semble se maintenir et tous ceux qui défendent une conception de la Recherche Pure, s'ils ne se mettent pas en avant dans la réalisation du Palais, du moins ne le combattent-ils pas ouvertement.

En revanche, pour peu que l'on privilégie la thèse selon laquelle ce sont les conditions locales dans lesquelles s'élabore la professionnalisation de la recherche qui nous sont données à voir à travers la genèse du Palais de la Découverte, quels sont, alors, les indicateurs de la mobilisation d'un milieu qui se constitue progressivement en communauté autonome ?

De ce point de vue, quelles sont les caractéristiques sociologiques des différents acteurs ? Pratiquement, quels sont leurs ancrages institutionnels, leurs fonctions d'enseignement et de recherche, leurs titres et leurs grades ? Quels sont les rapports de force entre telle ou telle discipline représentée¹¹ ? Quel rôle peut-on attribuer à la notoriété des acteurs saisie par des indicateurs tels qu'une distinction particulière pour leurs travaux comme par exemple un Prix Nobel ou leur qualité de Membre de l'Institut ? Enfin, l'apposition d'une signature au bas de la pétition de 1933 qui réclame la mise en place d'un Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, ou, une fois ce Conseil créé, la participation aux élections de 1934 et/ou de celles de 1939, témoignent-elles d'une logique - celle de la Politique de la Science - entre l'appartenance au réseau des promoteurs de l'Organisation de la Recherche Pure et l'investissement dans une entreprise de diffusion scientifique ?

Notre analyse s'appuie sur des listes de noms associés aux différentes étapes de la réalisation du Palais¹² : le bureau de la Classe des Décou-

10. G. Lefranc, *Histoire du Front Populaire*, Payot, 1974, p. 84.

11. Et au sein de chaque discipline, une autre dimension pourrait être, en regard du projet muséal, le type de recherches « mises en scène » et leur caractère novateur. Aussi devrions-nous tenir compte, au sein de chaque discipline représentée, des paradigmes ou en tout cas des grands courants de recherche qui sont privilégiés. Ce travail n'a été effectué que pour la section de physique et nous avançons l'hypothèse que la section de physique joue pour tout le Palais un rôle normatif ainsi que nous le développons dans la seconde partie de cet article.

12. N'ont pas été pris en considération : la plupart des membres des comités de patronage des sections de médecine, mentionnés dans la brochure de 37 (dans la mesure où ils n'existent que pour ces seules sections) - sauf lorsque leur nom revenait sur d'autres documents. De même pour les collaborateurs du Jardin de la Biologie réalisé sous la direction de Blaringham.

vertes enregistré fin 1934-début 35 par la Commission de Synthèse et de Coopération Intellectuelle, où il faut situer la genèse du musée, et les participants aux premières réunions (jusqu'au printemps 1935); les auteurs du Projet présenté au Commissariat général de l'Exposition à l'hiver 1935; les réalisateurs du Projet qui figurent dans la Brochure de 1937 et dans son texte préparatoire; les membres officiels de la Classe recensés par E. Labbé dans son Rapport Général sur l'Exposition, publié en 1940.

Au-delà d'un noyau de base, présent à toutes les phases, et qui donne naissance au comité d'organisation, nous rencontrerons des collaborateurs associés ultérieurement pour des points particuliers ou des tâches spéciales, et, à un autre niveau des personnalités qui viennent grossir en quelque sorte un comité de patronage. A chaque étape un certain nombre d'individus vont intervenir, constituant chaque fois un ensemble qui connaîtra des fluctuations en nombre à mesure que le projet devient effectif.

Tableau 1
Effectif des participants aux différentes phases de l'élaboration du PD

	34 et début 35	fin 35	1937	Rapport Labbé	
1. présents en 34-35 : leur devenir dans les listes ultérieures	18	10	11	13	
2. présents fin 35 : leur devenir dans les listes ultérieures		24	24	17	
3. présents en 1937 : leur devenir dans la liste ultérieure			61	13	
4. présents dans la dernière liste.				18	
total à chaque étape	18	34	96	61	
total des acteurs					121

D'où la répartition suivante :

Le groupe de départ comprend dix-huit personnes (groupe 1). A la seconde étape, il n'en subsistera que dix : les deux représentants des sciences sociales (C. Bouglé et M. Leroy) se sont éloignés, celui de la science « industrielle » (L. Guillet) s'est vu marginalisé, de même que celui de la Confédération des Sociétés Scientifiques (Charles-Marie) qui semble surtout « faire de la figuration » (on ne le retrouvera qu'au stade du bilan); d'autres, personnages essentiellement symboliques (tels A. Mayer ou M. Caullery), réapparaîtront dans le rapport final. Un dernier P. Auger, ne s'éclipse que momentanément (il sera nommé dans les listes de 37 et de 40). Ce premier groupe comprend principalement ceux qui

vont devenir les présidents des sections de physique (J. Perrin, bien sûr, aux côtés duquel on retrouve P. Langevin), de chimie (G. Urbain), d'astronomie (Esclangon) et de mathématiques (E. Borel); mais aussi deux personnages - membres actifs de la Confédération des Travailleurs Intellectuels - moins connus, mais qui vont prendre une part déterminante à l'élaboration du programme : Sainte-Lagüe, qui fixera les principes muséologiques de la section de mathématiques et A. Léveillé, artiste-peintre, qui deviendra secrétaire du Palais, puis son directeur jusqu'à la fin des années cinquante.

A ce que nous dénommons le noyau de base, va venir s'agréger, dans cette seconde étape, courant de l'année 35, un nouveau groupe de vingt quatre personnalités. Cette seconde vague compte notamment les présidents des futures sections de biologie (Laugier) et médecine-chirurgie (Roussy et Gosset), mais aussi celui qui sera la figure-emblématique de la recherche scientifique, F. Joliot. Ils seront trente quatre à signer le projet déposé fin 1935 au Commissariat Général (groupe 2). Parmi eux relevons encore, la seule femme, Mme Ramart (Professeur de chimie à la Faculté des Sciences de Paris), le chimiste Champetier (déjà présent dans la liste précédente et pour l'heure chargé de recherche à la Caisse), J. Painlevé (cinéma scientifique) et J. Rostand qui commencent ici une longue carrière de vulgarisateur.

Lors d'une troisième phase apparaissent soixante et un nouveaux noms qui, joints à la plupart de ceux qui ont été recensés lors des deux premières, constituent un groupe de quatre vingt seize (groupe 3). Apporte en particulier, dès lors, son concours actif Valléry-Radot en tant que responsable du département de microbiologie, mais encore, relevons les noms de Darmois, Ephrussi, Longchambon, Lwoff, Mauguin, Moliard, Pauthenier, Perez, Trillat, Wehrlé...

Enfin, au moment du bilan, E. Labbé, Commissaire général de l'Exposition, établira, d'une manière à première vue assez arbitraire, à 61 le nombre officiel des membres de la Classe (groupe 4). Au sein de ce dernier groupe seize nouveaux noms surgissent, parmi lesquels il convient de citer le mathématicien J. Hadamard, le physicien Maurice de Broglie, le directeur de l'Institut d'histoire des sciences A. Rey.

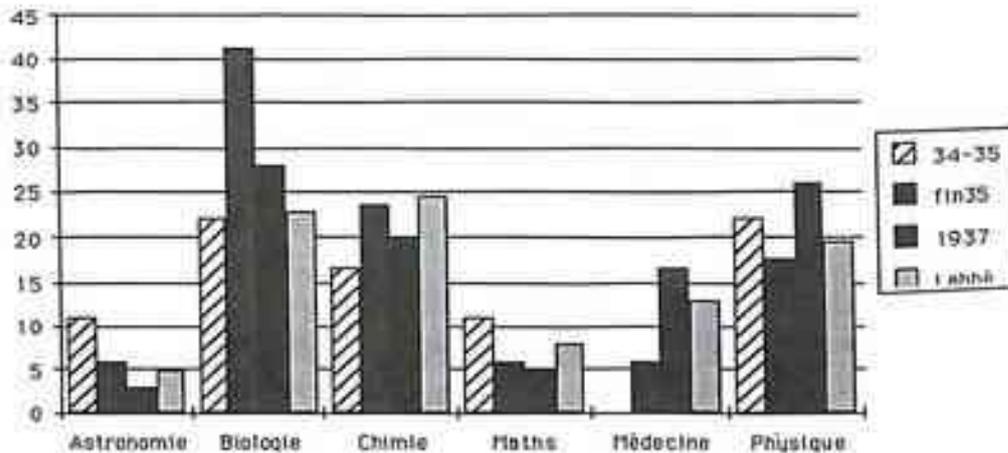
Certes, le développement du noyau de base s'explique pour partie par les nécessités de la réalisation du musée et son amplitude est à la mesure des moyens matériels et financiers que Perrin obtient à partir de 36¹³.

Mais au delà, quels sont les traits saillants de ces différents groupes ? Comment composent-ils successivement le paysage de la recherche scientifique française ? Et encore, de quelles façons et pourquoi, certaines caractéristiques sont-elles mises à profit à certains moments publics de l'élaboration puis de la réalisation du musée ?

13. Crédits alloués par l'Exposition Internationale de 1937: en 1935, 12.600F; en 1936: 5.655.000 + 1.569.980 (architecture) = 7.224.980F; en 1937: 10.289.000F + 5.503.090F = 15.792.090 F, Etat général des recettes et des dépenses, Archives du PD.

a. Les disciplines

Le Palais de la Découverte va comprendre six sections principales, qui, selon un ordre conforme à celui du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, sont : Mathématiques, Astronomie (à laquelle est rattachée une petite section de Géologie), Physique, Chimie, Biologie



Graph 1

Répartition des participants aux différentes étapes de la réalisation du PD selon la discipline à laquelle ils appartiennent

(avec les Sciences Naturelles et Biologiques) et Médecine (pour Médecine, Chirurgie et Microbiologie)¹⁴.

Ces disciplines sont présentées fort diversement, tant dans l'espace qu'elles vont occuper au musée (et quasi nécessairement, dans le montant des crédits qui vont leur être affectées) que dans le nombre et la qualité des personnalités qui vont les incarner.

Illustration du statut de certaines « sciences » dans cette période de l'entre-deux guerres, trois d'entre elles vont se tailler la part du lion. Si les physiciens ne constituent pas le groupe le plus important, mais parce que c'est un physicien qui fut à l'initiative du Palais, c'est cette discipline qu'il convient de citer en premier. N'est-elle pas selon Perrin cette « science conquérante à laquelle sont peut-être dûs les progrès les plus frappants de notre civilisation »¹⁵ ? Elle occupe ainsi la surface la plus importante dans le musée (dix-neuf salles). Ensuite, la chimie (dix salles), discipline traditionnellement prisée en France et que pour l'heure la physique entraîne dans son sillage - Perrin, ne l'oublions pas, est physico-

14. Cette dernière section anticipe la constitution d'une section de Médecine Expérimentale au Conseil supérieur de la recherche en 1939.

15. J. Perrin, *Brochure du PD*, 1937.

chimiste et assure avec Urbain la coordination de la section de chimie. Enfin, la biologie (5 salles) qui concurrence déjà la physique.

Aussi, à l'instar de l'Institut créé en 1926 et dirigé par J. Perrin, G. Urbain, A. Mayer (qui font partie du noyau de base) et P. Girard, le Palais de la Découverte peut être tenu pour un musée de «Biologie Physico-Chimie»¹⁶. De manière significative sur quinze scientifiques présents aux premières réunions, onze appartiennent à l'une de ces trois disciplines. Dans les périodes suivantes, cette hégémonie persiste - quoique atténuée (82% dans la seconde, 75% dans la troisième, 67% dans la dernière) - mais le poids relatif de chacune des trois disciplines évolue sensiblement. Avec la venue de Laugier dans le courant de l'année 35 et le rôle déterminant qu'il va dès lors jouer dans la mise en place du musée, c'est la biologie qui prend le pas avec un effectif dépassant les 40% du total. Dans la troisième étape, physique et biologie s'équilibrent pratiquement (environ 30% de l'effectif). Enfin dans le Rapport Labbé, c'est la chimie qui est mise en avant (25%).

Dans le même temps, s'opère un net rééquilibrage de la représentativité de toutes les disciplines avec notamment une part non négligeable conférée à la médecine (nulle au départ, puis 6%, 17%, et 13%), et une autre, moins sensible, aux mathématiques et à l'astronomie (quoique cette dernière occupe au premier étage du musée huit salles)¹⁷.

Du même coup, dans la Brochure de 37, les rapports de force sont en quelque sorte comme mis à plat¹⁸. Si l'on considère cette Brochure non seulement comme le support privilégié de la diffusion à l'intention de la sphère publique - le public tout venant - mais aussi de la communauté scientifique élargie - le public éclairé ou semi-éclairé, pour reprendre une formule de Perrin -, le Rapport Labbé, en revanche s'adresse à la sphère de la décision dans un contexte politique de surcroît bien différent. Dans ces conditions, le rééquilibrage entre les disciplines qui est réperable dans ce Rapport publié en 1940 a une fonction bien circonscrite : minorer l'autorité de la physique et le rôle stratégique de ses acteurs tant dans la politique de la science que dans la politique tout court. Quant à la concurrence que semblent se livrer la physique et la biologie, elle est à l'image de l'évolution des rapports entre Perrin et Laugier - qui devient pendant cette période Chef du Service Central de la Recherche Scientifique - et qui aboutissent aux circonstances mal élucidées de la signature du décret de création du CNRS en 39, dont Perrin semble avoir été évincé.

16. De même, ce qu'il est convenu d'appeler le Congrès du Palais de la Découverte, qui se tint en octobre 1937, est en réalité une réunion internationale de Physique-Chimie-Biologie. (cf. *Actes* de ce Congrès, in la collection *Actualités scientifiques et industrielles* (n°718 à 725), Hermann, 1938).

17. La prise en considération des autres intervenants - qui n'apparaissent pas dans les listes officielles, ou sinon en tant que collaborateurs des personnalités - ne modifie pas sensiblement ces données. Sur un effectif total de 144 collaborateurs, 38,2 % sont chimistes, 23 % physiciens et 14,6 % biologistes. Pourtant, si l'on ne considère, parmi ces collaborateurs, que ceux qui ont eu davantage un rôle de simple exécutant ou de démonstrateur, la primauté revient aux physiciens, puis aux chimistes.

18. Il est amusant de noter que dans la brochure la physique est décrite minutieusement pendant 34 pages, contre 25 pages pour la chimie, 18 pages pour la biologie, 11 pages pour les sections médicales, et deux pages chacune pour les sections de mathématiques et d'astronomie.

b. Les institutions et les statuts

Ici encore, aux différentes étapes, la mise en avant de tel ou tel ancrage institutionnel n'est pas sans incidence sur la représentation de la communauté scientifique au moment où s'organise l'appareil de recherche. Rappelons que la mise en place du projet de Service Central de la Recherche Scientifique, imaginé par Perrin et A. Mayer au début des années 30, est toute progressive même si le premier Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique a été élu en 1934, puis, en 1936, le Service Central de la Recherche organisé avec les pouvoirs que l'on sait. En perspective, enseignement et recherche continuent largement de s'interpénétrer¹⁹.

L'appartenance au corps universitaire demeure une marque distinctive et prestigieuse : à toute les étapes du Palais, plutôt qu'apparaître comme directeur d'un laboratoire - le plus souvent implanté dans une faculté - on préfère encore se présenter comme détenteur d'une chaire²⁰. Cependant, à l'image de l'évolution en cours, on verra au fil de la réalisation du musée l'émergence et la prise en compte d'inscriptions plus diversifiées.

Qu'il s'agisse des premières réunions ou du Projet de la fin 35, la Faculté des Sciences de Paris et le Collège de France constituent à eux deux la moitié des ancrages institutionnels. Dans les phases ultérieures, la primauté de la Faculté des Sciences de Paris, renforcée encore par le poids des Facultés de médecine et de pharmacie, demeure incontestée (on relèvera que les facultés de province ne sont pas évoquées à deux exceptions près, celles de Lyon et de Montpellier), mais une place plus confortable est dévolue à l'École Pratique des Hautes Études et aux divers Instituts²¹ plus particulièrement tournés vers la recherche. Les représentants des musées traditionnels - et qui sont en même temps des lieux de recherches et d'enseignement - sont plus ou moins associés aux différents épisodes : le CNAM (dirigé par P. Nicolle) et le Muséum (dirigé par Lemoine²², puis avec comme co-directeur Rivet²³) que le Palais vise à réformer.

19. Cf. à ce propos J. Cavalier, *Projet pour la rubrique «Institutions de la Recherche en France»* de l'Encyclopédie Française, 1934, archives du CNRS.

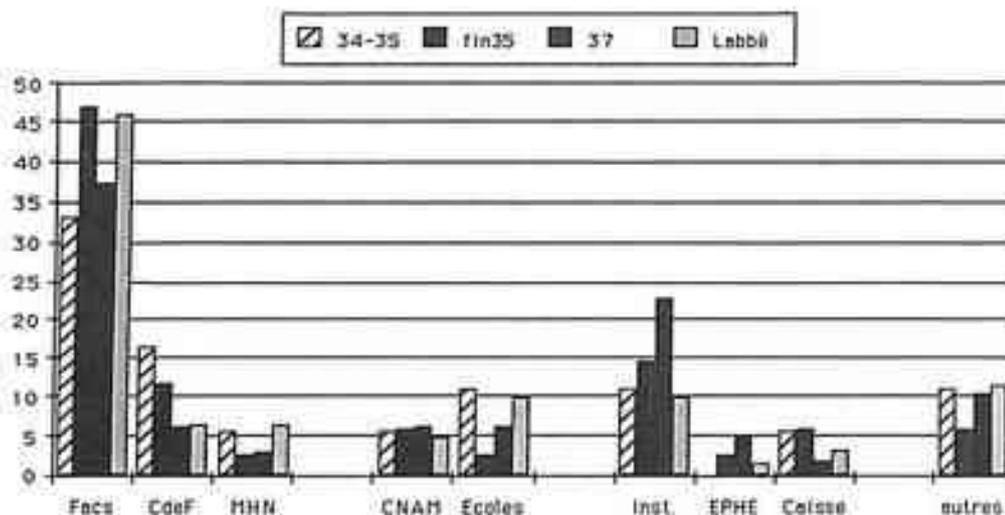
20. Rappelons que la circulaire du 21 mai 1934 supprime 25 postes de professeurs, agrégés, maîtres de conférences et 21 emplois de chefs de travaux et assistants.

21. Parmi les divers Instituts cités notons: l'Institut d'hydrologie, rattaché à l'EPHE et dont le siège était au Collège de France avait été créé le 3/3/1913; l'Institut d'Optique dirigé par C. Fabry avait été créé le 10/8/1920; l'Institut de Physique du Globe avait été créé le 1/11/25. l'Office National de Météorologie, dirigé par Wehrlé, avait été créé le 6/8/1922; l'Institut International du Froid, dirigé par Piètre, avait été créé en 1920; l'Observatoire de Paris, dirigé par Esclangon, réunissait l'Observatoire de Meudon et l'Observatoire astro-physique de Paris depuis le 1/10/1926; l'Institut du Radium avait été construit de 1912 à 1914 à l'aide des fonds recueillis par M. Curie; l'Institut Marey, dirigé par Bull (simultanément directeur de recherche à l'EPHE) est un établissement libre; de même l'Institut Pasteur, dirigé par L. Martin.

22. A Lemoine, directeur du Muséum d'Histoire Naturelle de 1931 à 1934, succède L. Germain.

23. P. Rivet est le directeur du Musée d'ethnographie, qui prend à l'Exposition de 37 le nom de Musée de l'Homme. Par décret du 27/3/1928, le musée d'ethnographie avait été rattaché au muséum et annexé à la chaire d'anthropologie dudit établissement.

L'association plus inattendue avec une institution de science appliquée, l'Ecole de Physique Chimie Industrielle de la Ville de Paris, s'explique principalement par le fait qu'elle est dirigée par Langevin et récemment rattachée à la Faculté des Sciences²⁴. La Caisse Nationale des Recherches Scientifiques (dont dépendent financièrement le chimiste Champetier et F. Joliot, du moins au début de l'entreprise) est bien évidemment mentionnée.



Graph 2
Répartition des participants aux différentes étapes de la réalisation du PD selon leur inscription institutionnelle

Par contraste, on doit relever l'absence ou la sous-représentation de deux pôles institutionnels : l'Ecole Polytechnique et l'Institut Poincaré. La première, pour ainsi dire le fief des disciples de Le Chatelier, manifeste nettement la réserve d'une partie de la communauté scientifique - et particulièrement de certains physiciens²⁵ - à l'égard des conceptions de Perrin en matière d'organisation de la recherche. La seconde - même si les travaux de L. de Broglie sont mentionnés dans la section de physique et si l'Institut a prêté des instruments et des modèles à la section de mathématiques -, laisse entrevoir moins la réserve de ses chercheurs les plus prestigieux à l'égard de l'inscription politique des initiateurs du Palais, puisqu'E. Borel, son directeur, est largement impliqué, que l'in-

24. Créée en 1886, et tout en conservant son caractère municipal, l'EPCI est officiellement rattachée à la Faculté des sciences de l'Université de Paris conformément au décret du 6/3/1926 et à la délibération du Conseil Municipal du 9/7/1926.

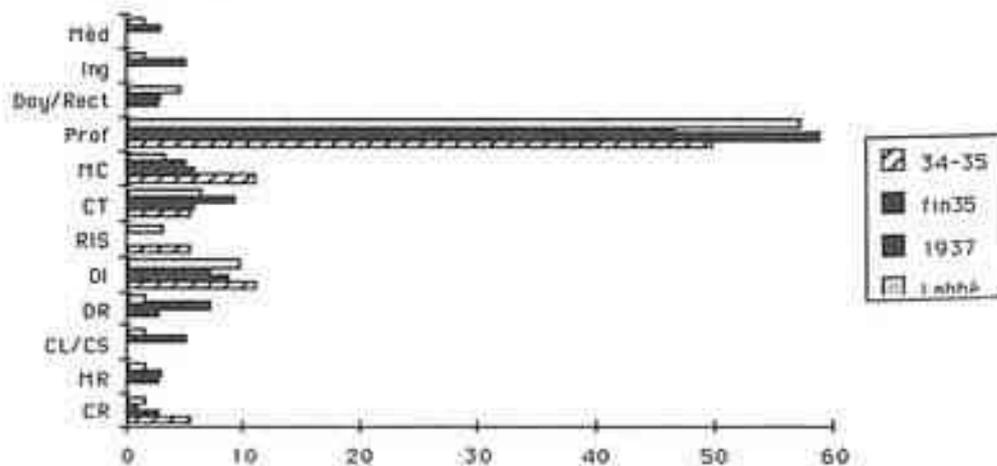
25. On le devine au taux relativement faible de leur mobilisation aux élections du Conseil Supérieur de 1934 (cf. infra).

compatibilité d'une épistémologie d'essence théorique avec une épistémologie d'essence expérimentaliste actualisée par le musée²⁶.

Ce sera donc dans la Brochure de 37, que les rattachements institutionnels sont les plus divers. Ici se trouve en quelque sorte établie la configuration générale du réseau des laboratoires passés sous le contrôle du Conseil Supérieur de la Recherche. Le Rapport Labbé ne semble enregistrer de cette géographie que ses segments les plus prestigieux (conférant en particulier aux Grandes Ecoles une part symbolique).

En relation directe avec ce que nous venons de décrire à propos des institutions, l'éventail des fonctions et des grades des participants s'ouvre ou se ferme selon la période de référence.

De manière globale on peut faire les remarques suivantes : la moitié des protagonistes ont rang de professeur, le quart dirige des Instituts ou des laboratoires de recherche, le cinquième occupe des rangs subalternes dans la recherche et l'enseignement; les praticiens - médecin et ingénieur - occupent une place équivalente et faible.



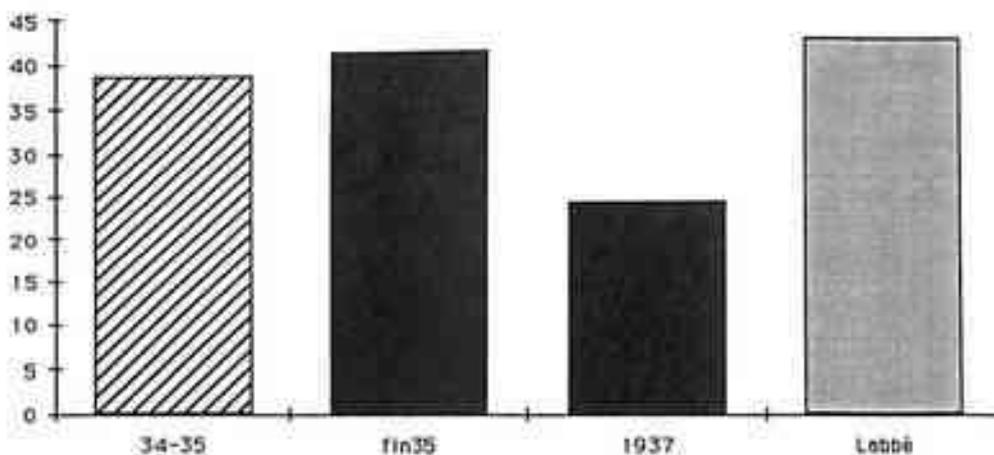
(NB en ordonnée de bas en haut : chargé de recherches, maître de recherches, chef de service et chef de laboratoire, directeur de recherche, directeur d'instituts, représentants d'institutions, chef de travaux, maître de conférence, professeur d'Université, Doyen ou Recteur, Ingénieur dont Président de la Société des Ingénieurs, Médecin)

Graphie 3
Répartition des participants aux différentes étapes de la réalisation du PD selon leur grade

26. Il est en effet tout à fait symptomatique que L. de Broglie ait signé la pétition de 33, que l'institut Poincaré ait accepté de prêter du matériel mais qu'en dehors d'E. Borel aucun de ses membres n'ait voulu participer à la réalisation du Palais. La contiguïté de l'Institut de Biologie-Physique-Chimie, de l'Institut du Radium et de l'Institut Poincaré, installés tous trois au 11 de la rue P. Curie et les liens qui unissaient Borel à Perrin rend cette absence encore plus remarquable, à moins qu'elle ne témoigne de la liberté d'action que Borel laissait à ses collègues.

Si l'on s'en tient au statut des personnels de l'Enseignement supérieur²⁷ – dont relèvent les chercheurs jusqu'à la création du CNRS²⁸ – le système des grades peut être établi selon quatre principaux groupes, avec des variations selon qu'il s'agit de la Faculté des Sciences, des Facultés mixtes de Médecine et de Pharmacie, des Ecoles et Instituts : professeur, professeur agrégé, directeur d'étude, directeur de recherche; agrégé, chargé de cours complémentaire, maître de conférences, maître de conférences stagiaire, maître de recherche; chef de travaux, chef de laboratoire de recherche, chef de laboratoire de clinique, chef de clinique, chargé de recherche; assistant, préparateur, boursier de recherche. Ainsi, d'une part, les détenteurs de chaires, de l'autre un personnel enseignant et scientifique attaché à ces chaires; encore rarement, la prise d'autonomie de la recherche vis à vis de l'enseignement.

Enfin, la mention Membre de l'Institut, de l'Académie des Sciences, des Académies de Médecine²⁹, accolée au nom d'un protagoniste a pour partie un caractère redondant avec la pondération des grades et des fonctions. Mais la présence de ce signe « distinctif » au sein d'une liste, revêt un caractère stratégique au point que pour certains protagonistes, elle est, par moment, la seule indication quant à leur mode d'inscription sociale. Il en est ainsi par exemple de Blaringhem, Caquot, Delépine ou Lapique. Ainsi, elle est particulièrement notable au temps des projets et à celui du bilan comme pour mettre en relief sa fonction de légitimation.



Graphe 4

Répartition des participants aux différentes étapes de la réalisation du PD selon qu'il est Membre des Académies (et/ou Prix Nobel)

27. Cf. Delpech, *Statut du personnel enseignant et scientifique de l'Enseignement Supérieur*, Librairie du Recueil Sirey, 1931, 1935, 1937 et 1949.

28. Le plan Perrin-Mayer prévoyait la création de quatre grades – directeur de recherches, maître de recherches, attaché de recherches et boursier de recherches correspondant respectivement aux grades universitaires de professeur, maître de conférence, chef de travaux et assistant. cf. J. Perrin, *L'Organisation de la Recherche en France*, Hermann, 1938.

29. Dans le groupe de départ, ils sont 9 sur 18, fin 35, ils sont 14 sur 34, en 37, ils sont 24 sur 96, en 40, 26 sur 61.

La pondération de chaque groupe est donc bien différente selon les étapes de l'entreprise : très compactes et resserrées autour des plus hauts rangs de la hiérarchie universitaire, telles apparaissent les deux listes de concepteurs; moins homogène, « plus démocratique » et mettant davantage en vue une activité tournée vers la recherche, celle des réalisateurs; diversifiée mais prestigieuse, celle des représentants officiels.

c. Les militants de l'Organisation de la Recherche

On verra que, dans plus d'un cas, la participation à la réalisation du PD est un signe de la mobilisation de la cité savante. Trois indicateurs ont été isolés pour la mieux cerner : la signature au bas de la pétition de 1933 pour la création d'un Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, l'appartenance à ce Conseil en 1934, puis, en 1939.³⁰

En ce qui concerne l'adhésion aux idées de Perrin résumées - de manière consensuelle - dans la pétition de 1933³¹, elle se retrouve transposée à des degrés divers dans la participation aux différentes étapes. Globalement, disons qu'un tiers des signataires se retrouvent au Palais, mais avec une présence importante au début (50%), qui va décroissant dans les phases intermédiaires (32% en fin 35, 14% en 37) pour redevenir notable dans la phase finale (38% dans le Rapport Labbé). Cependant, cette distribution, qui manifeste une continuité de l'engagement dès 33 aux côtés de Perrin, ne prend sens que rapportée à l'investissement des pétitionnaires dans les institutions mises en place à partir de 34. Autrement dit, dans quelle mesure le groupe des pétitionnaires recoupe-t-il celui des membres des Conseils supérieurs de la Recherche de 1934 et /ou 1939, et, se retrouve transposé au musée ?

Auparavant, tentons de circonscrire la communauté scientifique en prenant pour critère l'électorat du Conseil supérieur de 1934 et son degré de mobilisation.

Il convient de rappeler que, parmi les 65 signataires de la pétition de 1933, relevant des sciences qui nous intéressent³², un peu plus de la moitié se retrouvent élus ou nommés dans le Conseil de 1934³³. A un niveau général, nous noterons que le corps électoral est réparti pratiquement à part égale entre les « sciences dures » et les « sciences molles » et que les chercheurs de moins de 40 ans composent un peu plus du quart de l'électorat. Concernant les « sciences dures », dont l'électorat

30. Je m'appuie ici sur les archives du CNRS (cotes 80/284: 1/2/6.41/61/100/217) qui, hélas, ont été pilonnées, mais dont il nous reste des photocopies.

31. « Pour la recherche scientifique, à Monsieur le ministre de l'Éducation Nationale », Pétition relative à la transformation des Comités Techniques de la Caisse Nationale des Sciences en CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, mars 1933.

32. Puisque les sciences relevant des VII^{ème} et VIII^{ème} sections du Conseil n'interviennent pas dans l'élaboration du PD (à l'exception de C. Bouglé), nous les laissons de côté.

33. Elus ou nommés, car la petite taille de la communauté fait que la plupart des candidats qui n'ont pas été élus se retrouvent nommés. Rappelons que les sections I à VI comptent 11 représentants au Conseil dont 6 nommés et 5 élus; les deux dernières sections, 8 nommés et 10 élus. La durée du mandat est de quatre ans et peut être renouvelé. cf. Décret instituant le Conseil supérieur de la Recherche scientifique, Extrait du *Journal Officiel* du 15/4/1933.

Cahiers pour l'Histoire du CNRS

s'est fortement mobilisé (en moyenne 79,5%), ce sont les sections de mathématiques (la moins nombreuse) et de sciences naturelles (la plus importante) qui se distinguent. En dehors de la première section, dans tous les cas les «chercheurs» se sont mobilisés davantage que les «savants».

Tableau 2
Mobilisation de la cité savante aux élections du Conseil Supérieur de 1934

	I	II	III	IV	V	VI	VII	VIII	T
inscrits a	16	12	30	27	18	42	101	76	322
inscrits b	33	77	78	121	106	191	398	206	1 210
total	49	89	108	148	124	233	499	282	1 532
votants a	12	11	26	26	18	39	71	42	245
votants b	28	57	53	86	79	162	216	106	787
total	40	68	79	112	97	201	287	148	1 032
mob. a	75 %	91,5 %	86,5 %	96,5 %	100 %	93 %	70,5 %	55,5 %	76 %
mob b	85 %	74 %	68 %	71 %	74,5 %	85 %	54,5 %	51,5 %	65 %
moyenne	81,5 %	76,5 %	73 %	75,5 %	78 %	86,5 %	57,5 %	52,5 %	67,5 %

NB 1 : I = mathématiques; II = mécanique, statistiques, astronomie; III = physique; IV = chimie; V = biologie; VI = sciences naturelles; VII = histoire, philologie; VIII = philosophie, sc. sociales.
NB 2 : catég. a : chercheurs de moins de 40 ans; catég. b : chercheurs de plus de 40 ans.

S'agissant de l'élection au Conseil suivant, nous noterons que près de la moitié (43%) des membres du conseil précédent s'y retrouvent. Cet état de fait s'explique par la création d'une section supplémentaire (médecine expérimentale, nous y reviendrons), la modification du nombre de représentants par section (qui passe à 8 élus et 6 nommés), et la présence de «membres hors section ayant voix consultative».

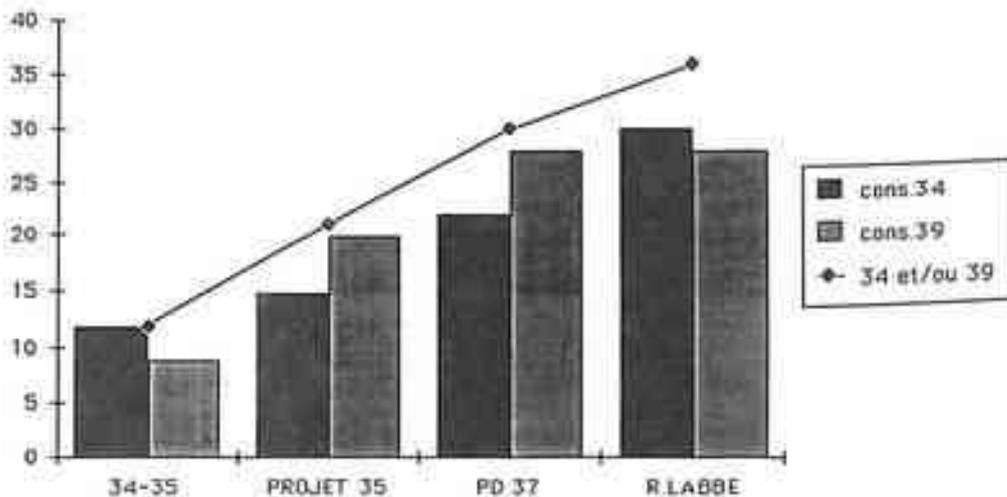
Ceci posé, parmi les acteurs qui prirent part à la réalisation du Palais, la participation à ces diverses instances peut être saisie par le tableau suivant :

Tableau 3
Participation des acteurs du Palais de la Découverte
dans les différentes instances de l'Organisation de la Recherche

	34-35	fin 35	1937	Libbé
pet 33	-	-	-	1
pet 33/Cs34	2	1	2	6
pet	7	10	12	16
33/Cs34/Cs39	1	-	-	2
Cs34	2	4	6	6
Cs34/Cs39	-	6	9	6
Cs39				
Total	12	21	29	37
%	66,66	61,76	30,21	60,65
Total G	18	34	96	61

La transcription de cet investissement paraît meilleure au début de l'aventure du Palais : au fur et à mesure que le musée se concrétise, la catégorie des acteurs peu impliqués augmente. Mais simultanément, parmi les signataires de la pétition de 33, parmi les représentants des sections des Conseils de 34 et de 39, un nombre croissant paraît être mobilisé et ce sont donc, aux différentes étapes, en dehors celle de 1937, plus de 60% des participants qui sont simultanément engagés dans « la croisade pour la recherche ».

En second lieu, la proportion de membres du Conseil de 34 et de futurs membres de celui de 39 évolue sensiblement selon la période de référence : la part de membres du Conseil de 34 étant plus élevée sur la première et la dernière liste, alors que celle des futurs membres du Conseil de 39 est plus importante sur les listes intermédiaires.



Graphe 5
Membres des Conseils Supérieurs de la Recherche de 34 et/ou 1939 aux différentes étapes de la réalisation du PD

Ainsi donc, d'une part un noyau bien identifié - il compte la plus grande proportion de signataires de la pétition de 33 - , qui s'étoffe cependant, est repérable d'un bout à l'autre de la chaîne (1933-1940). A l'autre extrémité, un second groupe peut être également distingué : celui des seuls membres du Conseil de 39. Il est, dans certains cas, la marque de l'agrégation au groupe des « grands anciens » d'un groupe plus jeune, moins titré, mais en cours d'ascension professionnelle et dont la visibilité se manifeste particulièrement à la lecture des listes de 35 et de 37 (on pense ici évidemment à Joliot ou à P. Auger).

Enfin, si l'on peut affirmer que le Conseil Supérieur de la Recherche constitué en 1934 a été un vivier privilégié du recrutement des participants au PD, certaines de ses sections l'ont cependant été davantage que d'autres. Ceci est particulièrement notable pour les domaines de la physique et de la chimie - dont respectivement trois membres sur quatre et

un membre sur deux ont été mis à contribution - et un peu moins net pour les sections des sciences de la nature - un membre sur trois a été partie prenante. Par contre, les membres des sciences mathématiques à ce Conseil se sont moins investis. Peu nombreux, en effet, sont les mathématiciens de la première section du Conseil ayant entretenu un lien avec la réalisation du musée - sur onze membres et en dehors de P. Montel présent sur les listes de 37 et de 40, on note le simple parrainage en 40 de J. Hadamard³⁴. De manière symbolique, la section de mathématiques au PD est présidée par un statisticien de la seconde section au Conseil (E. Borel, du reste son président). C'est également cette seconde section du Conseil qui fournit le président de la section d'Astronomie au PD, en la personne d'E. Esclangon, le directeur de l'Observatoire.

Il en va apparemment tout autrement pour la section de Médecine expérimentale qui se crée entre les deux Conseils et dont une participation au PD semble avoir servi de « rampe de lancement ». Ici trois des membres de la section constituée en 39 et non des moindres (Tiffeneau, doyen de la Fac de médecine de Paris, Gosset, membre de l'Institut et de l'Académie de Médecine et Roussy, membre de droit), ont été les organisateurs de l'exposition de médecine au Palais³⁵. On doit également faire mention de la forte implication des psychologues (notamment Piéron assisté de Bonnardel, et du glissement du physiologiste Laugier vers cette discipline), rattachés au PD comme au Conseil à la section de Biologie, sans doute à titre de démonstration tant de l'ancrage incontestable de leur discipline dans la sphère de la scientificité que de ses potentialités de développement.

En résumé, la première étape rassemble les « vieux » militants, la seconde met en avant les « spécialistes », la troisième se veut représentative de la communauté scientifique en-train-de-se-faire, la dernière entérine l'Organisation de la Recherche en s'appuyant sur les notables.

Synthèse

La liste des 37, celle des réalisateurs du PD, présente des caractéristiques qui tranchent avec les précédentes et la suivante. Si elle n'est pas en parfaite concordance avec la réalité du paysage scientifique français, elle est en tout cas celle qui la représente le mieux : ouverte à la jeune génération des chercheurs, diverse dans ses ancrages institutionnels, respectueuse des pondérations entre les disciplines. Destinée à être largement diffusée, elle est « publicitaire » au sens où elle vise le plébiscite. Les deux premières listes et la dernière ont d'autres caractéristiques parce que d'autres fonctions : destinées à des sphères plus restreintes, plus homogènes, elles ont une vocation consensuelle et politique, la dernière ayant plus particulièrement une fonction de légitimation.

34. Politiquement proche de Perrin, il a signé la pétition de soutien à la candidature de P. Rivet aux élections municipales de 1935.

35. La présence d'un comité de parrainage, qui compte la plupart des futurs membres de la section de Médecine expérimentale au Conseil de 39 (relevons par exemple les noms des Prs Debré, Ramon (sous-directeur de l'Institut Pasteur) et Martin (directeur de l'Institut Pasteur), renforce cette hypothèse.

En tout état de cause, avec tous ses présidents de section (à l'exception de Valléry-Radot) membres éminents du Conseil Supérieur de la Recherche Scientifique, le Palais de la Découverte apparaît bien comme la transposition du CNRS en gestation.

Mais quelles sont les modalités muséologiques de cette transposition ou encore pour parler le langage de la muséologie quel est le « concept » de l'exposition ? La section de physique, à plus d'un égard symbolique, nous servira de lieu d'investigation.

II. – L'emprise de la physique ou « l'expérience souveraine et pacificatrice »³⁶

Dégager la singularité de l'action muséologique par rapport à l'enseignement ou par rapport à la vulgarisation appelle une analyse des procédures de traitement d'un objet de savoir - qu'elle n'a, en principe, ni conçu et ni élaboré - pour le transformer en objet d'exposition voire de conservation. Par homologie avec le concept forgé par M. Verret, et opérationnalisé par Y. Chevallard à propos des modes de reformulation opérés par les savoirs scolaires, on pourrait nommer l'ensemble de ces procédures « transposition muséologique »³⁷.

En 1937, la situation est singulière en ce que les scientifiques se sont institués muséologues³⁸; autrement dit, ils sont, éventuellement, les créateurs des objets de savoir ou pour le moins les utilisent à d'autres fins que leur diffusion³⁹. Dans ces conditions on aura affaire à des objets de savoir ancrés dans les principes qui ont présidé à leur élaboration et insérés dans une pratique effective. Cette réserve faite, il n'en demeure pas moins que les procédures de la transposition ont un caractère spécifique dont la mise au jour prendra, ici, comme support la Section de Physique, pour des raisons évidentes.

36. Pour reprendre l'expression d'A. Ranc (*J. Perrin, un grand savant au service du socialisme*, Ed. de La Liberté, 1945) à propos des travaux de Perrin sur l'atome.

37. Cf. M. Verret, *Le Temps des études*, PUL/Librairie Honoré Champion, 1975 et Y. Chevallard, *La transposition didactique: du savoir savant au savoir enseigné*, La Pensée Sauvage, 1985.

38. Il est clair que ce parti-pris n'a pas été du goût de la corporation des musées. De manière significative, le catalogue de l'exposition de Muséographie, qui se tient simultanément, ne fait aucune mention du Palais de la Découverte et désigne le Musée de l'Homme comme prototype du musée scientifique moderne. cf. *Exposition Internationale de 1937, Groupe 1 Classe 3: Musées et Expositions, Section 1 - Muséographie, Catalogue-Guide Illustré*, L'Amour de l'Art/Denoël, 1937.

39. A propos de la distinction entre ce cas de figure et celui de la vulgarisation scientifique, cf. B. Jurdant, *Les problèmes théoriques de la vulgarisation scientifique*, Thèse de 3ème cycle, Strasbourg, 1971.

a. Monographie de la section de physique

Rappelons brièvement les attendus muséologiques qui, énoncés dès décembre 1934⁴⁰, vont donner naissance à un nouveau type de musée dont le Palais de la Découverte se présente comme le paradigme.

Dans son principe, le Palais de la Découverte entend donner à voir un « laboratoire en activité ». Le concept de l'exposition généralise, donc, ces « dioramas » - alors en vogue dans la muséologie anglo-saxonne et que le Muséum d'Histoire Naturelle tente d'acclimater en France avec la présentation des Chasses du Duc d'Orléans (1934) - à l'espace muséal. Du point de vue des supports muséologiques, seront requis des expériences réalisées en direct et « répétées de façon spectaculaires » par des « démonstrateurs », « des disques phonographiques synchronisés et des films cinématographiques », de « brefs commentaires sous formes de tableaux qui relieront logiquement les expériences et formeront pour chaque science un ensemble logique »⁴¹. Enfin, s'inspirant du Hall de la Science de l'Exposition Internationale de Chicago (1934), il se veut un lieu interactif, où les visiteurs sont conviés à effectuer par eux-mêmes des expériences.

Simultanément, il sera un établissement destiné à survivre à l'exposition « et conçu de telle sorte ... qu'il permette de garder un édifice utile à la science et à l'organisation des recherches scientifiques »; réalisé par des scientifiques - non des vulgarisateurs, ni de conservateurs -, il sera un « musée moderne de la Science Vivante conservatoire du Musée du et complété ». Par contrecoup, la fonction de conservatoire du Musée du CNAM se trouve nettement circonscrite : à l'instar du Louvre, celui-ci sera strictement dévolu au passé. Entre les deux établissements, un lien organique est posé : après dix ou vingt ans, les présentations du Palais de la Découverte passeront aux Arts et Métiers pour faire place aux découvertes les plus récentes. Les deux rôles sont donc ainsi répartis : pour l'un, vitrine du mouvement vers l'avant, pour l'autre, déversoir de ce qui est obsolète.

Le Palais s'élabore au long de deux ans et demi et ces principes vont connaître de sensibles modifications.

La manière dont varient les contenus et leur cohérence dans la Section de Physique fournit un premier point d'appui à l'analyse des procédures de la muséologie des sciences et particulièrement à celle qui a trait à la mise en scène de la découverte. Mais aussi, nous ne pouvons ignorer que J. Perrin rédigea cinq ouvrages importants qui tiennent tantôt de quasi-manuels, tantôt d'études d'histoire et d'épistémologie des

40. PV. de la réunion de la sous-commission de la Science, 6/12/1934, Archives du PD.
41. J. Perrin, *Préambule au Projet de Palais de la Découverte*, décembre 1935, Archives du PD. En réalité, l'originalité de la démarche des créateurs du PD réside principalement dans l'importation au sein de la sphère muséale de dispositifs et de principes de monstration soit antérieurs (les cabinets de curiosités), soit parallèles (les Expositions Universelles, les Universités Populaires) à l'institution des musées. Sur les modèles d'expositions dont ils s'inspirent, cf. A. Léveillé, *Etude préliminaire concernant l'organisation d'une section de Coopération Intellectuelle à l'Exposition de 1937*, 27/5/1933, Archives du PD et *Rapport sur les Expositions du XXème siècle*, document ronéotypé, 1935, Archives du PD.

sciences. Chronologiquement, il s'agit de : *Les Principes* (1903)⁴², *Les Atomes* (1913)⁴³, *Les Eléments de la Physique* (1929)⁴⁴, *Grains de Matière et de Lumière* (1935)⁴⁵ et enfin *A la Surface des Choses* (1940-41)⁴⁶. Une première manière, et la plus immédiate d'évaluer de quelle façon ils ont inspiré la conception de la Section de Physique sera d'analyser l'actualisation des contenus de ces ouvrages au musée. Ensuite, sachant que le Palais se veut un établissement de Haute Vulgarisation qui ne cède en rien aux principes du Haut Enseignement⁴⁷, nous devons prendre en compte les caractéristiques de l'enseignement de la physique à l'université qui a principalement pour support un célèbre manuel, celui de G. Bruhat⁴⁸, duquel en principe les fondateurs du musée tiennent à se démarquer. Mais encore, et simultanément, nous devons garder en mémoire que le Palais s'élabore parallèlement à une importante entreprise de diffusion : l'*Encyclopédie Française*, réalisée sous la direction de L. Febvre. En effet, si Perrin dirige l'organisation du Palais et y convie P. Langevin, celui-ci dirige le second tome de l'*Encyclopédie* consacré à la Physique et a demandé à Perrin d'y participer. Aussi, nous faut-il également procéder à une mise en perspective des organisations conceptuelles et thématiques de l'un et de l'autre, sachant de plus que le Palais est, selon Perrin, la traduction « vivante » de l'*Encyclopédie*⁴⁹.

Enfin, si l'idée-force d'un musée-laboratoire de la science en-train-de-se-faire trouve son origine dans la poursuite adjacente d'un projet de diffusion culturelle et d'un projet corporatiste, nous devons également mettre en rapport la situation de la recherche dans les laboratoires et ce qui en est montré au musée.

Autre manière d'apprécier la représentation mythique du musée - lieu de ressources des innovations pédagogiques, entreprise de partage démocratique du savoir - vis-à-vis des mobiles de professionnalisation de la recherche.

Qu'avons nous trouvé ?

Lorsqu'au tout début de l'année 1935, Perrin présente un premier plan de la Section de Physique il l'agence en dix points, « les dix chaînes ». Le projet de la fin 35, qui ne comprend plus que huit points, est passé d'une structure thématique à une structure disciplinaire. Du

42. *Les Principes* (exposé de thermodynamique), Gauthier-Villars, 1903.

43. *Les Atomes*, première manière, paraissent en 1913 chez Alcan; ils y sont réédités en 1921, 1924, remaniés en 1935 et de nouveau en 1939. En 1948, ils connaissent une réédition posthume aux PUF à laquelle Francis Perrin a ajouté quelques commentaires. Enfin, toujours aux PUF, en 1970, à l'occasion du centenaire de la naissance de Perrin, F. Perrin présente le texte de l'édition originale avec un complément qu'il rédige sur la Structure des atomes.

44. *Les Elements de la Physique*, Albin-Michel, 1930, connaissent une seconde édition en 1946.

45. *Grains de matière et de lumière*, Hermann (Actualités scientifiques et industrielles, n° 190, 191, 192, 193), 1935.

46. *A la surface des choses*, Hermann (Actualités scientifiques et industrielles, n° 864, 876, 877, 878, 892, 893, 905), 1940-1941.

47. cf. à ce sujet, la lettre de J. Perrin au Commissaire Général de l'Exposition du 19/2/1935.

48. G. Bruhat, *Cours de Physique*, Masson, quatre tomes: Mécanique, Thermodynamique, Electricité, Optique, revus et corrigés de 1924 à 1948.

49. Archives P. Langevin, EPCI, boîtes 41 et 42.

même coup, on a abouti à un vocabulaire « scientifique » (dans le sens quasi technique du terme) au détriment d'un vocabulaire de diffusion large. Le processus s'affirme avec le découpage définitif, tel qu'il apparaît dans la brochure de 1937. Six départements composeront désormais la section de physique. Le tableau suivant permet de dégager les plans successifs de la section aux différentes étapes de son élaboration.

Tableau 4
Plans successifs de la section de Physique au Palais de la Découverte

Les « dix chaînes du début 35	Projet fin 1935	Brochure de 1937
1. Lumière	1. Mécanique, Thermodynamique	1. Statique, Cinématique, Dynamique
2. Electrostatique	2. Etats de la Matière	2. Optique Géométrique
3. Circulation de l'Electricité	3. Propriétés de la Lumière	2. Bis. Optique Physique
4. Electromagnétisme	4. Electrostatique	3. Electricité, Electromagnétisme
5. Molécules et Atomes	5. Courants Electriques	4. Phénomènes oscillants
6. Mécanique et Dynamisme	6. Magnétisme, Electromagnétisme	5. Cristallographie et Etats physiques de la Matière
7. Températures	7. Phénomènes oscillatoires	6. Discontinuité de la Matière
8. Fluorescences	8. Molécules, Atomes, Electrons et Eléments subatomiques	Absorption moléculaire de la lumière, électrons et rayons X
9. Gaz, Air, Vent, Pneumatique		Radioactivité et synthèse atomique, Rayons cosmiques
10. Structure, Etats de la Matière		

Ainsi donc, les intitulés, mais aussi les positions, se sont modifiées. La Lumière par laquelle devait s'ouvrir l'exposition de physique selon le projet du début 1935 passe fin 35 au troisième rang, puis, lors de l'étape finale revient au second. Le projet de trois départements différenciés d'électrostatique, d'électricité et d'électromagnétisme ne perdure pas au delà de la fin 35, date à partir de laquelle ils sont fédérés. Mécanique et dynamique qui figuraient en sixième place dans le premier projet remontent dès le second projet en première place, où la thermodynamique leur a été provisoirement adjointe : en 37, celle ci trouvera une place définitive dans le cinquième département Cristallographie et Etats de la matière. Température a été intégrée dans Thermodynamique dès la fin 35. Fluorescence, qui a disparu en tant que département particulier dans le projet de la fin 35, réapparaît en 37 sous l'intitulé Absorption moléculaire de la lumière. De même pour l'ensemble Gaz-air-vent-pneumatique qui prend en 35 le nom de Phénomènes oscillatoires, puis en 37 celui de Phénomènes oscillants. Structure-Etats de la matière et Molécules-Atomes subiront un sort particulier : totalement disjoint pendant toute l'année 35, ils feront partie, dans le plan de 37, du même département.

Notons enfin, qu'un document, résumant le contenu des sections paru au moment de l'inauguration du Palais⁵⁰, subdivise synthétiquement la

50. *Le Palais de la Découverte, Section de Physique, Exposition Internationale Paris 1937*: Mécanique et Etats des corps, 2p, Imprimerie Nationale. - J.1651-37; Electricité, 2p, Imp. Nationale. - J.1652-37; Sections d'Optique, 2p, Imp. Nationale. - J.1533-37; Chimie Physique et Rayonnements, 3p, Imp. Nationale. - J.1720-37.

section en quatre grandes parties, donnant ainsi la trame de la structure définitive : Mécanique et Etats des Corps, Electricité, Optiques, Chimie Physique et Rayonnements. Ce qui nous conduit à distinguer au sein de cette Section ce que les documents, notamment les annexes budgétaires, dénomment le « Département Perrin » (Propriétés générales et Etats de la matière, qui comprend aussi les salles de cristallographie et de thermodynamique réalisées sous la direction de Mauguin et Lonchambon) des autres Départements : celui de Fabry (Optique géométrique), ceux de Cotton (Optique physique et Electricité), et celui de Langevin (partie de l'Electricité consacrée aux Phénomènes oscillants)⁵¹.

Si la Section de Physique n'est pas sans lien avec les ouvrages que publie Perrin avant sa conception, elle se situe, malgré tout, nettement en retrait par rapport à leurs ambitions théoriques et s'inspire davantage des contenus du manuel de Bruhat. Considérons, d'abord, *Les Eléments de la Physique* : le mode d'exposition de l'ouvrage procède d'une lecture à rebours de la physique; c'est, pour ainsi dire, à travers des lunettes «relativistes» qu'il a été rédigé⁵². Cette vision, qui annonce le mode d'exposition moderne, demeure en quelque sorte une étape intermédiaire : très personnelle, elle ne paraît pas avoir fait école. En second, alors que l'organisation du contenu du musée présenté dans la Brochure de 1937 ne revient pas sur la division entre branches instituée par le manuel de physique, il suggère, par contre, la constitution d'une nouvelle branche. Ainsi la présentation de la Section de Physique dans la Brochure dessine approximativement un cheminement vers les plus récents progrès. On croit y déceler l'idée selon laquelle l'ultime département (Structure et discontinuité de la Matière) se serait constitué en empruntant aux quatre branches classiques et réussirait en quelque sorte leur synthèse (l'évolution du projet de la section entre 35 et 37 favorise cette hypothèse). On aurait ainsi, au Palais, un Bruhat transposé, auquel on aurait ajouté un nouveau tome correspondant grossièrement à *Grains de lumière et de matière*. Qu'au niveau du plan des salles du Palais, cette idée ne soit pas matérialisée - du fait en particulier de la dispersion des salles entre le premier et le second étage - rend ce projet pour partie caduc. Du même coup, on a davantage le sentiment d'un panorama des découvertes selon chaque branche. Mais simultanément se trouve accréditée l'idée - contraire à la première - selon laquelle la physique des années 20-30 aurait progressé sur tous les fronts mais de manière dispersée. Cette idée-ci banalise les différentes découvertes dans la mesure où elles ne se voient ni hiérarchisées ni corrélées.

De toute évidence le projet de Langevin pour l'*Encyclopédie Française* évite ces écueils puisqu'il procède - tout comme Perrin l'avait entrepris dans *Les Eléments* - à une réorganisation complète du champ

51. Notons également que la présentation de la Section dans la Brochure de 1937 suit une logique de présentation qui ne se superpose pas au plan de la Section dans le musée. Ainsi et fort curieusement, la notice introductive de la Section de Physique dans la Brochure de 1937, porte le titre «Propriétés générales et structure de la matière» et ne concerne que le département Perrin, qui dans la présentation de la Brochure se trouve écartelé entre le début et la fin du chapitre. Ou encore, l'Optique, dans la Brochure, est abordée à la suite de la Mécanique alors que dans le Palais elle est exposée à un autre étage.

52. Cf. à cet égard, M. Biezunski, *La diffusion de la relativité en France*, thèse de 3ème cycle, Paris VII, 1981.

de la physique à partir des découvertes les plus récentes. Précédées d'un avant-propos d'épistémologie et d'histoire de la physique, trois grandes parties se succèdent : la première aborde les changements de configuration, la seconde traite des structures, la dernière est consacrée aux mécaniques quantiques. Ainsi, à partir d'un découpage plus ou moins induit par les thématiques des trois mémoires d'Einstein de 1905, le plan choisi par Langevin manifeste une synthèse autour des grands concepts qui polarisent les récents débats entre les physiciens.

Comment dès lors interpréter les ambiguïtés du choix de Perrin ?

S'agit-il prioritairement de trouver des domaines de recherches, qui, quoique représentatifs de la physique moderne, soient avant tout susceptibles de se prêter à une représentation spectaculaire ? N'est-ce pas là le critère primordial qui intervient dans l'organisation de la section et contrecarre le souci d'actualité des recherches à montrer ? Ainsi pourrait s'expliquer la part faite à l'électricité, à l'électromagnétisme ou à l'électrostatique. Domaines qui ne connaissent pas, dans cette période, d'avancées notables au point que Langevin, dans son projet pour l'*Encyclopédie Française*, n'en fait pas mention, alors qu'au Palais, avec le Générateur de Joliot, elle sont emblématiques des avancées en physique. Certes on peut toujours trouver à cette expérience des connections avec les recherches de Joliot sur la désintégration de la matière⁵³; elle n'en demeure pas moins avant tout une évocation symbolique des travaux d'un siècle précédent, voire même du XVIIIème.

En réalité cette expérience condense une série d'options qui se renforcent tout au long de l'élaboration de la Section.

Premièrement, la consigne de Perrin, en 1935, selon laquelle devait être dressée « la liste des expériences réalisables présentant un intérêt éducatif et spectaculaire » s'est traduite de manière paroxystique dans la section de physique où le plus souvent l'éducatif a cédé le pas au spectaculaire. Au sein de chaque département il arrive qu'on perçoive une exposition chronologique des découvertes, au sens où elle partirait des fondements pour arriver aux derniers apports. Pourtant, la vision est comme brouillée. Faute d'un point de vue d'ensemble clairement énoncé - le projet d'un synopsis à l'entrée de chaque salle n'a pas été repris -, on a la simple juxtaposition de montages expérimentaux (en Optique, par exemple). Certes, chaque expérience est sans doute censée représenter, localement, le processus de la découverte. Mais là encore, le résultat a pris le pas sur la démonstration. Autrement dit, la transposition muséologique se caractérise par une absence de dimension argumentative globale que ne parvient pas à remplacer l'argumentation locale de l'expérience mise en spectacle. En cela, elle a pour première fonction d'administrer la preuve d'une vérité scientifique incontestable.

En second, si les laboratoires parisiens sont bien les maîtres d'oeuvre de la section, ils se gardent bien de marquer une trop nette coupure avec le reste de la communauté française. Parlent donc en son nom, les laboratoires de Perrin avec la plupart de ses membres (N. Choucrout, H. Hulubei, Y. Cauchois, Marcellin, F. Perrin ainsi que la jeune équipe

53. Paradoxalement alors que ces connexions ne sont pas évoquées dans la brochure, elles le sont dans la presse (cf. en particulier Magnan, *Le Petit Parisien*, 11/5/37)

constituée autour de P. Auger, avec Ehrenfest jr. et Fréon); le laboratoire de M. Curie à l'Institut du Radium, par l'entremise de Joliot avec Grégoire et Savel; les deux laboratoires rattachés à la chaire de physique générale de la faculté des sciences : celui de C. Fabry à l'Institut d'Optique et celui de A. Cotton organisé autour du Grand Electro-Aimant de Bellevue (avec de collaborateurs proches comme Tsai Billing, Bizette, Rabinovitch); les laboratoires de Langevin au Collège de France et à l'EPCI, avec en particulier Lucas, Bicquart, et A. Langevin; le laboratoire de l'Ecole Normale Supérieure représenté par Pauthenier; le laboratoire de M. de Broglie à l'EPHE représenté par Trillat, Leprince-Ringuet et Dauvillier; enfin celui de Mauguin (avec Wyart) auquel sont associés Longchambon de la faculté de Lyon et J. Basset du CNAM.

De façon exemplaire, le rôle mineur, ou plutôt non polémique, dont est investi P. Langevin (sa section est éminemment banale) atteste d'une volonté consensuelle. De même, que F. Joliot ou P. Auger apparaissent comme les figures représentatives de la recherche en-train-de-se-faire au détriment de L. de Broglie contraste fortement avec la stratégie adoptée par Langevin dans l'Encyclopédie⁵⁴. De toute évidence, la physique théorique en train de s'élaborer n'a pas sa place au musée⁵⁵.

En corollaire, le principe d'une présentation des progrès les plus récents de la science a connu, ici comme dans le reste du musée, une double mutation. Il s'est élargi à une partie rétrospective et s'est recentré sur un type de travaux dont la science française du XX^{ème} figure le prototype. Cette double mise en perspective, d'une part avec les découvertes fondamentales qui marquèrent le développement des siècles passés, d'autre part avec, en particulier, les recherches de l'Ecole anglaise (notamment du Laboratoire Cavendish à Cambridge⁵⁶) donnent un relief aux travaux français récents qui apparaissent comme produits légitimes de la science universelle. La représentation hagiographique de la communauté scientifique française - particulièrement notable dans la salle de radioactivité consacrée pour l'essentiel aux travaux du couple Curie -, mais aussi internationale - si l'on songe au sort qui est fait aux Congrès Solvay postérieurs à 1921⁵⁷ - s'en trouve renforcée.

Quant aux travaux qui procèdent d'un paradigme inverse, soit ils sont présentés de manière à cadrer avec le paradigme français - ainsi les travaux d'A. Einstein sur la relativité généralisée, illustrés, en Mécanique,

54. Du reste, c'est L. de Broglie, qui prendra, après la guerre, la direction du tome consacré à la Physique dans l'*Encyclopédie Française*.

55. Cf au sujet de l'organisation de la physique théorique en France pendant cette période, D. Pestre, *Physique et physiciens en France dans l'entre-deux guerres*, Thèse de 3^{ème} cycle, EHESS, 1982.

56. Avec lequel les français entretenaient des rapports étroits, cf. à ce propos: B. Bensaude, *Langevin, Science et Vigilance*, Belin, 1987.

57. Si l'on compare la liste des participants aux Conseil Solvay de 1911, 1913, 1921, 1924, 1927, 1930, 1933 à celle de leur citation dans la section de Physique du PD on constate, y compris dans le « Département Perrin », que l'écho des débats postérieurs à 1921 sont extrêmement faibles. Ainsi sur les 49 participants aux congrès de 1911, 1913, 1924 sont cités 1 sur 3, alors que sur les 68 participants aux congrès ultérieurs ne sont cités qu' 1 sur 4. Ou encore, parmi les 27 noms cités au total, 18 avaient siégé avant 1924. Parmi les 9 autres, 5 sont français, à savoir: A. Cotton, L. de Broglie, F. Perrin, I. et F. Joliot-Curie. Pour une vue synthétique de ces Conseils, cf. M. de Broglie, *Les premiers Conseils de Physique Solvay et l'orientation de la physique depuis 1911*, Albin-Michel, 1951.

par le montage expérimental du plateau tournant réalisé par Francis Perrin sans que soit clairement mentionnés ni l'origine théorique ni le nom du créateur; soit, lorsqu'ils se situent dans la sphère de la mécanique quantique, ils ont été purement et simplement passés sous silence - qu'il s'agisse de ceux de Planck, Einstein ou de Bohr.

b. Justification épistémologiques

«La physique, science conquérante à laquelle sont peut-être dus les progrès les plus frappants de notre civilisation se prête particulièrement à la compréhension de la découverte»⁵⁸. Tel est l'exposé des motifs de la Section de Physique dans le projet de décembre 1935. Son caractère laconique est le signe que la Physique n'a pas à s'expliquer : elle constitue la référence, elle est la science-typé sur laquelle les autres sciences tendent à se modeler⁵⁹. Idée-force actualisée par le Palais de la Découverte, cette synthèse générale des sciences de la matière s'effectue sous l'égide de la physique et dirige aussi bien l'étude des sciences de la vie.

De quelle façon se manifeste cette emprise de la physique sur tout le musée? Ou encore, quelle est la définition de ce paradigme majeur qui, plus pratiquement, est érigé en principe de sélection de ce qu'il conviendra d'exposer? Loin de dresser un tableau synthétique des tendances de la philosophie des sciences de cette période, nous nous efforcerons de mettre au jour le dispositif argumentaire de Perrin.

Lors du Congrès Solvay de 1911, les physiciens français demeuraient très partagés : Poincaré (et ce jusqu'à sa mort en 1912) voyait «avec un peu d'inquiétude, ébranlé le vieil édifice de la dynamique newtonienne, qu'il avait récemment encore couronné par ses admirables travaux sur le problème des trois corps et la forme d'équilibre des corps célestes»⁶⁰. Au contraire, Perrin et Langevin - quoique différemment⁶¹ -, se rallièrent aux thèses de la physique einsteinienne. Mais, lorsqu'au Congrès de 1927, les principaux chefs de file de la nouvelle physique se scindèrent en deux groupes - l'un partisan de l'idée d'un déterminisme fondamental (Einstein, Planck, Lorentz, Schrödinger), l'autre animé par les tenants de la mécanique quantique (Bohr, Born, Pauli, Dirac, Heisenberg) partisans de la thèse selon laquelle les lois à l'échelle microscopique sont probabilistes -, les Français, cette fois à l'instar de P. Langevin ou L. de Broglie, parurent répugner à prendre parti.

Abordons de biais la querelle déterminisme / indéterminisme - «la faillite apparente de la causalité» ou du moins la remise en question «d'un certain type de causalité que l'on peut appeler mécaniste, caractéristique de la physique classique y compris Einstein»⁶² par «l'indéter-

58. J. Perrin, *Projet du Palais de la Découverte*, décembre 1935, Archives du PD.

59. M. Boll, *La Science et l'Esprit Positiviste chez les Penseurs Contemporains*, Alcan, 1921, p. 95.

60. P. Langevin, «H. Poincaré, le Physicien», in *Henri Poincaré, l'œuvre scientifique, l'œuvre philosophique*, Paris, Alcan, 1914.

61. Cf. J.D. Bernal, préface à P. Biquart, *Langevin scientifique, éducateur et citoyen*, Seghers, 1968.

62. Cf. E. Bauer, «Rapports entre la physique actuelle et la philosophie», in *L'Évolution de la Physique et de la Philosophie*, Quatrième semaine de synthèse, Alcan, 1935, p. 37

mination apparente»⁶³ - qui est la raison majeure de la perplexité des Français, en prenant pour vecteur d'analyse la définition de la découverte.

L'étude des décisions d'attribution des Prix Nobel de Physique au début du siècle montre que la condition nécessaire de distinction d'une production scientifique comme découverte est la présence d'expériences confirmant la valeur d'une théorie⁶⁴. Cette définition est conforme à la tradition comtienne où la physique est désignée comme une science des faits à partir desquels va s'élever l'édifice.

Quelle qu'ait pu être la méfiance du positivisme des origines à l'égard des abstractions, déniait à la théorie toute prétention à l'explication⁶⁵, les modèles explicatifs parvinrent cependant à se développer dans ce cadre, mais sans modifier de manière sensible la définition initiale⁶⁶. Aussi, lorsque C. Fabry inscrit la Physique française du début des années 30 dans la tradition positiviste, il entérine la définition classique : «c'est dans la première moitié du XVII^e siècle que la Physique commence à s'organiser comme science distincte, sous la forme qu'elle a conservée : science basée sur l'expérience et utilisant les mathématiques pour coordonner et étendre les résultats des expériences»⁶⁷.

Cette «union du sensible et de l'intelligible», si particulière à la méthode expérimentale en physique trouve sa justification en ce qu'«elle conduit à des résultats vérifiables, qui entraînent finalement l'adhésion générale; quant à l'expérience, elle n'a pas besoin d'être justifiée, elle est»⁶⁸. Position malgré tout ressentie comme une impasse, comme un scientisme caricatural. Devant les nouvelles percées - théorie de la relativité d'abord, puis théorie des quanta -, concilier les points de vue, opérer dans la mesure du possible une synthèse pour sauver l'expérience, ou plus exactement, le statut de l'expérience dans la recherche de la vérité scientifique, fut la tâche à laquelle s'attelèrent physiciens et philosophes.

Nul mieux qu'A. Rey ne sut rénover le positivisme des origines par une philosophie de l'expérience. Cette «expérimentalisme»⁶⁹, A. Rey l'élabore à partir des développements de la physique au début du siècle, procédant en quelque sorte à deux niveaux de lecture. Il met au premier plan «ce fait que l'expérience arrive graduellement à rendre raison de certains principes d'abord posés comme hypothétiques»⁷⁰. En second, il fait intervenir une distinction courante dans le langage philosophique de l'époque entre expérience et expérience mentale, qui permet de glisser facilement d'une procédure d'expérience-observation-vérification à une

63. E. Bauer revient sur la correction qu'entreprit Dirac, p. 38

64. E. Crawford, *The beginnings of the Nobel Institution: The Science Prizes, 1901-1915*, London/Paris, Cambridge University Press/Ed. de la Maison des Sciences de l'Homme, 1985.

65. Si l'on s'en tient à l'analyse de F. Halbwachs, L'explication en physique, in L. Apostel et autres, *L'explication dans les sciences*, Flammarion, 1973.

66. M. Boll, *op. cit.*, p. 99. et A. Lalande, *Lectures sur la Philosophie des Sciences*, 1922, 6^eme édition revue et corrigée, Hachette, p. 126-127.

67. C. Fabry, «La Physique», in *La Science Française*, Librairie Larousse, 1933 (nouvelle édition entièrement refondue), p. 124-125.

68. M. Boll, *op. cit.*, p. 99.

69. Cf. à propos d'A. Rey (*La philosophie moderne*, Flammarion, 1908), Benrubi, *Les sources et les courants de la philosophie contemporaine en France*, Alcan, 1933, tome II, p. 146-149.

70. A. Rey, cité par M. Boll, p. 50.

procédure intellectuelle analogue. Ainsi, «reliant directement la pensée à l'expérience», sans contredire le principe positiviste selon lequel «toute question à laquelle l'expérience ne saurait répondre est dénuée de sens»⁷¹, la philosophie de la méthode einsteinienne fait la preuve de son originalité. Certes, elle anticipe méthodologiquement la mécanique quantique à deux reprises. La première fois, lorsqu'Einstein n'assigne plus à l'expérience le statut exclusif de vérification d'une construction théorique⁷² : se trouve ainsi redéfinie la méthode dans les sciences (conjecture et réfutation⁷³). Ensuite, quand il note que les conditions de l'expérience interviennent dans l'expérience. Mais, dans les deux cas, il reste un classique : d'abord, tant que ses thèses se prêtent «à un contrôle expérimental précis»⁷⁴, ensuite, dans la mesure où il permet d'éliminer les conditions d'intervention.

Sous le parrainage symbolique d'A. Rey - dont le nom n'apparaît que dans le Rapport Labbé -, le Palais de la Découverte transpose cet expérimentalisme : ses contenus mettent l'emphase sur la pérennité de l'édifice galiléo-cartésien⁷⁵ et ignore les bases du nouvel ordre théorique initié par la physique «moderne». S'agissant des relativités restreinte et générale, se trouve illustré le procédé de résorption des révolutions scientifiques décrites par Kuhn; s'agissant des thèses quantiques, toute espèce de légitimité leur est déniée. Primauté maintenue de l'expérience sur la théorie, mais au delà, réitération du partage entre une physique expérimentale et une physique mathématique, sans aucun espace pour une physique théorique

Ce faisant, Perrin n'agit-il pas en conformité avec ses «convictions intimes»? Lui, dont la carrière de «découvreur avec une oeuvre expérimentale»⁷⁶ se voit consacrée par un Prix Nobel en 1926, notamment pour ses travaux sur le nombre d'Avogadro et le mouvement brownien, où, en partant du mémoire d'Einstein de 1905, il procède à une «définition expérimentale des molécules»⁷⁷ démontrant un «talent expérimental, une

71. Bauer, *op. cit.*, p. 9.

72. Cela est vrai aussi pour la physique quantique: cf Bauer, p. 37: «... la théorie nous permet de faire toutes les prévisions qui sont effectivement vérifiables par l'expérience et celles-là seulement. Quand elle est impuissante, c'est que l'expérience de vérification est impossible. Par conséquent, se demander si les phénomènes atomiques sont «en réalité» contingents ou déterminés est dénué de sens, car nous ne saurions imaginer d'expérience qui pût trancher la question». Sur le rôle de l'expérience et la définition de l'expérimentation cf, à propos de Galilée, A. Koyré, *Etudes d'histoire de la pensée scientifique*, Gallimard, 1973, p. 210-211. En conformité avec cette option épistémologique «la superbe indifférence» d'Einstein devant les premières expériences qui semblent démentir la théorie de la relativité (M.A Tonnelat, *op. cit.*, p. 125.) Ou encore, son usage du résultat nul de l'expérience de Michelson à des fins pédagogiques vis-à-vis des sceptiques. cf. G. Holton, *Thematics Origins of Scientific Thought: Kepler to Einstein*, Harvard University Press, 1973.

73. Cf. K. Popper, *Logique de la Découverte Scientifique*, Payot, 1972.

74. J. Perrin, *Les Atomes*, (1913), Gallimard (Idées), 1970, p. 165

75. Cf. A. Rey, *Physique et Réel, 4ème Quinzaine de Synthèse*, 1935, particulièrement p. 135: «au point de vue notionnel elle constitue un achèvement de la physique représentative cartésienne ... la physique d'Einstein se place à l'extrémité de la physique galiléo-cartésienne».

76. F. Lot, *J. Perrin et les Atomes*, Seghers, 1963.

77. Les termes sont de P. Renaud dans sa contribution « Sur les définitions expérimentales » au Congrès International de Philosophie Scientifique organisé à Paris en 1935 (*Actes du Congrès Logique et expérience*, Hermann, 1936).

ingéniosité, une tenacité, une méticuleuse attention»⁷⁸ ! N'est-il pas en communion avec un même type de recherches menées à l'Institut du Radium, sous l'égide de Mme Curie, qui s'appuient sur l'expérience conçue comme «travail minutieux, hautement technique et aléatoire»⁷⁹. Généralisons l'analyse faite par S. Weart à propos des travaux des Joliot-Curie à l'ensemble des physiciens français (hormis peut-être Duhem et Langevin). Leur intérêt va-t-il à la découverte «d'une théorie capable de révéler la nature profonde de l'univers», ou bien en fait à la recherche d'une «grande satisfaction dans des expériences habilement faites, dans le maniement de délicats instruments en cuivre et en verre, dans les curieux phénomènes qu'ils révélaient»⁸⁰ ?

Perrin n'est-il pas, ainsi, tout naturellement, conduit à cette option qui offre l'avantage de présenter une image hagiographique de la communauté scientifique⁸¹ propre à servir au mieux les impératifs de la Politique de la Science ?

Pacificatrice et conforme à la tradition française, sera la formule de l'expérience adoptée au Palais de la Découverte. «Adaptation graduelle»⁸² faisant fond sur l'évolution, les progrès cumulatifs, les réajustements, les hypothèses ad hoc (...) et portant une idée dogmatique de la vérité scientifique, sera la vision historique qui la contextualise. Loin d'être un stratagème relevant de la sphère de la vulgarisation scientifique, la nouvelle muséologie des sciences tire ainsi sa spécificité d'une simple théâtralisation d'un parti-pris épistémologique qui fédère au mieux la communauté physicienne - voire la cité savante - de l'entre-deux-guerres.

CONCLUSION

Au delà, cette théâtralisation d'un parti-pris épistémologique offre une matrice de conversion d'un type de savoir en un type de culture, dont Paul Valéry nous livre la clé :

« La Science, par définition, se réduit en actes bien définis, et toute pensée scientifique se dirige vers une vérification universelle qui exige une transmissibilité aussi parfaite que possible d'esprit à esprit. Il reste de ce progrès les traces d'un tâtonnement expérimental ou les moments d'une généralité croissante dont on peut montrer la suite assez clairement. Le Palais de la Découverte est une manière de chef d'oeuvre de ce genre »⁸³.

78. L. de Broglie, *op. cit.*, p. 185.

79. Pour reprendre les termes de l'analyse de S. Weart (*La grande aventure des atomistes français: les savants au pouvoir*, Fayard, 1980, p. 91.) réinsérant les travaux de Joliot dans la tradition de la physique française.

80. *Idem.*, p. 78.

81. Rappelons à ce sujet, ce que H. Le Chatelier maintenait toujours en 1925: « Que reste-t-il de la relativité, des isotopes, des quantas quand on les dépouille des oripeaux dont on les a affublés ? Ce qui reste du chocolat Perron quand on enlève les affiches dont les murs de Paris ont été couverts. C'est un chocolat comme les autres que l'on peut manger sans inconvénient, ce sont des hypothèses comme les autres que l'on peut prendre pour guide dans ses recherches, mais ce ne sont pas des découvertes ». H. Le Chatelier, *La Science et l'Industrie*, Flammarion 1925.

82. A. Rey, cité par M. Boll, p. 50.

83. P. Valéry, Préface à *Ebauches et premiers éléments d'un musée de la littérature*, 1937.

Pourtant l'idée d'une « connexion intellectuelle » rendue possible au moyen d'une diffusion du « goût pour les vérités expérimentales »⁸⁴ ne parvient pas à être médiatisée par le Palais. C'est qu'entre les principes musologiques qui présidèrent à sa création et leur mise en oeuvre effective, le décalage est important.

Nous avons vu, comment les conditions et les étapes de la mise en place des institutions de la recherche se retrouvaient transcrites dans le mode d'organisation du Palais; comment, Perrin y avait fait oeuvre consensuelle en vue d'assurer la cohésion de la communauté scientifique. En perspective, l'emphase du spectaculaire et le côté « promotion de la science française », d'une part, et l'aspiration à être un « Louvre de la Science »⁸⁵ dévolu à la « haute culture de l'Esprit »⁸⁶ d'autre part, rendent largement caduque l'entreprise de socialisation culturelle.

La création du Palais de la Découverte marque avant tout une étape : la nécessité sociale de la professionnalisation de la recherche fonde sa légitimité sur la constitution d'un système culturel emblématique. La cité savante ne réclamait-elle pas dès 1933 que le Gouvernement ait « recours, dans une forme régulière, aux avis des chercheurs les plus éminents par leurs découvertes et par leur culture »⁸⁷ ? Métaphore du renouvellement des élites - ne s'assignait-il pas pour première tâche l'éveil de vocations et la révélation de futurs Faraday⁸⁸ -, le Palais de la Découverte constitue la machine de guerre d'un dispositif dont la priorité est de « découvrir les hommes les mieux doués pour les recherches, à libérer leur activité et à faciliter leur effort »⁸⁹.

84. Cf. C. Bouglé, *Leçons de sociologie sur l'évolution des valeurs*, A. Colin, 1922.

85. J. Perrin, *Préface à la Brochure de 1938*, Archives du PD.

86. J. Perrin, PV de la Réunion du Groupe de la Science, du 13/11/36, Archives du PD.

87. « Pour la Recherche Scientifique à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale », *op. cit.*

88. J. Perrin, *Préface à la Brochure de 1937*, *op. cit.*

89. « Pour la Recherche Scientifique à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale », *op. cit.*



CAHIERS POUR L'HISTOIRE DU CNRS
Rappel du sommaire des numéros déjà parus

1988-1

- La longue marche vers le CNRS (1901-1945). *Jean-François Picard, Elisabeth Pradoura.*
- Les origines de la politique de la recherche en France (1938-1958). *Antoine Prost.*
- La mise en place d'un institut national au sein du CNRS: l'INAG. *Gérard Darmon.*

1989-2

- Quelques commentaires sur les «témoignages oraux» par *Dominique Pestre.*
Suivis de quelques entretiens avec G. Darmon, J.-F. Picard et E. Pradoura :
- Jean Wyart, la fondation du CNRS et l'information scientifique.
 - Gabrielle Mineur, secrétaire de Jean Perrin.
 - Edgard Lederer, la chimie des substances naturelles.
 - Jean Dresch, la géographie.
 - Michel Lejeune, la direction des sciences humaines.
 - Pierre Drach, la naissance de l'océanographie.
 - Jean-François Denisse, une politique pour l'astronomie.

1989-3

- Guide de survie en milieu hostile. *Odile Welfélé.*
- L'histoire d'une politique des inventions, 1887-1918. *Yves Roussel.*
- Genèse très contrastée de la Société Kaiser-Wilhelm (1911) et du CNRS (1939). *Pierre Radvanyi. Monique Bordry.*
- La mission du CNRS en Allemagne (1945-1950). *Marie-France Ludmann Obier.*
- Chronique de la recherche ethnologique dans son rapport au Centre National de la Recherche Scientifique 1925-1980. *Gérald Gaillard.*
- Le Comité national de la recherche scientifique: sociologie et histoire (1950-1967). *Jean-Christophe Bourquin.*

1989-4

- Le personnel dirigeant du CNRS (1937-1966). *Christophe Charle.*
- L'essor de l'économétrie au CNRS. *Martine Bungener. Marie-Eve Joël.*
- La contribution des «laboratoires propres» du CNRS à la recherche chimique en France de 1939 à 1973. *Micheline Charpentier-Morize.*
- La non construction du premier ordinateur électronique au CNRS. *Girolamo Ramunni.*

1989-5

Henri Laugier, the Science of Work and the Workings of Science in France, 1920-1940, *William H. Schneider*.

The Rockefeller Foundation and French Research, *Doris T. Zallen*.

Histoire du centre d'études de chimie métallurgique, *Michel Cornet*.

1989-6

Débats du Colloque «Histoire du CNRS» (23 et 24 octobre 1989).

1990-7

L'immunologie au CNRS, *Anne-Marie Moulin*.

Genetics After World War II : The laboratories at Gif, *Richard Burian, Jean Gayon*.

La mise en place d'un réseau scientifique, les rôles du CNRS et de la DGRST dans l'institutionnalisation de la biologie moléculaire en France (1960-1970), *Xavier Polanco*.

Chimie biologique ou chimie moléculaire ? La biochimie au CNRS dans les années soixante, *J.-P. Gaudillière*.

1990-8

Louis Néel, le magnétisme et Grenoble, *Dominique Pestre*.

Ouvrages parus aux Éditions du CNRS, 15, quai Anatole France 75700 PARIS
Administration : CNRS-PUBLICATIONS, 92195 MEUDON CEDEX - Tél. (1) 45 34 75 50
Vente à la librairie du CNRS, 295, rue Saint-Jacques PARIS - Tél. (1) 46 34 79 09
Diffusion : Presses du CNRS, 22, rue Saint-Amand 75015 PARIS
Tél. (1) 45 33 16 00 - TELEX PR CNRS 200 356 F



IMPRIMERIE LOUIS-JEAN
BP 87 — 05003 GAP Cedex
Tel. : 92.51.35.23
Dépôt légal : 721 — Octobre 1990
Imprimé en France



Couverture : maquette réalisée par «*Ateliers Image In*», Paris